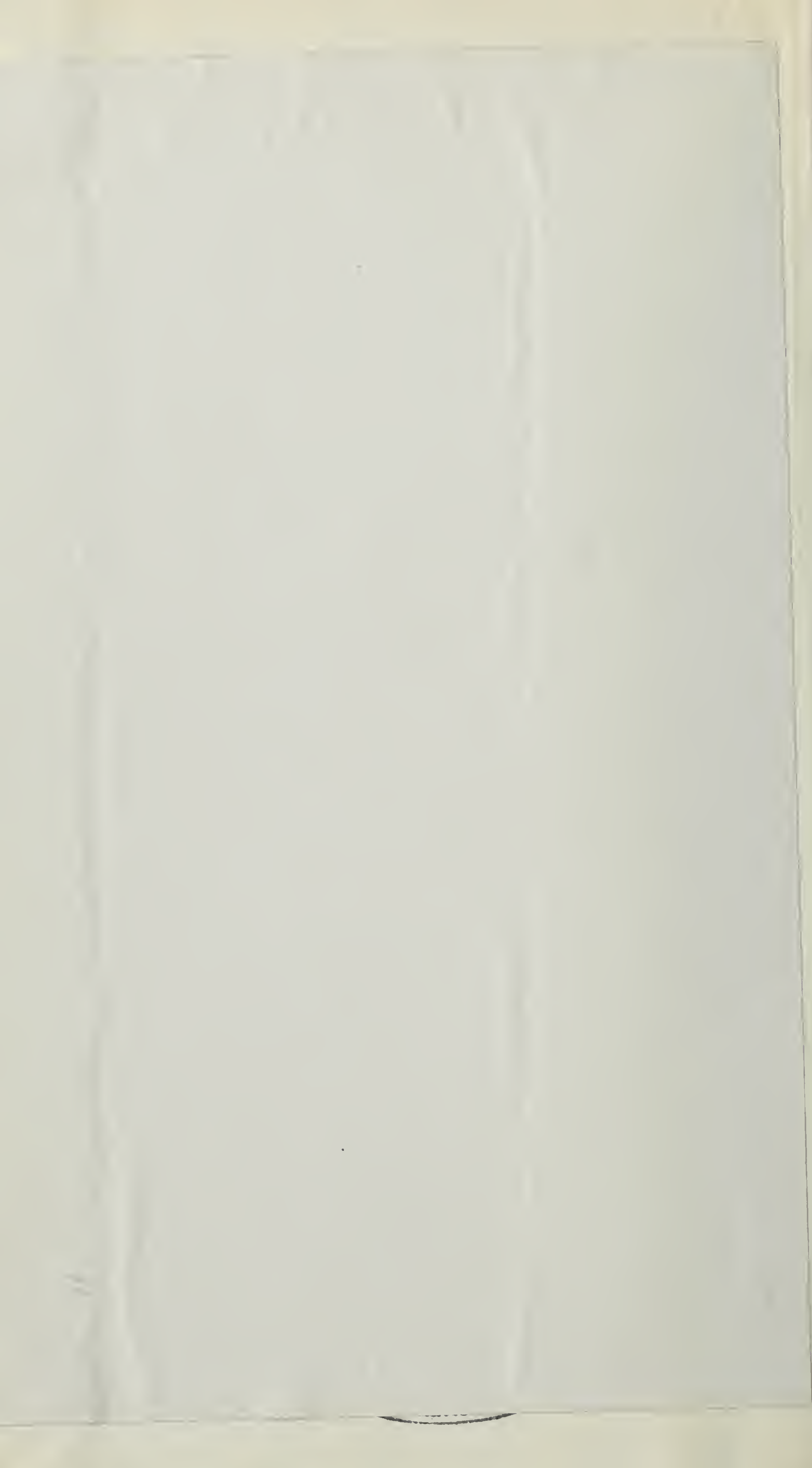




April - 2 1967

LE

DUC DE PENTHIÈVRE

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE

DUC DE PENTHIÈVRE

MÉMOIRES DE DOM COURDEMANCHE

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

PAR

ÉTIENNE ALLAIRE



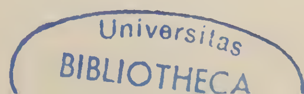
PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1889



PRÉFACE

Un ignorant hérita
D'un manuscrit, qu'il porta
Chez son voisin le libraire.
Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre ducaton
Serait bien mieux mon affaire.

Le manuscrit que je publie en ce moment m'a été légué par M. Aug. Trognon (1). Il ne me rapportera rien ; cependant je crois qu'il est bon. Ce n'est pas le texte original ou la minute de l'ouvrage qu'il contient : c'est une copie plus nette et mieux écrite que la minute, comme celles que l'on tirait

(1) Auteur de divers ouvrages, entr'autres d'une histoire de France qui a été couronnée par l'Académie française. (Grand prix Gobert.)

d'un ouvrage avant de l'imprimer. Dom Courdemanche, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, et Prieur de Lyre (1), est l'auteur. Dom Gobard, sous-prieur de Saint-Vandrille (2), a fait la copie par ordre de l'auteur, son oncle.

A cette copie est joint un récit de la maladie et de la mort de Dom Courdemanche. Dom Gobard y ajouta encore quelques explications et les dernières lettres qu'avait écrites ou reçues cet oncle vénéré. Enfin Dom Gobard mit en tête de l'ouvrage un avant-propos, où il expliqua pourquoi il n'avait pas retranché de son manuscrit la partie contentieuse et insipide. Il orna le tout d'une dédicace assez emphatique à Madame la duchesse d'Orléans, et y posa sa signature pour attester l'authenticité de sa copie; Dom Gobard était un maladroit écrivain, mais un habile copiste : l'on ne peut douter de sa bonne foi.

Son manuscrit est intitulé : *Correspondance de Dom Decourdemanche avec Son Altesse Sérénissime le*

(1) Lyre sur la Rille (Eure).
(2) Saint-Vandrille, près Caudebec (Seine-Inférieure).

duc de Penthièvre et son Conseil. On pourrait aussi l'intituler : Mémoires de Dom de Courdemanche (1), procureur de l'abbaye de Jumiéges et historiographe du duc de Penthièvre, ou tableau de sa vie au cloître, devant les tribunaux et dans le grand monde. Mais ce que l'on distingue le mieux dans cet ouvrage, c'est le véritable caractère du duc de Penthièvre au milieu de sa société. Le Prince parle, écrit, pense et agit devant nous : ce spectacle nouveau n'est pas dénué d'agrément.

Le prince Emmanuel de Broglie nous a fait connaître tout le charme de la société de Saint-Germain-des-Prés (2). Cette société, en pleine décadence à la fin du XVIII[e] siècle, avait encore quelques érudits de premier ordre, et beaucoup d'hommes d'un mérite inférieur, mais fidèles aux traditions des grands Bénédictins. Dom Courdemanche était de ce nombre. Fort attaché à sa province de Normandie et nullement habitué à l'éclat du grand monde, lorsqu'il tomba de son abbaye de Jumiéges dans la société la plus pure, la plus polie et la plus élégante

(1) Souvent on écrit son nom ainsi.
(2) Dom Mabillon. Paris, chez Plon, 1888, 2 vol. in-8.

de son siècle, il demeura tout étourdi. Cela donna lieu à quelques plaisanteries qui ne le troublèrent point. On s'amusa souvent à ses dépens, on se joua de lui; il eut beau se débattre, il fut pris dans un piège qu'on lui avait tendu. Il s'en dégagea, rendit guerre pour guerre au conseil du Prince, le battit sur son propre terrain, et força le duc de Penthièvre à lui donner raison. Alors il fut estimé de ceux qui avaient ri de lui! Enfin il fut respecté du Prince et même de sa fille, la duchesse d'Orléans. Religieux observateur de ses devoirs et parfaitement informé des grands événements de l'histoire, mais surtout homme d'esprit, il remplit avec candeur et simplicité dans la maison de Penthièvre un rôle assez difficile, le rôle de moine courtisan. Il était véritablement un ami du Prince. Il mourut juste au moment où la Révolution française éclatait; ce ne fut pas la moindre grâce que Dieu lui accorda.

Il y a des choses plus importantes dans cet ouvrage. On y voit la puissance de la féodalité tomber en poussière, la splendeur de l'ancien régime s'en aller en fumée, et la Révolution, avec son cortège

d'idées nouvelles et d'anciennes illusions, s'avancer à grands pas. Personne ne prévoit ce qu'elle produira, et tout le monde travaille à son succès, même ceux qui veulent l'empêcher. Les considérations les plus éloquentes ne nous donnent pas toujours une idée aussi nette de cette vérité, que l'analyse de quelques faits bien choisis et simplement racontés par les acteurs ou les témoins. Tel est l'intérêt que nous avons trouvé dans l'étude des Mémoires et documents inédits que contient notre manuscrit sur la fin du XVIIIe siècle.

Nous avons d'abord voulu faire imprimer ce manuscrit tout entier; mais nous avons été effrayés par la grosseur du volume, 657 pages in-4, et par la confusion de l'ouvrage qui est vraiment extraordinaire.

Il nous a paru nécessaire de l'abréger et de l'éclaircir, sans supprimer aucune pièce importante, sans altérer le texte ni la pensée de l'auteur. Y avons-nous réussi? le lecteur en jugera.

Nous n'avons pas cru devoir retrancher l'interminable procès du duc de Penthièvre avec l'abbaye de Jumiéges; mais en voici le résumé fait par le

chevalier de Florian, gentilhomme du Prince (1).

Un bœuf, un baudet, un cheval
Se disputaient la préséance.
Un baudet, direz-vous, tant d'orgueil lui sied mal.
A qui l'orgueil sied-il? Et qui de nous ne pense
Valoir ceux que le rang, les talents, la naissance
Elèvent au-dessus de nous?
Le bœuf d'un ton modeste et doux
Alléguait ses nombreux services,
Sa force, sa docilité;
Le coursier, sa valeur, ses nobles exercices;
Et l'âne, son utilité.
« Prenons, dit le cheval, les hommes pour arbitres;
En voici venir trois; exposons-leur nos titres.
Si deux sont d'un avis, le procès est jugé. »
Les trois hommes venus, notre bœuf est chargé
D'être le rapporteur; il explique l'affaire
Et demande le jugement.
Un des juges choisis, maquignon bas normand,
Crie aussitôt: « La chose est claire,
Le cheval a gagné. » — « Non pas, mon cher confrère,
Dit le second jugeur; c'était un gros meunier,
L'âne doit marcher le premier;
Tout autre avis serait d'une injustice extrême. »
— « Oh! que nenni, dit le troisième,
Fermier de sa paroisse, et riche laboureur;
Au bœuf appartient cet honneur. »

(1) Florian, livre 1, fable 2.

— « Quoi ! reprend le coursier, écumant de colère,
Votre avis n'est dicté que par votre intérêt. »
— « Eh ! mais, dit le Normand, par quoi donc, s'il vous
[plaît ?
N'est-ce pas le code ordinaire ? »

Ce dernier trait semble être dirigé contre Dom Courdemanche (1). Mais n'anticipons pas sur les événements.

(1) Ch. X

LE

DUC DE PENTHIÈVRE

CHAPITRE PREMIER

(1716-1776)

Le duc de Saint-Simon obtint pour un jeune parent l'abbaye de Jumiéges.—Rapacité de l'abbé de Saint-Simon; administration paisible de son successeur. —L'abbaye, attaquée par des ennemis de tout genre, eut beaucoup de peine à défendre sa seigneurie d'Authis dont le maréchal de Belle-Isle s'était emparé.—Le procès durait depuis plus de 36 ans, quand survint tout à coup le duc de Penthièvre, qui entreprit de le terminer.

« J'avais représenté à M. le duc d'Orléans, dit Saint-Simon (1), la triste situation de la branche aînée de ma maison, et je l'avais supplié de donner au jeune abbé de Saint-Simon, qui avait une vingtaine d'années, une abbaye dont il pût aider ses frères,

---

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XIII, p. 185.

parce que je n'aime pas la pluralité des bénéfices. » Comment refuser cette demande ? Messire Claude de Saint-Simon (né le 20 septembre 1695) était clerc tonsuré du diocèse de Paris; il fut nommé par le Régent (janvier 1716) abbé commendataire de Jumiéges (1). Obligé d'attendre assez longtemps les bulles du Pape, il suivit son oncle dans la fameuse ambassade d'Espagne, et ne prit possession de son abbaye que le 30 avril 1720. Mais alors, hautain, processif et âpre à la curée, il arracha tout ce qu'il put à ses religieux (2). Au lieu du tiers du revenu qui, d'après le concordat de François Ier et Léon X, appartenait à l'abbé, il s'en adjugea les deux tiers, environ 50.000 fr. par an, non compris les constructions et autres dépenses qu'il imposa aux moines.

Jumiéges était donc une riche abbaye. Ses ruines même, que l'on admire sur les bords de la Seine, attestent la beauté de ses édifices et sa grandeur (3).

(1) Saint-Simon aimait son neveu : il lui légua en mourant ses lettres et manuscrits. — Cf. *Le duc de Saint-Simon, son cabinet*, etc., par Armand Baschet, p. 14, 46-52, 70-78, 85-92. etc.

(2) *Histoire de l'abbaye de Jumiéges*, par un bénédictin de Saint-Maur, publiée par l'abbé Julien Loth, pour la Société des Antiquaires de Normandie. Rouen, 1883-1886, 3 vol. in-8.

(3) Cf. Manuscrit de dom de Courdemanche, t. II, p. 399.

« Oui, répondait le procureur de Jumiéges, la maison est riche pour l'abbé commendataire, et non pour les religieux, qui ont été considérablement lésés par les partages. D'ailleurs, ses charges sont grandes. Le noviciat de tout temps a été attaché à cette maison. Il est ordinairement nombreux et les places sont gratuites. » Non seulement les moines de Jumiéges prodiguaient, par de nombreuses largesses, avec une sympathie infatigable, à tous ceux qui en avaient besoin, cette nourriture de l'âme qu'on appelle la Science et la Foi; mais encore ils distribuaient le pain et la nourriture du corps à tous les pauvres qui se présentaient à eux en réclamant les secours de leur charité. Souvent le nombre des indigents était considérable : en 1740, année de famine, il s'éleva jusqu'à six ou sept cents par jour (1). En temps ordinaire, tous les matins vers 10 heures, la grande porte du monastère était ouverte à plus de cent pauvres, qui recevaient de la soupe, du linge et des habits. Chaque dimanche, M. le Prieur distribuait douze sols à chaque pauvre. Les malades qui demeuraient aux environs de l'abbaye

(1) *Histoire de l'abbaye de Jumiéges*, par Deshayes. Rouen, 1819, 1 vol. in-8, p. 51, 118, 143, 162.

étaient visités et soignés à domicile. Les voyageurs étaient reçus avec tous les égards de l'hospitalité chrétienne : pendant trois nuits, ils avaient le lit, le feu et la lumière ; et la nourriture pendant trois jours. Il en fut ainsi à Jumiéges *l'aumônier* jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, malgré la rapacité de l'abbé de Saint-Simon (1).

Pour subvenir aux besoins les plus pressants avec des ressources diminuées de moitié, il fallut faire de sévères économies. On réduisit à vingt le nombre des moines ; mais comment réduire toute cette colonie de frères lais, de jardiniers, de menuisiers, de serruriers, de tailleurs et autres ouvriers attachés à cette maison ? Aucune réforme ne pouvait satisfaire l'Abbé. Le Cellerier voulut lui démontrer qu'il n'était plus possible de pourvoir à la nourriture du couvent. L'Abbé lui commanda de baiser la terre ; le moine s'inclina, l'Abbé lui asséna un coup de canne sur la tête (2).

Ce procédé n'était point conforme à la règle de S. Benoit. Le Prieur intenta un procès à l'Abbé

(1) *Les derniers moines de l'abbaye de Jumiéges*, par C. Savalle. Rouen, 1 vol. in-8.

(2) *Hist. de l'abbaye de Jumiéges*, par un bénédictin de Saint-Maur.

devant le lieutenant criminel du bailliage de Rouen. L'Abbé menaça dom Prieur et le Cellerier de lettres de cachet. Ils allaient être mis en prison, comme de mauvais sujets en révolte contre l'autorité, lorsqu'ils s'enfuirent et se cachèrent l'un à Fécamp, l'autre à Bourgueil. Alors M. l'Abbé se vantait hautement de ruiner son abbaye de Jumièges : l'on savait par expérience qu'il était capable d'exécuter ces menaces.

Du reste, cela ne pouvait suffire longtemps à son ambition. Évêque de Noyon en 1731, évêque de Metz en 1732, pair de France en 1733, il pressura de la même façon deux monastères de Lorraine, et il eut de vifs démêlés avec le Parlement de Metz (1). Il aspirait à devenir aumônier du Roi et crut un moment avoir obtenu cette place si enviée, lorsqu'il fut envoyé en disgrâce dans son diocèse (2). Il y mourut en 1760, sans avoir cessé de tourmenter les religieux de Jumiéges (3). « Passons légèrement sur cet article, dit le moine historien de cette abbaye, pour ne pas condamner un mort don

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 285, 306, 315, 316, et t. IV, p. 100.
(2) *Journal de l'avocat Barbier*, 15 décembre 1756.
(3) *Hist. de Jumièges*, t. III, p. 201.

la fin nous apprend que Dieu a jugé les justices mêmes. »

M. de Metz eut pour successeur, comme abbé de Jumiéges, Francois-Camille de Lorraine, prêtre du diocèse de Paris et grand prévôt du chapitre de Strasbourg. Ce prince maintint ses droits d'abbé, et toucha régulièrement le beau revenu de son abbaye ; mais il laissa ses moines tranquilles et leur permit de conserver en paix ce qui leur restait. N'avaient-ils pas déjà bien assez de peine à se défendre contre leurs ennemis ?

De tous cotés on entendait retentir le sinistre cri de guerre : Écrasez l'infâme. Le fameux procès, la condamnation et l'abolition de la Société de Jésus avaient révélé dans les Parlements des exécuteurs de la haute justice de la philosophie (1). La mollesse des mœurs et la hardiesse téméraire des idées qui régnaient dans le monde pénétrèrent jusque dans les monastères, et ruinèrent la discipline des Bénédictins (2). Dans de telles circonstances, il était difficile à MM. les Religieux de l'abbaye de Jumiéges de protéger contre les empiétements de la convoi-

(1) Lettre de d'Alembert à Voltaire, 4 mai 1762.

(2) *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. VI, p. 394 et 396. Procès de Saint-Germer, les moines contre l'abbé.

tise leurs droits féodaux et leurs biens de mainmorte, contestés ou frappés de l'improbation générale (1). L'un des procès qui leur causèrent de grandes dépenses et de longs ennuis fut l'affaire de la seigneurie d'Authis.

A qui appartenait la seigneurie des paroisses de Saint-Pierre d'Authis, ou Longueville (2), et de Saint-Étienne-sous-Bailleul proche Vernon, avec des extensions dans les paroisses de Saint-Just, Saint-Marcel, la Chapelle-Genevray, et jusque dans Bisy même ? Tel était l'objet de la contestation. L'abbaye de Jumiéges, au droit de sa fondation, jouissait de cette seigneurie depuis plus de sept siècles. Les titres originaires étaient d'accord avec la possession sur ce point. Cette vérité échappa aux yeux du maréchal de Belle-Isle : devenu propriétaire de la vicomté de Vernon en qualité d'échangiste, il prétendit que les Religieux de Jumiéges ne possédaient dans Authis que des terres et des rentes roturières qui ne formaient pas de fiefs. Il ne voyait dans les

(1) *Inconvénients des droits féodaux*, *1776*, par M. de Boncerf, commis du ministre Turgot.

(2) Il ne faut pas confondre ce Longueville, petit hameau de Saint-Pierre d'Authis, dans le département de l'Eure, avec Longueville, près de Dieppe, dans le département de la Seine-Inférieure.

chartes de donation, présentées par les religieux, nul caractère de féodalité, et dans leur possession qu'une usurpation et un abus. Les domaines de Gisors, Andely et Lyons-la-Forêt étaient entre les mains de ce seigneur en même temps que la vicomté de Vernon et le marquisat de Bisy ; il fit réunir le tout, d'abord en comté de Gisors, puis en duché, et enfin en duché-pairie. L'époque de cette dernière opération fut l'année 1748. Alors, le petit-fils du surintendant Fouquet, au comble de la faveur (1), semblait pouvoir tout désirer et tout oser.

Les Religieux de Jumiéges, voyant que leur fief de Saint-Pierre d'Authis était compris dans le nombre de ceux qui devaient composer le nouveau duché-pairie, firent opposition à l'enregistrement des lettres patentes qui proclamaient son érection. Les parties procédèrent d'abord au Parlement de Normandie, puis par évocation au Conseil du roi, enfin par attribution à la troisième Chambre des enquêtes du Parlement de Paris. Ce dernier tribunal rendit deux arrêts provisoires, en 1756 et en 1758, favorables aux religieux. Le Ma-

(1) Dans ses *Mémoires*, le président Hénault (par de Vigan, Paris, 1855), p. 259-270, l'appelle *Incredibilium cupitor*.

réchal craignait un arrêt définitif qui pouvait le déclarer vassal des moines, lorsqu'il fut tout à coup accablé par un plus grand malheur.

Son fils unique, le comte de Gisors (1), qui devait posséder le nouveau duché, fut grièvement blessé à la bataille de Crevelt et mourut trois jours après. L'ennemi vainqueur l'honora de ses larmes. Un concert de louanges éclata en France et consacra la mémoire du jeune héros, chéri de la Cour, respecté de l'armée et regretté jusque dans le peuple. Mais qui l'aima et le pleura plus que son père? Le maréchal ne tenait plus à rien en ce monde : en 1759, il vendit au roi son duché de Gisors, et ne s'en réserva que l'usufruit pendant le reste de ses jours. Pour se délivrer du souci que pouvait encore lui donner la seigneurie d'Authis, il obtint, en 1760, un arrêt du Conseil du roi, qui, sans préjudicier aux droits des parties quant au fond, ordonna qu'il serait sursis à toutes demandes, procédures et poursuites, avec défense aux Religieux de Jumiéges d'innover ni rien attenter, notamment de chasser ni faire chasser dans l'étendue de la paroisse d'Authis, etc., jusqu'à ce que, par Sa Majesté,

(1) *Le comte de Gisors*, étude historique par C. Rousset.

il en fût autrement décidé. Il semble que l'intérêt de la chasse fût le seul qui animât encore le Maréchal dans la contestation. Cependant, il avait usé de son crédit pour obtenir de l'autorité ce qu'il n'avait pu obtenir de la justice. Mais il ne survécut guère à son fils : il mourut en 1762.

Le superbe domaine de Gisors, Vernon, etc., avec le château de Bisy et les embellissements considérables qu'y avait faits le maréchal de Belle-Isle, ne pouvait plus convenir qu'à un prince. Le comte d'Eu, dernier fils du feu duc du Maine, céda au Roi sa principauté des Dombes pour avoir en échange Gisors, Vernon et ses dépendances (1). Jaloux de jouir en pleine sécurité de tous les avantages de sa nouvelle acquisition, ce prince fit confirmer l'arrêt de surséance de 1660 par un second arrêt du Conseil, et les choses demeurèrent dans le même état à Authis et à Saint-Étienne-sous-Bailleul ; mais le comte d'Eu n'en tira pas grand profit (2). « Si, d'une part, les vassaux des Religieux de Jumiéges se dispensaient de rendre leurs devoirs à leurs seigneurs, sous prétexte qu'ils étaient dans la mouvance du

(1) *Mémoires du président Hénault*, p. 286.
(2) Manuscrits de dom de Courdemanche.

Prince ; d'autre part, quand les officiers du Prince demandaient des devoirs à ses vassaux propres, ces derniers prétendaient être dans la mouvance de MM. les Religieux. Dès lors, toute poursuite étant défendue aux seigneurs respectifs, la commise des vassaux de part et d'autre demeurait impunie ; ce qui maintint les vassaux dans une indépendance totale jusqu'en 1774. Mais alors, sur la demande du comte d'Eu et de MM. les Religieux, le Conseil du Roi rendit un troisième arrêt qui annula les deux premiers, et permit au Prince et aux Religieux de poursuivre leurs droits. »

Voilà donc les Religieux de Jumiéges remis dans le même état où ils étaient immédiatement après les arrêts du Parlement de 1756 et 1758 : ils ont le libre exercice provisoire de leur seigneurie d'Authis et dépendances. C'est dans cet état que les trouva, en juin 1776, le duc de Penthièvre, héritier du comte d'Eu, et qu'il les fit assigner en reprise d'instance.

CHAPITRE II

(1776)

Caractère du duc de Penthièvre. — Sa famille, sa richesse, son esprit et sa modération. — Caractère de son conseil et sa manière de traiter les affaires. — Caractère de dom de Courdemanche, procureur de l'abbaye de Jumiéges : il prend fort à cœur l'affaire de la seigneurie d'Authis, et il écoute avec bonheur les offres qu'on lui fait de la terminer par un arrangement à l'amiable. — Sa première entrevue avec le duc de Penthièvre. — Propositions de paix acceptées avec empressement.

Parmi les princes du sang qui brillèrent à la cour de France vers la fin du XVIII[e] siècle, le duc de Penthièvre avait un caractère original : sa douceur, sa dignité, sa piété fasaient contraste avec leurs vices et leursdéfauts ordinaires. Pour les esprits forts, c'était un esprit faible, crédule, plein de préjugés ; pour les écrivains ecclésiastiques, le modèle des Justes dans les plus hauts rangs de la société (1), un saint qui consolait l'Église des scandales dont elle était affligée (2) ; pour son valet de chambre, un

---

(1) *Vie des Justes dans les plus hauts rangs de la société*, par l'abbé Caron. Paris, 1817, Rusand.

(2) *Mémoires de famille*, par l'abbé Lambert. Paris, 1822, chez Painparré.

grand homme jaloux de conserver son rang, mais avec des grâces qui faisaient passer ses hauteurs et qui leur étaient adaptées (1). Par un phénomène d'atavisme assez curieux, il avait la coquetterie des Mortemart telle que l'a décrite Saint-Simon (2) dans le portrait de M[me] de Montespan, sa grand'mère. « Il n'était pas possible d'avoir plus d'esprit, de fine politesse, des expressions singulières, une justesse naturelle qui lui formait comme un langage particulier, mais qui était délicieux ; elle le communiquait si bien par l'habitude, que les personnes assidues auprès d'elle le prenaient toutes, et qu'on le reconnaît encore dans le peu de personnes qui en restent. » On le reconnut aussi dans la maison du duc de Penthièvre.

Ce prince était encore jeune quand il perdit successivement quatre enfants et sa chère épouse, Marie-Thérèse d'Est de Modène : il la pleura toute sa vie (3). Il maria son fils, le duc de Lamballe, à Marie-Thérèse de Savoie-Carignan. Le jeune duc mourut

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du duc de Penthièvre*, par Fortaire, son valet de chambre. Paris, 1808, chez Delance.

(2) *Saint-Simon*, édition Chéruel, t. VI, p. 43, 44.

(3) *Le duc de Penthièvre*, par Honoré Bonhomme. Paris, 1869.

de débauche à vingt ans et demi, sans laisser de postérité (1). Il ne restait plus au duc de Penthièvre qu'un seul enfant, sa fille, qu'il maria, en 1769 (2), au duc de Chartres, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. Pour aller demeurer avec son mari au Palais-Royal, elle quitta son père qui resta seul dans sa maison déserte. Pendant quelque temps, Mme de Lamballe vint consoler la solitude de son beau-père; mais quand elle fut nommée surintendante de la maison de la Reine, elle fut bien obligée de suivre la cour de Marie-Antoinette. La princesse de Conti, belle-sœur du duc de Penthièvre, vint aussi quelquefois chez lui, mais elle n'y séjournait jamais longtemps : ses devoirs l'appelaient ailleurs. Au Palais-Royal, où l'on menait une vie brillante et fort animée (3), on accusait le duc de Penthièvre d'être mélancolique, ennemi de la gaieté et des lectures amusantes ; ceux qui vivaient avec lui disent au contraire qu'il était gai dans son intérieur et point

(1) *Mme de Lamballe*, par G. Bertin. Paris, 1888.

(2) *Mémoires du baron de Bezenval;* mariage de M. le duc de Chartres, et *Journal de Bachaumont*, 25 mars 1769. Cf. le *Mercure* et la *Gazette de France*.

(3) *Souvenirs historiques des résidences royales*, par J. Vatout. 1838. *Palais-Royal*, p. 160, etc.

du tout exigeant (1). Visiter ses magnifiques domaines, administrer son immense fortune, remplir exactement toutes ses charges et s'acquitter de tous ses devoirs, à la cour, à la ville et dans les provinces, dépenser par an au moins trois millions de revenu pour être le père des pauvres, la ressource des malheureux et le bon exemple de la nation : telle était l'ambition du duc de Penthièvre. Cela ne pouvait-il pas lui suffire ? Florian, qui le connaissait bien, a dit : « Lorsque notre bonheur nous vient de la vertu, la gaieté vient bientôt de notre caractère (2). »

Par sa belle conduite à Fontenoi, que le maréchal de Saxe a hautement louée, et par son intrépide sang-froid à la malheureuse bataille de Dettingen, le duc de Penthièvre avait montré qu'il était digne du titre de lieutenant-général que le Roi lui avait donné. Pour justifier son titre de grand veneur (3), il était bien aise, quand le Roi venait chasser chez lui, d'étonner la cour par l'énorme quantité de gibier qu'il offrait à l'adresse des tireurs; et par l'écla-

(1) *Souvenirs d'émigration de la comtesse de Lâge de Volude*, p. 93.

(2) Livre V, fable 9e. *Le Léopard et l'Écureuil.*

(3) *Mémoires de Dufort,* comte de Cheverny, publiés par R. de Crèvecœur, 1886.

tante profusion de ses dépenses il satisfaisait Sa Majesté. La sagesse de son administration, comme amiral de France, lui avait acquis un renom populaire dans la marine. Comme gouverneur de Bretagne, il avait rendu de grands services à cette province ; mais on lui reprochait d'avoir obtenu du Roi, à titre d'indemnité, un droit d'ancrage qui nuisait au commerce (1). Le Parlement de Bretagne refusa d'enregistrer les lettres patentes qui conféraient ce droit à Son Altesse Sérénissime. « Notre nation, dit d'Argenson, aime ces refus et ces restes de liberté qui marquent encore quelque justice nationale. »

Cependant, il ne faisait pas bon avoir affaire avec ce prince devant les tribunaux. Économe de ses deniers, il ne se noyait pas dans les petits détails, dans la menuaille, comme il disait ; mais il savait défendre ses intérêts et réclamer son dû avec précision et fermeté. Aussi, on n'osait guère plaider contre lui : aucun tribunal ne le pouvait supposer capable d'entrer en procès sans de bonnes raisons. Heureusement il était condamné par sa richesse même à ne point abuser de ses droits. Comme fils

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IX, p. 48.

unique du comte de Toulouse et comme héritier des fils du duc du Maine (1), il avait réuni dans ses mains les biens et les charges des Légitimés de Louis XIV : cette origine peu glorieuse de sa fortune, il ne l'oubliait point, mais s'il l'eût oubliée, on n'eût pas manqué de la lui rappeler.

Le conseil du duc de Penthièvre était plus à craindre que le prince lui-même. Par un sentiment peut-être exagéré de son devoir, ce conseil n'était que trop enclin à user du droit à la rigueur, pour conserver et même pour arrondir les domaines de Son Altesse. Le duc de Penthièvre, au contraire, aimait à réparer les injustices commises à son profit : il disait « que son conseil et lui ne seraient jamais d'accord sur ce point ; qu'il fallait maintenir le bon ordre, mais sans vexer personne (2). » On peut donc affirmer que la meilleure protection que les Religieux de Jumiéges pussent trouver contre le duc de Penthièvre et son conseil était encore le prince lui-même, s'il voulait écouter son esprit de justice et de modération.

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson,* t. IX, p. 11 et 12.

(2) *Le duc de Penthièvre*, par Honoré Bonhomme, documents inédits, p. 208.

Le 3 juin 1776, dom Courdemanche (1) fut nommé procureur de l'abbaye de Jumiéges, c'est-à-dire chargé de défendre ses intérêts temporels et de la représenter devant les tribunaux. Il connaissait à peine par leurs noms et qualités toutes les propriétés de cette maison, quand il fut informé que le duc de Penthièvre avait présenté requête au Parlement de Paris pour être reçu partie intervenante dans le procès du domaine d'Authis. « Je tremblai, dit-il, à l'aspect de la pénible tâche qui m'était imposée. »

Ce n'était cependant ni un peureux ni un novice que ce moine à l'aspect doux et tranquille comme un paysan de Normandie. Avec son tempérament délicat, il semblait plutôt avoir la simplicité de la colombe que la prudence du serpent; mais il ne manquait ni de finesse dans l'esprit, ni de fermeté dans ses résolutions. Né à Bernay, en 1735, il avait fait profession dès l'âge de seize ans (2) dans le mo-

(1) Quoique son vrai nom fût Decourdemanche, on l'appelait souvent dom de Courdemanche en deux mots : ainsi Delabruyère s'est appelé Monsieur de La Bruyère. Il y avait à Evreux une famille de Courdemanche (cf. La Chesnaie-Desbois) dont il pouvait descendre. Chez le duc de Penthièvre, on l'appelait dom Courdemanche tout court. On lui donna aussi le titre nobiliaire de dom de Courdemanche. Cf. ch. XI de ce livre.

(2) 21 octobre 1751.

nastère de Saint-Martin de Séez, et il n'était jamais sorti de la congrégation de Saint-Maur. Il y avait rempli différentes fonctions et ne laissait pas que d'y être fort estimé. Il fut chargé, avec dom Outin, bibliothécaire de Jumiéges, de revoir l'histoire de cette abbaye (1). Comme professeur, il eut pour élève dom Marie, qui était devenu prieur de Jumiéges. Comme procureur, il avait conduit pour divers monastères, par exemple pour l'abbaye de Fontenai, plusieurs affaires auxquelles il avait pris le plus vif intérêt. « Il était dans mon caractère, écrit-il lui-même (2), de m'approprier les affaires dont j'ai été chargé pour le corps dont je suis membre, et de m'en affecter plus encore que si elles m'avaient été personnelles. Sans cette façon de penser qui m'inspirait un zèle infatigable, qui m'imposait un travail, une vigilance continuelle, j'aurais manqué bien des succès que j'ai obtenus. Mon bonheur ou mon malheur étaient vraiment liés à l'issue des affaires que je poursuivais. »

Lors donc qu'il apprit qu'on réveillait le procès d'Authis, il se mit à étudier cette affaire avec toute

(1) Précisément celle qu'a publiée l'abbé Loth. Cf. t. I, p. 7, et t. III, p. 228.
(2) Manuscrits, p. 102 et 103.

l'ardeur dont il était capable. Il y apporta aussi l'esprit qui animait les bénédictins dans leurs études historiques, la sincère recherche de la vérité. Quand il crut avoir trouvé la vérité et la bien connaître, il partit pour aller défendre la cause dont il était chargé, devant le Parlement de Paris. Il arriva le 20 août à l'abbaye de Saint Germain-des-Prés.

Aussitôt le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur lui commanda d'aller chez l'évêque d'Arras pour conférer de l'affaire qui l'amenait (1). Qu'est-ce que l'évêque d'Arras pouvait avoir de commun avec l'affaire de la seigneurie d'Authis? C'est ce que dom Courdemanche ne pouvait bien comprendre. Néanmoins, il obéit et se rendit chez ce puissant prélat le lendemain dans la matinée. « Là, j'apprends, dit-il, que le duc de Penthièvre a parlé de notre procès à l'évêque de Rennes, en qui il a beaucoup de confiance (2), et lui a témoigné sa répugnance à procéder juridiquement contre des

(1) De Conzié, d'une famille noble de Savoie. Le caractère important de ce prélat, qui semble dominer le clergé, est décrit par M. de Lévis, p. 371, 372 et 373. Éd. F. Didot, Paris, 1882.

(2) François Barreau de Girac fut évêque de Rennes, de 1769 à 1790. Cf. *Gallia Christiana*.

religieux bénédictins. » L'évêque de Rennes voulait éviter au Prince le désagrément de paraître dans les tribunaux : pour persuader aux Religieux de Jumiéges de discuter leurs intérêts à l'amiable, il n'avait pas cru pouvoir mieux s'adresser qu'à Mgr l'évêque d'Arras.

« Le projet d'une discussion à l'amiable me plut beaucoup. J'étais si convaincu de la bonté de notre cause, et ce point me paraissait si évident, si facile à démontrer, que j'en aurais volontiers soumis le jugement au conseil du Prince après avoir mis tous nos moyens sous ses yeux. Mgr l'évêque d'Arras, sûr de mes dispositions et de celles de la communauté de Jumiéges, dont j'étais garant, me donna une lettre pour Mgr l'évêque de Rennes, chez qui j'allai sur le champ. Mêmes propositions de la part de ce prélat que de celle de Mgr d'Arras ; mêmes réponses de la mienne. Il offrit de nous présenter à Son Altesse ; le jour fut pris et fixé au surlendemain. »

Le duc de Penthièvre habitait à Paris l'hôtel de Toulouse, maintenant la Banque de France. « Nous fûmes reçus, le Père Général et moi, avec cet air d'affabilité qui est naturel à ce prince, et nous lui dîmes que nous regarderions comme un très grand malheur la nécessité de poursuivre la contestation

en justice réglée; que nous ne formions des vœux que pour que Son Altesse daignât adopter les voies de conciliation ; qu'enfin nous ne voulions que son conseil, qu'elle-même pour juge. Le Prince répondit qu'il était fort sensible à toute la confiance que nous lui témoignions, mais qu'il n'en userait pas, et qu'il consentait à ce qu'on nommât des arbitres de part et d'autre pour décider la question ; puis me regardant fixement il dit : « Ce procureur n'a pas l'air méchant ; tant mieux pour lui, car s'il l'était je braquerais mes canons de Bisy contre la métairie d'Authis, pour le foudroyer quand il serait dedans... — Je répondis que, n'étant disposé qu'à réclamer la justice et les bontés de Son Altesse, je me garderais bien de rien faire qui pût provoquer sa sévérité. Le Prince sourit et dit qu'il priait Mgr l'évêque de Rennes de traiter l'affaire avec son conseil. Nous nous retirâmes après avoir remercié Son Altesse de ses dispositions pacifiques.

Le lendemain, j'allai voir M. l'abbé Le Noir, conseiller de grande Chambre et chef du conseil de M. le duc de Penthièvre. Je lui rendis compte de l'audience que le Prince m'avait accordée, et je lui expliquai le fond de l'affaire aussi longtemps qu'il voulut bien m'entendre. Il me dit qu'au lieu de la

discuter, ce qui serait très long, on pourrait s'arranger et faire une cotte mal taillée (ce sont ses termes); puis procéder de suite à une estimation, et un échange. Je répondis avec empressement, tant en mon nom qu'en celui des Religieux de Jumiéges : « Si la seigneurie d'Authis peut convenir à Son Altesse, nous ne demandons pas mieux que de la lui céder moyennant un objet de compensation. Le Prince nous trouvera toujours disposés à lui donner des marques de notre déférence et de notre soumission. Le parti d'une transaction et d'un échange nous serait mille fois plus agréable que la discussion rigoureuse du fond, quoique la justice de notre cause soit évidente. »

M. l'abbé Le Noir invita dom Courdemanche à venir assister au conseil du Prince qui devait se tenir le lundi suivant.

CHAPITRE III

(1776)

Aspect imposant du conseil de S. A. S. le duc de Penthièvre. — Dom Courdemanche est introduit. — Terrible incident. — M. d'Outremont réclame quinze sacs de procédures que l'abbaye de Jumiéges n'avait pas. — On décida néanmoins de soumettre le procès au jugement d'arbitres. — Quatre sont nommés avec le pouvoir d'en nommer un cinquième. — Il était toujours bien entendu qu'on s'arrangerait à l'amiable. — Dom Courdemanche redige un compromis à cet effet; les arbitres du Prince le repoussent et lui en font signer un autre. — Il ne veut pas y voir un piège. — Le conseil du Prince l'accable de politesses.

« Nous étions dans les premiers jours de septembre : introduit dans la salle où le conseil était assemblé, je fus frappé du nombre et de la qualité des personnes qui le composaient (1). J'y vis un prélat, un conseiller de grande Chambre, un conseiller du Châtelet, M. du Coudray, quatre anciens avocats, parmi lesquels MM. d'Outremont et du Vaudier,

(1) Septembre 1776.

déjà désignés par le Prince pour être arbitres dans notre procès ; le trésorier du Prince, plusieurs secrétaires de ses commandements, dont M. Périer, devenu depuis secrétaire général de la marine et aujourd'hui fermier général, un notaire et un procureur au Parlement.

Tous ces Messieurs entouraient une grande table couverte d'un tapis. Quand on m'eut fait asseoir, je m'attendais à voir entamer une négociation ; mais il fut d'abord question de bien autre chose. L'on me demanda la représentation de toute la procédure, pièces et productions du maréchal de Belle-Isle qu'on prétendait avoir été remises à dom Vernet, notre procureur général (1). Cela ne faisait pas moins de quinze sacs de procédure. Ce terrible incident m'embarrassa, surtout par le ton imposant avec lequel il fut proposé de la part de ces Messieurs, principalement de M. d'Outremont. Il faut observer que M. d'Outremont avait été le défenseur du maréchal de Belle-Isle dans cette affaire, qu'il était par conséquent prévenu de longue date contre notre cause, et que ce procès lui était en quelque sorte devenu personnel par tout l'intérêt qu'il y avait pris pendant

(1) Manuscrits, p. 15.

les premières vingt années de son existence. Après avoir réfléchi un moment sur tout ce que je venais d'entendre, j'assurai le conseil que nous n'avions point les sacs du maréchal de Belle-Isle ; que si nous les avions, nous ne verrions aucun intérêt à les soustraire; mais que j'étais bien certain de ne point les avoir. Au surplus, je demandai vingt-quatre heures pour répondre à cette difficulté imprévue.

M. d'Outremont reprit vivement que dans les productions du maréchal de Belle-Isle il y avait des titres très précieux, entre autres une copie collationnée, extraite de la Tour de Londres, de la charte de Henri II, roi d'Angleterre, et du duc de Normandie dans le XIe siècle, confirmative de toutes les possessions de l'abbaye de Jumiéges ; laquelle copie avait coûté à M. de Belle-Isle 80 louis... (1). Je répondis qu'il ne fallait pas regretter cette perte, que cette charte était notre principal titre à nous-mêmes, que nous la produirions, que j'en ferais passer au conseil toutes fois et quantes une copie collationnée qui ne coûterait rien, que j'en montrerais même l'o-

(1) M. de Belle-Isle et son frère, arrêtés en Allemagne en 1743 par une poste hanovrienne, avaient été conduits en Angleterre où ils demeurèrent prisonniers pendant un an.

riginal apporté vec moi ; j'ajoutai que M. de Belle-Isle avait été bien bon de l'extraire à si grands frais de la Tour de Londres, vu qu'elle était rapportée mot à mot (1) par l'auteur du « *Neustria Pia.* » Vingt-quatre heures après, dom Courdemanche fit passer à ces Messieurs un petit mémoire où il prouvait qu'il n'avait pas les sacs de procédure qu'on lui réclamait; et de ce moment il n'entendit plus parler de cette difficulté.

La discussion qu'elle avait provoquée dans le conseil n'empêcha pas de résoudre la question principale : on décida dans la même séance de soumettre le procès au jugement d'arbitres. Le premier projet d'un compromis fut formé et rédigé. MM. d'Outremont et du Vaudier y furent désignés arbitres de la part du Prince, et MM. Laget et Vulpian, membres du conseil de la Congrégation, pour les Religieux de Jumiéges. Ces quatre arbitres avaient le pouvoir d'en nommer un cinquième. Ce premier projet n'annonçait qu'un simple arbitrage, d'où il ne devait résulter qu'une sentence susceptible d'appel. « Avant que je quittasse le conseil, M. l'abbé Le Noir et plusieurs autres de ces Messieurs me don-

(1) Cette assertion n'est pas claire dans le *Neustria pia*, par A. du Moustier. Rouen, 1663, in-folio, p. 666-669.

nèrent encore des espérances d'une transaction à l'amiable. M. Périer me dit en particulier qu'on pourrait trancher sur cette affaire, et m'invita à aller le voir pour en conférer avec lui.....

Je fis demander au Prince une seconde audience par un capucin qui avait ses bonnes grâces, et je l'obtins. Je rencontrai d'abord M. l'évêque de Rennes qui me fit accueil et me présenta. Le duc de Penthièvre me pressa de finir l'affaire. — Son Altesse ne pouvait pas, répondis-je, le désirer plus ardemment que moi : je ne me présentais devant Elle que pour la supplier de m'indiquer celui des membres de son conseil à qui je devrais m'adresser pour en traiter particulièrement. — Le Prince me nomma M. du Coudray. Au jour que M. du Coudray fixa pour notre entrevue, je lui présentai un mémoire indicatif et par extraits suivant l'ordre chronologique de tous nos titres de propriété et de possession touchant la seigneurie d'Authis et dépendances. Il le lut en ma présence et fut frappé du nombre, de la clarté et de la suite de nos titres. Il m'avoua qu'il ne concevait pas comment on avait pu, ni comment on pouvait encore nous contester une propriété si bien établie. Et comme je me félicitais qu'un magistrat tel que lui, aussi

judicieux et aussi éclairé, fût chargé de cet examen, il me dit qu'il se ferait un devoir de communiquer son opinion au conseil, mais qu'il était probable que je serais jugé par les arbitres désignés.

Le projet de transaction à l'amiable me roulait toujours dans la tête. J'allai voir M. Périer qui m'y avait engagé. Nous discutâmes un peu le fond, puis nous dressâmes un projet d'arrangement. Il me pressa de faire venir de Jumiéges un pouvoir général et spécial aux fins de transiger promptement et définitivement, écartant toujours de moi un jugement de rigueur. J'écrivis de suite à Jumiéges, et je retournai chez l'abbé Le Noir; je le trouvai toujours dans les mêmes dispositions d'une transaction à l'amiable; et je l'informai que j'attendais de Jumiéges les pouvoirs necessaires à cette fin. Il en parut satisfait, et m'engagea à faire moi-même un projet d'arrangement.

Je continuai à rendre quelques visites à M. l'évêque de Rennes. La reconnaissance et la confiance me conduisaient chez lui. Je lui communiquai les espérances que le conseil de M. le duc de Penthièvre me donnait chaque jour d'un accommodement prochain et à l'amiable. Ce prélat vit le premier les pouvoirs de transiger qui m'étaient arrivés de Jumiéges.

Je fis l'aperçu de transaction que M. l'abbé Le Noir m'avait demandé ; je le portai chez lui. Il le trouva raisonnable, le garda pour le faire copier, et m'invita à venir assister au conseil du Prince qui se tenait ce jour-là, un lundi après la mi-septembre.

Je m'y rendis et je montrai les pouvoirs qui m'avaient été envoyés de Jumiéges. Quoique ce fût une procuration générale et spéciale, ces Messieurs la trouvèrent insuffisante. Ils aimèrent mieux rediger de nouveau le compromis qui serait envoyé à Jumiéges pour être adopté par la communauté sous forme d'acte capitulaire. J'acquiesçai au désir de ces Messieurs. Sur-le-champ, nouvelle rédaction du compromis ; mais les dispositions en furent changées, parce que M. du Vaudier représenta qu'il ne voulait point avoir la qualité de simple arbitre, ni que la sentence qui interviendrait fût sujette à être discutée dans les tribunaux par voie d'appel ; il voulut enfin qu'on donnât au compromis la forme d'un plan de transaction sur procès, qui rendrait le jugement des arbitres définitif et irrévocable. Il appuya son opinion des intentions du Prince, dont il assura être bien instruit. M. d'Outremont fut du même avis. »

Le piège était visible ; cette proposition intimida le procureur de Jumiéges : il balança longtemps. Il ne fut décidé que par le soin que prirent plusieurs de ces Messieurs de le rassurer.

« Ce fut alors que M. d'Outremont me dit qu'il n'avait pas envie de débrouiller cette affaire immense ni de la discuter à fond, qu'il ne croyait pas que M. du Vaudier (en se tournant de son côté) fût plus jaloux que lui de l'approfondir, mais qu'on la trancherait sûrement. Le même dit encore dans le cours de la séance : « Eh bien ! en supposant votre domaine *féodal*, il vaut tant ; en le supposant *roturier*, il ne vaut que tant : l'on prendra un milieu. » Un autre de ces Messieurs ajouta : « On ne vous traitera pas comme si vous aviez gagné votre procès, ni comme si vous l'aviez perdu...... » Enfin, ce jour-là, tous les membres du conseil me recommandèrent d'aller promptement à Authis dresser des états de nos rentes et mouvances et de toutes nos possessions contestées, pour les mettre à portée de procéder à une estimation à l'amiable. — Eh ! Messieurs, puisque vous êtes si bien disposés à transiger à l'amiable, pourquoi avez-vous dressé un compromis qui nous soumet à un jugement de rigueur et irrévocable ? — M. d'Outremont

répondit que, quoiqu'on ne dût pas juger rigoureusement, il fallait laisser subsister le compromis dans la forme qu'on lui avait donnée, afin que les arbitres fussent pourvus de pouvoirs suffisants pour traiter et consommer la transaction. Je me retirai plein d'espoir d'une conciliation prochaine, et promettant de remplir avec célérité la commission qu'on m'avait donnée, de rédiger les états de nos rentes et mouvances à Authis, je laissai ces Messieurs encore en séance.

Il était tard, il fesait nuit. A peine eus-je fait quelques pas dans le vestibule que je fus appelé par M. l'abbé Le Noir et un autre de ces Messieurs qui avaient couru après moi. M. l'abbé Le Noir m'engagea à rentrer dans la salle du conseil, en me disant qu'il fesait trop nuit pour m'en retourner à pied, et que je devais attendre qu'on m'eût amené un carrosse. Il ajouta avec beaucoup de politesse : « Vous êtes un galant homme, nous avons besoin de vous, nous voulons vous conserver. » Et sur-le-champ il donna ordre à un valet du prince d'aller me chercher un carrosse. Cette attention ne fit qu'augmenter mon espoir et ma satisfaction.

Rentré à l'abbaye de Saint-Germain, je couchai sur le papier toutes ces circonstances ; c'est mon usage d'écrire tout ce que je fais, dis ou entends relativement aux affaires dont je suis chargé. »

CHAPITRE IV

(1776)

Le nouveau compromis ne devait point, dans la pensée de dom Courdemanche, empêcher un arrangement à l'amiable, quoique, d'après la formule adoptée, il entraînât un jugement de rigueur. — Le canon de Bisy est dirigé sur Authis; pourquoi? Néanmoins la bonté du duc de Penthièvre à l'hopital de Saint-Just inspire confiance à dom Courdemanche. —Enthousiasme poétique du bénédictin. — Défiez-vous de moi, dit le Prince. — Les arbitres ne veulent plus entendre parler de transaction à l'amiable. — Surprise du moine.

« Dès que M. du Coudray m'eut donné la nouvelle formule du compromis, je l'envoyai à Jumiéges, et j'engageai le P. Prieur à l'accepter sans crainte et sans difficulté : je l'assurai qu'on ne jugerait point en rigueur et qu'on transigerait à l'amiable, parce que je m'en croyais bien assuré moi-même. J'ajoutais, dans une lettre à dom Prieur, que s'il était à ma place et qu'il pût voir les choses comme moi, il ne sentirait nul danger à contracter

un pareil engagement. Tel fut l'effet de ma confiance dans la sincérité et la stabilité des dispositions que tous ces Messieurs du conseil de Son Altesse m'avaient témoignées.

Peu après l'envoi du compromis à Jumiéges, j'allai voir M. d'Outremont chez lui, et là il me dit qu'il était las de cette affaire, que le Prince en était las aussi, et ne désirait pas moins d'en voir la fin. Il m'engagea à chercher dans les environs de Jumiéges, ou ailleurs, à notre bienséance, un domaine que le Prince pût acheter pour remplacer les objets que nous devions lui céder : il savait disait-il, les intentions de Son Altesse ; et il se fesait fort de lui faire agréer ce dont on serait convenu. Il me fit même entendre que je pouvais négocier cette affaire avec lui seul. Je répondis que je n'avais pas moins à cœur d'en finir, et je promis de m'occuper de la recherche d'un objet de contre-échange.

Je n'avais pas encore reçu réponse de Jumiéges, quand notre Supérieur général m'avertit que le conseil de la Congrégation, lui, ses assistants et les procureurs généraux de l'ordre, devaient se transporter à l'abbaye de Saint-Denys, et m'invita à m'y rendre aussi pour y exposer mon affaire et prendre

l'avis de l'assemblée. Je n'y manquai pas. Je fis l'analyse de la cause, de la procédure et de mes principaux moyens; ensuite je rendis compte de tout ce qui s'était passé entre Son Altesse, son conseil et moi. On fut unanime pour trouver l'affaire excellente au fond et prodigieusement renforcée de titres de toute espèce. Néanmoins, on me conseilla de toujours me prêter à un arrangement *à l'amiable*, et l'on me félicita de ce que les choses paraissaient si avancées de ce côté-là.

Bientôt je reçus de Jumiéges une délibération capitulaire acceptant le compromis tel qu'il était conçu, avec pouvoir à moi de le signer au nom de la communauté. Messieurs du conseil du Prince en parurent satisfaits, et toujours disposés à une transaction ou échange, ils me pressèrent de nouveau d'aller à Authis dresser des états de nos rentes et mouvances. Le 5 octobre, je partis sans avoir signé le compromis, et j'employai près de six semaines à dresser les états demandés. Je peux assurer que je ne négligeai rien pour mettre dans ce travail considérable de la clarté, de la précision et de l'exactitude.

Sur ces entrefaites, le Prince vint à son château de Vernon, et j'appris que, ce jour-là même, il de-

vait aller visiter les pauvres qu'il nourrit et entretient dans sa maison de Saint-Just, située entre Vernon et notre ferme d'Authis. J'eus soin de l'y devancer.

La maison de piété ou l'hôpital de Saint-Just se compose de soixante vieillards, moitié hommes, moitié femmes, confiés aux soins d'une demi-douzaine de sœurs hospitalières. Ils accoururent tous en foule, entourèrent le carrosse du Prince quand il arriva, et dès qu'il fut descendu, une des femmes le complimenta au nom de tout le troupeau. Pendant la harangue, le Prince jeta les yeux sur moi, je m'inclinai profondément, et Son Altesse me rendit mon salut. Après le compliment auquel il répondit, le Prince vint droit à moi, me témoigna combien il était satisfait de me voir, et me fit des reproches de n'être pas allé le saluer à Bisy. Ensuite Son Altesse me demanda où nous en étions de nos affaires. Je répondis que je m'occupais sans relâche de la confection des états que son conseil m'avait demandés, pour procéder à une estimation, puis à un échange, et que je comptais bientôt finir. Le Prince me recommanda la plus grande célérité. Je lui promis d'obéir à ses intentions.

A peine le Prince fut-il entré dans la maison

que ses pauvres se mirent à table pour souper; mais ils n'avaient encore rien devant eux. Ayant déposé son chapeau, il prit une serviette, alla à la cuisine et rapporta de chaque main une écuelle qu'il mit devant deux de ces fortunés convives. Il retourna faire la même chose jusqu'à ce que tout le monde fût servi de tous les mets destinés à ce repas. Monseigneur ayant invité toutes les personnes qui l'accompagnaient à l'aider dans ce service, j'eus le bonheur de participer à cette œuvre rare et édifiante. Le Prince, pendant le souper, parla avec bonté, tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ses pauvres. La joie était peinte sur tous leurs visages, mais elle était nuancée par le respect et la confusion. Les spectateurs étaient dans l'admiration, et tous les yeux décelaient l'attendrissement de tous les cœurs. Le Prince visita ensuite les divers appartements de la maison, les chambres où étaient les lits, le vestiaire, la lingerie, etc... Il rencontra quelques malades qui gardaient le lit ou la chambre, et qui étaient doublement affligés, ce jour-là, pour n'avoir pu participer à ses faveurs. Il eut soin de les consoler par des paroles de douceur et par tout l'intérêt qu'il prenait à leur situation. Jamais je n'ai pu me rappeler cette scène touchante sans être attendri :

mes yeux sont baignés de larmes en fesant ce récit.

Quand je quittai Son Altesse, elle me réitéra le reproche de n'avoir pas encore vu Bisy. « Permettez-moi, Monseigneur, d'y aller demain vous rendre mes hommages. » — « Je suis bien aise de le savoir : vous trouverez mes canons braqués contre vous. » — « Monseigneur, je ne crains point les canons d'un Prince à qui je viens de voir faire des actes d'humanité et de religion aussi extraordinaires. » — « Ne vous y fiez pas. » — « Monseigneur, j'irai avec toute la confiance possible. »

Le lendemain, dès dix heures du matin, j'étais devant le château de Bisy. Presque aussitôt M. de Nettreville, garde du Roi, ancien page de Son Altesse, vint me joindre; il me dit que le Prince, m'ayant aperçu au travers de sa fenêtre et ne pouvant encore me donner audience, l'avait envoyé me faire compagnie et surtout me montrer ses canons. J'étais pénétré de reconnaissance des bontés et de l'attention de Son Altesse. Nous allâmes voir ses canons. Je n'y trouvai que des toiles d'araignée pour amorce : ils ne me firent pas peur. M. de Nettreville me conduisit ensuite dans l'antichambre du Prince, pour être près d'entrer quand Son Altesse l'ordonnerait. Mais le Prince avait beaucoup de

lettres à faire écrire ce jour-là : il ne put me donner audience que vers midi.

Pendant ce temps il me fit dire plusieurs fois de ne pas m'impatienter. Le capucin qui était à sa suite fut un de ceux qui vinrent de la part de Son Altesse me dire qu'elle était fâchée de me faire attendre : en même temps, il me proposa de me faire voir tout le château. Je le suivis dans tous les appartements, mais je ne les considérai qu'en passant : j'avais hâte de revenir dans l'antichambre pour ne pas manquer le moment où Son Altesse pourrait me recevoir. Des officiers qui étaient là dirent au capucin : « Vous le ramènerez trop tôt. » Je m'avançai vers la fenêtre, et je compris sur-le-champ la raison de ce propos : je vis les canons déplacés; plusieurs étaient déjà braqués contre Saint-Pierre d'Authis, et l'on roulait les autres du même côté. L'on m'avait donc tiré exprès de cet endroit pour me ménager la surprise de la nouvelle position de la batterie. Au même instant, le Prince me fit appeler.

Je trouvais qu'il y avait eu excès de bonté de la part du Prince à s'occuper de moi pour ainsi dire toute la matinée et à pousser la plaisanterie jusqu'au bout. Vivement touché de ce procédé, j'en remer-

ciai Son Altesse le mieux qu'il me fut possible. « Eh bien! vous avez vu mes canons; vous les voyez encore braqués contre vous; je vous ai tenu parole. » — « Monseigneur, je ne suis pas plus effrayé que s'ils n'existaient pas : j'aurai l'honneur de répéter à Votre Altesse qu'un Prince que l'équité et la bienfaisance caractérisent particulièrement n'a point de canons qui soient à craindre. »

J'avais sous le bras un gros rouleau de papiers, composé des premières tables de nos ventes et mouvances à Authis et de l'extrait chronologique de tous nos titres. Je les avais apportés pour faire voir au Prince que j'étais déjà fort avancé dans le travail que son conseil m'avait demandé. « Qu'est-ce là, demanda le Prince? » — « C'est mon canon, Monseigneur; c'est avec cette arme que je défendrai les droits de l'abbaye de Jumiéges. » Puis je déroulai les états des vassaux, des rentes et mouvances. Le Prince ayant jeté un coup d'œil dessus : « C'est pour moi que vous travaillez, dom Courdemanche : vous détaillez là précisément toutes mes possessions. » — « Vos possessions futures, Monseigneur, fesant allusion au projet d'échange, et non actuelles. » — « Vos prétentions vont bien loin; on m'assure que vous réclamez des mouvances jusque

dans mon parc, et que selon vous ma cascade serait sur votre fief. De bonne foi ! cette prétention est-elle raisonnable ? » — « J'ignore, Monseigneur, la vraie situation des mouvances que l'abbaye de Jumiéges peut réclamer jusque dans le parc de Votre Altesse ; mais je suis bien certain qu'il en existe, parce que M. de Belle-Isle, pour agrandir son parc, a acheté plusieurs petites portions de terre de particuliers qui relevaient de la seigneurie d'Authis ; nous en avons les aveux, même des expéditions en forme de contrats d'acquisition de M. de Belle-Isle qui prouvent cette vérité, et à l'aide desquels il sera toujours facile de fixer les emplacements. » Alors, le Prince approcha la bouche de mon oreille et me dit tout bas en riant : « N'y a-t-il point là l'ouvrage de quelque père titrier ? » — « Je répondis aussi en riant : « Non, Monseigneur, et, dans cette affaire comme dans toute autre, nous n'appréhendons point les traits de l'injuste préjugé. »

Quelques moments après, le Prince me dit qu'il se plaindrait de moi, comme voulant lui enlever son bien, à dom Boudier, ancien général, et à dom Gillot, général d'alors, et me ferait donner la discipline. « Je ne crois pas, répondis-je, dom Boudier ni dom Gillot disposés à me mettre en pé-

nitence pour l'affaire en question, parce que je leur en avais rendu compte, le mois dernier, dans l'abbaye de Saint-Denys, en présence de tout le conseil et des procureurs généraux de l'ordre, et que tout le monde, sans excepter dom Boudier et dom Gillot, avait trouvé les Religieux de Jumiéges fondés dans leur défense, et n'y avait vu que le motif légitime de conserver le propre bien de l'abbaye et non l'envie d'usurper celui de Son Altesse. Néanmoins, dom Boudier et dom Gillot, en me conseillant de soutenir de mon mieux les droits de la maison de Jumiéges, m'avaient recommandé de ne le faire qu'avec tous les ménagements et tous les égards dus à un Prince non moins respectable par ses vertus que par son sang. Je n'avais pas besoin pour cela de leçons particulières de mes supérieurs, je les puisais et je les puiserai toute ma vie dans mon cœur..... » Le Prince répliqua : « Ah! dom Boudier et dom Gillot sont contre moi! Je ne l'aurais pas cru. » — « Monseigneur, ils ne sont point contre Votre Altesse; mais dans l'affaire dont il s'agit, ils n'ont pu s'empêcher de voir le bon droit des Religieux de Jumiéges... » A ce moment le Prince fut averti qu'il était temps de descendre pour la messe. En quittant son appartement, il m'assura qu'il

avait été satisfait de me voir, et me recommanda de poursuivre sans relâche le travail qui me retenait à Authis. En allant à la chapelle, il dit aux personnes qui l'entouraient : « Dom Courdemanche défend sa cause : il a raison. »

Après avoir fait un court voyage à Rouen, dom Courdemanche revint à Authis pour vaquer sans relâche à la confection des états des rentes et mouvances de l'abbaye de Jumiéges, dans l'étendue du bourgage de Vernon. Mais le badinage du canon de Bisy et l'œuvre religieuse dont il avait été témoin à Saint-Just avaient échauffé sa verve, et firent éclore une pièce de vers, qu'il adressa au duc de Penthièvre, avec une épître en prose, pour supplier le Prince de lui pardonner cette hardiesse (1). Voici les vers :

Seigneur, votre canon ne saurait m'alarmer ;
Il ne m'ôtera point ma juste confiance :
J'ai des secrets pour le charmer ;
Vos vertus, mon respect..... C'est toute ma science.

A faire seulement le bien,
Grand Prince, votre cœur sut toujours se résoudre ;
Ne venant point ici provoquer votre foudre,
Je ne dois redouter rien.

---

(1) 8 novembre 1776.

Un héros tel que vous, sans appareil de guerre,
Sait faire respecter ses droits;
Et pour nous imposer des lois,.
Il n'eut jamais besoin d'employer son tonnerre.

Envers les plus petits, en toute occasion,
Votre Altesse ignora le pouvoir de contraindre;
Avec elle en discord, tout ce qu'on pourrait craindre,
Serait de n'avoir pas raison.

Malheureux (1), dont le sort est trop digne d'envie,
La main que je vis hier vous dispenser la vie
N'ordonnera point mon trépas.
Tous mes sens me diraient que déjà la tempête
Menace de bien près ma tête,
Que mon esprit n'y croirait pas.

Nous arrêtons ici notre citation, parce que le bénédictin, dans son enthousiasme, oublie un peu les règles de la versification. Le duc de Penthièvre lui répondit : « Je vous suis très redevable, mon révérend Père, des vers que vous m'avez adressés. Je voudrais mériter les sentiments que vous avez de moi. Ne vous y fiez pas cependant : je suis plus méchant que vous ne croyez, et nous aurons affaire ensemble, si l'objet qui vous occupe n'est pas promptement terminé. Je vous prie de ne jamais douter, mon révérend Père, de la véritable estime que j'aurai toujours pour vous.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

(1) Les pauvres de Saint-Just (note de l'auteur).

« Le 22 novembre, je retournai à Paris; le 24 j'eus l'honneur d'aller saluer le Prince. Dès que je fus entré, Son Altesse me dit : « Venez que je vous gronde de ce que vous ne finissez pas .» — « Monseigneur, j'ai fait toute la diligence possible; je suis tout prêt; j'ai apporté mon travail avec moi. Il ne tient qu'à ces Messieurs de procéder à une estimation et à une transaction. Le conseil de Votre Altesse me renverra dans huit jours, si elle le veut. »

Le Prince me remercia encore de mes vers; je le remerciai bien plus de l'accueil qu'il m'avait fait. Je me retirai content : une conciliation, une prompte conclusion du procès qui durait depuis 37 ans allait donc avoir lieu. Qui pouvait en douter? L'abbaye de Jumiéges le désirait. Son Altesse le voulait. Persuadé que le compromis qui me fut présenté par le notaire du Prince ne devait servir qu'à faire promptement une transaction à l'amiable, je le signai sans retard, sans difficulté, sans aucune hésitation.....

Vers la mi-décembre, je vins à bout de rassembler pour la première fois nos quatre arbitres chez M. du Vaudier. J'assistais à cette première conférence. Là il ne fut plus question de transaction ni de conciliation. MM. du Vaudier et d'Outremont pa-

rurent s'établir pour juger le droit rigoureusement. Frappé de ce changement subit, je m'en plaignis. M. Laget, un des arbitres de l'abbaye de Jumiéges, proposa une conciliation à l'amiable. Il fut répondu par M. du Vaudier que le Prince craindrait de faire tort aux Religieux de Jumiéges par une transaction où ces derniers feraient peut-être des sacrifices; que l'intention de Son Altesse était de payer exactement tout ce qui serait dû pour les objets contestés, mais *après qu'il aurait été jugé si l'abbaye de Jumiéges avait des droits* OU NON. J'observai qu'on ne fait aucun tort aux personnes qui consentent librement à un traité, et se retirent satisfaites. Les mêmes raisons me furent répétées. Je crois n'avoir nul besoin de peindre la sensation que j'éprouvai alors, ni les réflexions que je dus faire. »

CHAPITRE V

(1776-1777)

Tous les doutes de dom Courdemanche furent bientôt dissipés. — Le but des arbitres était de s'emparer du domaine d'Authis sans indemnité et sans échange. — Tout dépendait du cinquième arbitre. — Plus d'autre ressource pour Jumiéges que dans la bonté de sa cause et l'équité du Prince. — Arguments pour et contre. — Tactique de dom Courdemanche et de ses adversaires. — Mémoire de Henrion de Pansey, la cause de Jumiéges est en péril.

« Je reçus à Paris, de M. d'Outremont (1), une lettre qui ne me permettait plus de douter que le parti ne fût bien pris, de la part des arbitres du Prince, de discuter rigoureusement la propriété avant de transiger. Or, par le compromis, nous avions contracté l'obligation, l'on s'en souvient, de transiger *de leur avis ;* c'est-à-dire de passer condamnation

(1) 29 décembre 1776.

sur la légitimité de notre possession, *si tel était leur avis*. Je tremblai à la vue du pas dangereux où ma bonne foi avait engagé l'abbaye de Jumièges. Comment avais-je pu laisser mettre en problème la valeur d'une possession de huit siècles, appuyée par les titres les plus respectables, et triomphante jusqu'alors de tous les troubles ? Le sort de cette propriété dépendait maintenant d'un seul homme, je veux dire du cinquième arbitre.

La commission de vérifier mes états à Authis fut envoyée à Vernon, suivant la lettre de M. d'Outremont, mais cette commission ne fut point remplie. La vérification demeura là, et mes états aussi ; et l'arbitrage fut continué et consommé : car ces états, qu'on me pressait tant de finir avant la signature du compromis, étaient devenus inutiles après la signature. MM. les arbitres ne les virent qu'en rouleau et une seule fois, dans leur première assemblée, où je les avais portés croyant n'avoir nul besoin d'autres pièces. Le projet de transaction évanoui, la commission de vérifier les états sans effet, les mesures prises pour juger rigoureusement le point de droit, je ne vis plus de ressource que dans la bonté de notre cause et l'équité du Prince.

Le soir du 31 décembre, à l'occasion du nouvel

an, j'allai à l'hôtel de Toulouse, présenter mes hommages et mes vœux à M. le duc de Penthièvre. Le Prince n'était pas à son hôtel pour le moment. Comme il devait rentrer bientôt, on me fit passer dans son appartement ; j'y trouvai plusieurs membres de son conseil, entre autres, MM. du Vaudier et d'Outremont. Me voilà en pays de connaissance : nous parlons de notre affaire. Comme dans la première conférence des arbitres, il avait été question d'en choisir un cinquième, et que M. Laget avait indiqué M. de Lambon, MM. du Vaudier et d'Outremont me dirent que, après en avoir conféré avec le Prince, ils consentiraient également à s'associer M. de Lambon. Je fus chargé d'en informer MM. Vulpian et Laget. Cette nouvelle me fit plaisir, vu que nos arbitres avaient paru désirer M. de Lambon. J'espérais que la valeur de nos titres frapperait aisément les yeux de MM. Laget et Vulpian, et je conçus le même espoir à l'égard de M. de Lambon : j'avais entendu rendre témoignage à ses lumières et à sa probité. Peut-être pourrons-nous nous tirer du pas glissant où nous étions engagés par le compromis.

Nous n'attendîmes pas longtemps le retour du Prince. S. A., en entrant dans son appartement, dit :

« J'apprends que dom Courdemanche est ici, mon ennemi ! Il est bien hardi de venir me voir. » Le ton dont ces paroles furent prononcées me les firent trouver agréables et nullement fâcheuses. — « Monseigeur, Votre Altesse ne saurait avoir des ennemis. Quiconque prendrait ce rôle serait un monstre détestable. Ce n'est point un ennemi qui a l'audace de paraître aux yeux de Votre Altesse, mais son très humble serviteur qui prend la liberté de lui offrir ses hommages respectueux et ses vœux les plus sincères. »

Ensuite j'eus l'honneur de présenter au Prince une pièce de vers analogue à la saison, en lui disant que l'accueil qu'il avait daigné faire aux premiers m'avait encouragé à composer et à lui présenter ceux-là. Le Prince les lut tout bas, les mit dans sa poche et eut la bonté de me remercier. J'en ai perdu la minute depuis ; ce qui m'empêche de les placer ici. Ce n'est peut-être pas un malheur pour moi.

Au moment de partir pour Versailles le Prince était vêtu selon l'étiquette du jour : il portait un habit de velours bleu, dont toutes les boutonnières et tous les boutons étaient de diamants; le Saint-Esprit, tant sur l'habit qu'au bas du cordon, était

aussi de diamants; toute la monture et le nœud de l'épée également de diamants. Le collier de la toison d'or était composé de diamants et autres pierres précieuses. Je n'avais pas assez de mes deux yeux pour parcourir toute cette riche parure que le feu et les bougies rendaient encore plus éclatante. Le Prince me surprit en admiration ; pensant bien que je n'avais jamais rien vu de si beau en ma vie, il eut la bonté de me faire approcher, et de soulever la monture de son épée pour me la faire mieux voir. Mais qu'il me fût aisé de voir l'indifférence de M. le duc de Penthièvre pour cette magnificence! Comme il avait l'air de se soucier peu d'un luxe qui m'éblouissait ! Le plaisir que ce Prince auguste parut prendre à m'en laisser considérer tous les objets à mon aise n'était pas le fruit de l'ostentation, mais un pur effet de sa bonté et de son affabilité. Ces vertus le paraient encore plus que les pierreries.

Nous accompagnâmes le Prince jusqu'à son carrosse ; en traversant les appartements qui conduisent dans la cour de son hôtel, il me fit l'honneur de me dire plusieurs fois qu'il était charmé de me voir; puis il ajouta : « Cependant il faut ME RENDRE MON BIEN. » — « Monseigneur, nous n'avons point

de restitution à faire à Votre Altesse, mais une possession légitime à défendre que nous serons toujours disposés à vous céder, si elle est à votre convenance. »

Vers le 24 janvier (1777), un sieur Picard de Prébois de Caen, désirant obtenir le greffe de l'amirauté de cette ville, me fut adressé par M. du Perray de Lisle, avocat du roi à Caen, pour avoir une recommandation auprès de Mgr le duc de Penthièvre. Je pris la liberté d'écrire sur-le-champ au Prince, qui me fit la réponse la plus gracieuse : « Je désire fort que les circonstances me permettent de vous obliger à cette occasion, *malgré l'envie que vous avez de* M'ENLEVER MON BIEN. » Quelques jours après, j'allai faire ma cour à S. A. S. et la remercier de ses bonnes dispositions envers mon protégé.

On coiffait le Prince quand il me fut permis d'entrer ; je restai jusqu'à ce que le Prince fût habillé et sortît pour aller à la messe. Il me dit qu'il avait recommandé mon protégé aux officiers du Bureau que cette affaire regardait, afin qu'ils me donnassent satisfaction, à moins que la chose ne fût impossible. Puis nous parlâmes longtemps de la seigneurie d'Authis. Son Altesse voulait toujours me per-

suader que nous avions tort, et toujours je l'assurais que nous avions raison. La bonté avec laquelle le Prince me parlait me fit croire qu'il ne m'agaçait que dans le dessein de s'instruire un peu du fond de la question par mes réponses : je profitai de l'occasion de mon mieux. Pendant que je plaidais ma cause, Mme la princesse de Lamballe entra. Quand elle eut souhaité le bonjour à M. le duc de Penthièvre et baisé sa main, il lui dit : « Ma fille, voilà dom Courdemanche qui veut mettre un embargo sur notre cuisine à Bisy ; voyez si vous pourrez en venir à bout, car je ne saurais m'arranger avec lui. » La Princesse, m'ayant regardé, dit : « Il n'a pourtant pas l'air méchant. » Je répondis : « Madame, nous ferions plutôt les plus grands sacrifices que d'avoir les prétentions que Son Altesse veut bien supposer. » Le Prince sourit et répliqua : « Vous avez beau dire, vous soutenez une mauvaise cause. » Je maintins que notre cause était bonne, mais le Prince était déjà parti.

Dans les premiers jours de février MM. les arbitres tinrent leur deuxième assemblée chez M. de Lambon. J'assistai encore à celle-ci ; mais je n'y parus plus dans la suite, pour ne pas gêner la discussion.

M. Vulpian entama son rapport par la lecture du premier titre originaire, savoir : une charte de Richard IIe, duc de Normandie, à la date de 1027. C'était dans le sens des expressions de cette charte relativement à la donation d'Authis que gisait toute la difficulté. Le prince donateur s'était-il exprimé, à l'article de la terre d'Authis, de manière à désigner un domaine noble, ou n'avait-il désigné qu'un domaine roturier ? Il s'exprimait ainsi en latin : « Je donne à l'abbaye de Jumiéges Authis avec l'église, et toutes ses dépendances, vignes, prés, terres cultes et incultes, forêts, eaux et pêcheries, objets que nous avons échangés pour une seigneurie, *pro villa*, qui est située dans le Poitou, et s'appelle Tourtenay, avec ses dépendances et appartenances. »

Après avoir donné lecture de la charte de 1027, en développant le sens de cette charte relativement à la donation de la terre d'Authis, M. Vulpian fit remarquer que le duc de Normandie n'avait pas seulement aumôné une portion de ce domaine utile d'un fief en se réservant l'honorifique et la directe, mais qu'il avait donné un corps de fief entier, un village, un territoire, avec toutes ses appartenances, sans se rien réserver, et que par conséquent toute la dignité et la justice du fief avaient dû passer à l'église

avec le domaine utile. Il établit les principes de la franche aumône et de l'origine des fiefs en Normandie, les appliqua à la question et prouva que la terre d'Authis avait dû passer dans les mains des Religieux de Jumiéges telle qu'elle était dans celles du duc de Normandie, c'est-à-dire avec toutes les prérogatives de la féodalité ; que, par conséquent, leur propriété noble était certaine, et leur possession légitime.

Les arbitres du Prince répondaient qu'il n'y avait, dans la charte de 1027, aucune de ces expressions nécessaires pour désigner une franche aumône noble ; par exemple, ils auraient voulu y voir les mots *feoduus* ou *hommagium*, ou des équivalents.

« Au commencement du XIe siècle, disait dom Courdemanche dans un Précis qui fut lu en séance des arbitres, le vasselage était plus personnel que réel ; la tenure, soit noble, soit roturière, n'était pas alors exprimée dans les actes comme elle l'a été depuis et l'est aujourd'hui : il suffisait qu'une donation fût faite en propriété, et non en bénéfice, de la part d'un souverain et sans aucune réserve, pour qu'elle fût noble. » Tous les autres fiefs de l'abbaye de Jumiéges et des autres abbayes de Normandie, même les plus gran-

des baronnies, avaient été aumônés par les Ducs ou Souverains de la même manière et dans les mêmes termes que la seigneurie d'Authis ; il le prouvait par des extraits des chartes pour les abbayes de Jumiéges, de Saint-Ouen de Rouen, de Fécamp, de Bernay, de Saint-Étienne de Caen et du mont Saint Michel. Cette charte de 1027 était confirmée dans les mêmes termes à l'article d'Authis par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en 1174, et par Richard de Vernon que représentait M. le duc de Penthièvre. On lut devant les arbitres des titres de 1206, de 1214 et de 1220 qui reconnaissaient la noblesse du domaine d'Authis. Ni Philippe-Auguste, roi de France, en 1199, ni Charles V, dit le Sage, en 1376, ni les différents rois qui ont reçu, de siècle en siècle, les différents aveux et dénombrements de l'abbaye de Jumiéges, n'ont contesté la forme de la donation d'Authis aux Religieux. On signala encore à l'attention des arbitres plusieurs sentences de la vicomté de Vernon, de nombreux arrêts du Parlement de Rouen, une foule innombrable de titres de toute espèce qui attestaient la possession non interrompue de cette propriété depuis l'époque de la donation jusqu'à celle du procès. Il paraissait vraiment incroyable qu'une pro-

priété si ancienne, si respectable et si bien établie pût être aujourd'hui contestée.

Les arbitres de M. le duc de Penthièvre répliquaient ainsi : « Anciennement on regardait les propriétés de l'Église comme appartenant à Dieu même. Les ecclésiastiques étaient parvenus à persuader qu'il était indécent que des biens de cette espèce fussent assujettis à des justices temporelles et profanes. De là des exemptions qui étaient des abus : tout au plus transféraient-elles la justice ecclésiastique qui n'avait rien de temporel. Si le donateur avait intention de transmettre à l'Église la justice seigneuriale qu'il avait sur l'objet aumôné, alors à la clause d'exemption on ne manquait pas d'ajouter une donation formelle de la justice seigneuriale (1). Or il n'y avait rien de semblable dans la Charte de 1027 ; il était donc impossible de rien conclure relativement à la féodalité. Un abus prolongé n'acquiert point la force de la prescription, dès que le titre paraît et que ce titre est contraire à la possession. »

(1) *Dissertations féodales*, par Henrion de Pansey, avocat au Parlement. Paris, chez Théophile Barrois le jeune, 1789, t. II, p. 95, 96.

On conseilla à dom Courdemanche de consulter, sur la Charte de 1027, M. l'abbé Bouquet (1), avocat à Paris, très versé dans la diplomatique et chargé de la collection du trésor des Chartes de la Couronne : on fesait grand cas de ses lumières en cette partie. On lui conseilla aussi de consulter M. Mérimée, féodiste du maréchal de Broglie. Dom Courdemanche eut la consultation de M. l'abbé Bouquet le 20 mars ; et deux de M. Mérimée, l'une le 21 mars et l'autre le 6 avril. Toutes les trois consultations étaient on ne peut plus favorables à la cause de Jumiéges. Mais M. d'Outremont fit travailler de son coté (2) M. Henrion de Pansey, avocat à Paris, homme de beaucoup d'esprit, qui bâtit un système tout neuf sur la nature de la franche aumône. M. d'Outremont lut le mémoire de M. Henrion devant les arbitres dans la séance suivante. M. Hen-

(1) Neveu du fameux dom Martin Bouquet, Pierre Bouquet avait publié : 1° Le *Droit public de France éclairé par les monuments de l'antiquité*; — 2° *Notice des titres de nos rois à nommer aux évêchés et abbayes de leurs États*; — 3° *Lettres provinciales ou examen impartial de l'origine de la Constitution et des révolutions de la monarchie française*, etc., etc.

(2) *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Henrion de Pansay, premier président de la Cour de cassation*, par M. Rozet, avocat. Paris, 1829.

rion de Pansey nous a rapporté lui-même en ces termes l'effet qu'il produisit (1) :

« M. le duc de Penthièvre prétendait qu'une terre assise dans le bourgage de Vernon, connue depuis six ou sept siècles sous la dénomination de baronnie d'Authis, ne formait qu'une simple roture, sans aucune prérogative seigneuriale. Les Religieux de Jumiéges opposaient à cette prétention une multitude d'actes de féodalité et de justice, un grand nombre d'hommages rendus à nos rois, aux ducs de Normandie, aux rois d'Angleterre, et cela depuis le commencement du XIe siècle ; on peut assurer qu'il est impossible de désirer et même de concevoir une possession plus solidement établie. Tous ces actes possessoires furent mis à l'écart ; on les regarda comme une méprise de la part des Religieux, et leur approbation de la part du Roi comme l'effet de la négligence des officiers préposés à la manutention du domaine. M. le duc de Penthièvre était heureusement parvenu à retrouver dans la Tour de Londres l'original de la donation ; on s'y attacha exclusivement, et la possession disparut, suivant cette grande maxime : « *a primordio tituli omnis formatur*

1) *Dissertations féodales*, t. II, p. 94, 95.

eventus. » Le plus ancien titre est toujours préféré, et du titre primitif dépend l'issue du procès. »

« Informé que ce système nouveau, qui se présentait sous le masque des vrais principes de la chose, avait fait impression sur l'esprit de M. de Lambon, je trouvai, dit dom Courdemanche, notre cause en péril, puisque l'événement dépendait du cinquième arbitre. Je priai M. d'Outremont de me donner une copie du mémoire de M. Henrion pour que je pusse le lire, le consulter et y répondre ; en même temps je requis MM. les arbitres, qui devaient s'assembler le mercredi saint (26 mars) pour juger définitivement, de différer jusqu'à ce que j'eusse fourni mes réponses.

Le 12 avril, j'allai faire ma cour à Mgr le duc de Penthièvre. Il me parla de notre affaire et, paraissant toujours persuadé que nous étions mal fondés en nos réclamations, il me fit des reproches sur les délais que j'avais apportés à la décision. Je répondis à Son Altesse que le mémoire de M. Henrion était la cause du délai que j'avais demandé : les principes qu'il contenait étaient trop dangereux pour que je ne m'attachasse pas à les réfuter de toutes mes forces. J'allais en citer quelques articles, quand je vis entrer M. Bertin, ministre, et plusieurs autres cordons

bleus et grands seigneurs. M. le duc de Penthièvre leur fit voir les plans des travaux qu'il faisait faire au Tréport. Je me retirai, bien plus occupé de ce que le Prince m'avait dit et de tout ce que j'avais voulu lui répondre, que des ouvrages du Tréport. Plein de ces idées, qui ne pouvaient sortir de ma tête, j'osai, pour la soulager, écrire le lendemain à M. le duc de Penthièvre. »

La lettre est longue et même assez éloquente (1); le bénédictin y démontre clairement que, si l'on acceptait les principes de M. Henrion, les trois quarts, pour ne pas dire la totalité, des seigneuries que le clergé de France possédait auraient été usurpées, et qu'on pouvait l'en dépouiller. Le duc de Penthièvre répondit, 14 avril 1777 : « Nous avons confié notre affaire à des arbitres, mon Révérend Père ; je m'en remets entièrement au parti qu'ils croiront devoir prendre. C'est auprès d'eux que vous devez agir, si vous le jugez à propos... »

(1) Manuscrits, t. Ier, p. 76-81.

CHAPITRE VI

(1777)

Principes de M. Henrion de Pansey. — Méthode du procureur de Jumiéges pour les combattre. — Mémoires de MM. Ferey, Bouquet, Target, Élie de Beaumont sur le sujet. — Découvertes archéologiques de dom de Courdemanche sur la charte de 1027. — Longue et très curieuse conversation de dom de Courdemanche avec le duc de Penthièvre. — Opinions du Prince. — Réflexions du bénédictin. — Quelle sera l'issue du procès?

M. Henrion de Pansey (1) posait en principe que les immeubles corporels donnés à l'Église en pure aumône, *in eleemosynam*, n'étaient dans ses mains que des tenures roturières. Or, la Charte de 1027 ne renfermait qu'une donation en pure aumône : donc elle n'avait pu transférer aux Religieux de Jumiéges qu'une simple roture.

---

(1) Il venait de publier l'*Analyse du traité des Fiefs*, par Dumoulin.

Dom Courdemanche trouva ce plan du mémoire de M. Henrion très adroitement combiné, et l'ouvrage capable de faire illusion, d'en imposer même à ceux qui n'étaient pas versés dans la connaissance de l'origine des fiefs, et qui n'avaient pas étudié la nature de la franche aumône suivant l'ancienne coutume de Normandie. « Car c'était toujours là, dit-il, le point où il fallait se reporter pour avoir la vraie intelligence de la charte produite; c'était là qu'il fallait toujours ramener les adversaires. Il ne s'agissait pas d'interpréter la charte suivant la coutume de Paris ou des autres provinces du royaume, ou suivant la jurisprudence actuelle sur la formation des fiefs, pas même suivant la nouvelle rédaction de la coutume de Normandie ; mais il fallait appliquer le texte du titre aux mœurs et aux principes du temps où il avait été donné, enfin à l'ancien coutumier. A la lumière de ce flambeau, le fantôme créé par M. Henrion disparaissait. En effet, malgré l'art infini qui régnait dans tout son ouvrage, en y regardant de près, il était aisé de découvrir la faiblesse des fondements de l'édifice et l'incohérence de toutes ses parties.

« D'après les notions déjà acquises et à l'aide du plan de défense anciennement établi et des consul-

tations nouvelles que je m'étais procurées, j'aurais pu réfuter moi-même les idées de M. Henrion; mais nous étions attaqués dans les formes, il fallait nous défendre de même et dresser nos batteries régulièrement. Je fis donc faire plusieurs copies du mémoire de M. Henrion; j'en portai une chez M. Ferey, jurisconsulte normand, qui connaît à fond les maximes de la coutume qui régit cette province, et n'est pas moins versé dans les vrais principes des matières féodales; j'y joignis des copies de l'extrait de nos titres et de la Charte de 1027; et je le priai de nous donner une consultation étendue qui ne laissât rien à désirer pour le développement de la question. M. Ferey me demanda huit jours pour examiner les pièces avant de se charger de la défense. Je mis encore en œuvre M. Target et M. l'abbé Bouquet.

M. Ferey, ayant trouvé notre cause indubitable, travailla sans relâche à la consultation. Il me la remit le 24 avril; elle roule sur deux points principaux : le premier, que M. le duc de Penthièvre est mal fondé à contester le titre du fief d'Authis; le second, que c'est du duché de Normandie et non du comté de Gisors ou de Vernon que ce fief est mouvant. Je fis aussitôt tirer plusieurs copies de cette

consultation, que je distribuai à MM. les arbitres.

M. l'abbé Bouquet me donna sa consultation le 15 mai suivant. C'est un riche fonds d'érudition sur l'origine et la nature des donations en franche aumône. M. Bouquet établit trois propositions préliminaires : 1° le duché de Normandie et les autres hautes seigneuries ayant des droits régaliens sous la 2me et 3me race de nos rois n'ont été sujets qu'au vasselage personnel par voie d'alliance, et non par concession de la propriété utile, avec réserve de la propriété directe représentée par des droits pécuniaires. La preuve de cette première proposition est fondée sur l'autorité des chartes contemporaines et sur le témoignage des auteurs les plus versés dans l'étude et l'intelligence des anciennes chartes et des autres monuments de notre histoire et de nos loix, tels que Chantreau, Lefèvre, Brussel, Mézeray, l'auteur du nouveau glossaire pour servir de supplément à celui de Ducange, le savant abbé Le Gouvey, M. le chancelier d'Aguesseau, M. Houard, etc., etc.

2° La deuxième proposition de l'abbé Bouquet n'était pas moins bien établie : la seigneurie d'Authis donnée par la Charte de 1027, étant située dans le comté d'Evreux ou dans la châtellenie de Vernon, ou même dans le domaine immédiat du duché de

Normandie, n'aurait pu être donnée en franche aumône que par le duc de Normandie; elle serait restée sous sa garde immédiate, et en rentrant dans le commerce depuis l'union du duché de Normandie à la Couronne, la mouvance en aurait été de plein droit dévolue au Roy; donc M. le duc de Penthièvre était non recevable à la réclamer.

3° Enfin M. Bouquet refute les principes de M. Henrion et prouve qu'il n'y avait point de formules usitées avant le XIe siècle pour les prétendues concessions en fief réel. Il cite à cette occasion des Chartes des années 799, 804, 839, 856, 922, 1018, 1034, etc. Il montre que la justice était alors exprimée par les termes mêmes qui se trouvent dans la charte de 1027. D'où il conclut que les donations qui ont été faites en ces termes par cette charte ont été faites en fief, et conséquemment la donation d'Authis à l'abbaye de Jumiéges. Il avait appuyé sa consultation sur un volume de pièces justificatives. « Sans perdre un moment, dit dom Courdemanche, je fis copier et distribuer l'ouvrage de M. Bouquet comme celui de M. Ferey. »

M. Target (1) me fit un peu attendre sa con-

(1) L'un des plus célèbres avocats du XVIIIe siècle, fut reçu

sultation, mais ce n'était pas un mal : il donnait le temps à MM. les arbitres de lire et de méditer celles qu'ils avaient déjà. » Dom Courdemanche croyait que MM. les arbitres n'avaient d'autre souci que de chercher, comme lui, la vérité dans les chartes et les monuments de notre histoire et de nos lois.

Le 23 juin, je reçus la consultation de M. Target, signée aussi par M. Élie de Beaumont (1). M. Target réfute la doctrine de M. Henrion sur la pure et franche aumône par d'autres arguments que M. Ferey, mais qui tendent au même but. Il établit qu'on peut tenir par aumône un fief noble, et renverse ainsi les principes du défenseur de M. le duc de Penthièvre, qui prétend que la pure et franche aumône est toujours roturière. M. Target prouve sa

à l'Académie française, publia divers ouvrages : 1° *Lettres d'un homme à un homme* ; 2° *Observations sur le commerce des grains* ; 3° *Mémoires sur l'état des protestants en France* ; 4° *Ma pétition* ; 5° *Déclaration des droits de l'homme en société*, etc. Divers pamphlets ont été publiés contre lui, mais son petit-fils P.-L. Target, ancien député, a publié ses véritables sentiments sur la Révolution. C'est intitulé : *1789 et 1887*.

(1) Elie de Beaumont, célèbre avocat consultant, ami de M. Target. Son mémoire pour les Calas est le plus fameux. « Je voudrais bien, dit Voltaire, qu'avec une âme si belle, si honnête, cet homme eût un peu plus de goût. »

proposition par le texte même de Littleton où M. Henrion avait puisé ses principaux arguments. Ce livre est le dépôt des maximes qui régnaient en Normandie vers le temps de la conquête d'Angleterre, ou peu auparavant, c'est-à-dire vers le temps même du titre dont il s'agissait. M. Target, après avoir démontré que la terre d'Authis fut aumônée en fief noble à l'abbaye de Jumiéges, termine ainsi sa consultation : « La défense de l'abbaye de Jumiéges contre M. le maréchal de Belle-Isle et M. le duc de Penthièvre est donc portée à un tel degré d'évidence qu'on ne peut s'empêcher de déplorer la prévention qui lui a livré un telle attaque et qui perpétue un tel combat depuis 40 ans. »

Après avoir fourni à MM. les arbitres tant d'autorités si respectables, le Procureur de Jumiéges pouvait se reposer sur la bonté de sa cause ; mais il ne se contenta pas de cela.

« Pendant que ces célèbres jurisconsultes travaillaient à notre défense, je fesais de mon côté des recherches qui ne furent point inutiles. Je découvris chez un religieux de Saint-Germain des Prés, chargé de l'histoire de Touraine, des pièces qui ex-

pliquèrent le passage obscur de la Charte de 1027 (1). Richard second, après avoir dit qu'il donne la terre d'Authis avec ses dépendances à l'abbaye de Jumiéges, ajoute : « laquelle terre d'Authis nous avons échan- « gée pour une seigneurie située dans le Poitou et « appelée Tourtenay, avec ses dépendances. » Qu'est-ce que cela voulait dire ? L'heureux dom Courdemanche mit la main sur une charte de Pepin, roi d'Aquitaine, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, de l'année 833. Dans cette charte ce prince déclare que cédant aux remords de sa conscience, aux inspirations divines et aux remontrances de son auguste pêre, il rend à l'abbaye de Jumiéges la terre de Tourtenay, située dans le comté de Thouars en Poitou, qu'il s'était illicitement appropriée. »

Ce n'est pas tout. Souvent une découverte en amène une autre. Letgarde, femme de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, avait eu en dot la terre d'Authis, qu'elle donna à sa fille Emma, comtesse de Poitou. La comtesse Emma, ayant fondé l'abbaye de Bourgueil, en Poitou, lui avait fait donation de la terre d'Authis, vers 990. En 1008, les abbayes de Jumiéges et de Bourgueil, pour leur

(1) *Histoire de Jumiéges*, par l'abbé Loth, t. I, p. 143-144.

commodité particulière, avaient échangé les terres d'Authis et de Tourtenay en présence et du consentement de leurs souverains respectifs, savoir : Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, pour l'abbaye de Bourgueil, et Richard, duc de Normandie, pour l'abbaye de Jumiéges; et avec l'approbation de leurs évêques diocésains. « Je trouvai, dit dom Courdemanche, la copie du contrat d'échange tirée du Cartulaire de l'abbaye de Bourgueil, chez le religieux chargé de l'histoire de Touraine. Je vis avec bien de la satisfaction que les terres de Tourtenay et d'Authis étaient toutes les deux qualifiées de puissances, *potestatibus*, expression qui me parut exclure toute idée de roture. En effet, ayant consulté le dictionnaire étymologique de Ducange au mot *Potestas*, je trouvai qu'il signifiait une seigneurie, un fief. Alors je fis un petit mémoire en forme de supplément aux titres déjà par nous produits. J'y rapportai la charte de Pepin, roi d'Aquitaine, la donation de la comtesse Emma, le traité d'échange entre les abbayes de Jumiéges et de Bourgueil. Enfin, je rassemblai les plus forts arguments épars dans tous nos mémoires et consultations, de manière que ce supplément était aussi un précis de toute notre défense.

Je déposai le tout entre le mains de MM. les arbîtres vers le 8 ou 10 juillet. Il n'était pas possible de les mettre mieux à portée de juger la qualité du domaine d'Authis. Ils étaient accablés de moyens, de titres et d'autorités. Ils fixèrent enfin la décision au 17 du même mois. Je l'attendais avec confiance et sécurité.

Le 13 juillet, j'allai rendre mes hommages à M. le duc de Penthièvre. Son Altesse me parla de la décision prochaine de l'affaire, et me fit pressentir qu'elle ne nous serait pas favorable. Son conseil l'entretenait toujours dans cette idée que notre cause n'était pas bonne : ce prince, naturellement, ne pouvait pas en avoir une autre idée. J'eus l'honneur de lui répondre que je serais étrangement surpris si les arbitres ne voyaient pas clair, avec toutes les lumières que j'avais mises sous leurs yeux, et que s'ils nous condamnaient, ils commettraient l'injustice la plus criante. Le Prince dit : « Les Ecclésiastiques et les Religieux ne devraient point avoir de seigneuries : elles sont pour eux une source de procès, qui les déplacent et les détournent des occupations de leur état. Il vaudrait mieux qu'ils n'eussent que des domaines utiles, suffisants pour leur subsistance et leurs besoins, et qui fussent à l'abri de toute con_

testation. » — « Monseigneur, il est un ordre de choses possible dans lequel l'Église n'aurait point de fiefs ; ce serait peut-être le meilleur pour les raisons que Votre Altesse vient de donner ; mais, dans l'ordre de choses actuel, l'Église possède des fiefs partout, et on ne peut pas faire aujourd'hui que ces fiefs n'existent point. L'autorité peut en dépouiller l'Église : c'est le vœu de bien des gens du monde ; mais tant que l'autorité ne l'aura pas fait, on sera forcé de reconnaître des fiefs entre les mains des Ecclésiastiques et des Religieux. » — « Saint Benoît et saint Maur ne prétendaient point avoir des seigneuries. » — « Monseigneur, de leur temps, les fiefs n'existaient pas ; mais saint Benoît et saint Maur auraient toujours prétendu que les biens aumônés à leurs monastères leur appartenaient légitimement. Il a plu aux Souverains, fondateurs de l'abbaye de Jumiéges, de lui donner des seigneuries : nous sommes obligés, en conscience, de les conserver et de les défendre quand elles sont attaquées. » — « Sous prétexte de la conscience, les Ecclésiastiques ont souvent de bien mauvais procès. » — « Cela est vrai, Monseigneur, mais l'observation n'est pas applicable à la circonstance, et la conscience des Religieux de Jumiéges est bien éclairée dans

le procès dont il s'agit. » — « Vous voulez avoir des droits honorifiques, tandis que Jésus-Christ vous a dit : *Regnum meum non est de hoc mundo*, mon royaume n'est pas de ce monde. » — « Oui, Monseigneur, mais il ne l'a pas dit seulement aux Ecclésiastiques et aux Religieux : il l'a dit à tous les chrétiens. » — « Cela est vrai, reprit le Prince en souriant : ces paroles de Jésus-Christ nous regardent tous. »

Enfin, M. le duc de Penthièvre me demanda si je m'en tiendrais au jugement des arbitres. Je répondis que si les arbitres étaient justes, nous serions bien dans le cas de nous en tenir à leur décision. — « Je vous entends, dit le duc de Penthièvre ; mais s'ils jugeaient que vous avez tort, en passeriez-vous par là ? » — « Monseigneur, si telle était la décision des arbitres, ce serait un grand malheur pour nous, d'autant plus que, par le compromis, nous avons contracté l'engagement d'adhérer à l'avis des arbitres par forme de transaction ; mais l'injustice serait si manifeste et si dangereuse pour nos autres possessions, que je ne sais pas quel parti la communauté de Jumiéges croirait devoir prendre, si la loi lui offrait des moyens de revenir contre un pareil jugement ; j'ignore, dis-je, si elle se décide-

rait à subir l'injustice en silence, ou à reprendre contre Votre Altesse une procédure qui lui répugnerait. » — « Cependant, je vous déclare pour moi que je m'en tiendrai au jugement des arbitres absolument, soit qu'ils me fassent gagner ou perdre. » — « La position de Monseigneur est bien différente de la nôtre. Votre Altesse ne jouit pas et n'a jamais joui des objets contestés : elle ne saurait rien perdre, dans tous les cas; au lieu que l'abbaye de Jumiéges jouit depuis près de 800 ans sans interruption et court risque de tout perdre en un instant. Il est bien plus facile de prendre son parti sur une prétention incertaine, que sur une possession de huit siècles confirmée par les titres les plus clairs et les plus respectables : car il ne s'agit plus, Monseigneur, de la Charte de 1027, quoique nous puissions toujours l'invoquer comme un titre favorable; mais ce n'est point notre titre originaire; il n'est que recognitif et confirmatif. Le titre vraiment originaire de propriété de la terre d'Authis pour l'abbaye de Jumiéges est un traité d'échange entre cette abbaye et celle de Bourgueil, par lequel Bourgueil cède à Jumiéges la terre d'Authis pour celle de Tourtenay, dans le Poitou, au commencement de l'onzième siècle. J'ai décou-

vert, à force de recherches, ce traité d'échange qui explique la Charte de 1027. Je m'en suis procuré une copie authentique, que MM. les arbitres ont entre les mains; et dans ce traité d'échange, fait en présence et du consentement du duc de Normandie et du comte de Poitou, la terre d'Authis comme celle de Tourtenay est qualifiée de *Puissance*, '*Potestas* ; or il n'est pas possible qu'un domaine désigné, il y a près de 800 ans, par le mot *Potestas*, et qui, depuis ces huit siècles, a toujours été possédé noblement, puisse avec justice être aujourd'hui déclaré roturier. » Le Prince répondit : « Je m'en rapporte là-dessus aux lumières des arbitres ; ils savent mes intentions, et que je ne veux que ce qui m'appartient bien légitimement. Je vous répète que je m'en tiendrai à leur décision. » — « Monseigneur, les Religieux de Jumiéges rendent un hommage parfait aux sentiments qui animent Votre Altesse; et ils pourraient éprouver une injustice de la part des arbitres sans cesser d'admirer son équité et sa modération. »

Je sortis de l'audience de M. le duc de Penthièvre tout à la fois inquiet et satisfait : inquiet pour bien des choses que le Prince m'avait dites, et satisfait pour toutes celles qu'il m'avait permis

de répondre. Jusqu'au moment de la décision, je fus agité par des sentiments divers; mais la confiance et l'espoir l'emportaient sur tous les autres. La veille de l'assemblée définitive, je m'assurai qu'elle aurait lieu. Me voilà donc certain que cette grande affaire qui m'occupait uniquement depuis un an, qui m'avait coûté tant de courses, de veilles, de travaux et d'inquiétudes, sera terminée sans retour, le lendemain, vers onze heures du matin. »

CHAPITRE VII

(1777)

Sentence arbitrale qui déclare Authis un domaine roturier. — Comment fut-elle rendue ? — Avec quelle douleur dom Courdemanche signe la transaction contraire à son opinion. — Scènes touchantes. — Billet du duc de Penthièvre. — Lettres de dom Courdemanche qui proteste contre la sentence. — L'abbé Le Noir, président du conseil du Prince, refuse de l'écouter, et fait homologuer la sentence arbitrale. — L'affaire est finie. — Jumiéges a perdu son procès.

Le 17 juillet 1777 devait être pour le Procureur de Jumiéges un jour de triomphe ou de deuil. Il ne se retranchait pas dans une vaine indifférence ni dans la force de son caractère : il nous a lui-même avoué que sa raison avait perdu toute sa fierté. « La matinée me sembla longue : j'étais mal à mon aise et dans un état violent; mon âme était triste et mélancolique, et cependant j'espérais ; oui, l'espoir me soutenait au milieu des vives

agitations que j'éprouvais : il me donnait même de l'impatience.

A onze heures, je pars de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour aller chez M. de Lambon, où tous nos juges siégeaient, et apprendre le résultat de leur fameuse et dernière séance. Ils étaient encore assemblés quand j'arrivai : mais on m'introduisit dans une pièce où je trouvai le notaire, tout prêt à rédiger la transaction suivant l'avis arbitral, et le porteur de la procuration de M. le duc de Penthièvre pour la signer. Je cherchai d'abord à lire mon sort sur leurs visages, puis je les interrogeai. Ils me dirent que les arbitres étaient encore aux opinions, mais qu'ils allaient finir. Mon cœur palpitait furieusement. La porte de l'appartement qui servait de chambre de conseil s'ouvre. Je vois sortir M. Vulpian, qui me regarde sans venir à moi ; il passe d'un autre côté. Mes palpitations redoublent. Au même moment, M. de Lambon paraît, et m'annonce d'un air dolent qu'il venait d'être décidé que la terre d'Authis n'était qu'une roture entre les mains des Religieux de Jumiéges. Ce mot fut pour moi un coup de foudre.

Après un instant de silence, je m'écriai : « Il n'y a donc plus rien de certain dans le monde ! »

M. de Lambon répondit « que cela n'empêchait pas qu'il y eût encore quelque chose de certain ». — « Oui, lui dis-je, il reste certain que vous venez de commettre une injustice insigne. »

J'allais continuer, mais les quatre autres arbitres s'approchèrent : je vis facilement dans leurs yeux que MM. Laget et Vulpian n'avaient pas été de l'avis que M. de Lambon m'avait annoncé, et que je n'avais perdu mon procès qu'à la pluralité de trois voix contre deux. En effet, j'appris bientôt que MM. Laget et Vulpian avaient fait valoir nos moyens avec la plus grande force. Mais le parti était pris de la part des arbitres choisis par le duc de Penthièvre ; et M. de Lambon ayant jugé à propos de se ranger de leur côté, l'affaire fut ainsi décidée.

En vain, j'avais donc fait travailler les plus savants et les plus célèbres jurisconsultes de la capitale ; en vain, je m'étais tourmenté moi-même par mes recherches et mes écrits ; en vain, j'avais établi un énorme corps de preuves. Il était arrêté que la prévention l'emporterait sur cette foule de titres et d'autorités, sur l'évidence même. Mon cœur était cruellement déchiré ; ma tête était bouleversée par une multitude d'idées fâcheuses : je n'avais de ma vie éprouvé une pareille situation.

Ce fut bien pire quand on me présenta la plume pour signer. La transaction n'avait pas été longue à dresser; elle consistait en une reconnaissance et un aveu. Je reconnaissais l'avis des arbitres dénommés; en conséquence, le Prieur et les Religieux de Jumiéges avouaient que tous les biens, héritages et rentes qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Pierre d'Authis et autres paroisses dépendantes, n'étaient tenus par eux qu'en franche aumône purement roturière, et ne formaient point de fief. Qu'on tâche de concevoir ma répugnance à signer une chose si contraire à ma propre conviction! Mon angoisse était d'autant plus vive qu'à ce moment je croyais tout perdu sans ressource. Je n'imaginais pas que les Religieux de Jumiéges pussent jamais revenir contre cette transaction. Cependant, l'idée de l'engagement sacré contracté par le compromis, de ma mission exprimée dans la délibération du chapitre de Jumiéges, de la qualité auguste de notre partie me fit regarder comme indispensable l'obligation de signer. Je signai donc sans hésiter, et ce fut peut-être le plus grand acte de force que j'aie produit de ma vie.

En revenant à l'abbaye de Saint-Germain, comme tous les objets me paraissaient sombres!

Comme ils m'attristaient ! Comme ils étaient lugubres ! Je les avais vus plus riants en allant, parce que j'avais de l'espoir... Nos Supérieurs Majeurs à l'abbaye de Saint-Germain, les Procureurs Généraux, la plupart des Religieux de cette maison, qui avaient été plus ou moins témoins de mes travaux et qui l'étaient de ma peine, prirent soin de me consoler.

Le lendemain, 18, j'allai voir nos conseils : ils furent tous bien surpris du jugement de la veille, et jetèrent les hauts cris ; et après avoir un peu réfléchi ils me dirent que le mal n'était pas sans remède et qu'il ne fallait pas me désespérer. Je me sentis un peu soulagé. Je passai chez M. Vulpian, qui m'embrassa étroitement, puis me dit : « Que je vous sais gré d'être venu ! j'avais un vrai besoin de vous voir. J'aurais été vous trouver à Saint-Germain. J'étais très inquiet sur votre état. Je ne vous dis pas beaucoup de choses hier, mais vous me fîtes grandement pitié. Que je vous plains encore ! » Nous ne parlâmes que du jugement de la veille, tant que je restai avec lui. Ce fut à peu près la même chose chez M. Laget, que j'allai voir aussi.

Le 19, j'eus un motif de consolation bien sensible et qui, certainement, m'aurait suffi, si j'avais été seul intéressé dans l'affaire sans être comptable

à personne. M. le duc de Penthièvre, à qui on avait dépêché sur-le-champ un exprès à Anet, où il était alors, pour lui annoncer la décision, eut la bonté de m'écrire ces deux lignes.

« Embrassons-nous, Père, et bannissons toute rancune : vous me trouverez toujours rempli d'estime pour vous.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURON. »

Anet, 18 juillet 1777.

La réponse de dom Courdemanche est obscure, embarrassée. Voici ce que j'y trouve de plus clair...
« Cette bonté de votre part, Monseigneur, me fait éprouver une sensation qu'il me serait impossible d'exprimer.... De la rancune? Grand Dieu! ce sentiment est bien incompatible avec le tendre et profond respect dont mon cœur est pénétré, et plus encore avec l'admiration dont les vertus de Votre Altesse Sérénissime m'ont saisi, et qui s'accroît de jour en jour. Oui, Monseigneur, j'aurai toute ma vie la plus haute opinion de la bienfaisance, de la modération et de l'équité qui animent le cœur de V. A. S., quoique je demeure convaincu que j'ai soutenu une cause évidemment légitime. Je n'en juge pas par moi-même, Monseigneur, mais d'après un très grand nombre de jurisconsultes des

plus célèbres. En osant dire cette vérité à V. A. S., je crois lui donner une grande preuve de l'hommage que je sais rendre à ses vertus..... — 20 juillet 1777. »

Dom Le Maire, alors Prieur de Jumiéges, savait toute l'affaire par ma correspondance : du fond de son cabinet, il me voyait agir à trente lieues de distance. Il me fit sentir les agréments de vivre avec des hommes justes et en état d'apprécier les choses.

La même justice ne me fut pas généralement rendue par mes confrères dans la province de Normandie, ni peut-être par tous les habitants de l'abbaye de Jumiéges Plusieurs attribuèrent à la négligence de ma part ou à une excessive complaisance la mauvaise tournure de cette affaire. Quelques-uns ne balançaient pas à dire que j'avais sacrifié les intérêts de la maison de Jumiéges au désir de faire ma cour à M. le duc de Penthièvre.

Ce Prince était au moins autant éloigné d'agréer un pareil sacrifice, que je pouvais l'être de le faire; mais on connaît les corps, et les désagréments qu'on éprouve en travaillant pour eux. Sitôt que vous n'avez pas réussi, vous avez des torts : je l'avais prévu, je n'en fus point étonné ; mais cette idée était une des causes de mon accablement.

La lettre de M. le duc de Penthièvre, ma réponse, la perte de notre seigneurie d'Authis, l'avilissement subit de ce domaine après huit siècles de noblesse, roulaient continuellement dans ma tête. Je ne pouvais supporter l'idée de voir le Prince le plus bienfaisant, le plus équitable et le plus vertueux jouir des dépouilles d'une abbaye. Je sentais combien cette idée lui répugnerait à lui-même, s'il pouvait être à portée de connaître la vérité. Ces réflexions me décidèrent à lui adresser une seconde lettre. L'on pourra juger par cette lettre la manière dont j'étais affecté, et si j'étais disposé à perdre de vue les intérêts qui m'étaient confiés pour me rendre agréable aux Puissances.

« Monseigneur,

« Plus je refléchis aux marques d'estime dont V. A. S. daigne m'honorer, plus j'ai lieu de découvrir en Elle des vertus vraiment chrétiennes, et plus je sens qu'il est de mon devoir d'oser lui dire la vérité.

« L'opinion de trois personnes contre deux vient de changer tout à coup, dans le fait, l'état des Religieux de Jumiéges à Authis, et la nature de leur domaine ; mais le droit, fondé sur des principes invariables, subsiste toujours.

« Malgré ce jugement, il demeurera constant que ces Religieux jouissaient, depuis près de huit cents ans, de ce dont on vient de les dépouiller.

« Il demeurera démontré que leurs titres originaires fondent cette possession, loin de la contredire.

« Il demeurera également certain, Monseigneur, qu'Authis n'a jamais fait ni dû faire partie de la seigneurie de Vernon.

« Si l'évidence n'a pas frappé les yeux de trois personnes, elle ne subsiste pas moins pour cela.

« Sans être jurisconsulte, je puis me flatter de connaître aujourd'hui le fort et le faible de cette cause, et pouvoir en raisonner plus pertinemment peut-être que ceux qui l'ont jugée.

« Si ces Messieurs qui nous ont condamnés avaient mis les motifs de leur opinion à côté des preuves que j'ai administrées, la disproportion des soutiens serait bien frappante.

« Je crois que M. d'Outremont, après avoir défendu avec chaleur pendant vingt ans M. le Maréchal de Belle-Isle, dans cette même affaire, et dont par conséquent l'opinion était manifestée, ne devait pas s'asseoir parmi les juges.

« Je ne l'ai point récusé : 1° par respect pour

V. A. S. qui l'avait choisi; 2° par la confiance que j'avais et devais avoir dans la bonté de notre cause; 3° parce que d'abord lui-même M. d'Outremont me parut disposé à une transaction à l'amiable et qu'il me la proposa dès le commencement; 4° enfin parce que je me suis toujours attendu que, dans le cas où l'on jugerait en rigueur, M. d'Outremont aurait la délicatesse de se retirer s'il croyait ne pouvoir se dispenser de nous condamner.

« Engagé par un acte antérieur, j'ai signé sans hésiter celui du 17 courant, mais j'ai signé contre ma propre conviction, et je suis très assuré de n'avoir pas signé une vérité.

« Si j'ai consenti à ce que le compromis prît une forme propre à donner au jugement qui interviendrait l'effet d'une transaction sur procès et d'une décision irrévocable; si, en envoyant le modèle du compromis à Jumiéges, j'ai moi-même fortement pressé la communauté de le signer sans difficulté; si je l'ai rassurée sur les suites d'un engagement aussi délicat, c'est que le conseil de Votre Altesse Sérénissime m'avait fait entendre que l'affaire ne serait point jugée en rigueur, qu'il serait procédé à une transaction à l'amiable, dans laquelle les objets contestés et que nous étions disposés à céder à

V. A. S. seraient estimés un peu au-dessous de leur valeur à cause de la contestation.

« Ce fut en conséquence de cette proposition, par moi acceptée, que le conseil de V. A. S. me recommanda d'aller promptement sur les lieux, dresser des états de nos rentes et mouvances pour après procéder à une estimation à l'amiable. M. d'Outremont me dit alors lui-même, et m'a répété plusieurs fois depuis, qu'il était las de cette discussion, qu'il n'avait point envie de la reprendre, qu'il ne croyait pas M. du Vaudier plus jaloux que lui de discuter cette affaire à fond et que V. A. S. était pressée de la voir finir. M. d'Outremont alla même jusqu'à me recommander de chercher dans le voisinage de l'abbaye de Jumiéges ou ailleurs, à notre bienséance, un domaine pour servir de contre-échange aux objets contestés. Il ajouta qu'il connaissait à cet égard les intentions de S. A. S. et qu'il se faisait fort de lui faire agréer l'arrangement qui serait convenu.

« Tout annonçait donc une vraie transaction à l'amiable et non un jugement de rigueur. Dans cette confiance, je me soumis à être jugé définitivement par MM. les arbitres et j'engageai la communauté de Jumiéges à s'y soumettre ; dans cette confiance, j'allai à Authis et je dressai les états

que le conseil de V. A. S. m'avait demandés.

« Nanti de ces deux états, je revins à Paris, comptant sur un arrangement prochain et à l'amiable. Le compromis alors était signé. Quel fut mon étonnement, lorsque je vis le projet de transaction évanoui, et que je trouvai MM. du Vaudier et d'Outremont disposés à juger en rigueur!

« Je me plaignis de ce changement dans la première assemblée des arbitres, et où de bonne foi j'avais porté mes états, croyant n'avoir nullement besoin d'autres pièces. M. du Vaudier me répondit que V. A. S. craindrait de me faire du tort en transigeant à l'amiable et que son intention était de nous payer tout ce qui serait dû, mais après qu'il serait jugé si nous avions des droits ou non. Je remontrai qu'on ne fait aucun tort à des personnes qui consentent à un arrangement et se retirent satisfaites. On me répliqua les mêmes raisons : il fallut m'en contenter.

« Je tremblai en voyant le destin d'une affaire si importante pour l'abbaye de Jumiéges dépendre en dernier ressort d'un tribunal si peu nombreux, et, pour bien dire, de l'opinion d'un seul homme. Dieu m'est témoin que, si j'avais pu prévoir un jugement de rigueur, je n'aurais jamais consenti ni

engagé la communauté à consentir à ce qu'il fût décisif, mais seulement à lui donner l'effet ordinaire d'une sentence arbitrale.

« Cependant, si d'un côté j'étais effrayé de n'avoir plus de ressource dans le cas où nous aurions été mal jugés, de l'autre, j'étais rassuré par la bonté de notre cause.

« Je puis me flatter qu'à force de recherches et de travaux j'ai porté cette bonté de cause jusqu'à l'évidence ; elle n'a pas frappé les yeux de trois personnes, ainsi que je l'ai déjà remarqué ; c'est un malheur pour nous, mais qui ne change rien à la légitimité réelle des possessions dont leur jugement nous a privés.

« Ce jugement rigoureux, conformément au compromis, a pris le caractère d'une transaction. Quelle transaction, grand Dieu ! qu'un acte où l'une des parties est forcée de céder tous les objets de la contestation sans aucun dédommagement ! L'on n'avait point encore vu de transaction semblable.

« Tel a été, tel est l'état des choses, Monseigneur ; et tant que je respirerai, je n'aurai point d'autre langage, parce que je n'ai jamais connu que celui de la vérité.

« Si un coupable silence de ma part la laissait

ignorer à V. A. S., je me croirais tout à fait indigne de l'estime qu'elle daigne me témoigner.

« Monseigneur, ce n'est point comme Religieux bénédictin, moins encore comme Procureur de Jumiéges, que j'ai l'honneur de parler à V. A. S. La Providence nous avait donné des biens, elle juge à propos de nous en priver, qu'elle soit bénie à jamais ! Mais j'ose parler en homme convaincu de la vérité, et qui connais en même temps le cœur de S. A. S. Je sais combien le Prince est éloigné de l'apparence même de la plus légère injustice, et je me crois obligé devant Dieu de l'éclairer. Je n'ai donc point d'autre motif, Monseigneur, que d'instruire V. A. S. de circonstances qu'elle ignorait, afin de la mettre à portée de se juger elle-même. A l'égard des Religieux de Jumiéges, ma mission est remplie ; ma conscience est tranquille, mais elle ne l'eût jamais été si j'avais tu la vérité au Prince le plus vertueux, et qui n'a pas de plus grand désir que de la connaître pour agir en conséquence.

« Je supplie V. A. Sérénissime d'être persuadée que tout ce que j'ai pris la liberté de lui représenter ne m'a été dicté que par le zèle et la profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« Paris, 24 juillet 1777.

« Fr. DECOURDEMANCHE. »

Je reçus, le 29 juillet, la réponse du duc de Penthièvre.

« Vernon, le 28 juillet.

« Je viens de recevoir, mon révérend Père, la lettre que vous m'avez écrite, le 24 de ce mois. M. l'abbé Le Noir est instruit de tout ce qui s'est passé. Ce magistrat, dont l'équité n'est pas moindre que la mienne, vous rendra la réponse que les circonstances peuvent requérir. Je vous prie de ne jamais douter, mon révérend Père, de la véritable et sincère estime que j'aurai toujours pour vous.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

Je compris par cette réponse du Prince qu'il avait envoyé ma lettre du 24 à son conseil. Je m'y attendais bien. Il paraît que Son Altesse avait chargé M. l'abbé Le Noir, qui en était le chef, de répondre aux observations qu'elle contenait. J'attendis quelques jours, et ne reçus rien de la part de M. l'abbé Le Noir. Pendant ce temps-là, M. le duc de Penthièvre, pour nous lier encore plus fort par le jugement arbitral, prit la précaution, vers la fin de juillet, de le faire homologuer par la Grand'-Chambre du Parlement, mais sans nous y appeler.

Alors j'écrivis à M. l'abbé Le Noir pour avoir la réponse que M. le duc de Penthièvre m'avait annoncée. Ce magistrat me répondit :

« Paris, 4 août 1777.

« Que puis-je vous dire, Monsieur, au sujet du procès entre Son Altesse Sérénissime et l'abbaye de Jumiéges? Si j'avais un procès contre un membre de la congrégation de Saint-Maur, que nous eussions pris des arbitres, que j'eusse perdu mon procès, voudrait-il postérieurement me donner gain de cause ?

« Vous aviez une possession très ancienne de jouir noblement. Votre titre est roturier. *Titulus perpetuo clamat*. Un titre ne cesse pas de crier. S. A. S. aime et honore la congrégation de Saint-Maur, mais elle ne peut pas, en cette occasion, se départir des droits qui lui sont justement acquis.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* LE NOIR. »

Je conclus de cette lettre que Messieurs du conseil de S. A. S. ne paraissaient pas offensés des plaintes que j'étais censé former contre eux dans

ma lettre du 24 juillet. Je n'avais en effet rien hasardé que ces Messieurs ne sussent eux-mêmes être vrai, et que je ne fusse bien en état de prouver par leurs lettres, comme on l'a vu ci-dessus. Mais M. l'abbé Le Noir n'ayant nullement touché les principaux articles de la lettre à laquelle S. A. S. l'avait chargé de répondre, je jugeai à propos de lui adresser la réplique suivante :

« Monsieur,

« Si j'ai pris la liberté de vous demander une réponse, c'est parce que S. A. S. me l'avait annoncée : sans cela, Monsieur, je ne vous aurais pas importuné. Ma lettre du 24 juillet ne dit point que postérieurement au jugement des arbitres, S. A. S. doive nous donner gain de cause ; elle dit seulement que quand la communauté de Jumiéges a pris l'engagement de transiger, de l'avis de MM. les arbitres, elle s'attendait et a dû s'attendre à une vraie transaction et un échange, et non à un jugement de rigueur et aux risques d'un dépouillement total, en ce qui s'était passé entre le conseil tant assemblé que dispersé de S. A. S., et moi.

« Ma lettre observe que, puisque contre mon attente et celle des Religieux de Jumiéges, immédiate-

ment après la signature du compromis, MM. les arbitres nommés par S. A. S. ont voulu juger rigoureusement le point de droit, je croyais qu'alors du moins M. d'Outremont n'était point dans le cas de porter un suffrage contre nous ; et si mon observation est juste, les opinions se trouvaient réduites à deux contre deux, et ne sauraient former un jugement.

« Votre titre est roturier ? D'abord ce titre (la Charte de 1027), qu'une interprétation purement arbitraire a déclaré roturier, n'est point le titre originaire, mais seulement un titre recognitif et confirmatif ; en second lieu, ce titre est au plus douteux, ce que je n'admets pas ; mais quand il le serait, il a dû être interprété par les titres antérieurs et postérieurs qui sont clairs, par la possession, par les principes et par les usages du temps où il a été donné : point essentiel et décisif, mais auquel, en nous condamnant, l'on n'a pas jugé à propos de faire attention.

« *Titulus perpetuo clamat ;* il est bien vrai, Monsieur, que nos titres n'ont pas cessé de crier en faveur de notre possession, et qu'ils crieront éternellement contre le jugement qui vient de les anéantir... »

L'abbaye de Jumiéges pouvait maudire ses juges :

elle avait perdu son procès. Le duc de Penthièvre ayant fait homologuer le jugement des arbitres par la Grand'Chambre du Parlement de Paris, l'affaire était finie : il n'y avait plus moyen d'y revenir.

CHAPITRE VIII

(1777-1778)

Comment dom Courdemanche peut-il reprendre une affaire jugée ? — C'est ce qu'il explique clairement. — Et malgré les rigueurs du conseil de Son Altesse, malgré les menaces de ses courtisans, malgré les tentatives de conciliation, pour détourner dom Courdemanche de son but, l'affaire fut portée au Parlement de Paris, devant la 3me Chambre des Enquêtes, qui avait déjà condamné le Maréchal de Belle-Isle.

Le procès du duc de Penthièvre contre l'abbaye de Jumiéges était-il terminé ? La comédie du conseil de Son Altesse, qui voulait et ne voulait pas de transaction à l'amiable, était finie ; mais ne pourra-t-on plus appeler du jugement des arbitres aux tribunaux ? Cette question, qui semblait décidée, ne l'était pas. C'est ce que l'on va voir.

« M. l'évêque de Rennes, dès le commencement, nous avait rendu service auprès de M. le duc de Penthièvre. Il a beaucoup de crédit sur l'esprit de Son Altesse. Il est doué d'une sagacité qui, jointe à

des connaissances acquises, le met en état de juger supérieurement une affaire. Je ne désespérais pas d'obtenir justice de ce prélat par le secours des personnes qu'il honore de sa confiance. Je me fis donc un devoir, par reconnaissance et par intérêt, d'instruire M. l'évêque de Rennes de l'état des choses, et de lui demander pour cela un rendez-vous ou un quart d'heure d'audience, au jour et au moment qu'il voudrait bien m'indiquer. Je trouvai chez lui dom Terret, Procureur de l'abbaye de Saint-Evroult, dont M. de Rennes était abbé (1). Il me dit, en présence de ce Religieux, les choses les plus honnêtes sur la manière dont je m'étais comporté dans la poursuite de l'affaire d'Authis, il me fit compliment d'avoir toujours su allier les égards dus à la partie auguste contre laquelle je me défendais, avec la plus ferme résistance ; et il me plaignit de mon mauvais succès, qu'il n'attribuait qu'à la faiblesse de la cause. Alors, je priai ce prélat de me permettre de lui analyser les principaux soutiens de

(1) Cette abbaye était dans le pays d'Ouche, en latin *Uticum*, qui s'étendait dans les départements de l'Orne et de l'Eure, entre Laigle et Bernay. Elle avait été très puissante ; elle était encore riche. On en retrouve les restes près de Laigle.

cette cause, et je lui développai tout le travail que j'avais fait et fait faire ; je fixai surtout son attention sur le fruit de mes dernières recherches ; je posai les vrais principes de la franche aumône et de l'origine des fiefs en Normandie. Puis je demandai à M. l'évêque de Rennes s'il ne croyait pas avoir incontestablement des seigneuries dépendantes de son évêché et de son abbaye de Saint-Evroult ; et sur sa réponse affirmative, je lui demandai encore comment il ferait pour les conserver, si elles étaient attaquées et jugées d'après les maximes qui avaient réglé l'opinion de nos trois arbitres. Je finis par lui prouver que, dans cette hypothèse, il ne lui resterait pas un seul fief, et qu'on pourrait également anéantir tous ceux que possède le clergé tant séculier que régulier. Le prélat me parut frappé de mes raisonnements. Il ne me dit peut-être pas dans ce moment tout ce qu'il en pensait, mais il eut la bonté de m'assurer que s'il était à portée, dans la suite, de nous être utile auprès de M. le duc de Penthièvre, il s'y emploierait volontiers et avec le plus grand zèle. Il nous a tenu parole.

Dans le même temps, je fesais faire un mémoire à consulter sur le compromis et la transaction du 18 juillet. Il me fut remis vers le 25 août. J'eus d'a-

bord sur ce mémoire l'avis de M. Ferey, qui disait que « l'acte du 17 juillet ne pouvait être considéré que comme une sentence arbitrale, et que conséquemment l'appel en devait être reçu, en y joignant des lettres de rescision ; sur quoi fondées ? 1° sur ce que c'est contre la véritable nature de l'acte que le titre de transaction lui a été donné, uniquement pour tâcher d'ôter aux parties une voie de droit à laquelle elles n'auraient pu renoncer par le compromis ; 2° sur ce que cet acte, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, contient une lésion du tout au tout au préjudice de l'abbaye.

Ces deux moyens sont clairement développés dans le cours de la consultation, le mérite du fond n'y est pas oublié.

Au commencement de septembre, je fus encore invité par notre Supérieur Général, comme l'année précédente, à assiter au conseil de la Congrégation dans l'abbaye de Saint-Denys. Là j'exposai toute la conduite de l'affaire dans l'arbitrage ; je communiquai le jugement des arbitres, le mémoire fait postérieurement et la consultation de M. Ferey. Tout le conseil fut d'avis que nous avions été mal jugés ; que nous pouvions et devions revenir contre la prétendue transaction du 17 juillet, qui n'était,

à le bien prendre, qu'une simple sentence arbitrale; qu'en conséquence la voie de l'appel nous était ouverte ; que néanmoins il était à propos d'y joindre des lettres de rescision en tant que de besoin. Enfin le conseil pensa que, quand bien même l'acte du 17 juillet pourrait être regardé comme une vraie transaction, il ne devrait pas moins être déclaré nul, parce qu'il tend à une aliénation considérable de la part des Religieux de Jumiéges, et que cette aliénation, faite sans le concours de leur Abbé et de leurs Supérieurs Majeurs, était nulle de plein droit. Ces Messieurs signèrent la consultation de M. Ferey.

Quand je me vis autorisé par le conseil du Corps et les Supérieurs Majeurs à me pourvoir contre l'avis arbitral, mon courage se ranima. A la consultation de M. Ferey je joignis celles de plusieurs autres anciens avocats de Paris, MM. Le Gouvey, Baville et Lefèvre de Dampierre; MM. Target et Élie de Beaumont me donnèrent aussi une consultation. Tous s'accordaient sur le mal-jugé de la part des arbitres et sur la nécessité de se pourvoir contre leur jugement. Ensuite, j'allai à Rouen, où j'assemblai quatre des meilleurs avocats de cette ville, MM. Moulin, Rimbault, Bréant et Frémont.

Je leur laissai tous les titres, mémoires et renseignements, l'acte du 17 juillet et les consultations prises à Paris. Ces Messieurs examinèrent la question à fond et à loisir ; et, le 30 novembre, ils me donnèrent un avis motivé et favorable sous tous les points de vue. Je communiquai cette foule d'avis des avocats les plus distingués de Paris et de Normandie à la communauté de Jumiéges, capitulairement assemblée. Elle n'hésita point à renouveler sa protestation contre le jugement des arbitres, et à déclarer qu'il fallait se pourvoir par tous les moyens que la loi pouvait nous offrir.

Un point important pour nous et absolument nécessaire dans la circonstance était l'intervention du Prince de Lorraine, notre Abbé : lui seul pouvait faire prononcer la nullité du compromis et de la transaction. Je donnai à son conseil des copies de nos titres et mémoires, toutes les pièces importantes que je pus me procurer, toutes les instructions écrites ou verbales qu'il put désirer ; mais j'étais traversé dans mon projet par quelques membres du conseil du duc de Penthièvre qui travaillaient en sens contraire. De là vinrent bien des questions qui me furent adressées, bien des objections qui me furent proposées, et bien des éclaircissements qui tournè-

rent à notre avantage. Cependant, le conseil du Prince-Abbé mit le temps à se décider, et me fit éprouver par cette lenteur de vives inquiétudes. Un jour, dom Huart, ancien Prieur de Jumiéges et professeur alors à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, m'annonça que l'intervention de notre Abbé était bien incertaine et que son refus était presque décidé. Heureusement, il me fit part des difficultés qui arrêtaient son conseil, je me hâtai de les résoudre, et ma solution arriva juste à temps, précisément le jour même où l'on devait prendre un parti définitif. J'attendais le résultat de la délibération avec bien de l'impatience.

Enfin, le 26 janvier 1778, je reçus de M. Lallemand, avocat au Parlement et intendant des affaires du Prince de Lorraine, une lettre qui me combla de satisfaction. « Il a été reconnu, d'un commun accord, me disait-il, que cette affaire ne pouvait faire aucune difficulté, et qu'il n'y avait pas d'apparence, à ne consulter que le cours ordinaire des choses, que M. le duc de Penthièvre dût réussir en justice réglée. On y a aussi reconnu que vous n'avez pu être jamais parties suffisantes pour en passer et acquiescer à un acte qui renferme une espèce d'aliénation et lésion du tout au tout. On a

aussi délibéré sur la marche que vous avez à suivre pour revenir contre la transaction, et l'on a arrêté qu'il était nécessaire que vous prissiez des lettres de rescision; le tout cependant d'après un acte capitulaire qui vous y autoriserait particulièrement, mon révérend Père. On a même dressé au conseil le projet de cet acte capitulaire, et je vous en envoie ci-incluse la copie... » Le 25 février, la délibération capitulaire fut prise et passée devant notaire, conformément au projet qu'on m'avait fait parvenir.

Muni d'autorités et de pouvoirs pour attaquer l'acte du 17 juillet 1777, je ne voulus pas commencer sans en prévenir M. le duc de Penthièvre et sans mettre sous ses yeux les copies des consultations que j'avais prises. Je les adressai à M. du Coudray, avec une lettre où je disais : « Ce concours d'opinions fait espérer aux Religieux de Jumiéges qu'il s'élèvera au moins un doute dans le cœur d'un Prince, qui ne s'ouvrit jamais qu'au sentiment de la plus stricte équité comme à celui de toutes les autres vertus. Que ces Religieux seraient heureux s'ils pouvaient abandonner sans retour à S. A. S. tous les objets de la consultation pour une compensation quelconque! Leur sort serait alors conforme aux vrais

principes, et non le fruit d'un système qui les contredit. »

M. du Coudray répondit, 7 mars 1778. . « J'ai reçu, mon révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et ensemble les copies des consultations y jointes. Voilà une armée de jurisconsultes réunis contre les cinq qui, à la pluralité des voix, ont guidé la transaction du 17 juillet 1777. J'ai été témoin par moi-même que vous n'avez rien négligé pour mettre en évidence le droit de MM. vos confrères. Mais ce qui est soumis au jugement des hommes est communément incertain, et l'on ne peut vous savoir mauvais gré du succès défavorable que vous avez éprouvé. Son Altesse Sérénissime, dont l'amour pour la vérité et la justice est bien connu, n'a désiré que de les voir triompher. Si les voies de droit doivent faire renaître la question, Elle n'en aura de déplaisir que par la répugnance que Monseigneur ressent pour tout ce qui est procès. Le projet de S. A. S. d'acquérir les droits de MM. les Religieux de Jumiéges, quoique réel, a toujours été surbordonné à la question de la féodalité. Je vous prie d'agréer ma reconnaissance de votre attention à me faire part des suffrages que vous avez recueillis en faveur de votre communauté,

et d'être persuadé du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. »

L'excessive politesse de cette réponse n'empêcha pas le bénédictin d'apercevoir l'ironie qui perce de tous côtés. « Je compris, dit-il, que le conseil de M. le duc de Penthièvre n'était pas disposé à renoncer aux avantages de l'acte du 17 juillet 1777, qui accordait au Prince pour rien les avantages que nous demandions à lui céder à titre d'échange. Je me vis donc forcé de faire usage des nouveaux pouvoirs que les Religieux de Jumiéges m'avaient donnés pour tâcher de réparer le préjudice que cet acte nous portait; mais ce ne fut pas sans une extrême répugnance que je cédai à la dure nécessité.

Mon ministère, en ce moment, me paraissait bien désagréable et bien pénible. J'aurais donné beaucoup pour être dispensé de le remplir. Je balançai, je consultai même, pour savoir si, ayant figuré personnellement dans le compromis et la transaction, je devais poursuivre moi-même l'effet des lettres de rescision, ou s'il n'était pas convenable de laisser cette commission à un autre. Nos conseils et nos Supérieurs Majeurs levèrent ces scrupules, en considérant que je n'avai agi précédemment qu comme fondé de pouvoirs, qu'il n'était point étrange

que j'en continuasse les fonctions jusqu'à l'entière décision de l'affaire, enfin qu'étant au fait de la contestation mieux que personne, il était important pour l'abbaye de Jumiéges que la commission ne tombât point en d'autres mains. J'arrivai à Paris vers la mi-mars (1778), et je travaillai aussitôt avec M. Ferey à préparer notre demande.

Le 18 avril, nous obtînmes des lettres de rescision contre le compromis et la transaction du 17 juillet 1777 ; et ces lettres étaient adressées à la troisième Chambre des Enquêtes qui avait retenu le procès pendant depuis 38 ans. Le 8 mai, je présente requête à la Cour aux fins d'obtenir mandement pour assigner le duc de Penthièvre en reprise d'instance, et le Prince de Lorraine pour se joindre aux Religieux de Jumiéges. Ordonnance et assignations furent faites le même jour. Le duc de Penthièvre ne tarda pas à répondre. Le 16 mai, il nous signifia un arrêt d'évocation en Grande Chambre, obtenu la veille sur requête, attendu que la demande des Religieux de Jumiéges intéressait les droits de son duché-pairie de Gisors, et qu'en sa qualité de Duc et Pair de Gisors, il avait le droit d'appeler toutes les causes qui concernaient ce domaine à la Grand'Chambre de Paris. Or, si ces errements étaient adoptés, c'en

était fait de notre cause. Toute hésitation était devenue impossible : il fallait s'opposer sur-le-champ et de toutes nos forces à l'arrêt d'évocation. Je ne balançai donc point à poursuivre mon opposition à cet arrêt, et à élever un conflit majeur entre la Grand'Chambre et la Troisième des Enquêtes.

A cette époque, je vis paraître un nouveau projet de conciliation. M. l'évêque de Rennes rencontra un jour M. l'abbé de la Sépouse, vicaire général du diocèse d'Arras, homme d'esprit, plein de connaissances et connu particulièrement de nos Supérieurs. Le prélat lui dit qu'il était fâcheux de voir les Religieux de Jumiéges renouer leur affaire contre le duc de Penthièvre, qu'ils feraient mieux de rester tranquilles ; et il l'engagea à voir là-dessus le régime de la congrégation de Saint-Maur. M. l'abbé de la Sépouse me fixa un rendez-vous chez notre Père Général. J'y allai. M. de la Sépouse me peignit vivement tout le danger que nous courrions par cette reprise d'instance contre un Prince dont le rang, plus encore les vertus, devaient captiver l'opinion dans tous les tribunaux ; il me représenta, d'après l'avis de l'évêque de Rennes, qu'il nous serait plus avantageux d'acquiescer dans la circonstance, pour

éviter l'effet de la disgrâce de Son Altesse, et nous ménager les ressources de sa bienveillance ; enfin il employa toute son éloquence persuasive pour me décider à un désistement absolu. Je lui demandai s'il avait pris quelque connaissance de l'affaire, et sur sa réponse négative, je lui en fis l'analyse : il eut la patience de m'écouter environ trois quarts d'heures. A la fin, il n'ouvrit la bouche que pour me demander s'il n'y avait pas moyen d'accommoder cette affaire. « Ah ! Monsieur, lui dis-je, je ne désire rien plus ardemment ; c'est aussi le vœu de toute la communauté de Jumiéges : c'est avec la plus grande répugnance que nous nous voyons forcés de réclamer la justice du Parlement. Si Son Altesse daignait nous la rendre elle-même, nous l'aimerions mille fois mieux incomplète de sa part qu'entière par un arrêt. » — « Eh bien ! donnez-moi un projet là-dessus ; j'en parlerai à Mgr l'évêque de Rennes, et nous travaillerons ensemble à vous procurer un arrangement à l'amiable. » Je le remerciai beaucoup en lui observant que, comme je ne croyais pas le conseil du Prince disposé à se prêter à ses vues et à nos désirs, je ne pouvais me dispenser, pour ne pas perdre mon temps, de poursuivre l'affaire auprès du Parlement, jusqu'à ce que le conseil de Son Al-

tesse jugeât à propos de m'arrêter par des espérances de conciliation bien fondées.

Dans le même temps, je reçus une lettre d'une personne qui, par l'intérêt qu'elle me portait, me conseillait de renoncer à la poursuite de cette affaire. Suivant ce qu'elle avait entendu dire à quelques officiers de la maison de M. le duc de Penthièvre, qui l'avaient eux-mêmes entendu de la bouche de Son Altesse, j'étais menacé d'une disgrâce personnelle parce que je m'obstinais à continuer la procédure. Si cette prétendue menace m'avait fait quelque impression, je me le reprocherais toute ma vie comme une injure commise envers le meilleur et le plus juste des Princes. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais cru M. le duc de Penthièvre capable de s'armer de l'autorité dans une affaire contentieuse. D'ailleurs, je savais que tous mes procédés envers ce Prince auguste portaient l'empreinte de la déférence et du respect qui lui sont dus. Je regardai donc l'avis qu'on me donnait comme la suite de propos inconsidérés et dénués de fondement. Ce fut pour moi chose non avenue. »

Le conflit entre la Grand'Chambre et la Troisième des Enquêtes fut jugé par le Parquet entre tous les Gens du Roi assemblés le 29 juillet 1778. Le Prince

de Lorraine fut reçu partie intervenante, et toutes les conclusions des Religieux de Jumiéges leur furent accordées : il fut ordonné que les parties *continueraient* de procéder en la troisième Chambre des Enquêtes. Le gain de l'incident était un événement des plus heureux pour les Religieux de Jumiéges, et dom Courdemanche se trouvait délivré de vives inquiétudes. Il ne s'agissait plus que de poursuivre l'entérinement des lettres de rescision devant le tribunal compétent : il n'était pas difficile de faire valoir les défauts de forme dans les actes qu'elles attaquaient, et moins encore en établissant le mérite du fond. Au lieu d'entrer dans un dédale de procédures devant la Grand'Chambre, le Procureur de Jumiéges pouvait dire à ses juges de la Troisième des Enquêtes : « Tous nos titres sont sous vos yeux, lisez et jugez-nous. »

« Pendant que nous obtenions quelques succès à Paris, nous étions molestés à Saint-Pierre d'Authis : les officiers du Prince, à Vernon, s'appropriaient tous nos droits seigneuriaux, et chaque jour j'apprenais de nouvelles entreprises de leur part. J'écrivis à M. du Coudray pour me plaindre de ces vexations et tracasseries journalières dont nos vassaux étaient victimes. » Ma lettre se terminait ainsi : « J'ai la

confiance, Monsieur, que mes représentations ne seront pas infructueuses. Leur justice et votre équité me répondent du succès ; elles se réduisent à demander que les vassaux, qui de tous temps et jusqu'à présent ont servi la seigneurie d'Authis, ne soient point inquiétés pour le passé par les receveurs du domaine de Vernon, ni pour le présent jusqu'à l'entière décision de la contestation actuelle. » M. du Coudray ne fit pas une réponse satisfaisante ; « loin d'obtenir la trêve que je désirais à Authis, dit dom Courdemanche, je vis la guerre s'y rallumer plus vive que jamais. »

Mais l'abbé de la Sépouse ayant fait une nouvelle tentative pour rétablir la paix entre les parties, dom Courdemanche, après en avoir discuté longuement les conditions (2 octobre 1778), ajouta : « Pendant que nous nous occupons, vous et moi, d'un projet de conciliation, les gens d'affaire de M. le duc de Penthièvre à Vernon commettent contre nous les hostilités les plus grandes et les plus mal fondées. Ils abusent d'une transaction informe, et d'un arrêt d'homologation incompétemment rendu, et dont le ministère public a suspendu l'exécution en s'y opposant, pour nous dépouiller provisoirement d'une possession de huit siècles. Cette conduite, que le Prince ignore

certainement, et qu'il désavouerait du moins s'il en connaissait toute l'irrégularité, n'annonce pas chez ses gens d'affaires des dispositions à la paix, et ferait bientôt évanouir toutes les nôtres, si nous ne savions pas distinguer la personne auguste d'un Prince équitable et pieux, d'avec quelques officiers qui abusent de son nom. Ce n'est pas l'incertitude de l'événement qui nous ferait accéder aujourd'hui à un traité à l'amiable. Le succès pour nous est certain, et il est impossible que l'on ne nous rende pas la justice qui nous est due. Cette idée suffit pour nous affermir dans la défense et nous tranquilliser tout à fait sur l'issue du procès. La communauté de Jumiéges est pénétrée de reconnaissance pour les services que vous avez la bonté de lui rendre en cette occasion. Je partage singulièrement ce sentiment avec elle ; etc. »

Tandis que le Procureur de Jumièges suivait les différentes voies de conciliation qui se présentaient, le Procureur au Parlement ne négligeait pas la procédure. Il prit, le 4 octobre, un défaut contre le duc de Penthièvre, après avoir plusieurs fois sommé son Procureur de fournir des défenses à la demande d'entérinement des lettres de rescision. Le 10, il prit également défaut contre le Prince de Lorraine,

qui n'avait encore rien dit depuis le renvoi à la troisième Chambre des Enquêtes. Enfin, le 23 octobre, le Prince de Lorraine donna sa requête d'intervention très motivée; et le même jour, le Procureur de M. le duc de Penthièvre signifia un écrit de défense à la Troisième des Enquêtes.

« Je désirais depuis long temps, dit dom Courdemanche, voir les choses à ce point. Il fallait que toutes les parties eussent reconnu le tribunal, et y eussent fait au moins le premier pas pour que nous pussions avancer, » Voilà donc une affaire bien liée, avec la certitude, pour les Moines de Jumiéges, d'être secourus par leur Abbé commendataire. C'est pourquoi dom Courdemanche ne doutait plus du succès. Il avait amené son adversaire à engager le combat sur le champ de bataille qu'il avait choisi d'avance, et où l'abbaye de Jumiéges avait déjà plus d'une fois battu le Maréchal de Belle-Isle, notamment en 1756 et en 1758.

CHAPITRE IX

(1778-1779)

On commence à s'apercevoir dans la maison du duc de Penthièvre que dom Courdemanche est un adversaire redoutable. — Sûr de la bonté de sa cause, il se dégage de toutes les tentatives que l'on fait, soit pour l'intimider, soit pour l'arrêter dans la poursuite de son droit. — Le duc de Penthièvre est condamné à payer tous les dépens ; il demande un accommodement. — Joie du bénédictin qui avait vaincu le conseil de S. A. S.

Dom Wilson, prieur de l'abbaye d'Ivry, proche Anet, avait eu l'honneur de faire sa cour à M. le duc de Penthièvre, et connaissait particulièrement plusieurs officiers du Prince en ce pays-là. Voici un extrait de sa lettre à dom Courdemanche (1) : « Vous n'ignorez pas, mon cher Procureur, la réception que S. A. S. nous a faite à dom Blanchard et à moi... Dom Blanchard vous a rapporté ce que le Prince nous a dit de votre procès, et le désir qu'il

(1) 10 octobre 1778.

avait de vous voir, parce que, malgré la tournure que vous avez prise pour vous relever du jugement des arbitres, il n'avait pas moins d'estime pour vous en particulier et qu'il vous verrait toujours avec plaisir..... C'est, mon cher Procureur, par suite de mes conversations avec les officiers du Prince que je me suis chargé de vous écrire aujourd'hui. M. Nugues, procureur fiscal de la principauté d'Anet, M. de Marquant et M. Rey, secrétaire des commandements, ont toute la confiance de S. A. S., et sont occupés ici à donner un arrondissement à son domaine en dédommageant d'une façon princière les propriétaires et possesseurs de fiefs. Ces Messieurs, et M. Nugues en particulier, désirent beaucoup être en commerce de lettres avec vous; ils m'assurent qu'ils vous rendront et à Jumiéges tous les services possibles. Je ne dois que des louanges à leur honnêteté et à leur probité. Vous pouvez partir de là pour lier connaissance avec eux. Vous pouvez m'adresser votre lettre pour M. Nugues, et je la lui porterai moi-même. »

« Je fus infiniment flatté, en lisant la lettre de dom Wilson, d'y voir ce que M. le duc de Penthièvre avait daigné lui dire à mon sujet. J'appréhendais d'avoir encouru la disgrâce de ce Prince;

depuis plus d'un an, je n'avais osé me présenter devant lui. et je n'avais pas peu souffert, toutes les fois que je m'étais vu à portée de lui rendre mes hommages et que je m'en étais abstenu. La lettre de dom Wilson me donna l'espoir de pouvoir quelque jour rompre cette rude abstinence. Je ne trouvai pas indifférent, pour atteindre ce but, le zèle des officiers du Prince à Anet. L'occasion était trop belle et se présentait de trop bonne grâce, pour la négliger. J'aurais voulu instruire tout l'univers de la querelle et de nos procédés envers S. A. S. J'étais persuadé que la connaissance de tout ce qui s'était passé ne pouvait que nous être favorable. »

Dom Courdemanche ne pouvait compter sur l'influence de ces Messieurs mais il fut bien aise de leur adresser un beau mémoire sur l'affaire d'Authis, afin qu'ils pussent en penser judicieusement (1) et en parler pertinemment dans les occasions. Ils lurent ce mémoire. « Vers la mi-février 1779, je passai par Ivry et Anet. Là, je vis les officiers du Prince, je discutai longuement avec eux l'affaire d'Authis; ils convinrent que nous avions un appareil de moyens très imposant. »

(1) Manuscrits, t. I, p. 184-198.

Une lettre de l'abbé de la Sépouse, datée du 22 février 1779, fit entrevoir à dom Courdemanche que du côté de Son Altesse on n'était pas très éloigné de prendre les voies de conciliation. Depuis le mois d'octobre précédent, on avait pu réfléchir : dom Courdemanche pouvait gagner sa cause. L'évêque de Rennes lui donna rendez-vous pour le 4 mars ; le Procureur de Jumiéges n'y manqua pas. « Ce prélat, dit-il, me fit entendre qu'il prévoyait bien de la difficulté dans l'accommodement projeté ; néanmoins, il finit par me demander un état en gros des objets que nous céderions et de leur valeur annuelle, et il me prévint que M. le duc de Penthièvre ne pouvait remplacer notre revenu cédé qu'en contrats sur le clergé. Je travaillai de suite à l'état demandé ; j'étais si accoutumé à cette besogne qu'elle ne fut ni longue ni pénible. »

Dom Courdemanche l'envoya, le 9 mai, à l'évêque de Rennes, avec une lettre très respectueuse, mais aussi très pressante pour terminer cette affaire. « Il est intéressant pour l'abbaye de Jumiéges de savoir si elle peut compter sur un accommodement, ou si elle sera forcée de continuer la procédure. J'ai trouvé nos avocats tout prêts à plaider et à imprimer ; il serait désagréable que leur zèle demeurât

longtemps suspendu. Je suis moi-même député par la communauté de Jumiéges ou pour suivre l'affaire ou pour l'arranger, s'il y a lieu. Je dois à la commission qui m'est confiée toute l'activité qui dépendra de moi... »

Par la réponse de l'évêque de Rennes, dom Courdemanche remarqua que le prélat désirait traiter directement avec le duc de Penthièvre sans communiquer au conseil ; et c'était bien le moyen d'avancer et de réussir. Cependant, il s'aperçut que M. l'abbé Le Noir, chef du conseil, et M. Perier, homme très entendu en toutes affaires, étaient consultés. Il commença donc à compter sur un arrangement définitif, mais non sans peine.

« Le 19 mars 1779, je reçus ce billet : « Mgr l'évêque de Rennes attendra dom Courdemanche demain à 11 heures du matin, et lui fera part de sa conversation avec le duc de Penthièvre. » Je fus exact au rendez-vous. L'évêque de Rennes m'apprit que, la veille, il avait parlé d'arrangement avec M. le duc de Penthièvre, en présence de M. l'abbé Le Noir ; que ce magistrat en avait paru fort éloigné, assurant toujours que la cause de M. le duc de Penthièvre étant imperdable, que S. A. S. l'avait déjà gagnée dans l'arbitrage et qu'elle la gagnerait par toute la

terre; de plus, il disait que dans le siècle actuel, les moines ne sont pas favorisés, surtout quand ils plaident pour conserver leurs seigneuries, lesquelles on leur enlève sans scrupule, parce qu'on les trouve très déplacées dans leurs mains (1). Je répondis que nous étions encore mille fois plus sûrs de la bonté de notre cause que M. l'abbé Le Noir ne pouvait l'être de la sienne; que nous espérions encore trouver de la justice en ce monde, malgré les préjugés du siècle et les dispositions qu'on pouvait avoir à dépouiller les moines, parce que les propriétés ne pouvaient cesser d'être respectées par les tribunaux souverains.

Mr de Rennes reconnut qu'aucun accommodement n'était possible, à moins que le duc de Penthièvre ne le fît sans la participation ni la connaissance de son conseil. Il demanda un état détaillé de la seigneurie d'Authis et promit de ne pas abandonner la partie. Mais dom Courdemanche reconnut que, du côté de l'accommodement, les choses n'étaient pas aussi avancées qu'il l'avait pensé. C'est

(1) Rapport de M. de Cicé, garde des sceaux, sur le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, tenu à Saint-Denys, en 1778. *Archives nationales*, de 0530 à 0532.

pourquoi, après avoir envoyé à Mr de Rennes l'état détaillé de la seigneurie d'Authis, qu'il lui avait demandé, et après avoir attendu longtemps une réponse qui n'arrivait pas, étonné de ce silence, il écrivit avec tristesse (1) : « L'espoir d'une justice à l'amiable nous est ôté : il ne nous reste plus qu'à nous confier à la Providence et à l'équité des magistrats. La poursuite de l'affaire devient indispensable ; mais elle n'empêchera pas la conciliation, si elle peut devenir agréable à M. le duc de Penthièvre. Les Religieux de Jumiéges seront toujours disposés à donner à S. A. S. des marques de leur entière déférence et de leur profonde vénération. »

L'évêque de Rennes lui répondit : « J'ai remis à M. le duc de Penthièvre les états que vous m'avez communiqués ; il a sur-le-champ donné des ordres pour qu'on procédât à la vérification. Ce préalable était nécessaire. Je vous ferai part dans peu du résultat de ma négociation. » L'ordre de vérifier mes états ne pouvait être adressé qu'aux officiers de Vernon ; je ne concevais pas comment ils auraient pu y procéder sans moi. Ces réflexions et plusieurs autres me portèrent à écrire à Mr de Rennes une

(1) 2 avrll 1779.

lettre qui se terminait ainsi : « Toutes ces considérations, Monseigneur, me mettent dans la nécessité de ne pas suspendre plus longtemps la poursuite de l'affaire. Ainsi, toujours disposés à nous prêter à un accommodement, toujours le désirant, nous tâcherons d'avancer régulièrement pour mettre le temps à profit. » Nos avocats étaient prêts à plaider, M. Target pour les Religieux, M. de Bonnières pour le Prince de Lorraine. Les pièces dont ils devaient faire usage étaient examinées et triées ; leur sac était formé : ils n'attendaient plus que le moment de l'audience. Notre procureur au Parlement m'informa que l'audience n'aurait point lieu, le lundi 3 mai, comme on me l'avait promis, mais que nous l'aurions sans faute le jeudi suivant.

Le 4 mai, l'évêque de Rennes communiquait à dom Courdemanche une partie de la critique des officiers de S. A. S. à Vernon, sur les états qu'il avait présentés, des rentes et mouvances de la seigneurie de Saint-Pierre d'Authis. « Cette critique, dit le Procureur de Jumiéges, a été faite en arrière des Religieux. Si elle eût été contradictoire, ils l'auraient réprimée. Si elle leur était communiquée dans son intégrité, ils se flattent qu'ils auraient peu de peine à la détruire et à prouver qu'elle est l'ou-

vrage de la partialité. Il faut être né aveugle ou affecter de fermer les yeux, pour ne pas voir la modération l'exactitude et la clarté qui règnent dans nos états. L'évêque de Rennes, que mes réponses avaient sans doute satisfait, me demanda, sur la fin de notre conférence, quel capital j'exigerais de M. le duc de Penthièvre pour remplacer la valeur des objets à céder ; et il observa que ce capital serait placé sur le clergé, puisque nous ne voulions point de contrat sur la ville. Je proposai une somme de 60.000 livres. Le prélat trouva la somme un peu forte ; je la justifiai. Il me promit d'en parler, le jour même ou le lendemain, à M. le duc de Penthièvre. »

« Le soir du même jour, 4 mai, je reçus cette lettre de l'abbé Le Noir : « Si je n'étais pas incommodé, Monsieur, j'irais vous chercher. Je vous serais très obligé de vous donner la peine de passer chez moi. » Le lendemain, 5 mai, je me rendis chez l'abbé Le Noir, qui me reçut avec beaucoup d'honnêteté. Là, j'eus occasion de répéter tout ce que j'avais pu dire à l'évêque de Rennes dans nos différentes entrevues, et surtout mes réponses à la critique des officiers de Vernon. Je dis à M. l'abbé que j'avais sur ce sujet un mémoire tout prêt, et que je prierais M^r de

Rennes de le mettre sous les yeux de S. A. S. — « Vous êtes trop tenace, dom Courdemanche, me dit M. Le Noir ; si vous vouliez mollir un peu, l'on pourrait s'arranger. » — « Mollir, Monsieur l'abbé! Si vous entendez par là avoir une complaisance qui répugne aux intérêts de la maison de Jumiéges et à mes devoirs, et qui serait en même temps injurieuse à S. A. S. et contraire à ses sentiments, je ne mollirai jamais ; mais si vous entendez avoir de la modération dans nos demandes et toute la déférence due à Son Altesse, il est impossible que les Religieux de Jumiéges mollissent plus qu'ils ne font : ils ne pourraient mollir sans se rendre méprisables. » — « J'entends que vos demandes sont excessives, et qu'il faudrait les réduire. » — « Nous devrions plutôt les étendre ; si nous ne le fesons pas, c'est que nous voulons prouver à Son Altesse et à son conseil que nos vœux pour la paix sont sincères. » — « Si vous persistez dans vos demandes, nous serons obligés de vous laisser plaider, et vous savez que vous ne serez pas favorables contre un prince qui se montre une transaction à la main. » — « Vous savez quelle est cette transaction, et si l'acte qui a suivi l'avis arbitral mérite ce nom. Vous n'ignorez pas les moyens que la loi et la justice nous présentent pour

faire annuler cette transaction, appuyés surtout de l'intervention du Prince de Lorraine, notre Abbé, qui n'a point été appelé au compromis ni à la transaction, et qui aurait dû l'être. » — « Quoi qu'il en soit, vous paraîtrez toujours odieux, en revenant contre votre propre fait et votre signature. Vous avez trompé M. le duc de Penthièvre qui s'attendait à transiger sans retour. » — « Je sais, Monsieur, que sur ce point le premier coup d'œil et les apparences sont contre nous; mais je sais aussi que nos torts s'évanouissent par l'éclaircissement des faits. Je m'attends bien que l'avocat du Prince donnera carrière à son imagination sur cet odieux apparent et qu'il ne nous ménagera pas. Nous nous défendrons par le mérite du fond, par les défauts de forme, par la lésion manifeste que la prétendue transaction nous fait éprouver, et par le tableau fidele de nos procédés depuis le premier instant de la contestation jusqu'à ce jour. Et si nous sommes forcés de répondre à l'inculpation d'avoir trompé, ne pourrait-il pas, Monsieur, nous être permis de la rétorquer? Ne pourrais-je pas alléguer que j'ai été trompé le premier, en subissant de la part des arbitres un jugement de rigueur ; tandis que j'avais eu lieu de m'attendre à une transaction à l'amiable, après ce que

divers membres du conseil du Prince et vous-même, Monsieur, m'aviez fait l'honneur de me dire avant que j'eusse signé le compromis ? J'espère donc que nous pourrons justifier notre conduite aux yeux des juges et du public.

Quant à l'événement du procès, je ne crois pas qu'il soit possible que la Cour nous le fasse perdre; mais, en supposant ce malheur, S. A. S. y gagnerait peu... » — « Si vous plaidez, vous n'en finirez jamais; vous aurez beaucoup de peine à obtenir l'audience. » — « Monsieur, je l'ai demain. » — « Comment demain ? cela n'est pas possible. » — « Oui, demain, nous avons l'audience. M. Target plaidera pour les Religieux, et M. de Bonnières pour le Prince de Lorraine. » — « Mais nous ne sommes pas prêts. » — « Cependant, Monsieur, nous avons fait au procureur de S. A. S. les sommations requises; son avocat est duement averti; nous ne pouvons nous dispenser de nous présenter demain à l'audience, puisqu'elle est accordée ; que de notre côté tout est réglé pour cela et que du vôtre il en devait être de même. » — « Je ne saurais vous empêcher d'aller demain à l'audience, puisque vous l'avez obtenue ; mais personne ne s'y présentera pour Son Altesse. » — « Eh bien ! Monsieur, nous

ferons ce qu'il conviendra dans la circonstance : il est de mon devoir de mettre le temps et l'occasion à profit. Au surplus, cela n'arrêtera nullement le progrès de la négociation et n'empêchera pas qu'elle soit bientôt conduite à sa fin, si vous le jugez à propos. » Enfin je quittai M. l'abbé Le Noir, comblé de politesses de sa part.

Le jeudi, 6 mai, nous obtînmes donc un arrêt par défaut contre M. le duc de Penthièvre et contradictoire avec le Prince de Lorraine et avec M. le Procureur général ; lequel arrêt « *reçoit le Prince Abbé de Jumièges partie intervenante, donne acte aux Religieux de ce qu'il adhère à leurs conclusions, entérine les lettres de rescision, remet les parties au même et semblable état qu'elles étaient avant le compromis et l'acte du 17 juillet 1777, déclare ces deux actes nuls et de nul effet, et condamne M. le duc de Penthièvre aux dépens, même ceux réservés par l'arrêt du 29 juillet précédent* ». Il ne manquait rien, absolument rien à la défaite du duc de Penthièvre ni à la victoire de dom Courdemanche.

Le vendredi, 7, j'écrivis à l'évêque de Rennes, et je joignis à ma lettre une copie de mes réflexions sur la critique que les officiers de Vernon avaient faite de nos états. Dès le soir, je reçus ce billet : « L'évêque de Rennes attendra dom Courde-

manche demain, à 11 heures ; il lui fera part de s conversation avec M. le duc de Penthièvre. »

Le samedi, 8, je ne manquai point au rendez-vous. L'évêque de Rennes m'annonça que Son Altesse s'était enfin rendue à ses pressantes sollicitations, et qu'Elle daignait terminer la procédure par un accommodement; il ajouta que, pour éviter les longueurs et les difficultés, Son Altesse trancherait elle-même sur la contestation arrière de son conseil, et que tout se passerait entre S. A., lui et moi. Le ton avec lequel ce prélat m'assura ces choses me persuada. Je ne doutai plus que les Religieux de Jumiéges, et moi surtout, ne fussions bientôt au comble de nos vœux, en recevant la justice de la main auguste de ce grand Prince. Je ne saurais exprimer le contentement que je ressentis en ce moment : la joie me rendit muet pendant un peu de temps. Dès que j'eus recouvré la parole, je ne cessai de bénir, de remercier l'évêque de Rennes, en mon nom, au nom de tous les Religieux de Jumiéges, du Prince de Lorraine, notre Abbé, et de nos Supérieurs Majeurs. Enfin, j'assurai que tout le monde serait extrêmement satisfait. »

CHAPITRE X

(1779)

Le duc de Penthièvre s'engage à payer 50,000 fr. la seigneurie d'Authis. — Dom Courdemanche accepte ; la communauté de Jumièges refuse. — Plus d'accommodement possible. — Embarras de dom Courdemanche. Colère de M. Perier chargé de traiter pour S. A. S. — Dom Courdemanche s'efforce de gagner du temps pour convertir les Religieux de Jumiéges à la raison. — Ils refusent une seconde fois — Dom Courdemanche allait rompre avec eux, lorsqu'ils se soumettent. — A quelque chose malheur est bon. — Le traité définitif est conclu. — M. Perier reconcilie dom Courdemanche avec le duc de Penthièvre.

Dans le premier transport de sa joie, dom Courdemanche n'avait pas même songé à s'informer quelle était la justice que le duc de Penthièvre voulait bien rendre aux Religieux de Jumiéges. « J'étais persuadé, dit-il, qu'elle serait complète ou du moins suffisante. L'évêque de Rennes m'instruisit des intentions de Son Altesse : « On ne vous accorde que 40,00c l. pour les objets que vous voulez céder. » — « Si j'avais su, Monseigneur, qu'il fal-

lût demander 80,000 l. pour en avoir 60,000, je l'aurais fait ; mais j'ai cru ne devoir pas marchander. J'ai toujours pris à tâche d'éviter de paraître immodéré ; c'est pour cela que du premier mot j'ai demandé ce que je pensais qu'on ne pouvait pas me refuser, après tous les éclaircissements que j'ai donnés. » — « Cependant, le Prince ne vous donnera certainement point 60,000 l. ; vous pouvez compter là dessus ; mais je tâcherai de l'engager à vous donner 50,000 l., et si j'y réussis, je vous conseille de vous en contenter. » — « Notre sort est entre vos mains, et vous savez que mes demandes ne sont point déraisonnables. » — « Vous avez beau dire, c'est tout ce que je pourrai faire. N'en attendez pas davantage. J'irai à Sceaux demain voir le duc de Penthièvre, je lui communiquerai la lettre et le mémoire que vous m'avez adressés hier, je l'engagerai à vous accorder ce que je vous ai dit, et, à mon retour, je vous instruirai de l'état des choses. »

Dom Courdemanche fut exact au rendez-vous que lui avait donné l'évêque de Rennes. Le duc de Penthièvre accorda 50,000 fr. ; le procureur de Jumiéges les accepta. Séance tenante, on rédigea les articles du traité avec l'aide de M. Perier. Ce projet

de conventions fut loué par MM. Ferey et Target, approuvé par le Prince de Lorraine et tout son conseil, par les Supérieurs majeurs de la congrégation de Saint-Maur, par ses Procureurs généraux au Parlement, par tous les Religieux de Saint-Germain-des-Prés. Les dispositions du duc de Penthièvre étaient devenues favorables sur quelques points qu'il avait d'abord repoussés. « Je vous conseille de ne pas perdre un instant, écrivait l'évêque de Rennes, qui partait pour la Bretagne. » Dom Marie, le Prieur de Jumiéges, écrivit à dom Courdemanche : « Mon très cher Procureur, Je reçus hier votre paquet par la poste, le matin. Nous nous sommes assemblés. La communauté a rejeté unanimement le projet de conventions que vous avez envoyé. Tout le monde a témoigné sa surprise de pareilles propositions. On croit bien que vous n'avez envoyé ce projet de transaction que pour la forme. Ainsi, vous ne serez pas surpris de notre délibéré, etc. » Je fus cependant étrangement surpris et je tombai de mon haut en lisant cette lettre.

Comment la communauté de Jumiéges avait-elle pu prendre une pareille résolution ? « Je vis bien que ce refus unanime était l'ouvrage d'un seul homme dont le premier coup d'œil n'était pas juste,

dont la réflexion n'était pas sûre, qui savait trop peu les affaires en général, et celles-ci en particulier, pour en raisonner pertinemment ; mais il en savait assez pour embarrasser une communauté qui craint de se compromettre. Je regrettai fort de n'être pas à Jumiéges, pour répondre à toutes les difficultés, pour lever tous les obstacles et pour éviter à d'honnêtes Religieux de faire une fausse démarche que j'étais sûr qu'ils désavoueraient bientôt. Cependant, je conviens que dans la foule des difficultés que dom Marie m'avait soumises, quelques-unes pouvaient être fondées ; mais précisément dans ma dernière lettre, que le Prieur n'avait pas encore reçue, je les prevenais, et je me persuadais que la réponse à celle-ci serait plus conforme à nos projets. Elle fut encore plus embrouillée et moins favorable. Cette obstination de la communauté de Jumiéges à refuser un arrangement que je savais être avantageux à tous égards, qui l'était évidemment, et qui était reconnu tel par une multitude de personnes éclairées, désintéressées et bien instruites de l'affaire, me paraissait inconcevable. Je n'imputais pas toutes ces mauvaises difficultés à dom Marie : il était prévenu, il était trompé, et ceux-là même qui le fesaient prendre à gauche

pouvaient être dans la bonne foi. Je me persuadais du moins qu'ils y étaient, et je les plaignais ; je me plaignais moi-même encore une fois. Je regardais comme un grand malheur de ne pas être en ce moment à Jumiéges. Cependant il n'était pas question de passer le temps à se désoler ; les moments étaient trop précieux ; il fallait agir et aviser aux moyens de lever les obstacles de côté ou d'autre.

Je courus aussitôt chez M. Perier et je lui montrai la lettre que je venais de recevoir. Il me reçut fort mal, et parut indigné de la conduite de cette communauté à l'égard d'un Prince tel que le duc de Penthièvre. J'entrepris de la justifier comme je le devais ; mais je ne fis qu'aigrir l'humeur de M. Perier. Nous disputâmes longtemps l'un contre l'autre avec chaleur, lui pour prouver que les difficultés des Religieux étaient déplacées, même malhonnêtes ; moi, pour lui persuader qu'elles n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement. J'étais fort embarrassé : au fond je pensais comme M. Perier, et je me voyais forcé de combattre son opinion pour l'amener, s'il était possible, au point que désiraient les Religieux de Jumiéges ; mais enfin il me dit d'un ton ferme et courroucé que je me débat-

tais en vain, que S. A. S. ne changerait rien aux articles convenus. Il ajouta même que le Prince avait eu beaucoup de peine à les adopter tels qu'ils étaient; mais puisque les Religieux de Jumiéges refusaient de les accepter, on allait continuer la procédure au Parlement, d'autant plus que c'était l'avis de tout le conseil du Prince. Cette menace ne m'effraya point : « Quoique dans le fond de mon âme j'aie toujours désiré un accommodement, je ne l'ai point sollicité. S'il faut plaider, vous devez savoir, Monsieur, que je suis tout prêt ; et, si c'est là votre dernier mot, je n'ai plus qu'à m'occuper de cela. » M. Perier parut se radoucir, mais il resta toujours très mécontent.

Je sentis bien que je ne réussirais pas de ce côté-là. Je tremblai de peur que M. le duc de Penthièvre, informé de ce qui se passait à Jumiéges, ne s'indignât au point de ne plus vouloir entendre parler d'accommodement ; ce qui eût été facheux, humiliant et dangereux pour notre maison. Je me retournai donc du côté des Religieux de Jumiéges: il fallait les forcer, pour ainsi dire, à mieux entendre leurs intérêts. J'entrepris de les subjuguer à force de raisons, d'autorités et de lumières.

En attendant la 2me lettre de dom Marie, j'avais

préparé des réponses très amples à toutes les objections contenues dans la première ; j'avais mis par écrit les objections d'un côté et les réponses de l'autre : ce qui formait un espèce de mémoire assez étendu. Deux points surtout arrêtaient les Religieux de Jumiéges : 1° la somme de 50,000 fr. ne leur paraissait pas sûrement placée sur le clergé, qui d'ailleurs n'empruntait alors qu'à 4 pour 100 et ne devait nous donner que 2,000 de rente par an ; 2° pour diminuer la répugnance de M. le duc de Penthièvre à nous laisser un fief noble qu'il n'avait pas voulu acheter, j'avais consenti, sauf le bon plaisir du Roi, à mettre cette portion de notre domaine sous la mouvance immédiate de la vicomté de Vernon, mais sans que les Religieux de Jumiéges fussent tenus d'aucune prestation d'homme vivant et mouvant et confisquant, ni d'aucuns droits et devoirs seigneuriaux quels qu'ils pussent être, ni même de foi, hommage, aveux et dénombrement, mais seulement d'une simple déclaration sèche. » Il ne fut pas difficile de démontrer que cette dépendance de la vicomté de Vernon, exempte de toutes servitudes quelconques, ne pouvait faire aux Religieux de Jumiéges ni bien ni mal ; que le placement sur l'emprunt du clergé était alors parfaitement sûr ;

qu'aucune terre ne rapporterait alors 4 pour 100; que le fermier d'Authis, qui jouissait de tous les droits utiles cédés à S. A. S., se contentait pour chaque année restante de 700 livres; enfin, qu'une rente de 2000 livres était pour la maison de Jumiéges une bonne aubaine à laquelle elle n'était pas habituée. Il ne fallait donc pas se plaindre du projet de conventions. Si le duc de Penthièvre y trouvait son agrément, sa convenance, même son intérêt bien entendu, c'était, quant à ce dernier article, sans porter préjudice à l'intérêt de Jumiéges, qu'il dédommageait magnifiquement et en Prince.

Je mis ce mémoire à la poste le 23 mai, jour de la Pentecoste ; les Supérieurs majeurs et le Procureur général de l'ordre auprès du Parlement écrivirent en même temps aux Religieux de Jumiéges pour les engager à délibérer de nouveau et plus mûrement sur les propositions de M. le duc de Penthièvre.

Dès que j'eus dépêché mon paquet pour Jumiéges, j'écrivis à M. Perier cette lettre-ci :

« Je n'allai point hier chez vous, Monsieur, dans l'intention de faire de nouvelles demandes à S. A. S.; mais seulement pour vous témoigner combien je suis désolé de ce que les Religieux de

Jumiéges n'envisagent pas encore le projet d'accommodement sous son vrai point de vue.

« Le zèle pour les intérêts de S. A. S., et qu'au fond je ne saurais désapprouver, vous anima. Je ne peux discuter une affaire que de sang-froid et avec modération : je ne pus donc m'expliquer. Je vous aurais montré, Monsieur, toutes les solutions que j'ai envoyées aux Religieux de Jumiéges des difficultés qu'ils m'ont faites, et vous auriez vu combien ma conduite est franche dans cette affaire. Je présume qu'ils n'ont besoin que de lumières, et je ne les leur ai pas épargnées. Je leur ai fait écrire ce matin par nos Supérieurs majeurs, et j'espère qu'ils ne tarderont pas à se rendre ; mais, s'ils persistent à refuser leur adhésion au projet de conventions, tel qu'il est conçu, sauf à en étendre les clauses pour plus grande clarté seulement, sans déroger au sens, sur-le-champ je prends la poste, je vais à Jumiéges leur expliquer en personne toute l'affaire ; et si c'est sans succès, aussitôt je remets leur commission pour cette affaire et je ne m'en mêle pas davantage.

« Voilà, Monsieur, l'engagement que je prends pour mon compte, et comme son exécution dépend de moi, je tiendrai parole, le cas échéant.

« J'ai suivi l'affaire jusqu'alors, convaincu que

quelque justice nous était due. S. A. S. daigne nous la rendre; quelle qu'elle soit, elle est à mon gré mille fois plus précieuse que celle qui pouvait résulter de l'arrêt le plus favorable pour nous dans un tribunal réglé. »

Ma lettre eut tout le succès que je pouvais désirer, comme on peut le voir par la réponse de M. Perier. « 24 mai 1779, de Paris. J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Je la fais passer à M. le duc de Penthièvre avec la première. Son Altesse y verra les difficultés élevées par votre communauté à la ratification des arrêtés que vous avez faits avec M. l'évêque de Rennes, et toute votre bonne volonté pour les faire cesser. J'en attendais l'effet, dont je vous prie de vouloir bien me faire part, lorsque vous aurez reçu une réponse positive. Je suis fâché de vous avoir marqué de la vivacité; mais vous êtes trop équitable pour ne pas l'excuser, et pour ne pas convenir qu'elle n'était pas tout à fait déplacée. J'espère qu'à l'avenir nous traiterons plus paisiblement, et que, pour sceller notre raccommodement, vous me ferez l'honneur de dîner chez moi. J'ai, etc. »

Je devins donc un peu tranquille en voyant que les choses étaient encore entières. Il ne tenait

plus, pour les consommer, qu'à la conversion des Religieux de Jumiéges. Je l'espérais avec une ferme confiance ; pour la hâter, je fis encore *un mémoire à consulter*, mais ce fut le dernier, pour cette interminable affaire. J'y joignis, comme renfort à mes arguments, l'avis des jurisconsultes, MM. Ferey et Target (1), l'avis du Conseil de la Congrégation, qui se trouva composé de MM. Laget et Vulpian, avec le Supérieur général, ses deux assistants, son secrétaire et nos trois Procureurs généraux ; enfin, une lettre de l'Abbé de Jumiéges, le prince Camille de Lorraine (2), qui trouvait la résistance de ses Religieux parfaitement incompréhensible, et leur déclarait que, si l'affaire ne finissait pas suivant les conditions proposées, il était résolu à se désister de son intervention en leur faveur.

Le jour même où le paquet qui contenait ces différentes pièces venait d'être mis à la poste, je reçus une lettre de dom Marie, Prieur de Jumièges, dont voici l'extrait :

« Mon très cher Procureur,

« Nous sortons du chapitre, où nous avons discuté

(1) Manuscrits, t. I, p. 269-273.
(2) Manuscrits, t. I, p. 276-279.

longuement et longtemps vos observations. Je me sais bon gré de vous avoir fait part dans ma première lettre des réflexions qui avaient été faites dans notre première assemblée : car vous y avez très bien répondu. On est convenu que vous nous enverriez un nouveau projet d'accommodement avec toutes les réserves énoncées dans vos différentes lettres... Mandez-moi s'il faut vous envoyer une procuration, un acte capitulaire, etc., etc , et je vous le ferai expédier sur-le-champ...... Tout cela vous donne bien du mal... J'espère que nous verrons bientôt la fin, et que je ne tarderai pas à vous assurer de vive voix les sentiments de respect et d'attachement avec lesquels je suis, mon cher maître, etc. 30 mai 1779. »

J'avais été professeur de Dom Marie. Je rédigeai sur le champ les articles du traité dans la forme que je désirais, j'y ajoutai plusieurs clauses et réserves qui avaient été omises dans le premier projet. Je le portai aussitôt à M. Perier, qui l'approuva ; je l'expédiai à Jumiéges, d'où il me fut renvoyé avec l'approbation en forme et unanime des Religieux, et avec un pouvoir spécial pour traiter avec le duc de Penthièvre. M. Perier m'assigna un jour pour dresser ensemble le traité d'échange et de contre-échange tel qu'il devait être remis aux mains du notaire.

Toutes les difficultés étaient levées. La longue résistance des Religieux de Jumiéges m'avait donné bien du souci, de l'embarras, du travail. J'en avais été fâché d'abord, mais ensuite et par réflexion j'en fus bien aise. J'aimai beaucoup mieux que ces Religieux ne se fussent décidés qu'après avoir *longuement et longtemps*, pour me servir des termes de dom Marie, discuté le *pour* et le *contre* sur tous les articles proposés, que s'ils m'avaient donné tout d'abord une confiance aveugle et sans bornes. Par ce moyen, ils me mirent dans le cas de les convaincre en les accablant d'autorités et de lumières; de sorte qu'ils purent prendre leur parti en pleine connaissance de cause. Alors, le traité avec M. le duc de Penthièvre devenait leur ouvrage autant que le mien. En outre, on vit bien que c'était également l'ouvrage de nos conseils, de toute la congrégation de Saint-Maur, du Prince de Lorraine lui-même. J'étais donc plus certain, après toutes ces discussions, de la bonté de mon opération, et bien plus à l'abri de tous reproches dans le présent et dans l'avenir, que si on m'eût laissé conclure et consommer tout l'accommodement, échange et contre-échange, suivant mes vues particulières, sans difficulté et sans examen de la part des personnes intéressées : c'était bien le

cas de dire : *A quelque chose malheur est bon.*

Le 15 juin, le Supérieur général de la congrégation de Saint-Maur et ses assistants inscrivirent leur consentement au bas de la délibération capitulaire des Religieux de Jumiéges; et, le 29 juin, le Prince-Abbé de Lorraine me passa une procuration devant notaire pour transiger aussi en son nom avec M. le duc de Penthièvre aux conditions convenues.

Armé de tous les pouvoirs, j'étais donc enfin bien assuré de terminer en bref, avantageusement et honorablement pour l'abbaye de Jumiéges, cette énorme et difficile procédure. Ce point de vue était très flatteur pour moi ; cependant, je n'étais heureux qu'à demi : depuis deux ans entiers, je n'avais pas eu l'honneur de voir M. le duc de Penthièvre; je n'osais me présenter pour lui rendre mes hommages de peur que ma présence ne lui fût pas agréable. La permission d'aller faire ma cour à Son Altesse manquait à mon bonheur, mais je ne savais comment l'obtenir. Ce même jour, 29 juin, j'allai dîner chez M. Perier. Dès qu'il m'aperçut, il m'informa qu'il avait vu depuis peu le duc de Penthièvre, et que le Prince lui avait dit : « Quand vous aurez définitivement terminé avec dom Courdemanche, je veux que vous me l'ameniez pour que je lui tire les

oreilles et que je me venge *de tout le mal qu'il m'a fait.* » — « Ah! Monsieur, que vous me faites plaisir en apprenant que Son Altesse daigne me permettre d'aller lui rendre mes hommages, je ne désirais rien tant que cette faveur, et je ne savais comment m'y prendre pour l'obtenir, après en avoir été privé pendant si longtemps. Mon dessein, Monsieur, était de vous en parler aujourd'hui et de vous prier de m'aider à recouvrer les bonnes grâces du Prince, que j'appréhendais d'avoir perdues. La manière dont vous me rassurez m'enchante à un point que je ne saurais exprimer. J'irai, Monsieur, avec confiance, après la signature du traité, mettre mes oreilles à la discrétion de S. A. S. Je vous prie de l'en assurer d'avance. » — M. Périer m'affirma que le Prince ne m'en avait jamais voulu, et que, au contraire, il l'avait vu plusieurs fois témoigner sa surprise de ce qu'il ne me voyait plus. — « Ah! Monsieur, si j'avais su cela, je n'aurais pas fait si longtemps une si rude pénitence. »

Après le diner, nous travaillâmes à la confection du traité dans toutes les formes. M. Perier me promit de le mettre aux mains du notaire dès qu'il l'aurait communiqué à S. A. S. et à M. l'abbé Le Noir.

Enfin, le 3 juillet 1779, ce traité fut définitivement conclu, passé devant notaire, et signé par M. Perier au nom de S. A. S. le duc de Penthièvre, et par moi, au nom des Religieux et de l'Abbé de Jumiéges. Ainsi furent anéantis le compromis de 1776 et la transaction de 1777; ainsi finit irrévocablement ce procès qui durait depuis quarante ans.

Je fis l'observation que, depuis que j'étais Procureur de Jumiéges, tous les mois de juillet étaient pour moi des époques remarquables. Au mois de juillet 1776, j'appris que M. le duc de Penthièvre réveillait ce procès qui dormait depuis seize ans; ce qui me donna de vives inquiétudes. Le 17 juillet 1777, nous fûmes condamnés par le jugement des arbitres, et je fus forcé de signer une transaction en conséquence, sur laquelle Son Altesse obtint un arrêt d'homologation; et je crus tout perdu. Mais le 29 juillet 1778, sur l'incident causé par un conflit entre la Grand'Chambre et la Troisième des Enquêtes, j'obtins un arrêt favorable, qui fit renaître mon espoir. Enfin, le 3 juillet 1779, je vis le terme de mes soucis et de mes travaux relativement à cette affaire, et je touchai au comble de mes veux, en signant avec S. A. S. l'accommodement que j'aurais voulu conclure trois ans plus tôt. »

De son côté, le duc de Penthièvre fit une autre observation qui n'est pas moins juste. « Il ne faut pas réveiller les affaires qui se sont assoupies : en général, les procès sont bons à laisser dormir d'un sommeil éternel. »

CHAPITRE XI

(1779)

Analyse du traité du 3 juillet 1779. — Le démembrement du fief d'Authis. — Le fief de Saint-Pierre d'Authis est attribué au Prince, le fief de Jumiéges aux Religieux, sous la mouvance de la vicomté de Vernon, mais sans devoirs féodaux ni servitudes quelconques. — On rend justice à dom Courdemanche, non seulement dans la Congrégation de Saint-Maur, mais encore auprès du duc de Penthièvre. — Bon accueil que lui fait le Prince à l'hôtel de Toulouse.— Florian lui cherche noise. — Le Prince prend sa défense. — On finit par se raccommoder. — Autorité du Prince sur Florian. — Dom Courdemanche envie le bonheur de vivre avec S. A. S.

Pour donner force de loi au traité signé, le 3 juillet 1779, par M. Perier au nom du duc de Penthièvre et par dom Courdemanche au nom de l'abbaye de Jumiéges, il manquait encore quelques formalités.

Le fief d'Authis était démembré. Or, le démembrement de fief était expressément prohibé par la

Coutume de Normandie, s'il n'était approuvé par lettres patentes du roi de France; il faudra donc soumettre le traité à Sa Majesté en son Conseil, obtenir les lettres patentes, les faire enregistrer et les publier. Alors la partie du fief d'Authis, achetée par le duc de Penthièvre et payée aux Religieux de Jumiéges, sera érigée en nouveau fief sous le titre de Saint-Pierre d'Authis, pour être possédée et tenue par Son Altesse, séparément de son duché de Gisors et néanmoins sous sa mouvance, à cause de la vicomté de Vernon, membre dudit duché. Pareillement, la partie de ce même fief d'Authis, retenue par les Religieux de Jumiéges sous le titre et dénomination du fief de Jumiéges, et comprenant environ 160 acres de terre, continuera d'être possédée noblement et à titre de fief par ladite abbaye, avec droit de chasse, de colombier et autres prérogatives à fief noble appartenantes, sous la mouvance immédiate de la vicomté de Vernon, mais sans être soumise à aucuns droits ni devoirs féodaux, ni servitudes quelconques.

Il n'est pas difficile de discerner les concessions réciproques que les parties se sont faites pour conclure le traité.

La dépendance de la vicomté de Vernon était

la seule chose que les Religieux de Jumiéges accordassent au duc de Penthièvre. Leur prétention de dépendre uniquement du Roi était la seule remise qu'ils fissent. Le duc de Penthièvre, au contraire, en reconnaissant que le fief d'Authis était noble, accordait le principal ou, pour mieux dire, l'unique objet du procès qui avait duré quarante ans. Il faisait remise de toutes les prétentions du maréchal de Belle-Isle et de toutes les siennes. En considération de cet abandon total de la part du Prince, les Religieux de Jumiéges se soumettaient à une condition qui ne leur portait aucun préjudice, qui était seulement agréable à S. A. S. et qui permettait de conclure l'accommodement à la satisfaction générale.

On avait essayé de profiter de cette circonstance pour s'opposer à la noblesse du fief de Jumiéges. En effet, « que sert la noblesse à des Religieux », disait l'évêque de Rennes ? Mais dom Courdemanche ne voulut jamais rien céder sur ce point. « Jamais, dit-il, je ne me prêterai à dépouiller de sa dignité aucun domaine de l'abbaye de Jumiéges ; ce serait de ma part une lâcheté honteuse, qui autoriserait des soupçons injurieux à ma probité et à la délicatesse de Son Altesse Sérénissime. Enfin, si l'abbaye

de Jumiéges ne devait plus posséder, à Authis, qu'un domaine roturier, je préfèrerais cent fois qu'elle subît ce sort par la rigueur d'un arrêt, que par un traité libre et volontaire : dans le premier cas, il nous resterait la consolation de pouvoir dire que nous avions été mal jugés ; tandis que, dans le second cas, nous n'aurions que la honte d'avoir renoncé par faiblesse ou par un motif de cupidité à une noblesse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. »

Aussi, dans le conseil de la Congrégation, on ne pouvait concevoir comment dom Courdemanche avait pu décider le duc de Penthièvre à subir cet article. Lorsqu'il fut convenu de donner au fief qui demeurait entre les mains des Religieux la dénomination de fief de Jumiéges, M. Laget s'écria : « L'abbaye de Jumiéges devrait appeler ce fief le fief Courdemanche ; car il est certain, dit-il en se tournant vers dom Courdemanche, que sans vous elle l'aurait perdu. Il fallait, pour qu'elle pût le conserver, toute l'équité et la délicatesse de M. le duc de Penthièvre ; mais il fallait aussi toute votre intelligence, votre fermeté et un esprit de conciliation tel que le vôtre. » Le fief ne prit point le nom de Courdemanche ; mais dom Courdemanche

prit alors et souvent on lui donna la particule nobiliaire. On peut le remarquer dans les lettres que nous allons citer (1).

« C'est en rougissant, ajoute dom Courdemanche, que je rapporte des témoignages aussi flatteurs pour moi. La plupart de mes lecteurs pourront penser que j'aurais dû supprimer celui-ci et bien d'autres que j'ai cités ; mais je suis historien ; ce que je rapporte ici tient à mon histoire ; ce que je rapporte est vrai, je l'ai entendu, et plusieurs personnes l'ont entendu comme moi. D'ailleurs, dans ma propre province, dans la maison même que je servais avec tout le zèle possible, l'on ne rendait pas généralement alors justice à mes soins, à ma vigilance, à mes travaux, à la pureté de mes vues. On ne l'a pas rendue depuis! J'excuse le défaut et n'en veux à personne. Je sais que tel est le sort infaillible de tous ceux qui travaillent pour des communautés quelconques, soit civiles, soit ecclésiastiques ; soit séculières, soit régulières : malgré leurs soins et même leurs succès, ils sont plus généralement critiqués qu'applaudis. Mais il m'est permis de remarquer que des personnes en

(1) Manuscrits, t. I, p. 275.

place, graves, éclairées, désintéressées, qui ont été témoins de toutes mes opérations, ont su me dédommager et me rendre complètement justice. »

Mais ce qui toucha le plus doucement le cœur de dom Courdemanche, ce fut de voir comment lui rendit aussi justice le puissant adversaire de l'abbaye de Jumiéges, le duc de Penthièvre lui-même. Il avait (1) pris la liberté d'adresser à ce prince la lettre suivante :

« Monseigneur,

« La contestation qui existait entre V. A. S. et l'abbaye de Jumiéges est donc enfin éteinte à jamais. Je ne puis résister au violent désir de vous témoigner, Monseigneur, la joie que je goûte en ce moment. Ce fut hier le plus beau jour de ma vie. Forcé, par devoir et par l'intérêt de la justice, de suivre une procédure contre V. A. S., je ne le fesais qu'avec une extrême répugnance, et je ne cessais de gémir de la dure nécessité de remplir une aussi désagréable commission. Tous mes vœux ne se sont jamais portés que du côté d'un accommodement. V. A. S. a daigné s'y prêter et combler mes désirs.

« La justice que vous voulez bien, Monseigneur,

(1) Paris, 4 juillet 1779.

rendre aujourd'hui à l'abbaye de Jumiéges doit lui être infiniment plus précieuse que si le double, le quadruple même lui eût été adjugé par un tribunal régulier. J'ai toujours conservé l'espoir que V. A. S. se jugerait elle-même; il m'était inspiré par ma connaissance particulière, jointe à l'opinion générale de son équité et de toutes ses vertus ; mais, quoique je me fusse attendu à ce grand effet de la part de V. A. S., je n'en suis pas moins émerveillé. Je vivrai trop peu pour sentir et admirer cet héroïsme si rare dans un rang si élevé et dans le siècle où nous sommes.

« M. Perier m' a instruit de votre part, Monseigneur, que V. A. S., voulait que j'eusse l'honneur de lui être présenté après que l'accommodement serait consommé, *pour qu'Elle me tirât les oreilles*. J'ai répondu que je mettrais en toute confiance mes oreilles et toute ma personne à la discrétion de V. A. S.

« Il me tarde beaucoup de me voir à portée de subir cette exécution dont V. A. S. me menace ; j'en hâterai le moment autant qu'il me sera possible. Je ne vois dans cette menace, je ne verrais dans son effet même, qu'un nouveau trait inexprimable de bonté pour moi de la part de V. A. S.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et une parfaite soumission,

Monseigneur,

de Votre Altesse Sérénissime le très humble et très obéissant serviteur,

Signé: Fr. DE COURDEMANCHE.

Trois jours après, dom Courdemanche reçut de M. le duc de Penthièvre cette réponse toute écrite de sa main (1) :

« Malgré les torts de dom de Courdemanche, je n'ai jamais cessé d'avoir de l'amitié pour lui. J'attends avec impatience le moment de lui tirer les oreilles. Je compte être à Paris demain soir et y passer quelques jours. J'espère que dom de Courdemanche ne tardera pas à me mettre à portée de lui renouveler de vive voix les assurances de la sincère estime que j'ai pour lui.

Signé : L.-F.-M. DE BOURBON.

Le lendemain du jour où dom de Courdemanche avait reçu cette lettre du duc de Penthièvre (2),

(1) Rambouillet, 6 juillet 1779.
(2) 8 juillet.

il courut, il vola, dit-il, à l'hôtel de Toulouse, vers onze heures du matin; et, aussitôt qu'il parut, il fut introduit dans l'appartement de Son Altesse. En ce moment, le Prince était entre les mains de son coiffeur. « Il eut la bonté de se lever, d'accourir au devant de moi (si j'ose ainsi parler), et me dit: « Dom Courdemanche, je suis ravi de vous voir ; mais j'ai bien des reproches à vous faire, de ne vous avoir pas vu du tout depuis deux ans. » — « Monseigneur, ç'a été pour moi une privation bien pénible, mais je n'ai osé me présenter devant V. A. depuis que j'ai été forcé de revenir contre l'avis arbitral. Sachant que je faisais une démarche qui n'était pas agréable à V. A., je craignais que ma présence ne le fût pas davantage. » — « Vous avez eu tort, je vous aurais toujours vu avec plaisir. Quoique l'on plaide ensemble, cela ne doit pas empêcher de se voir. Je n'ai point senti de rancune dans toute cette affaire. Est-ce que vous en aviez, vous, dom Courdemanche ? » — « Ah! Monseigneur, ce sentiment à l'égard de V. A. n'est jamais entré dans mon cœur et n'y entrera jamais. Je n'ai connu que les sentiments de vénération et de déférence qui vous sont dus, et celui de la reconnaissance particulière que je vous dois pour toutes les marques de bonté que j'ai re-

çues de vous. » — « Je me suis plaint plusieurs fois de ne pas vous voir. Je voulais vous gronder de tout le mal que vous aviez envie de me faire. » — « Monseigneur, si j'avais eu le bonheur d'être instruit des dispositions de V. A., je n'aurais pas fait une si longue pénitence. En lui rendant mes très humbles hommages j'aurais reçu ses réprimandes avec satisfaction. L'envie de vous faire du mal était loin de moi : je n'avais pour but que de remplir un rigoureux devoir, et de le remplir de manière à m'attirer plutôt votre estime que votre disgrâce. » — « Vous avez été pourtant bien hardi en revenant contre une transaction que vous aviez signée vous-même. » — « Monseigneur, je conviens que ce procédé peut paraître odieux au premier coup d'œil; mais il est pleinement justifié par la justice que V. A. s'est décidée à nous rendre elle-même. » — « Comment cela ? » — « Sans ce procédé, V. A. allait jouir, contre son intention, d'un bien qui ne lui appartenait pas, des dépouilles d'une maison religieuse. Ma fermeté, ma constance, auxquelles je me suis toujours efforcé de joindre les égards dus à V. A. S., ont empêché ce malheur. J'ose croire que cette conduite de ma part m'a plutôt acquis que fait perdre des droits sur l'estime et

sur la bienveillance de Monseigneur. » Le Prince sourit : il était désarmé.

Le chevalier de Florian, capitaine de dragons et gentilhomme de la maison de Son Altesse, était présent ; il avait entendu cet entretien, mais il ne l'approuvait pas. Il dit à dom Courdemanche : « Vous êtes heureux que Monseigneur ait daigné se prêter à un accommodement ; vous auriez infailliblement perdu votre procès. Votre cause ne valait rien. » — « Monsieur, votre langage est celui d'un courtisan, et je suis sûr que Monseigneur ne vous en sait pas plus de gré. Vous tranchez tout d'un coup sur l'état d'une cause que vous ne connaissez pas. Monseigneur, qui a bien voulu s'en faire instruire, doute sûrement plus que vous ; je suis persuadé même que S. A. ne la juge pas aussi mauvaise que vous le faites. Autrement, le Prince ne se serait pas porté au sacrifice qu'il a fait en notre faveur. »

Le duc de Penthièvre me dit : « Dom Courdemanche, envoyez-le donner des ordres à ses dragons. »

Le chevalier de Florian reprit : « Du moins, vous conviendrez que vous avez eu tort de revenir contre une transaction que vous aviez passée avec Monseigneur. » — « Monsieur, vous avez entendu ce que j'ai eu l'honneur de répondre à S. A. sur ce su-

jet. Oui, monsieur, j'ai passé, j'ai signé cette transaction contre laquelle j'ai voulu me faire restituer, et c'est parce que j'ai eu la force de la signer, que j'ose aujourd'hui me présenter devant Son Altesse. Je fis mon devoir en la signant, mais je l'ai fait aussi en travaillant à la faire annuler. Enfin, Monsieur, c'est comme un engagement que j'aurais pris de recevoir un coup mortel, si on avait la cruauté de me le porter. On a eu cette cruauté, il a fallu subir le coup, c'était mon devoir; mais je n'en suis pas mort, je n'ai été que grièvement blessé : il était également de mon devoir de tâcher de m'en relever et de me faire guérir. »

« — Vous avez raison, dom Courdemanche, dit M. de Penthièvre; tant qu'on n'est pas mort, il faut tâcher de vivre. »

Toutes les personnes présentes riaient.

« — Monseigneur, reprit le bénédictin qui s'échauffait à la discussion, outre l'intérêt général de la justice et l'intérêt particulier de la maison de Jumiéges, j'avais un intérêt personnel à combattre le jugement des arbitres : il me fallait détromper bien des personnes dans le corps, même dans la maison de Jumiéges, qui n'ont pas rendu justice à mon zèle et à ma fermeté dans l'instruction de l'arbitrage, et

qui ont imputé sa mauvaise issue à des motifs injurieux pour ma délicatesse. »

« — Je vous entends », dit le Prince. Puis se tournant vers les personnes présentes : « Eh bien ! Messieurs, dom Courdemanche n'était-il pas à plaindre ? Tandis que j'étais fort mécontent de lui, ses confrères ont cru qu'il avait des complaisances pour moi. S'ils m'avaient consulté et tout mon conseil, ils auraient pu, dom Courdemanche, vous rendre plus de justice ; mais à présent ils doivent être bien contents de vous, ils vous fêteront en vous revoyant. »

« — En effet, Monseigneur, je pense qu'ils sont très satisfaits et très reconnaissants envers Votre Altesse de la paix avantageuse qu'elle daigne leur procurer. Quant à moi, je présume qu'ils sont persuadés que j'ai fait de mon mieux et qu'ils ne me feront pas de reproche, d'autant plus que ma conscience me crie bien haut que je n'en mérite pas. »

M. le duc de Penthièvre eut la bonté de répéter encore plusieurs fois qu'il était bien aise de me revoir : il m'engagea même à l'aller voir à Vernon, où il devait être dans un mois environ ; pour mieux m'assurer du temps, Son Altesse eut la complaisance de me décrire toute sa marche jusqu'au jour de son arrivée à Vernon. Je promis que je ne manquerais

pas de m'y rendre, pour avoir l'honneur de lui faire ma cour.

Quand j'eus pris congé de S. A., plusieurs personnes de sa maison, qui avaient entendu toutes les choses gracieuses qu'elle avait daigné m'adresser, me dirent : « Vous pouvez compter que tout ce que le Prince vous a dit est vrai : il avait la plus grande envie de vous revoir. Il en a parlé si souvent que, si nous avions su où vous étiez, nous vous en aurions averti. »

Débarrassé d'un lourd fardeau, dom Courdemanche quitta la capitale avec le plus grand plaisir et se rendit à Jumiéges. Il ne pouvait comprendre pourquoi le chevalier de Florian, gentilhomme fort aimable, plein d'esprit, de connaissances et de littérature, mais qui ne savait pas un mot de l'affaire d'Authis, l'avait jugée d'emblée et sur l'étiquette du sac. Il avait bien entendu le duc de Penthièvre lui dire de l'envoyer donner des ordres à ses dragons ; mais S. A. faisait allusion à une aventure que le bénédictin ignorait.

Un jour, à Vernon, M. de Florian étant de service auprès du Prince, un prêtre inconnu vint demander de dire la messe dans la chapelle du château. Ce prêtre était un saint homme, mais de

chétive mine, et assez mal vêtu. Le bel officier de dragons, dans son brillant uniforme (1), demanda brusquement au pauvre prêtre comment, avec cet appareil, il osait se présenter dans la maison du Prince pour y dire la messe ; et ce disant, M. de Florian regardait l'inconnu des pieds à la tête. Importuné des questions, des remontrances et de l'examen qu'il lui fallut subir, le prêtre renvoya M. le capitaine donner des ordres à ses dragons. Cette repartie fut connue du duc de Penthièvre, qui s'en amusa beaucoup et raconta plus tard cette anecdote à dom Courdemanche.

Du reste, Florian nous a expliqué pourquoi, à cette époque, il n'aimait ni les prêtres ni les moines. J'étais plein, dit-il (2), de M. de Voltaire : il avait comblé de bontés mon enfance. Avant de savoir qu'il était le plus grand des écrivains, j'avais su qu'il était le plus aimable des hommes (3), et mon attachement pour lui était plus ancien que mon admiration. Dans mes fréquents voyages à Ferney,

(1) Le régiment de Penthièvre avait l'habit de drap vert foncé, avec des revers chamois, la veste en drap blanc, et la culotte de peau blanche.

(2) Avant-propos de la pièce de vers intitulée : *Voltaire et le serf du Mont Jura*, et couronnée par l'Académie en 1782.

(3) *Les mémoires d'un jeune Espagnol*, par Florian.

je l'avais vu bâtir une ville, où il rendait heureux par ses bienfaits trois mille citoyens qu'il y avait attirés. Je l'avais entendu parler avec horreur de la mainmorte, et gémir sur la tyrannie des Moines de Saint-Claude. Le nom de M. de Voltaire s'unissait de lui-même, dans mon esprit, avec le mot d'humanité ; et je croyais impossible de parler de l'un sans parler de l'autre (1). » On comprend que le duc de Penthièvre permît à Florian de rester fidèle au culte de Voltaire, mais il ne pouvait autoriser son gentilhomme à écarter de sa maison un prêtre qui venait dans une toilette peu élégante y offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe, ni à poursuivre de ses sarcasmes un moine assez mauvais courtisan pour résister au Prince et lui dire en face ce qu'il croyait la vérité.

Au reste, Florian s'était habitué de bonne heure à supporter les plaisanteries du Prince. Son oncle, qui avait épousé une nièce de Voltaire, était écuyer du duc de Penthièvre. Il avait fait venir Florian jeune encore auprès de lui dans la maison de Son Altesse. Enfant gâté chez Voltaire et page chez le

(1) Voltaire était mort en mai 1778.

duc de Penthièvre, Florian avait dès son enfance charmé tout le monde par sa mine éveillée, par ses beaux yeux d'Andalouse au teint bruni (1), par sa gaieté languedocienne et ses vivacités d'espiègle libertin. Voltaire l'avait appelé Florianet, le duc de Penthièvre l'appela Pulcinella ou le petit Polichinelle. Lorsque, l'oncle s'étant retiré, le neveu fut nommé capitaine de dragons et devint gentilhomme de Son Altesse, il fallut quitter non seulement les espiègleries de l'enfance, mais encore la langue leste et irrévérencieuse d'un dragon, et apprendre à mériter son heureux sort en recevant avec docilité les leçons que lui donnait un prince si vertueux et si aimable. Polichinelle, devenu sérieux, trouva une jolie manière de se venger : dans de petites pièces dramatiques que le Prince ne voyait pas ou ne lisait guère, il peignit, sous le masque d'Arlequin (2), un Prince juste et généreux, que tout le monde reconnaissait malgré les efforts que paraissait faire l'auteur pour déguiser son modèle.

Dom Courdemanche enviait le bonheur de vivre

(1) Sa mère était Espagnole et son père gentilhomme du bas Languedoc.

(2) *Notice sur Florian*, par Boissy d'Anglas, son ami et son confident.

auprès d'une Altesse qui accueillait tout le monde avec bonté. Dans aucune maison des princes du sang, l'étiquette n'était plus scrupuleusement gardée que dans la maison du duc de Penthièvre : un dernier reste du temps de Louis XIV ne permettait pas de faire quelque différence entre un prince légitimé et un prince légitime ; mais (1) l'humilité chrétienne, qui pourtant ne dépassait pas le sanctuaire, répandait sur toute la personne du Prince un charme particulier. Il vous obligeait en vous regardant, et lorsqu'il vous avait parlé, vous vous sentiez attiré à le respecter autant qu'à l'aimer. Cette figure d'une sérénité si touchante, le son si doux de la voix et le maintien si gracieux, tout était d'accord chez Son Altesse pour exprimer la plus haute et la plus séduisante vertu. Ne peut-on pardonner à un pauvre moine bénédictin de s'y être laissé prendre et captiver ?

(1) *Mémoires du comte Beugnot,* publiés par son petit-fils, t. I, p. 76, 77, 78.

CHAPITRE XII

(1779-1780)

Les habitants d'Authis vont à Bisy saluer leur nouveau seigneur. — Dom Courdemanche se joint à ses anciens vassaux pour complimenter le Prince. — La cérémonie est longue, mais curieuse. — Le Prince fait mille agaceries au moine et l'accuse de l'avoir attrapé. — La comtesse de la Mark prend la défense du bénédictin qui est traité comme un gentilhomme par la société. — Enfin, toutes les formalités judiciaires étant remplies, le duc de Penthièvre fait désarmer la batterie de canon de Bisy.

« Le 16 août 1779, j'arrivai dans notre maison de Saint-Pierre d'Authis, et j'appris aussitôt deux nouvelles :

1° M. le duc de Penthièvre était à Vernon depuis quelques jours, et l'on s'était informé de sa part chez notre fermier si j'étais arrivé ; on avait bien recommandé de me dire, dès que j'arriverais, d'aller au château de Vernon.

2° Les habitants de la paroisse d'Authis devaient

aller, sous les armes, à Vernon, le lendemain, à 11 heures du matin, pour saluer le Prince comme leur nouveau seigneur. Peu de temps après mon arrivée, le curé d'Authis vint me voir et confirmer cette seconde nouvelle. Il fesait semblant de désapprouver cette démarche des habitants; on était censé ignorer encore que M. de Penthièvre fût seigneur d'Authis, jusqu'à ce que notre contrat d'échange fût revêtu de lettres patentes enregistrées et publiées; mais je me doutais bien que ce curé, au lieu de désapprouver sincèrement la demarche des habitants, en était plutôt l'instigateur. Je répondis que les habitants fesaient fort bien, et que je l'exhortais à se mettre à leur tête; qu'ils ne pouvaient, lui et eux, trop se hâter de mériter les bonnes grâces de leur nouveau seigneur. J'ajoutai que M. le duc de Penthièvre avait réellement cette qualité par la cession que nous avions faite, et à qui il ne manquait que de devenir notoire, etc.

Les tambours et les fifres roulèrent toute la soirée dans tout le village; les habitants furent avertis de se tenir prêts pour le lendemain matin : le lendemain, dès 6 heures, on battit la générale.

Je n'avais pas prévu cette cérémonie; je ne m'attendais pas à en être témoin. A dire vrai, ma

position me parut un peu embarrassante; j'aurais presque désiré être arrivé 24 heures plus tard. Mais j'étais arrivé et je ne pouvais me dispenser de me rendre au château de Vernon, en même temps que les habitants d'Authis; il fallait donc absolument prendre mon parti là-dessus et me tirer de là le mieux que je pourrais.

Le 17 août, je pars d'Authis à 8 heures et j'arrive à 9 heures au château de Vernon. Je ne savais trop quel rôle j'allais jouer; je me proposais de prendre conseil des circonstances, mais je voulus être au château avant la procession. Le Prince était encore couché et son concierge me dit qu'il ne serait visible qu'à 11 heures. J'entrai dans son salon pour attendre : là, j'eus assez de loisir pour envisager ma situation et réfléchir sur ce qu'elle semblait exiger de moi. Enfin, la procession arriva; elle s'arrêta dans une allée de tilleuls près du château. Une vingtaine de filles, rangées deux à deux, ouvraient la marche : elles étaient vêtues de blanc et ornées de rubans roses; une d'elles portait une corbeille de fleurs. Le curé suivait à la tête des hommes, armés de fusils ou de pistolets, et la cocarde au chapeau. A peine cette troupe fut-elle arrivée, qu'on vint me prendre pour me conduire dans l'appartement du duc de

Penthièvre, qui venait de se lever. S. A. me fit l'accueil le plus gracieux, puis ce reproche trop flatteur : « Dom Courdemanche, vous me négligez : il me semble qu'il y a longtemps que je ne vous ai vu. Si vous n'étiez pas venu ici, j'avais intention, aussitôt mon retour à Paris, d'envoyer à l'abbaye de Saint-Germain savoir si vous y étiez encore. » — « Monseigneur, je suis confus de ce que V. A. daigne me dire... Je n'ai garde de négliger vos bonnes grâces, ni aucune occasion de vous présenter mon respect ; car c'est tout mon bonheur. » — « Eh bien ! Dom Courdemanche, voilà vos hommes (parlant des habitants d'Authis). Êtes-vous à leur tête ? Est-ce vous qui les amenez ? » — « Non, Monseigneur, j'ignorais le projet de nos anciens vassaux. Quand j'arrivai hier à Authis, leur démarche n'a point été concertée avec moi, mais je suis enchanté d'en être témoin. » — « Vous avez été bien reçu cette fois à Jumiéges, à votre retour de Paris ? » — « Monseigneur, je m'y suis montré avec confiance, et j'ai cru m'apercevoir qu'on m'y revoyait avec plaisir. » — « Comment ? On ne vous a pas fêté particulièrement pour avoir terminé une si grande affaire et pour m'avoir attrapé ? » — « Monseigneur, si les Religieux de Jumiéges avaient pu croire que

j'eusse attrapé V. A., ils ne m'auraient pas fêté pour cela ; ils m'auraient plutôt blâmé. Ils sont très satisfaits du traitement qu'ils ont reçu de Monseigneur, et en même temps enchantés d'avoir pu lui donner des marques sensibles de leur déférence et de leur soumission ; mais ils n'imaginent pas que, du côté de l'intérêt pécuniaire, V. A. soit grandement lésée. Quant à la part que j'ai eue dans l'accommodement, et à la joie que mes confrères auraient pu m'en témoigner, les communautés généralement ne sont pas fort démonstratives en reconnaissance : leurs agents, même les plus zélés, doivent se décider à travailler seulement pour la gloire. S'ils ne réussissent pas, on leur trouve des torts ; et quand ils ont réussi, ils n'ont fait que des choses fort ordinaires et qui sont oubliées sur-le-champ. Heureux encore ces agents, si on ne cherche pas à diminuer, à effacer le mérite de leur succès ! Ce n'est pas cependant, Monseigneur, que je veuille me plaindre des Religieux de Jumiéges, surtout du Prieur qui m'a fait un accueil et m'a marqué une sensibilité dont je dois être satisfait. » — « Il faudra, quelque jour, que je passe à Jumiéges ; voudrez-vous bien me recevoir ? » — « Ah ! Monseigneur, nous ne serons jamais assez heureux pour y voir V. A. Au reste

ce ne serait qu'un de plus, que l'abbaye de Jumiéges aurait à compter, parmi les princes bienfaiteurs qui ont daigné l'honorer de leur présence. » — « On a donc vu des princes à l'abbaye de Jumiéges ? » — « Oui, Monseigneur ; plusieurs ducs de Normandie l'ont visitée et y ont demeuré, ainsi que d'anciens comtes de Meulan, et le roi Charles VII, qui y a fait un séjour considérable (1). »

Après m'avoir fait plusieurs autres questions que je pourrais appeler des agaceries, le Prince ordonna qu'on fît monter les notables des habitants d'Authis, en les appelant les syndics de Dom Courdemanche. S. A. leur dit : « Messieurs, je suis très satisfait que Dom Courdemanche m'ait aidé à pacifier votre paroisse, et mis à portée de vous être utile en me faisant céder par l'abbaye de Jumiéges les droits seigneuriaux dans Authis. » Puis se retournant vers moi : « Eh bien ! êtes-vous content de ce que je viens de leur dire ? Avez-vous quelque reproche à me faire ? » — « Monseigneur, Votre Altesse ne pouvait pas s'exprimer avec plus de modération et de

(1) En 1449 et 1450, maladie et mort d'Agnès Sorel. Cf. *Histoire de Charles VII*, par G. Du Fresne de Beaucourt, t. IV, p. 217-219.

bonté ; mais elle se serait exprimée tout autrement, que je n'aurais pas eu l'idée du plus petit reproche à lui faire. »

Le Prince alors sortit de son appartement pour aller à la messe, et me dit, en présence de toute l'audience, qui était très nombreuse, « qu'il était et serait toujours ravi de me voir. » Je le suivis ; il rencontra la princesse de Conti, à qui il dit : « Ma sœur, vous voyez mon ennemi, mon plus grand persécuteur, Dom Courdemanche, qui s'est cantonné pendant trois ans à Saint-Germain-des-Prés pour me désoler. Cependant nous sommes raccommodés et je le vois avec plaisir. » La princesse de Conti (Fortunée-Marie d'Est de Modène) était sœur de feu la duchesse de Penthièvre. Elle paraissait fort étonnée de voir dans ce pauvre moine le persécuteur de son beau-frère, lorsque Dom Courdemanche lui fit une profonde révérence et dit « qu'il n'avait pas séjourné à Paris pour désoler Son Altesse, mais pour la mettre à portée de suivre les mouvements de son cœur, en lui rendant justice dans une contestation importante, et qu'il ne pouvait trop se féliciter d'avoir atteint son but ». La Princesse ne comprit rien à ce beau discours, et passa outre.

Le duc de Penthièvre rencontra ensuite Mme la com-

tesse de la Mark devant laquelle il fit la même plaisanterie, et le moine à peu près la même réponse. Mme de la Mark, sœur du duc de Noailles, était une femme très remarquable par son esprit et son charmant naturel; elle était déjà âgée et dans une grande dévotion, mais jamais la piété ne s'est montrée sous des traits plus aimables (1). Dom Courdemanche le reconnaît. « Elle prit ma défense et dit : « Mon Prince, c'est un bénédictin, cela me suffit pour ne pas croire qu'il ait jamais été votre ennemi. Je prends son parti parce que j'ai été bénédictine et que je connais l'esprit du Corps. » Je remerciai Mme la Comtesse d'avoir bien voulu être mon avocate. La Princesse et les autres dames entrèrent dans la tribune de la chapelle; le Prince descendit en bas; je le suivis toujours, et en entrant dans la chapelle Son Altesse me fit l'honneur de me présenter de l'eau bénite avec le doigt.

Il y avait en dedans et en dehors de la chapelle une foule innombrable. Tout Vernon et les paroisses voisines avaient accouru pour voir la cérémonie des habitants d'Authis. Ces derniers étaient en-

(1) *Mémoires de Mme de Genlis*, en 10 vol., édit. Ladvocat, 1825, t. II, p. 33, 34.

core rangés en bataille sur la terrasse du château. Après la messe, j'eus l'honneur d'accompagner le Prince et les dames sur la terrasse, à l'endroit où étaient les vassaux sous les armes. Le curé d'Authis s'approcha et lut au Prince, dans la forme de son chapeau, un compliment qui disait pourquoi tous ses paroissiens étaient là rassemblés. C'était le moment que j'attendais. Dès que le curé eut cessé de parler, je quittai les côtés du Prince pour me mettre devant lui, et je dis : « Monseigneur, je bénis mille fois le ciel de ce qu'il m'a mis capable d'être témoin des premiers hommages que les nouveaux sujets de Votre Altesse viennent lui rendre. Permettez, Monseigneur, qu'en ce moment je confonde mes respects et mes vœux avec les leurs. Cet empressement de leur part prouve qu'ils sentent déjà et goûtent d'avance tout le bonheur dont ils doivent jouir dans la dépendance de V. A. S.; c'est aussi un présage certain qu'ils sauront dans tous les temps apprécier le bonheur de s'en rendre dignes. »

Puis me tournant du côté des habitants, j'ajoutai :

« Et vous, Messieurs, je ne puis vous dissimuler la vraie satisfaction que j'éprouve en vous voyant vous hâter d'applaudir aux opérations que l'abbaye

de Jumiéges a eu le bonheur de consommer avec S. A. S., et les fêter.

« L'intention de cette abbaye, en concourant au changement de votre sort, ne fut que de le rendre meilleur. Vous le sentez.......... Il ne nous reste donc plus à tous qu'à rendre des actions de grâces à la Providence, et qu'à nous animer à l'envi à mériter constamment toutes les faveurs dont elle nous comble. »

Le Prince me répondit :

« Vous le savez, mon révérend Père, et il n'est pas besoin que je vous répète, combien je suis satisfait des soins que vous avez pris pour lever toutes les difficultés qui nous divisaient ; ni que je vous donne de nouvelles assurances de toute l'estime que vous m'avez inspirée, et que je ne cesserai d'avoir pour vous. »

Ensuite nous marchâmes quelques pas, et l'orateur des filles s'approcha de la princesse de Conti avec son cortège, lui fit un compliment et lui présenta un bouquet. Nous continuâmes la marche, et tous les vassaux ayant été passés en revue, nous nous arrêtâmes à voir jouer la cascade. Dans toute cette promenade j'avais l'honneur d'être au côté du Prince,

ou de la princesse de Conti, ou de la comtesse de la Mark. En quittant la cascade, le Prince me fit approcher de lui et me dit : « Eh bien ! Dom Courdemanche, vous avez donc voulu aussi me complimenter ? » — « Monseigneur, je n'ai point eu dessein de faire un compliment à S. A. S. ; je ne lui en ai pas fait non plus : j'ai seulement dit à peu près ce que la circonstance et ma position me paraissaient exiger. Je n'avais point prévu la cérémonie ; mais puisque je m'en trouvais témoin, j'ai senti que je ne devais pas être spectateur oisif, ni garder le silence : enfin j'ai cru, Monseigneur, que la décence exigeait que je prisse la liberté d'adresser un mot à V. A. S., et que je parlasse aussi aux habitants. »

Le Prince me répondit qu'il était très satisfait de m'avoir entendu, et que ce que j'avais dit était bien placé.

Le Prince entra dans son salon avec les dames, et je me retirai avec son premier gentilhomme, M. du Autier, qui m'avait invité à dîner avec lui et sa compagnie. Il est d'étiquette chez M. le duc de Penthièvre qu'on ne mange point avec lui quand il y a des Princesses, à moins qu'on n'ait été présenté à la Cour. Je crus ne pas devoir refuser le dîner qui m'a-

vait été offert. J'entrai donc dans la salle à manger des gentilshommes dont la table fut servie en même temps que celle du Prince. Mes convives furent tous les gentilshommes de S. A. qui étaient alors à Vernon ; du nombre étaient MM. le chevalier de Florian, l'abbé du Autier, frère du premier gentilhomme, et doyen de la collégiale de Vernon. L'homme du monde le plus honnête et le plus gracieux est l'abbé du Autier : il suffit de le voir pour le trouver aimable. Ces Messieurs avec qui je dînai voulurent m'arrêter le soir : je les remerciai en promettant que je reviendrais le lendemain.

Le Prince donna vingt louis pour les vassaux qui étaient venus le saluer.

Le lendemain, étant retourné au château de Vernon, Dom Courdemanche s'aperçut qu'il était accueilli par toute la maison comme un gentilhomme qui a ses entrées. Il était toujours invité à déjeuner et à dîner; il venait à la toilette du Prince pendant qu'on le coiffait, sans se faire annoncer; le Prince lui parlait de choses sérieuses à chaque instant, de choses plaisantes devant les dames, et se fesait inviter à venir à Jumiéges. Le bénédictin trouvait cette vie de courtisan assez agréable; mais il avait autre chose à faire que de s'amuser ; il partit pour

s'acquitter de ses fonctions et fit une tournée dans la basse Normandie.

Au commencement de décembre, il était revenu à Rouen, logé à l'abbaye de Saint-Ouen, lorsqu'il reçut cette lettre du duc de Penthièvre (1) : « J'avais espéré, mon R. P., que j'aurais le plaisir de vous voir pendant le petit séjour que je viens de faire à Vernon. On m'a dit que vous aviez le projet de venir en ce pays. J'ai recommandé à M. Perier de vaquer, de concert avec vous, à l'homologation de la transaction que nous avons passée ; il me tarde infiniment que cet objet ait reçu toutes ses formes, et qu'il ne reste plus qu'à observer respectivement les conditions arrêtées entre nous... »

Le 3 février 1780, M. Beaufils de Vernon vint à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen pour faire à Dom Courdemanche les compliments de M. le duc de Penthièvre, et le prévenir « que les lettres patentes avaient été enregistrées ce jour même pour être exécutées suivant leur forme et teneur ». Dès lors, le traité entre le duc de Penthièvre et l'abbaye de Jumiéges était revêtu de toutes les formalités requises pour avoir le caractère de loi d'État.

(1) Paris, le 3 décembre 1779.

Dom Courdemanche écrivit au duc de Penthièvre la lettre suivante (1) :

« Monseigneur,

« J'ai reçu, ces jours derniers, à Rouen, par M. Beaufils, des marques du souvenir dont V. A. S. daigne m'honorer : ma reconnaissance pour toutes vos bontés est au-dessus de mes expressions. J'ai en même temps appris avec la plus grande satisfaction l'enregistrement pur et simple des lettres patentes confirmatives du traité passé entre V. A. S. et l'abbaye de Jumiéges. C'est donc une affaire consommée sans retour. C'est aussi un monument éternel de la bienfaisance, de la modération et de l'équité qui animent le cœur de V. A. S. La postérité bénédictine, en feuilletant les archives de l'abbaye de Jumiéges, enviera le temps où j'ai vécu et les fonctions dont j'ai été chargé.

« Elle sera pénétrée des mêmes sentiments d'admiration et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* Fr. DE COURDEMANCHE.

(1) Rouen, 9 février 1780.

Réponse du duc de Penthièvre (1) :

« Je peux donc faire désarmer, mon R. P., la batterie de canons que j'avais établie dans la cour de Bisy ; j'en donnerai l'ordre avec beaucoup de satisfaction. Il y a bien longtemps que je n'ai vu Dom Courdemanche; je désire toujours les occasions de l'assurer de vive voix de la véritable et sincère estime que j'ai pour lui.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

(1) Paris, 14 février 1780.

CHAPITRE XIII

(1780, 1781, 1782, 1783, 1784)

Les affaires féodales de l'abbaye de Jumiéges n'étaient pas encore terminées; Dom Courdemanche en vint à bout avec bien de la peine. — Il fut malheureux dans plusieurs procès, surtout dans l'affaire de Beu. — Le duc de Penthièvre était mécontent, le Roi aussi, des désordres de la congrégation de Saint-Maur. — Dom Courdemanche quitte ses fonctions de procureur et devient simple Religieux à Jumiéges. — Il s'ennuie dans sa solitude, il rêve au passé et à ses succès devant les tribunaux. — Il ne peut oublier le duc de Penthièvre : il lui demande son portrait. — Refus du Prince. Embarras du moine.

Après avoir terminé l'affaire d'Authis, il semblait que Dom Courdemanche pouvait se reposer. Il en avait besoin : le mauvais état de sa santé le contraignait à l'usage journalier des bains, et ne lui permettait guère de vaquer à ses autres affaires; mais il n'était pas encore au bout de ses peines.

La féodalité menaçait ruine. Les coutumes féodales subsistaient toujours : Turgot n'avait pu les abolir; mais elles n'avaient plus par elles-mêmes

ni consistance, ni solidité. Il fallait, pour les empêcher de tomber, les appuyer sur le grand principe de la propriété. Quand les vassaux voyaient dans les droits féodaux le moyen de s'assurer la protection d'un seigneur puissant et généreux, ils s'y prêtaient d'assez bonne grâce, comme à un traité d'échange ; quand ils n'y voyaient que des droits onéreux, ils trouvaient mille moyens de s'en affranchir : aussi n'estimait-on pas à un haut prix des droits si difficiles à exercer.

Si les vassaux de l'abbaye de Jumiéges à Authis étaient déjà mutins avant le traité d'échange avec le duc de Penthièvre, ils le furent après bien davantage. Quand Dom Courdemanche vint à Authis pour faire rentrer les arrérages des rentes seigneuriales, échus et dus avant la conclusion de ce traité, il ne fut pas possible d'amener un seul des anciens vassaux de l'Abbaye à lui payer ce qu'il lui devait : ils prétendaient tous ne rien devoir. Les meilleurs prétendaient avoir satisfait entre les mains du receveur de Son Altesse, mais ils refusaient de présenter leurs contrats ou leurs quittances. Comment venir à bout de leur résistance ? Le Procureur de Jumiéges se voyait forcé, ou d'abandonner la partie, ou de faire un procès à chacun d'eux. Pour

éviter cette pénible alternative, il supplia le Prince, au nom de la justice et de la paix, de vouloir bien accepter la cession des arrérages dus à l'abbaye de Jumiéges, pour une somme aussi modique qu'il voudrait : on convint de 15,000 fr. Le contrat en fut passé le 8 juin 1780.

Les 50,000 fr. du fief d'Authis avaient été déposés chez M. Bronod, notaire du clergé de France, pour constituer une rente de 2500 francs en faveur de l'abbaye de Jumiéges sur le nouvel emprunt de 30 millions à cinq pour cent. Le notaire mourut en faillite (1); Dom Courdemanche crut tout perdu. Il n'osait confier à personne ses angoisses et son chagrin. « Cet événement fâcheux ne nous regardait pas, il est vrai ; je n'avais pas reçu les 50,000 fr. ; je n'en avais donné ni reconnaissance ni décharge ; je n'avais même donné aucun signe d'approbation à leur depôt chez M. Bronod : M. le duc de Penthièvre aurait donc été seul responsable de la perte. Mais quel désagrément si le Prince eût été forcé de payer deux fois 50,000 francs ! Cette circonstance n'eût-elle pas ôté tout le charme du traité passé avec S. A.,

(1) 5 octobre 1780.

pour y substituer des déplaisirs infinis? J'en aurais été inconsolable. Je n'osais prendre des informations, parce que j'avais peur de voir mes craintes se réaliser. Je frémissais à tout moment d'effroi et d'inquiétude, redoutant que quelque lettre de la maison du Prince ne vînt tout à coup m'éclairer et m'apprendre une triste vérité.

Dans le courant de février 1781, j'eus occasion de passer quelques jours à Dormont, vignoble de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, situé entre Gaillon et Vernon. Là J'appris que M. le duc de Penthièvre était à son château de Vernon; j'eus l'honneur d'aller lui faire ma cour et de passer plus de deux heures avec lui. J'y trouvai le Nonce du Pape qui me parla beaucoup de l'abbaye de Jumiéges et de plusieurs autres grandes abbayes de Normandie. Il me fit des questions sur la valeur de leurs menses abbatiales (1), sur l'époque de la fondation et la qualité des fondateurs, enfin sur les principaux monuments que pouvaient renfermer ces monastères. Je ne parlai point à M. le duc de Penthièvre de la mort de M. Bronod

(1) La mense abbatiale est le revenu d'une abbaye qui est dans le partage de l'abbé.

et des transes qu'elle me causait ; mais j'en conférai avec son secrétaire, à qui je demandai dans la conversation : « Savez-vous si M. Bronod, avant de mourir, a remis les 50,000 fr. dans la caisse de la recette générale du clergé, et si le contrat de constitution de cette somme était passé ? » — « Je ne sais rien de tout cela ; au demeurant, c'est votre affaire. M. le duc de Penthièvre ayant une fois déposé cette somme n'est plus responsable des événements. » Je n'étais pas de cet avis, mais j'appréhendai plus que jamais que le Prince ne fût compris dans la banqueroute de M. Bronod.

Au mois de mars j'allai à Paris ; mon premier soin fut de me rendre chez M. Perier pour voir ce qu'il me dirait sur le compte de feu M. Bronod. Je n'osais l'interroger ; mais il ne tarda pas à me demander quand j'irais prendre chez le notaire la grosse du contrat de constitution des 50,000 fr. donnés par M. le duc de Penthièvre pour la seigneurie d'Authis. — « Quoi ! Monsieur, est-ce qu'il est fait ? » — « Oui, mais ce n'est pas sans peine que j'en suis venu à bout. J'ai envoyé plus de cinquante fois chez M. Bronod pour le presser de passer le contrat. Il ne l'a fait que le 1er octobre dernier, cinq jours avant sa mort et sa banqueroute. »

— « Ah ! Monsieur, que vous me faites plaisir en m'apprenant que les deniers de M. le duc de Penthièvre sont à l'abri de cette banqueroute ! Depuis dix mois je tremblais qu'ils n'y fussent enveloppés. » Je le quittai bien satisfait et délivré d'une furieuse inquiétude. »

Dom Courdemanche ne fut pas toujours aussi heureux. Il perdit plusieurs procès, et il en eut beaucoup de chagrin. Nous ne pouvons les expliquer tous, ce serait trop long; mais rien ne lui fit plus de peine que l'affaire de Beu. Il suffit de dire que toutes les questions soulevées dans cette affaire se trouvaient réduites à une seule. Il fallait d'abord que le prieuré de Beu fût réuni à perpétuité à la mense conventuelle de Jumiéges, pour que la seigneurie de Beu fût cédée ensuite par échange au duc de Penthièvre. Le Prince-Abbé de Lorraine fit beaucoup de difficultés avant de donner son consentement, *mais en riant*, et Dom Courdemanche ne douta nullement qu'il ne se prêtât volontiers, quand il en serait temps, aux désirs de ses Religieux. Le duc de Penthièvre adressa quelques plaisanteries au Procureur de Jumiéges et fit tout ce qu'il lui demandait : il alla même à Versailles recommander l'affaire au ministre dont elle dépendait, à M. le

comte de Vergennes. Dom de Courdemanche écrivit un mémoire au Roi, lequel fut trouvé très bien fait. Tout le monde montra un véritable empressement à favoriser cette entreprise. Rien ne fut négligé pour rendre favorable au projet la commission nommée par le Roi et chargée d'examiner les demandes de suppression ou d'union des bénéfices. Des difficultés imprévues s'élevèrent : Dom Courdemanche redoubla d'efforts et de vigilance; mais le duc de Penthièvre refusa de faire auprès du président de la commission, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, une démarche que Dom Courdemanche désirait, et la communauté de Jumiéges fut deboutée de ses fins. Les commissaires opposèrent à sa demande un refus catégorique et motivé dans les termes les plus durs et les plus blessants. D'une part, ils observèrent que la communauté de Jumiéges était assez riche pour n'avoir pas besoin que les revenus du prieuré de Beu lui fussent assurés à perpétuité; et d'autre part, accusant un projet d'échange avec le duc de Penthièvre, ils craignaient qu'il n'y eût de la simonie dans l'union demandée, à cause de l'influence que ce Prince aurait pu y avoir.

Scrupule étrange! Amère ironie! Quoi! le duc de

Penthièvre ferait trafic des biens de l'Église! Il achèterait par une convention illicite des bénéfices dont le revenu appartenait aux pauvres ou aux moines! Non, assurément (1). Ce mystère est facile à éclaircir. C'est toujours la politique de Loménie de Brienne envers le clergé régulier. Il semblait animé d'un vif désir de rendre à la Congrégation de Saint-Maur son premier éclat et son ancienne piété. La moindre apparence d'abus était exagérée et grossie jusqu'à devenir un crime. L'ingérence du pouvoir royal fomentait la discorde dans les monastères. Il était impossible de rétablir la Règle avec les nouveaux Prieurs *in partibus*. La suppression de quelques monastères décourageait les autres. Le Roi s'était plaint au Pape. Qu'allait-il advenir de cet ordre fameux dont les Annales contenaient, comme dit Bossuet, ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire de l'Église (2)?

Dom Courdemanche avait quitté Paris (juin 1783), le jour même où il avait appris la mauvaise issue de l'affaire de Beu. L'intérêt de sa santé lui

(1) *Revue des questions historiques*, année 1876, p. 482, 483, 484, par M. Gérin, et Bibl. nat. MMF, n° 13846, rapport du 29 janv. 1769.
(2) Lettre à dom Mabillon.

faisait désirer depuis longtemps de respirer l'air de la campagne. L'usage journalier des bains ne suffisait plus pour calmer ses nerfs irrités. Il ne pouvait prendre son parti de l'indifférence de ses confrères pour les succès qu'il avait obtenus, ni des reproches que lui firent quelques-uns d'avoir moins tenu compte de la règle de saint Benoît que cherché à plaire à M. le duc de Penthièvre. Cependant avaient-ils si grand tort qu'il le voulait bien dire ? D'après la règle de saint Benoît, « ceux qui étaient habiles dans la pratique d'un art ou d'un métier ne pouvaient l'exercer qu'avec permission, en toute humilité ; et si quelqu'un s'enorgueillissait de son talent et du profit qui pouvait en résulter pour la maison, on devait lui faire changer de métier jusqu'à ce qu'il se fût humilié (1). » Dom Courdemanche s'était enorgueilli. Il est possible qu'il eût besoin d'être humilié.

Mais son Abbaye ne s'était point enrichie ; pour suffire aux dépenses obligatoires, les Religieux avaient fait des dettes considérables et des emprunts assez importants. Ils avaient même été réduits à vendre les plombs des églises, qu'ils ne pouvaient

(1) Ch. 57 de la Règle.

plus entretenir, à un entrepreneur qui ne les paya point et qu'ils contraignirent, mais un peu tard, à résilier le marché. Dom Toussaint Outin, le bibliothécaire, avait dans le principe blâmé énergiquement cette mesure prise par le chapitre, et plus tard, quand elle fut approuvée par le conseil de l'ordre, il eut la hardiesse de monter aux combles et d'y graver sur les plombs sa protestation (1).

A la vue de tant de misères et des querelles qui en étaient la suite inévitable, Dom Courdemanche, pour raison de santé, quitta son emploi de procureur. « J'aurais pu, dit-il, conserver ma place, mais je n'ai pas balancé à préférer l'état de simple Religieux. Je suis fort content d'être rendu à moi-même. »

Comment, en effet, pouvait-il jamais regretter ce siècle étrange, où la dissolution des mœurs et la licence des opinions détruisaient tous les liens de la société; où les partisans de la tolérance étaient devenus une secte fanatique; où les droits et les devoirs de la morale (2) étaient livrés au doute et mis en question; où l'autorité souveraine lâchait la bride

(1) Savalle, *Les derniers moines de Jumièges*, p. 12, 13.
(2) *Mémoires du duc de Lévis.*

aux passions; où, comme l'écrivait Dom Clément à Dom Berthod, les supérieurs ecclésiastiques ne s'occupaient plus de l'honneur de la religion et ne s'intéressaient plus au salut des âmes, mais ne recherchaient leurs places que pour satisfaire leur ambition ou leur cupidité. «C'était parler à des sourds, et quelque chose de pire, que de leur faire des remontrances, car des sourds, au moins, ne s'offensent pas de ce qu'on leur représente contre leur goût; mais ceux-ci devenaient les persécuteurs de ceux qui osaient désapprouver leur conduite (1). » Il fallait prendre patience : c'était le seul moyen de conserver son âme en paix.

Confiné dans sa solitude, le pauvre religieux avait donc dit adieu au monde dont il était dégoûté. Obéir et se taire, telle sera donc sa vie. Mais un ancien procureur, qui avait joui de l'indépendance nécessaire pour remplir ses fonctions; qui avait paru, non sans avantage, devant les Parlements de Rouen et de Paris; qui avait brillé au Grand Conseil, à la Troisième des Enquêtes et à la Chambre des Comptes, Dom Courdemanche enfin saura-t-il

(1) *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. VI, p. 396. Lettre de dom Clément à dom Berthod.

endurer longtemps les ennuis d'une pareille existence ?

Sans doute il est doux d'être vraiment maître de soi-même, de s'appartenir et de goûter le calme d'une oraison continuelle en présence de Dieu ; mais comment un homme habitué à une vie active peut-il tout à coup demeurer en repos ? Il ne s'inquiète point des distractions involontaires, mais peut-il dominer ce mouvement vague et incertain de l'esprit, qui passe d'un objet à un autre sans en considérer aucun ? Il revoit comme dans un songe les événements remarquables dont il a été témoin ; il refait certains rêves; il se rappelle certains faits qui avaient produit sur son imagination une impression profonde. Plus on veut oublier ces choses-là, plus on s'en souvient; plus on écarte de sa pensée des tableaux ou des scènes qui l'avaient fortement émue, plus ces tableaux ou ces scènes reviennent avec autorité s'emparer de notre esprit malgré nous. Dom Courdemanche nous a raconté lui-même quelque chose de ce genre : voici à quel propos.

L'abbaye de Jumiéges possédait un terrain jadis en bois, alors en bruyères, situé sur la baronnie de Crouptes et celle de Vimoutiers (1). La propriété

(1) Aujourd'hui dans le département de l'Orne.

en était aussi ancienne, aussi bien fondée, aussi respectable que celle de la seigneurie d'Authis et dérivait de la même source. Le domaine de Monsieur, frère du Roi, contestait cette propriété aux moines et la réclamait pour Son Altesse le comte de Provence. Le procès avait été intenté et instruit contre les Religieux de Jumièges à la requête de M. le Procureur général de la Chambre des Comptes, et la cause était pendante devant une commission de cette chambre. Dom Courdemanche avait composé quatre mémoires sur le sujet ; il avait vu tous les membres la commission, et il avait eu la satisfaction d'expliquer l'affaire à chacun d'eux en particulier. Il avoue qu'il s'attendait au gain du procès, mais nullement au procédé des juges à son égard. (Avril 1781.)

« Pendant qu'on rapportait la cause, dit-il, j'étais dans un appartement voisin de la chambre du Conseil, avec M. de la Mouche, auditeur des Comptes et procureur général de Monsieur, et M. Le Vacher du Plessis, notre procureur. On vint me chercher de la part de M. de Nicolaï, premier Président. J'entre dans la chambre du Conseil. Ce magistrat, de l'air le plus gracieux, eut la complaisance de me dire qu'il m'annonçait lui-même avec plaisir que l'ab-

baye de Jumiéges avait gagné son procès tout d'une voix, et qu'il faisait compliment de même sur la manière dont j'avais défendu et mis en évidence les droits de cette abbaye. Tout le tribunal applaudit à ce discours ; et moi, de faire des révérences à droite et à gauche, en balbutiant quelques mots. M. le premier Président ajouta que tout ce qui le fâchait ainsi que ces Messieurs, c'était de ne pouvoir nous adjuger des dépens. « Je n'en avais point espéré, répondis-je, parce que le procès avait été intenté à la requête de M. le Procureur général : contre de semblables parties, je savais bien qu'il n'y avait point de dépens à attendre. Il était sans doute bien disgracieux pour les Religieux de Jumiéges d'avoir été troublés depuis quatre ans sans motif ni raison dans une propriété et une possession légitimes, et d'avoir été forcés de faire des frais considérables pour les conserver sans espoir d'indemnité : c'était acheter bien cher son bien une seconde fois. Au demeurant, ce malheur n'était point imputable au tribunal intègre et respectable qui venait de décider la question. J'assurai que les Religieux de Jumiéges ne seraient pas moins enchantés de la justice qu'ils obtenaient ; et je suppliai la Cour de vouloir bien recevoir par ma bouche les actions de

grâce de toute la communauté. Quant à moi, il ne m'était pas possible d'exprimer les sentiments dont j'étais pénétré : si ce procès m'avait coûté des soins, des peines et des inquiétudes, j'en étais bien dédommagé par le succès, et plus encore par la manière dont il m'était annoncé. » Ce procédé des juges me parut si agréable et si flatteur, qu'il me causa une espèce de délire, et qu'en revenant à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, je croyais avoir rêvé. »

Agréable délire ! rêve délicieux ! Le solitaire avait beaucoup de peine à y renoncer. Ces souvenirs charmaient toujours son imagination. Ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était l'affaire d'Authis et surtout ses relations avec le duc de Penthièvre. Quelle bonté, quelle affabilité, quelle justice et quelle vertu au milieu du monde et de ses vanités ! Y avait-il plus de piété, plus de modestie et de charité compatissante dans la Congrégation de Saint-Maur ? A Jumiéges, on trouva la réclusion malsaine pour Dom Courdemanche : on le fit voyager ; rien n'apaisa son inquiétude. Il (1) écrivit à son Prince, pour le nouvel an 1784 ; et après lui avoir expliqué sa triste situation à Jumiéges, il insinua cette demande.

(1) 28 décembre 1783.

« Monseigneur, en passant à l'abbaye d'Ivry, l'été dernier, j'ai bien envié le bonheur de nos con-
 :ères, quand j'eus remarqué dans une de leurs salles le portrait de V. A. S..... Que je m'estimerais heureux, si je pouvais encore ajouter aux services que j'ai rendus à la maison de Jumiéges, en lui procurant une si précieuse richesse! Que ma soltitude deviendrait agréable, si je pouvais y contempler les traits d'un Prince vertueux qui daigne m'honorer de sa bienveillance! J'ose espérer, Monseigneur, que Votre Altesse ne refusera pas ce nouveau bienfait à des vœux aussi ardents que les miens. Depuis que j'ai conçu le dessein de faire cette demande à Monseigneur, Jumiéges me paraît changé, parce que j'ai toujours les yeux de l'âme fixés sur le lieu où cette auguste image pourra être placée : il me semble déjà l'y voir..., etc., etc., etc. »

Réponse du duc de Penthièvre (1):

« Je vous suis très redevable, mon révérend Père, des souhaits que vous voulez bien faire pour moi. Ne doutez pas, s'il vous plaît, de tout l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde. Si vous étiez

(1) Le 14 janvier 1784. Châteauneuf-sur-Loire.

prieur de Jumièges, je vous enverrais avec grand plaisir mon portrait, mais il est impossible que je le donne à un religieux qui ne me connaît point. Je vous prie d'être bien persuadé, mon révérend Père, de la véritable et sincère estime que j'aurai toujours pour vous. »

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

« La réponse que m'avait faite le duc de Penthièvre fut pour moi, dit Dom Courdemanche, un ample sujet de réflexions. Le vrai motif du refus qu'elle contenait m'embarrassa : je ne le saisissais pas.

Ce refus n'était pas absolu : M. le duc de Penthièvre m'aurait envoyé son portrait, même avec grand plaisir, si j'avais été prieur de Jumièges; mais il était impossible qu'il l'envoyât à un religieux qui ne le connaissait pas. Fallait-il donc tout à la fois être prieur et avoir l'honneur de connaître S. A. S. pour obtenir cette faveur? Ou bien la seconde condition pouvait-elle suffire? Dans le premier cas, il ne m'était pas possible d'insister par le défaut d'une qualité requise. Dans le second cas, il m'était permis de faire une nouvelle tentative. Je demandais le portrait du Prince pour la maison de

Jumiéges parce que je n'osais le demander pour moi. J'aurais été très flatté d'avoir pu procurer cette possession à mes confrères et de la partager avec eux, mais plus encore d'en jouir privativement; si le défaut d'être connu était la seule raison qui ôtait au Prieur de Jumiéges le mérite de recevoir ce bienfait pour sa maison, cette raison ne me touchait pas : il semblait donc que je pouvais faire la demande pour moi. Il semblait même que Son Altesse m'insinuait ce moyen d'être écouté. Cette explication de la réponse de M. le duc de Penthièvre me plaisait trop pour que je n'y tinsse pas fermement. Vingt fois je fus tenté de réitérer ma supplique en conséquence, mais je fus toujours arrêté par le respect et par la crainte de paraître trop ambitieux. Je passai ainsi toute l'année à délibérer. »

CHAPITRE XIV

(1784, 1785, 1786)

Les idées de progrès et les idées conservatrices étaient alors en pleine effervescence. — Les premières étaient surtout représentées par le duc de Chartres, et les secondes par son beau-père le duc de Penthièvre. — L'envie s'en mêla et suscita au duc de Penthièvre des démêlés fort pénibles avec le duc de Chartres et avec le Roi lui-même. — Vente de Rambouillet et achat de Châteauneuf-sur-Loire. — Dom Courdemanche finit par comprendre la lettre que le Prince avait écrite; il reçoit le portrait qu'il avait demandé. — Sa joie et sa reconnaissance. Il se décide enfin à composer un livre intitulé : Correspondance entre Dom Courdemanche et le duc de Penthièvre.

Les grandes révolutions sociales et politiques n'ont presque jamais manqué de prophètes pour les annoncer. Dès 1772 J.-J. Rousseau voyait tous les États de l'Europe courir à leur ruine : il entendait tous les grands peuples gémir, écrasés sous le poids des dépenses de Cour et des dépenses de guerre. Depuis lors, le mal n'avait fait que s'accroître, et le péril aussi. Le duc de Penthièvre voyait ce péril aussi

clairement que les prophètes, mais il se plaçait à un autre point de vue. Ennemi des nouveautés et conservateur résolu, il fesait régner partout la justice et le bon ordre, et ne voulait pas qu'une pierre dans ses domaines fût hors de sa place : aussi disait-on de lui qu'il était dérangé à force d'arrangement (1).

L'envie lui reprochait surtout ses deux grandes charges de la Couronne que personne ne pouvaît lui ôter, celle de grand Veneur et celle d'Amiral de France. On demandait ce qu'il avait fait pour les obtenir. « Il s'est donné la peine de naître », répondait Beaumarchais (2). Et d'un air indifférent quelques-uns ajoutaient que le grand Amiral n'avait jamais navigué que sur l'étang de Rambouillet, avec quelques matelots bretons qui lui avaient appris la marine dans son enfance.

Le duc de Chartres, son gendre, devait lui succéder dans la charge d'Amiral de France, mais il raisonnait autrement : « Le service de mer est ma seule ressource ; c'est le seul parti que je puisse prendre pour acquérir l'estime et la considération publiques, qui sont, pour nous, la seule fortune réelle, et sans

(1) Bachaumont, 29 novembre 1783.
(2) *Mariage de Figaro*, 1784.

lesquelles notre naissance ne peut que nous mettre au-dessous des autres (1). » Le duc de Chartres, dans les années 1772, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, fit campagne sur mer, et ne fut point inutile au bien du service du Roi. Ces principes et cette conduite ne plaisaient pas à tout le monde : le duc de Chartres, disait-on, voulait mériter la place dont son beau-père avait hérité. Là se choquèrent les deux courants que suivaient les idées de cette époque ; et l'on vit se produire une sorte de collision entre le beau-père et le gendre, ou du moins entre les deux partis animés de prétentions contraires.

Après le combat naval des îles d'Ouessant, le ministre de la marine écrivit au duc de Penthièvre que le duc de Chartres y avait donné des preuves d'un courage froid et tranquille et d'une présence d'esprit étonnante. Quand le duc de Chartres vint à Paris, tous les appartements du Palais-Royal étaient remplis de courtisans qui l'attendaient. Il parut à son balcon avec Madame la duchesse de Chartres, et le peuple les accueillit par des acclamations qui mirent le comble à sa gloire. Quand il vint à l'Opéra, tous les spectateurs se levèrent et l'applaudirent pendant

(1) Lettre à un ami, écrite en 1772.

plus d'une demi-heure (1). Alors personne ne doutait qu'il ne fût bientôt Amiral de France. Le duc de Penthièvre avait quelque inquiétude que son gendre n'obtînt la survivance de sa charge sans sa participation. Le duc de Chartres l'assura qu'il n'avait jamais eu ce dessein, et promit de refuser cette survivance si le Roi la lui offrait. Il avait quatre enfants; tout son bien était substitué à l'aîné. Le sort et la fortune des autres dépendaient absolument de son beau-père. Par intérêt pour ses enfants, par égard pour Mme la duchesse de Chartres, et par reconnaissance de l'amitié que son beau-père lui avait toujours témoignée, il eût rougi de descendre à ces basses intrigues dont on l'accusait.

Mais léger et fanfaron de vice, esprit fort dans le sens le plus étendu et le plus dangereux (2), il était en butte à la malveillance de la Cour, et ne trouvait pas même auprès de son propre père l'appui et les bons conseils dont il avait besoin. Le gros duc d'Orléans, qui protégeait les hommes de lettres, et secourait les

(1) Vie privée du Sérénissime prince Mgr le duc de Chartres, imprimée en 1784. Cf. *le Palais-Royal*, par Vatout, p. 174, 175.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du* XVIIIe *siècle*, par le comte Alexandre de Tilly, t. III. p. 12 et 13.

pauvres des faubourgs, n'était plus, à Sainte-Assise, qu'un vieillard amoureux de Madame la marquise de Montesson ; cette épouse morganatique le dominait comme un petit garçon, et ne perdait pas une occasion de décrier la conduite du duc de Chartres. Les plus funestes préventions contre ce malheureux Prince avaient été inspirées par elle (1). De tous côtés on le cribla d'épigrammes et de calomnies. On alla même jusqu'à l'accuser d'impéritie ou de lâcheté dans ses campagnes sur mer; et, pour accréditer ces noirceurs, on répandit le bruit que le Roi lui en avait témoigné son mécontentement. On peut juger si le duc de Chartres était affligé, et s'il avait sujet de l'être. L'estime de son beau-père, le sort de ses enfants, le bonheur de sa femme, sa propre gloire et sa réputation, tout était compromis. Il crut tout sauver en renonçant à la marine, et en suppliant le Roi de créer pour lui la place de colonel général de troupes légères, qui lui fut accordée sur-le-champ.

La dernière faute qu'il venait de commettre était la plus grave de toutes. Sans doute, il ne craignit plus que son beau-père l'accusât de vouloir lui prendre sa place, mais l'avait-il jamais appréhendé beau-

(1) *Mémoires de Mme de Genlis*, t. II, p. 116, 122.

coup et autant qu'on le disait ? Sans doute, il espérait que cette preuve éclatante de la faveur royale en imposerait à ses ennemis ; mais ils furent plus acharnés qu'auparavant. Sans doute Louis XVI écrivit au bas de la lettre de son cousin qu'il était également content de son zèle, et de la capacité qu'il avait montrée pour son service dans toutes les occasions, et particulièrement au combat d'Ouessant, du 27 juillet 1778 ; on n'en prétendit pas moins à la Cour que c'était une pure ironie, et l'on expliqua par un sentiment de vengeance la nomination du duc de Chartres à la charge de colonel général des hussards et troupes légères. Lorsque le Roi envoya une armée au secours des États-Unis, 1780, le duc de Chartres voulut se joindre à cette expédition. Louis XVI lui refusa la permission demandée. La reine Marie-Antoinette lui annonça le mécontentement du Roi, et les dames de la Reine lui firent comprendre que sa réputation militaire était flétrie. On inventa mille manières de l'insulter, même au bal de l'Opéra, sans qu'il pût se défendre. Exaspéré de ces humiliations, il partit pour l'Angleterre, où du moins il trouva la liberté et d'où il rapporta l'engouement des mœurs anglaises. Aussi, quolibets et sarcasmes se mirent à pleuvoir de plus belle sur

le prince qui avait des idées si malencontreuses. Un jour il monta en ballon dans le parc de Saint-Cloud et comme la montgolfière, après s'être perdue dans les nuages, en descendit un peu vite, on ne manqua pas de dire que c'était un effet de la poltronnerie du duc de Chartres (1). Enfin ce prince était si odieux à la Cour, qu'on ne cessait de louer la vertu du duc de Penthièvre, ne fût ce que pour lui déplaire.

Il est difficile de comprendre comment la légèreté du duc de Chartres pouvait se concilier avec la crainte extrême qu'il avait d'être dupe ou de paraître l'avoir été, car jamais personne ne fut plus dupe que lui de ses amis et de ses ennemis (2). Pour montrer qu'il était capable de toutes les audaces, il se laissait timidement entourer par la plus mauvaise société. Les plus hardis philosophes avaient chez lui leurs entrées; on se moquait librement, dans son entourage, de la crédulité du duc de Penthièvre et de la modestie de Mme la duchesse de Chartres. Le père et la fille étaient alors souvent ensemble et

(1) Septembre 1782.

(2) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Mark*, t. I, p. 73; publiée par M. Ad. de Bacourt.

ils s'aimaient comme des bourgeois, dit la baronne d'Oberkirch. Pendant que les beaux esprits raillaient leur faiblesse, ils se consolaient entre eux de leurs chagrins. C'étaient, comme on disait en riant, deux belles âmes.

Un jour Mme de Montesson voulut avoir le modèle d'un ornement de corsage en diamant, qui appartenait à la duchesse de Chartres ; elle n'osait le lui demander : le duc d'Orléans s'en chargea (1). « Vous seriez la plus aimable fille du monde, si vous vouliez me céder cette parure ; je vous en rendrai une semblable, mais plus belle et plus riche. La marquise en a envie tout de suite, elle ne pourra pas attendre que cela soit fait, ce serait trop long. » — « Et moi, Monsieur, je m'en passerais pendant ce temps-là ? » — « Sans doute, vous en mettrez un autre. Qu'est ce que cela vous fait? Vous n'êtes point vive et nerveuse comme la Marquise; vous n'êtes pas accoutumée, comme elle, à suivre vos caprices. Vous n'allez pas me refuser, n'est ce pas ? Je la rendrai si heureuse ! » Mme la duchesse de Chartres céda la parure et n'en entendit plus parler : cela lui était égal en effet. Elle aimait toujours son mari

(1) *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. II, p. 68.

et portait partout une mélancolie dont rien ne pouvait la guérir. Elle souriait quelquefois, et ne riait jamais. Le coup qui lui avait brisé le cœur, c'était la séparation de ses enfants, que son mari lui avait enlevés, pour les confier à Mme de Genlis, nièce de Mme de Montesson.

Le coup qui frappa le duc de Penthièvre ne fut guère moins sensible. Ce prince était né à Rambouillet, il y avait été élevé, il y avait passé les plus beaux jours de sa jeunesse, il y conservait les plus doux souvenirs de sa famille et y goûtait les plus pures joies de la charité chrétienne. Le roi Louis XV trouvait tant de plaisir à chasser dans le giboyeuse forêt de Rambouillet, qu'il demanda et obtint un terrain pour bâtir le pavillon Saint-Hubert et planter la Cerisaie Dubarry. C'était si peu de chose; comment le refuser à Sa Majesté ? Mais Louis XV ayant désiré le domaine tout entier, le duc de Penthièvre résista. Enfin, en novembre 1783, Louis XVI, qui aimait aussi la chasse, dit à son grand Veneur, que l'*acquisition de Rambouillet importait au bonheur de sa vie*. Le duc répondit : « Votre Majesté a prononcé le grand mot (1) : Rambouillet n'est plus à

(1) Bachaumont, 29 novembre 1783.

moi. Permettez-moi seulement d'emporter les ossements de ma famille. »

Quel jour de deuil (1) que celui où le bon duc se fit ouvrir les tombes de l'église de Rambouillet, et en fit retirer neuf cercueils qu'il voulait emporter! Là se trouvaient les ossements du comte de Toulouse, son père ; de la comtesse de Toulouse, sa mère; de la duchesse de Penthièvre, sa femme; de ses six enfants, y compris le prince de Lamballe. Par une sombre et froide journée de novembre (2) le funèbre convoi des neuf cercueils se mit en marche vers Dreux, suivi du Prince, des principaux officiers de sa maison, et d'une foule énorme qui venait après les carrosses et les voitures et formait une longue procession. Ils étaient accourus en grand nombre de Rambouillet, des environs et de bien loin, ceux que le Prince avait comblés de ses bienfaits. Tous vêtus de deuil et nu-tête sous la bise, hommes, femmes, enfants, vieillards, veuves et orphelins, s'avançaient lentement et péniblement à la suite du cortège. De distance en distance, le Duc fesait arrêter la marche du convoi, et ces pauvres gens se précipitaient autour de leur bienfaiteur, et l'on pleu-

(1) *Fortaire*, p. 139 et suivantes.
(2) Le mardi, 25 novembre 1783.

rait en famille, au bord du chemin. Les tortures morales que le Duc éprouva pendant ce voyage furent si cruelles qu'il tomba un moment comme anéanti et près d'expirer. Enfin, l'on arriva à Dreux ; le Prince y déposa ses neuf cercueils, et ne revint plus jamais à Rambouillet. Ce beau domaine fut vendu au Roi dix-huit millions ; le contrat en fut passé dans l'étude de Me Monet, le 29 décembre 1783 (1). Huit millions furent consacrés par le Duc au remploi de pareille somme pour laquelle Rambouillet se trouvait grevé de substitution ; avec le surplus, il acheta le grand et superbe domaine de Chateauneuf-sur-Loire, que les princes de Rohan et Guéménée étaient forcés de vendre pour payer leurs dettes. Il acheta aussi un peu plus tard la Ferté-Vidame, que lui vendit M. de la Borde.

Lorsque le duc de Penthièvre arriva à Châteauneuf-sur-Loire, il y avait été devancé par la réputation de son opulence et de sa bonté. Aussi, malgré le froid rigoureux et la neige qui couvrait la terre, toute la population se porta au-devant de lui avec un enthousiasme qui le surprit et le consola. Il y

(1) *Le duc de Penthièvre*, par Honoré Bonhomme, p. 133.

eut de riches aumônes pour les pauvres, et des réjouissances magnifiques pour tous les habitants. Touché de l'accueil qui lui était fait, le duc de Penthièvre reporta sur Châteauneuf (1) l'affection qu'il avait eue pour Rambouillet, commanda de grands travaux, construisit des quais, introduisit la culture des vers à soie, ne cessa de secourir les indigents, et déploya autant de sagesse que de générosité pour l'amélioration matérielle et morale de toute la contrée.

Pendant ce temps-là, Dom Courdemanche réfléchissait sur la lettre que le duc de Penthièvre lui avait envoyée de Châteauneuf-sur-Loire. Plus il y réfléchissait, plus il désirait avoir le portrait du Prince. Il en a fait l'aveu : « Mes désirs nourris dans le silence n'en devinrent que plus ardents. Ils étaient à la fin si impérieux qu'il ne me fût plus possible d'y résister. » Vers les derniers jours de décembre 1784, quand il écrivit à Son Altesse pour lui présenter ses vœux et ses compliments de nouvel an, il osa, par l'entremise de M. de Muttrecy, secrétaire et confident du Prince, demander son portrait, pour

(1) *Châteauneuf, son origine et ses développements*, par M. l'abbé Bardin. Orléans, 1864, chez Ernest Colas.

lui seul, puisqu'il ne pouvait l'obtenir pour ses confrères.

Le 1er janvier 1785, M. de Muttrecy écrivait à Dom Courdemanche : « Monsieur, vous pouvez adresser vos remerciements à S. A. S. Elle consent à vous donner son portrait : je suis charmé d'avoir pu contribuer à ce que vous désiriez. Le Prince a donné ses ordres en conséquence... (1). » Aussitôt Dom Courdemanche adresse ses remerciements au duc de Penthièvre. Depuis longtemps, son cœur était fermé à la joie, maintenant il éprouve ce sentiment à un degré qui lui était jusqu'alors inconnu. « Je ne peux, dit-il, que sentir combien je vous suis redevable; mais il m'est impossible de l'exprimer (2). » Le Prince, remercia le Révérend Père de ce qu'il lui mandait d'obligeant au sujet de sa vilaine effigie, et il ajouta : « Quoique vous ayez eu le projet de me faire tout le mal que vous pouviez, j'aurai toujours de l'amitié pour vous (3). Je suis sensible à votre compliment de bonne année. Personne ne désire plus que moi que vous soyez heureux. »

(1) Versailles, 1er janvier 1785.
(2) Jumiéges, 5 janvier 1785.
(3) Armanvilliers, 12 janvier 1785.

Dom Courdemanche ne reçut que le 30 janvier le portrait tant désiré. « Il est monté, dit-il, sur une boîte d'écaille de figure ronde, de deux pouces neuf lignes de diamètre, richement ornée de cercles d'or d'une solidité singulière et d'un travail infini. » On jugera de la joie que la vue et la possession de ce bijou lui firent éprouver, par la lettre un peu ridicule qu'il écrivit aussitôt à M. le duc de Penthièvre.

« Monseigneur (1),

« Je viens de recevoir le précieux don qui m'a été adressé de la part de V. A. S. Ce jour est le plus beau de ma vie et mes faibles organes ont de la peine à supporter l'effet de la joie que mon âme éprouve; c'est un trémoussement dans tous mes nerfs, c'est un délire dans tous mes sens... Je cherche à tempérer le sentiment qui m'absorbe en le communiquant à tout ce qui m'environne, et je ne fais que l'accroître. Je défie la malice des hommes de me faire autant souffrir que la bonté de Votre Altesse Sérénissime me cause de plaisir. S'il suffisait de bien sentir le prix d'une faveur pour la mériter, j'oserais me flatter, Monseigneur, de n'être

(1) Jumiéges, 30 janvier 1785.

pas indigne de celle que V. A. S. a bien voulu m'accorder. J'ai désiré cette auguste image pendant plusieurs années avant que d'oser le dire. Je l'ai en ce moment sous mes yeux et en ma possession: je ne désire plus rien. Tous ceux qui la voient, cette ravissante image, la vengent bien de l'injuste épithète que V. A. S. lui donne dans la réponse dont elle a daigné m'honorer.

« Cette réponse m'a infiniment flatté, quoiqu'elle contienne le reproche d'avoir eu le projet de faire à V. A. S. tout le mal que je pouvais. Si j'avais eu cette volonté, je serais grandement coupable; si je l'avais fait sans le vouloir, je serais bien malheureux. Mais Dieu sait que je n'ai eu en vue que de remplir un rigoureux devoir, dont j'ai gémi plus d'une fois, et qu'en le remplissant je me suis toujours efforcé de mériter l'estime et la bienveillance de V. A. S. »

Des raisons de santé, dit Dom Courdemanche, m'obligeant de voyager en 1785 comme j'avais fait en 1784, j'eus la satisfaction de rencontrer à Saint-Germer Dom Gontard, un des assistants de notre Général, qui me proposa de me mener à Paris. J'acceptai avec bien de la reconnaissance l'offre gra-

cieuse qu'il me faisait : j'avais l'espoir de pouvoir, à Paris, rendre mes hommages à M. le duc de Penthièvre en son hôtel ; mais j'eus la douleur d'apprendre à mon arrivée que ce Prince était à soixante lieues de Paris. Pour m'en dédommager un peu, j'eus l'honneur de lui écrire : « Monseigneur, je ne me suis vraiment décidé à faire ce voyage que pour être à portée de présenter mes très humbles hommages à V. A. S. et de lui témoigner de vive voix ma sincère et respectueuse reconnaissance. Je ne puis exprimer à Monseigneur le chagrin que j'éprouve d'avoir été trompé dans mes espérances. Le seul moyen que j'aie pu imaginer pour adoucir ma peine, c'est de prendre la liberté d'en faire part à V. A. S (1). » Le Prince répondit : « Je suis véritablement fâché, mon R. P., de n'avoir pu profiter de votre voyage à Paris. Vous savez que je vous aime malgré tout le mal que vous m'avez fait (2). »

Comment rester insensible à de telles paroles ? Après avoir reçu cette lettre, Dom Courdemanche se guérit promptement, et il vit avec plaisir arriver la fin de l'année, qui le mettait dans la nécessité

(1) Paris, 6 août 1785.
(2) Châteauvillain, 10 août 1785.

d'adresser à Son Altesse son compliment habituel du premier jour de l'an. Le Prince lui répondit avec la même bienveillance. Le Bénédictin, dans sa cellule, ne cessait de regarder la précieuse image du Prince, ni de penser au bonheur qu'il avait de la posséder ; comme il connaissait la bonté et les autres vertus de S. A. S., non seulement par la voix publique, mais aussi d'après sa propre expérience, et comme il en avait été souvent le témoin, même l'objet, et qu'il l'était encore, le souvenir de tout ce qu'il avait vu, entendu, éprouvé de la part du duc de Penthièvre, occupait continuellement son esprit et faisait tout le charme de sa vie : il conçut alors l'idée d'en composer un ouvrage, où il expliquerait en même temps sa conduite dans la grande affaire d'Authis. Il employa tout l'été de 1786 à rassembler les matériaux de cet ouvrage, et le reste de l'année à le rédiger.

CHAPITRE XV

(1787)

Raisons qu'avait Dom Courdemanche d'écrire son livre. — Il envoie son manuscrit à M. Lallemant, intendant des affaires de l'Abbé de Lorraine, puis à Dom Gontard, assistant du Général de la congrégation de Saint-Maur, enfin à M. de Florian, gentilhomme de M. le duc de Penthièvre : dans une longue lettre il lui raconte comment il a composé son livre. — Les louanges qu'il reçoit lui donnent confiance. — Florian lui annonce qu'il est rentré en grâce auprès du Prince et que Son Altesse fera bon accueil à son livre. Aussitôt le Bénédictin commande une copie beaucoup plus nette et mieux écrite que la minute envoyée à Paris, et il faitre mettre cette copie au Prince. M. de Florian promet une lettre de S. A. S. Agitation du Bénédictin : il va pouvoir bientôt revoir le Prince qu'il n'a pas vu depuis quatre ans.

Dom Courdemanche avait pris grand plaisir à rédiger son livre. « Si j'entre, dit-il, dans les plus petits détails de mes relations avec le duc de Penthièvre, c'est moins pour me donner du relief que pour faire connaître la belle âme de ce Prince, sa bonté, son honnêteté, son esprit de justice, toutes

ses vertus, en un mot, que je voudrais pouvoir peindre comme je les sens. Les belles âmes se développent dans les plus petites choses comme dans les grandes et dans les importantes ; rien n'est indifférent chez elles, tout y intéresse. Je n'ai jamais eu l'honneur d'approcher de Monseigneur le duc de Penthièvre sans éprouver cette vérité. Quoique je ne le connaisse peut-être encore qu'imparfaitement, je voudrais que toute la terre le connût comme moi ; oui, je voudrais transmettre à toute la terre les sentiments d'admiration et d'amour respectueux qu'il m'a inspirés. »

Mais Dom Courdemanche avait aussi un intérêt sérieux à expliquer l'affaire d'Authis, et à dissiper tous les nuages et obscurités dont elle était enveloppée. Ce n'est pas difficile à comprendre : d'une part, quelques membres du conseil de Son Altesse l'accusaient encore d'avoir escamoté (*sic*) 50.000 fr. au Prince pour son abbaye ; d'autre part, quelques Religieux de Jumiéges l'accusaient d'avoir sacrifié à son Prince les droits de l'abbaye. Il fallait écarter ces deux accusations contradictoires, non par une fin de non-recevoir, mais par une réfutation complète avec preuves et documents à l'appui, et ne rien laisser d'obscur ni d'incertain sur la

netteté de son procédé ou sur la pureté de sa conduite. Il s'agissait de son honneur et de celui de l'abbaye de Jumiéges : là dessus, il ne pouvait pas transiger.

L'espoir de mettre sa justification sous les yeux de Son Altesse soutenait le Bénédictin dans son travail. Quelle joie pour lui, si jamais cet ouvrage était lu par le Prince qui en était le héros! Le duc de Penthièvre pourrait-il résister à la lumière des faits exposés, à l'évidence des preuves accumulées, à l'autorité de sa propre correspondance ? C'est pourquoi l'auteur avait travaillé avec tant de zèle, tant d'ardeur à terminer son livre.

Mais lorsque l'ouvrage fut achevé, il douta du succès. « Pour éprouver, dit-il, quel effet cela pourrait produire à la lecture, je mis d'abord mon manuscrit entre les mains de quelques amis éclairés qui étaient près de moi ; et ceux-ci m'ayant assuré qu'ils l'avaient lu avec satisfaction, je l'envoyai à M. Lallemant, avec recommandation de le passer à Dom Gontard, quand il l'aurait parcouru.»

M. Lallemant, avocat au Parlement de Paris et intendant des affaires du Prince Abbé de Lorraine, écrivit (1) à Dom Courdemanche : «J'ai lu votre ouvrage, Monsieur, avec la plus grande attention, et,

(1) Paris, 1er juin 1787.

je vous assure, avec le plus vif plaisir. Je connaissais bien le procès que la communauté de Jumiéges avait eu à soutenir contre M. le duc de Penthièvre. Je savais, en général, comme il avait été traité, et j'avais été témoin de toutes les peines qu'il vous avait données. J'ignorais pourtant la plus grande partie de ses détails ; aussi les ai-je vus avec la plus grande satisfaction, tant par l'idée qu'ils donnent de l'esprit, des talents et de la délicatesse qui étaient nécessaires pour amener cette affaire à une heureuse issue, que par la vérité, la candeur et l'intérêt que vous avez su y répandre en les racontant. Le compte que vous en rendez est votre éloge : il prouve la pureté et tout à la fois l'utilité incontestable de votre administration..... Vous avez donné un grand exemple : il vous a fait beaucoup de jaloux : il eût été à désirer qu'il vous eût donné autant d'imitateurs. »

« L'abbé de Lançai (1) a lu comme moi votre ouvrage, et son contentement a été égal au mien. J'ai remis le manuscrit, il y a une dizaine de jours, à Dom Gontard : il se promet beaucoup de plaisir à le lire, et il s'est chargé de vous le faire remettre. »

(1) Le confident fidèle et très influent du Prince Abbé de Lorraine.

Dom Gontard, après l'avoir lu, écrivit (1) à Dom de Courdemanche une longue lettre dont voici un extrait : « Je savais, en général, avant de lire votre histoire, à peu près tout ce qu'elle contient ; mais le détail n'en a pas été moins intéressant pour moi, et j'en ai suivi toutes les particularités. Votre correspondance avec le Prince, la fermeté et l'intelligence avec lesquelles vous avez défendu contre lui les intérêts de la maison, les combats que vous avez eus à soutenir contre tout son conseil ; les alternatives de crainte et d'espérance, de perte et de gain que vous avez éprouvées : tous ces objets y sont rapportés de manière à faire partager à vos lecteurs les différentes situations bonnes ou mauvaises dans lesquelles vous vous êtes trouvé. Soyez persuadé que j'en ai pris ma bonne part, en bon ami, qui vous est depuis longtemps et vous sera toujours sincèrement attaché. Ce recueil ne peut que vous faire honneur par le caractère de vérité avec lequel il est écrit, et par l'affaire elle-même que vous avez si avantageusement terminée. »

Fort de ces deux approbations, qu'il ne rapporte qu'en rougissant, Dom Courdemanche voulut avoir

(1) Paris, 2 juillet 1787.

l'avis de quelque personne éclairée et attachée au duc de Penthièvre. A cette fin, il jeta les yeux sur le chevalier de Florian (1), et lui adressa la lettre suivante :

« Vous vous rappellerez peut-être, Monsieur, les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir, il y a plusieurs années, avec M. le duc de Penthièvre, à l'occasion d'un grand procès entre S. A. S. et l'abbaye de Jumiéges, dont j'étais Procureur alors. Vous pourrez vous rappeler également la conclusion avantageuse de cette affaire pour l'abbaye, et qui n'est due qu'aux sentiments d'équité et de bienfaisance qui animent le cœur de ce grand Prince. Des raisons de santé se mêlant aux circonstances fâcheuses où se trouve la congrégation de Saint-Maur, par l'esprit de division qui y règne depuis trop longtemps, me décidèrent, il y a quatre ans, à renoncer à tout emploi et à prendre le parti de la retraite. Je ne regrettai dans ma solitude que de n'être plus à portée, comme auparavant, de jouir de l'auguste présence de M. le duc de Penthièvre, de lui rendre quelquefois mes hommages, et d'être l'heureux témoin de ses vertus.

S. A. S., par un trait de bonté inexprimable,

(1) 11 juillet 1787.

daigna bientôt me dédommager de cette rude privation, en m'accordant son portrait sur une tabatière. Ce précieux gage de l'estime et de la bienveillance du plus respectable des princes fut pour moi une puissante consolation.

Pour tâcher d'ajouter à l'efficacité de ce lénitif, je n'ai pas perdu un instant de vue ma correspondance directe ou indirecte avec S. A. S. J'en ai sans cesse occupé mon souvenir; puis, après en avoir rassemblé toutes les époques, les circonstances et pièces justificatives, je l'ai rédigée par écrit. Cet ouvrage compose un volume assez considérable. Je ne pourrais pas expliquer la douceur et la satisfaction que ce genre de travail m'a fait éprouver. Chaque jour je me hâtais d'avancer et j'appréhendais d'en voir la fin. Outre le plaisir de me repaître des idées les plus flatteuses, un motif d'intérêt personnel excitait ma plume. Les Corps ne rendent pas toujours justice au zèle, aux travaux et aux succès de leurs agents : j'éprouvais ces désagréments attachés à la constitution humaine. J'ai senti plus d'une fois que tous mes confrères n'étaient pas persuadés de tous les soins que j'avais donnés à cette grande affaire, ni de tous les avantages de sa conclusion pour la maison de Jumiéges. Ce compte

rendu, que j'ai entrepris, était le plus sûr moyen d'éclairer l'ignorance, de corriger la prévention et de réprimer la jalousie et la malignité.

Si j'en crois le témoignage de quelques personnes sensées à qui j'ai déjà confié mon manuscrit, il n'est pas sans intérêt, et la lecture en est supportable. Cet essai m'enhardit, Monsieur, à vous prier de vouloir bien y sacrifier quelques-uns de vos loisirs. Je sais combien ils sont précieux à la littérature et à la saine philosophie, et que vous en dérober, c'est se rendre coupable envers le public; mais ces considérations cèdent à la confiance que j'ai dans votre honnêteté et votre complaisance.

Je serais au comble de mes vœux si vous jugiez mon ouvrage, ou si vous daigniez prendre la peine de le rendre digne d'être présenté à S. A. S., en m'indiquant les corrections, additions et soustractions qu'il conviendrait d'y faire.

La nécessité d'éclairer mes confrères sur mon administration et sur les avantages qui résultent pour notre maison du traité définitif auquel S. A. S. a daigné se prêter, m'a fait entrer dans des détails de procédures, de démarches, de travaux, de calculs que j'aurais supprimés sans cette circonstance. Je me suis même reposé en passant sur plusieurs dé-

tails étrangers à mon sujet principal, afin de donner une idée plus exacte de ma gestion en général, et de faire plus souvent rougir l'injustice. Enfin, j'ai eu égard en écrivant à la qualité de mes différents lecteurs.

Vous vous trouverez cité, Monsieur, en plusieurs endroits de mon ouvrage, surtout dans le récit de la première audience que S. A. S. daigna m'accorder après la signature du traité définitif (1). Vous entrâtes au moment que M. le duc de Penthièvre me faisait d'honneur de me parler de l'affaire qui venait d'être terminée. Vous fîtes là-dessus des observations qui provoquèrent des réponses de ma part. Je rapporte ce fait avec la même naïveté qui règne dans tout le cours de l'ouvrage. Je suis bien persuadé que vous ne vous offenserez point de mon récit. Au surplus, Monsieur, vous serez le maître de le changer ou de le supprimer. Mon manuscrit est entre les mains de Dom Gontard, assistant de notre Supérieur général à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Je l'ai prévenu que vous pourriez, quelque jour, le lui faire demander ; il m'a répondu qu'il sera à vos ordres. Si j'ai le bonheur que vous

(1) Chap. X.

jugiez que je puisse présenter à M. le duc de Penthièvre ce monument de ma vénération, de ma reconnaissance, du prix que je sais mettre à sa bienveillance, et de l'admiration que ses vertus ont excitée dans mon âme, je le ferai copier comme il faut et relier; et nous conviendrons ensemble, Monsieur, du temps, du lieu et de la manière dont je ferai mon offrande.

Au service que je réclame de vous, je vous prie de vouloir bien en ajouter un second, en m'envoyant la liste de tous les ouvrages que vous avez déjà donnés au public. J'en ai lu quelques-uns qui me font regretter de n'avoir pas vu les autres. J'ai dessein de m'en procurer la collection.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble, etc...

« *Signé :* FR. DE COURDEMANCHE. »

Vers les premiers jours d'août, on lui remit la réponse de M. de Florian.

« J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle a justifié l'idée que j'avais toujours eue de vos lumières, de vos connaissances et du prix que vous êtes fait pour attacher à l'estime. Je l'ai montrée à M. le duc de

Penthièvre. Le Prince l'a lue avec intérêt et il accepte d'avance l'offrande que vous voulez lui faire de votre ouvrage. Quant à moi, mon Révérend Père, je vous remercie de l'honneur que vous me faites en voulant bien me le confier. Ce n'est pas que je sois très en état d'apprécier le mérite de ce genre. Je me connais peu en calculs, en procès, en vieux droits et en vieux titres; mais je tâche de me connaître en justice, en morale et en procédés. Il me semble que ces choses suffisent pour avoir du plaisir à vous lire; il ne faut que vous avoir connu un moment, pour être sûr de son fait.

« Je m'en vais donc envoyer, mon Révérend Père, chez Dom Gontard, pour lui demander votre manuscrit. Je l'emporterai avec moi à la campagne où je passerai quelque temps. Le Prince ne doit venir dans ce pays (1) qu'à la St-Louis. Vers cette époque, ou j'aurai l'honneur de vous écrire, ou j'aurai celui de montrer votre ouvrage au Prince et de le laisser dans ses mains, s'il est assez au net pour cela. En attendant, si vous avez des ordres à me donner, vous me trouverez prêt à les exécuter.

« Je ne suis point du tout inquiet sur les citations

(1) A Paris.

que vous y faites de moi ; quoiqu'il arrive souvent, dans la conversation, de laisser échapper des choses qu'on serait fâché de voir publier, je ne me rappelle pas de vous avoir rien dit qui puisse me faire peine, et je me rappelle très bien que, dans tout ce que vous me disiez, vous défendiez les intérêts de votre Corps avec beaucoup d'esprit et de zèle. Il est triste et peu honorable pour ce Corps d'avoir payé votre zèle d'ingratitude. Dans le monde même elle est condamnée, et elle devrait être inconnue chez des solitaires qui passent leur vie à honorer Dieu et à éclairer les hommes. Mais j'oublie que ce n'est pas à moi à juger personne, et que je dois m'en tenir à vous remercier de votre confiance, et à vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le Chevalier DE FLORIAN.

« *P.-S.* J'aurais l'honneur de vous envoyer les faibles ouvrages dont vous me demandez la liste, si mes éditions n'étaient pas épuisées et s'il m'en restait des exemplaires ; mais vous les trouverez plus facilement que moi à Rouen, où on les a contrefaits. Voici les titres : *Galatée, Numa, Théâtre, les*

Six Nouvelles, Mélanges de littérature et de poésie. »

Dom Courdemanche, quand il reçut cette lettre de M. de Florian, était à l'abbaye de Saint-Germer, entre Gournai et Gisors. Il se plaisait dans cette jolie solitude, où il avait rencontré Dom Gontard en 1785, lorsque l'assistant du Général lui offrit gracieusement de le mener à Paris pour voir M. le duc de Penthièvre. En lisant la lettre de M. de Florian, Dom Courdemanche éprouva une telle satisfaction qu'il renonça à l'exprimer. « J'y remarquai, dit-il, la persévérance d'une bonté singulière à mon égard de la part de S. A. S., qui était toujours disposée à se prêter à mes désirs. Aussitôt je fis mettre en état une copie de mon ouvrage, qui était beaucoup plus nette et mieux écrite que ma minute écrite de ma main et envoyée à Paris. Des raisons d'affaires et surtout de santé m'empêchant de faire le voyage de la Capitale au temps désigné par M. de Florian, je lui adressai mon volume avec l'épître dedicatoire qui est en tête, pour être présenté à M. le duc de Penthièvre (1) la veille de la Saint-Louis, et me tenir lieu d'hommage à l'occasion de la fête du Prince. »

---

(1) 24 août.

Le 1er septembre, Dom Courdemanche eut la réponse de M. de Florian (1) :

« J'ai reçu, mon Révérend Père, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie de l'une et de l'autre, ainsi que du manuscrit que Dom Gontard a bien voulu me confier d'après votre ordre. Je l'ai lu avec beaucoup de plaisir, parce que tout ce qu'il renferme m'intéresse et que vous l'avez écrit avec une simplicité, une naïveté touchante qui donne un certain charme aux choses les plus ordinaires. Je vous fais donc mon compliment bien sincère sur cet ouvrage, qui fait infiniment d'honneur à votre sagesse, à votre bonne foi et à votre reconnaissance.

« Je l'ai remis à S. A. S., qui m'a chargé de vous en faire ses remerciements; le Prince m'a dit même qu'il vous en écrirait, il a craint que la beauté de votre reliure ne vous eût causé des dépenses qu'il aurait voulu supporter.

« J'ai dit au Prince ce que je pensais de l'ouvrage; je ne lui ai pas même pas caché la manière dont vous y parliez de moi (2). Je vous remercie de la marque

(1) 28 août 1787.
(2) Cf. Chap. X.

d'estime que vous m'avez donnée, en me donnant à lire à moi-même ce que vous en avez dit. Mais je vous prie d'être bien sûr, mon Révérend Père, que ce n'était point comme courtisan que je trouvais votre cause mauvaise. Et je ne tranchais point non plus sur une chose que je ne connaissais pas. Il est vrai que je n'étais pas au fait de votre procès; mais je savais que vous étiez convenu de vous en rapporter aux arbitres, et que ces arbitres vous ayant condamné, vous ne vouliez plus de leur décision.

« Assurément, il ne faut être ni praticien, ni courtisan, pour décider que votre conduite au moins n'était pas exacte. La droite raison et le simple bon sens, qui appartiennent à un capitaine de dragons comme à un autre, suffisent pour lui apprendre qu'il faut tenir sa parole; et je crois que les principes d'honnêteté sont les mêmes sous un uniforme, sous une robe et sous un froc. Après cette petite justification, j'en reviens de bon cœur aux éloges que vous méritez, que je vous ai déjà donnés et que le Prince vous donnera sans doute, car je vous répète qu'il a reçu votre ouvrage avec beaucoup de plaisir, et que j'en ai eu moi-même infiniment à m'acquitter de votre commission.

« J'ai l'honneur d'être, mon R. P., etc. »

En nous offrant la copie de cette lettre, Dom Courdemanche s'est amusé à l'annoter et à relever les contradictions de l'auteur. « Vous n'étiez pas, dites-vous, au fait de notre procès : vous ne pouviez donc pas juger s'il était bon ou mauvais, ni affirmer que nous l'aurions perdu infailliblement au Parlement, si M. le duc de Penthièvre l'eût laissé juger. Vous dites que notre conduite n'*était pas exacte ;* dites, s'il vous plaît, qu'elle *paraissait* n'être pas exacte. Vous avez vu nos raisons, vous les avez pesées ; il est inutile de les répéter ici, d'autant plus que vous venez de m'assurer que tout le détail de cette affaire fait honneur à ma bonne foi. » Florian aurait pu répliquer ; mais le capitaine de dragons, gentilhomme de M. le duc de Penthièvre, était désarmé d'avance par la simplicité du bon moine et la sincérité de ses aveux.

Le même jour que Dom Courdemanche reçut la seconde lettre de M. le chevalier de Florian, il apprit que M. le duc de Penthièvre devait arriver à Gisors, le 3 septembre, en allant à son château de la ville d'Eu. Cette nouvelle fit beaucoup travailler l'imagination du moine qui demeura dans une grande perplexité. Son premier mouvement fut d'aller à Gisors dès la veille de l'arrivée du Prince, pour

être plus sûr de s'y trouver au moment même. Cette résolution dura, sans varier, une soirée entière. Il n'y voyait nul obstacle, nul inconvénient. « Le plaisir de pouvoir, après une privation de plus de quatre années, faire ma cour en personne et rendre mes hommages, de vive voix, à un Prince qui m'honorait de ses bontés, était la seule idée dont je pusse m'occuper, et l'unique sentiment dont je fusse susceptible; mais les reflexions de la nuit montrèrent des embarras et me rendirent flottant et incertain. Je me demandais : Où logerai-je, à Gisors? Je n'y connais personne; tous les gîtes sont retenus d'avance pour les officiers et les gens de la suite du Prince, et par maintes personnes des environs qui ont intérêt à se trouver à son passage. Comment me présenterai-je devant Son Altesse, au milieu de sa cour, de tous les corps de la ville et de toute la noblesse du pays dont il sera environné ? J'aurai peut-être une peine infinie à pénétrer jusqu'à lui, pour ne jouir qu'un instant de sa présence. Puisque ce Prince doit faire un séjour bien plus considérable à la ville d'Eu, ne ferais-je pas mieux, pendant qu'il y sera, d'aller passer quelque temps à l'abbaye du Tréport qui en est à une petite demi-lieue ? Là j'aurai la satisfaction de lui faire ma cour plus à mon aise.

D'ailleurs (et cette considération était d'un grand poids), M. de Florian m'annonce une lettre de Son Altesse; si je vais à Gisors, et que cette lettre ne soit point encore lâchée, le Prince me dira de bouche ce qu'il se proposait de m'écrire, et j'aime bien mieux l'avoir par écrit et signé de sa main.

Le sommeil vint à pas lents me dérober à ces réflexions auxquels je fus bientôt rendu par un prompt réveil. Cependant il fesait déjà jour, et la lumière raffermit ma résolution que les ténèbres avaient ébranlée. Je me lève dans le dessein de partir, je m'habille en conséquence, je suis botté, un cheval m'attend. Alors, tout à coup, les embarras reparaissent, la crainte de perdre cette précieuse lettre fait une vive sensation, et je me décide à rester, regrettant beaucoup cette occasion si prochaine de faire ma cour à M. le duc de Penthièvre, et étant vraiment fâché d'avoir des raisons pour la manquer.

La question de mon voyage fut agitée au dîner; on m'offre compagnie et une place dans une voiture, pour le faire le lendemain matin, jour que le Prince devait arriver à Gisors, et j'accepte. Le soir, la partie est rompue, tant par ma faute que par celle des personnes qui devaient m'accompagner. De ce

moment, il ſut enfin bien décidé que je n'irais point à Gisors, et que je tâcherais de rejoindre Son Altessse à la ville d'Eu. J'espérais que, dans l'intervalle, cette lettre désirée me parviendrait. En même temps mon départ de Saint-Germer est arrêté et exécuté le surlendemain, 4 septembre. J'arrivai le même jour à l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville. »

CHAPITRE XVI

(1787)

Lettre gracieuse du duc de Penthièvre ; il desire voir Dom Çourdemanche. — Aussitôt celui-ci part et arrive à Eu le 23 septembre 1787. — Entretien secret du Bénédictin et du Prince. — Importante discussion sur les troubles de la Congrégation de Saint-Maur. — Toute l'assistance fut étonnée de cette longue conversation. — Plaisantes critique du Prince; comment le Bénédictin y répond. — Visite au Tréport. — Dom Courdemanche est traité de juif par l'évêque de Rennes. — Il demande au duc de Penthièvre la place d'historiographe dans sa maison. — Tableau de la Cour.

Dom Courdemanche était à peine arrivé à Saint-Georges de Bocherville que des dépêches importantes lui furent envoyées de Saint-Germer et lui causèrent beaucoup de joie. Ce fut d'abord la lettre, tant désirée, de M. le duc de Penthièvre (1).

« M. de Florian m'a remis, mon Révérend Père, le manuscrit que vous lui avez adressé. Je vous

---

(1) Gisors, 4 septembre 1787.

rends un million de grâces de l'affection que vous avez conservée pour moi, et je vous prie de ne pas douter du désir extrême que j'aurais de pouvoir vous témoigner tout l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde. Je me flatte, mon Révérend Père, que je n'ai pas besoin de vous renouveler les assurances de la véritable et sincère estime que j'aurai toujours pour vous.

« *Signé:* L.-J.-M. DE BOURBON. »

A cette lettre il faut joindre le message verbal du bailli de Gisors, une lettre très vive de M. de Muttrecy, secrétaire de Son Altesse, un message suivi bientôt d'une lettre du prieur des Bénédictins d'Aumale. Toutes ces dépêches confirmèrent Dom Courdemanche dans son projet d'aller au Tréport. Il écrivit à Son Altesse pour la remercier de la lettre qu'il venait de recevoir. Puis il ajouta: « Si la durée du séjour de V. A. S. à la ville d'Eu me permet d'y aller lui rendre mes hommages, je ferai usage de la confiance qu'elle m'a inspirée dans toutes les occasions, et surtout par la lettre trop flatteuse dont elle vient de m'honorer, pour lui communiquer ce que je pense qu'elle pourrait faire pour mon bonheur. V. A. S. me reprocha un jour de m'être cantonné à l'abbaye de Saint-Germain-

des-Prés pendant quatre ans pour la désoler; je souhaite pouvoir me cantonner en celle du Tréport pendant quelques jours, pour être à portée de lui témoigner de vive voix les sentiments de respect, de soumission et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* FR. DE COURDEMANCHE. »

Dom Courdemanche écrivit à M. de Muttrecy qui lui répondit sur-le-champ : « Je crois que S. A. S. restera encore ici (à Eu) environ 15 jours. Le Prince m'a dit, ce matin, en lui rendant compte de votre lettre, qu'il croit que vous viendrez le voir. J'ai prévenu messieurs vos confrères du Tréport de votre arrivée ; ils nous font l'amitié de venir dîner toutes les semaines, et nous les recevons comme ils le méritent et de notre mieux. Si je puis vous être utile, vous ne devez pas douter de mon zèle à vous servir.

« J'ai beaucoup approuvé que vous vous soyiez adressé à M, le chevalier de Florian pour votre manuscrit. S. A. S. en est très contente, et m'a exhorté à le lire après elle. Vous avez eu la bonté d'y insérer mes lettres ; s'il y avait eu quelque balourdise, vous m'eussiez sûrement rendu le service de les supprimer. J'écris très souvent *currente calamo*,

mon cœur conduit ma plume, mais le bon style épistolaire ne l'accompagne en rien. »

Dom Courdemanche partit, le 22 septembre, de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville. Il arriva le lendemain à midi au Tréport. C'était un dimanche. Son apparition ne surprit pas les Religieux de cette maison : ils l'attendaient. Non seulement M. de Muttrecy l'avait annoncé, mais encore M. le duc de Penthièvre était venu lui-même l'annoncer aussi, en disant mille choses flatteuses à son sujet. Impatient de faire sa cour au Prince, Dom Courdemanche voulait aller le jour même au château d'Eu; mais le Prieur du Tréport l'engagea fort à différer jusqu'au lendemain. Il lui en coûta d'attendre. La soirée lui parut longue, et la nuit encore davantage. Enfin, le lundi, 24, il part accompagné du Prieur du Tréport. Arriver au château, être annoncé et entrer chez le Prince fut l'ouvrage du même instant. Après quelques compliments d'usage, le Prince dit :

« Vous me négligez bien, Dom Courdemanche, je ne vous avais pas vu depuis longtemps. »

« — Monseigneur, ce reproche est bien flatteur pour moi ; c'est encore un effet de votre excessive bonté. Mais si les circonstances n'ont pas permis,

depuis quatre années qui m'ont paru quatre siècles, que je fusse à portée de rendre mes hommages à Votre Altesse, j'en ai beaucoup souffert, et je sens en proportion tout le prix du moment présent. » Le Prince répéta qu'il était toujours charmé de me voir, puis se fit apporter mon manuscrit et dit en me le montrant : « Reconnaissez-vous cela ? » — « Oui, Monseigneur. » — « Voilà où j'en suis de la lecture. » (Le signet était presque à fin.) — « Je suis bien reconnaissant, Monseigneur, de l'accueil que vous avez daigné faire à mon ouvrage, et de la bonté que vous avez de vous en occuper. » — « J'y découvre mieux que jamais tout le mal que vous m'avez fait, et dont je ne connnaissais qu'une partie. » — « Votre Altesse doit y voir aussi le tableau de ses vertus et des sentiments qu'elles m'ont inspirés. » — « Je vous en remercie, Dom Courdemanche. Passerez-vous quelques jours ici ? » — « Monseigneur, mon intention est d'y rester jusqu'au départ de Votre Altesse, persuadé qu'Elle voudra bien me permettre de profiter de tout son séjour, pour lui faire ma cour. » — « J'y reste jusqu'au 8 octobre, et je vous verrai toujours avec plaisir, quoique vous soyez mon ennemi. » Je remerciai Son Altesse, en me défendant des dispositions hostiles qu'elle

se plaisait à me supposer. Le Prince remarqua que le Prieur du Tréport était en robe de chœur et que je n'en avais pas; il dit : « Pourquoi n'avez-vous pas aussi une robe de chœur, Dom Courdemanche ? » — « Monseigneur, nous n'en portons pas en voyage. » — « Je le sais bien, reprit-il en riant; mais je suis bien aise de vous trouver des torts pour avoir lieu de vous gronder. » — « Monseigneur, je ferai en sorte de n'en avoir jamais de plus grands à l'égard de Votre Altesse, et cependant je serai charmé qu'elle m'en suppose souvent de cette espèce, parce que j'aurai toujours beaucoup de plaisir à être grondé de sa part. »

Le mardi 25, nous étions au château vers la même heure que la veille; le Prince, qui arrivait du voisinage avec une Cour nombreuse, nous trouva à l'entrée de la première pièce, au haut du grand escalier : « — Vous voilà donc, méchant homme, dit-il en m'apercevant ? » — « Monseigneur, Votre Altesse me trouvera partout où je pourrai lui rendre mes hommages. » Nous le suivîmes jusqu'au milieu de la grande galerie, où il s'arrêta pour donner son audience. Là, devant tout le monde, le Prince me fit encore plusieurs plaisanteries et demanda au Prieur du Tréport si j'étais bien sage. Si je ne l'étais

pas, il ne s'agissait que de le lui dire, et il se chargerait de me corriger. Je promis d'être bien sage : il recommanda au Prieur d'avoir grand soin de moi, et surtout de me faire manger de bonnes soles du Tréport. Je répondis que je n'avais qu'à me louer de l'honnêteté et des attentions de mes hôtes, et j'affectai de prendre une prise de tabac en présence de Son Altesse, en la remerciant du précieux cadeau qu'Elle m'avait fait. Le Prince me remercia lui-même du prix que j'y mettais ; puis il me dit : « Mgr l'évêque de Rennes ne sera pas content de vous : vous avez mis dans votre manuscrit qu'il voulait vous enlever votre maison de Sainte-Melaine à Rennes. » — « C'était en effet son projet dans le temps. Votre Altesse me fit l'honneur de m'en parler assez longuement. J'ai dû rapporter cette conversation dans ma correspondance, parce que rien ne m'est indifférent de votre part (1). » Le Prince, après m'avoir remercié encore, me fit avancer de quelques pas avec lui du côté de l'autre bout de la galeries, et m'entretint seul pendant près d'une demi-

(1) Voilà un de ces détails étrangers au sujet principal dont il s'excuse dans sa première lettre à Florian. C'est pour cela que nous l'avons supprimé. Au reste, Cf. Manuscrit, t. I, pp. 308, 309, 310, 311, 312.

heure, sans que nous fussions entendus des assistants.

Cet entretien eut pour sujet principal les malheureux troubles de notre Congrégation, et commença par cette question de la part de Son Altesse : « Eh bien ! Dom Courdemanche, quand donc remettrez-vous la paix dans votre Corps ? » — « Monseigneur, si cela dépendait de moi, il y a longtemps qu'elle y serait rétablie ; et, si elle en eût toujours dépendu, elle n'en eût jamais été bannie. Je ne cesse de gémir de nos dissensions, et de former des vœux pour qu'elles puissent prendre fin. Nous espérons qu'elles pourront être terminées par un chapitre général qu'on nous assure devoir être prochain, qui, étant muni de l'autorité des deux puissances, ôtera, à l'avenir, tout prétexte de réclamation de part et d'autre (1). Nous partirons des opérations de ce chapitre auxquelles tous les membres de la Congrégation seront forcés de se soumettre ; s'il s'en trouvait encore qui les désapprouvassent, par quelque motif que ce soit, ils seraient du moins réduits

(1) *Bullarii romani continuatio*, t. VIII. Bref du 24 juillet 1787, par Pie VI, pour rétablir la paix dans l'ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, en nommant un chapitre général revêtu de pouvoirs extraordinaires.

au silence : et peu à peu l'administration deviendra plus paisible. » — « Je le souhaite pour le bien de la Religion, et par l'intérêt particulier que j'ai toujours pris à votre Corps, à qui je serais très fâché qu'il arrivât quelque échec. » — « Monseigneur, vu les dispositions favorables à notre conservation que le Roi a daigné manifester, nous avons lieu d'espérer, avec le secours de la Providence et la protection de Votre Altesse, que nous sortirons heureusement de la crise violente que nous éprouvons depuis trop longtemps. C'est une maladie qui nous afflige pour le moment; les corps politiques y sont sujets comme les physiques : ce malheur est attaché à la constitution humaine; mais il se répare, et nous sommes d'autant plus fondés à attendre cet heureux effet, qu'il y a encore des ressources infinies dans la Congrégation de Saint-Maur, du côté de l'esprit, des talents et des mœurs. » — « J'avais ouï dire que la plupart d'entre vous étaient portés au relâchement; c'est ce qui me faisait craindre que vos troubles n'eussent des suites fâcheuses. » — « Monseigneur, les ennemis du Corps ont pu profiter de la discorde qui règne parmi ses membres pour les calomnier. Quelques-uns de ses membres, oubliant leurs devoirs, comme

il s'en trouve dans toutes les sociétés, quelques jeunes gens surtout, inconsidérés et sans expérience, auront voulu, à l'abri de cette discorde, semer des principes d'indépendance et de relâchement (1). Peut-être encore nous-mêmes avons donné lieu à cette opinion défavorable par les reproches indiscrets et les imputations odieuses, répandues réciproquement par les uns contre les autres dans les écrits respectifs ; où, suivant l'usage des plaideurs animés, l'on aura souvent plus écouté la passion que la raison et la justice ; mais je peux assurer V. A. que le plus grand nombre des religieux, que tous ceux principalement qui ont atteint un certain âge, sont vraiment attachés à leur état et partisans du bon ordre et de la discipline. » — « Vous me faites grand plaisir de me dire cela, Dom Courdemanche : ce serait bien dommage qu'une congrégation qui a rendu tant de services à l'État et à l'Église, et qui peut en rendre encore, tendît à sa ruine par sa faute ou celle des ennemis de la Religion. J'y aurais beaucoup de regret en mon particulier. Mais de votre gouvernement actuel, de Dom

(1) Lettre de Dom Clément à Dom Berthod, 23 février 1771. *Archives des missions scientifiques*, t. VI, p. 394. Autre lettre, p. 396.

Chevreux, qu'en pensez-vous ? » — « Monseigneur, Dom Chevreux a beaucoup d'esprit et est bien capable de gouverner ; il est aussi de la classe de ces religieux d'un certain âge que je crois vraiment attachés à leur Corps. Parmi les autres supérieurs, tant majeurs que locaux, il y en a un grand nombre de très estimables. L'état de tous ces supérieurs est le principal point qui nous divise. On doute qu'ils aient une autorité légitime, parce que le chapitre général qui les a institués ne paraît pas avoir été canonique : les religieux les plus sages, les plus modérés, les moins animés par l'esprit de parti, sont fondés dans ce doute, d'après l'avis, mille fois répété, de plusieurs jurisconsultes, et d'après le jugement du Parlement de Paris, consigné dans ses remontrances à Sa Majesté, et trois fois réitérées à ce sujet ; et enfin, d'après une foule d'appels comme d'abus de toutes les opérations du chapitre général dernier, reçus au même Parlement et évoqués au conseil du Roi : ce qui forme une litispendance, qui rend l'état de tous les supérieurs vraiment incertain. Mais cela n'empêche pas, Monseigneur, qu'on ne doive provisoirement leur être soumis comme à des supérieurs légitimes, suivant les dispositions d'un arrêt du Conseil, rendu

15 mois après la tenue de ce chapitre; et parce qu'un corps ne saurait se passer de chefs, et qu'il vaudrait mille fois mieux obéir à des intrus que de vivre dans l'anarchie. »

Le Prince me fit plusieurs autres questions, et me dit beaucoup de choses qui prouvaient la bienveillance dont il honore les Corps religieux en général et la Congrégation de Saint-Maur en particulier.

Toute l'assistance fut fort étonnée de cette longue conversation en tête à tête; bien des gens se demandaient les uns aux autres : Quel est cet homme? Mais personne ne me connaissait, sinon le Prieur du Tréport, qui rendit compte du bonheur que j'avais de jouir des bonnes grâces de S. A. S. Le Prince rentra dans son appartement, et nous allâmes dîner avec les officiers de la maison.

Le mercredi 26, je vins au château à l'heure ordinaire; je fis d'abord visite à M. l'abbé de Fénelon, à M. le vicomte du Autier et aux principaux officiers de S. A. S. J'entrai chez le Prince vers onze heures. On le coiffait. Outre ses valets de chambre, je n'y trouvai que son secrétaire et son médecin. Il me dit que Mgr l'évêque de Rennes était arrivé, et que, dans l'après-midi, il le condui-

rait à l'abbaye du Tréport, pour lui faire voir le coup d'œil de la mer et les travaux du port. Comme je me réjouissais de voir le prélat dans un lieu que j'habitais, le Prince me fit mille plaisanteries, suivant son usage; entre autres il me dit que, s'il était mon supérieur, *il me ferait baiser la terre jusqu'à ce que je lui eusse rendu les 50.000 francs.* » — « S. A. aimerait mieux me pardonner que de m'imposer une pénitence aussi pénible et qui devrait durer autant que ma vie, vu l'impossibilité absolue de les restituer. D'ailleurs, si Monseigneur était mon supérieur, il penserait en Prieur bénédictin et me féliciterait de ma besogne, loin de m'en punir. » — « Vous ne vous êtes pas contenté de m'avoir pris 50.000 francs, vous m'extorquâtes encore, l'année suivante, 15.000 francs, sous prétexte d'arrérages, de reliquats, etc. » — « Monseigneur, ce fut pour des droits échus que nous nous étions réservés par le traité d'échange, et dont le receveur de V. A. à Vernon avait déjà reçu une grande partie. » — « Mais il les avait reçus, parce qu'ils m'appartenaient. » — « Monseigneur, ils étaient destinés à vous appartenir, et la conduite de votre receveur était, sans doute, l'effet de sa prévoyance. » — « Non, non, ils ne m'appartenaient pas seule-

ment pour l'avenir, mais aussi pour le présent. » — « Oui, Monseigneur, ils vous appartiennent présentement. » — « Mais pour le passé aussi ! » — « Ah ! Monseigneur, voilà précisément le point de la contestation. » Mgr l'évêque de Rennes parut. Le Prince lui dit : Monsieur l'évêque, je vous présente Dom Courdemanche. Vous savez tout le mal qu'il m'a fait; malgré cela, je le vois toujours avec plaisir. » Je remerciai S. A. et je saluai le prélat, qui me dit mille choses gracieuses.

Vers midi et demi, le Prince donna sa grande audience. « Je retournai de bonne heure à l'abbaye pour y précéder le Prince qui devait y arriver à 5 heures. Il ne se fit pas attendre. Je me trouvai à la portière quand il descendit de son carrosse ; il s'écria : « Ah ! voilà la bonne pièce. » Mgr l'évêque de Rennes, le vicomte et la vicomtesse du Autier, M. l'abbé de Fénelon et M. de Verton, maréchal de camp, accompagnaient Son Altesse. Le Prince entra dans l'église, où il fut reçu à la grande porte par le Prieur qui lui présenta l'eau bénite, et le conduisit dans le chœur. On lui avait préparé un prie-Dieu et un coussin ; il se mit à genoux sur la pierre nue de la première marche du sanctuaire, et fit sa prière. Ensuite, il passa au dortoir, voulut

voir la chambre que j'occupais, et s'arrêta dans un appartement qui domine le port et la mer, et dont le coup d'œil est unique. Il dit au Prieur qu'il m'avait trop bien logé, qu'il aurait dû me mettre dans la prison. » — « Si on m'eût infligé ce traitement, j'aurais réclamé le secours de Son Altesse, qui m'eût donné asyle dans son château. »

Le Prince descendit au port, où j'eus l'honneur de l'accompagner, au bruit du canon et des acclamations de tout le peuple. Vers le milieu de la jetée, il me demanda en riant si je n'avais pas quelque droit à lui réclamer sur ce port. — « Je n'ai point d'autre prétention, lui dis-je, que de jouir du bonheur de vous y voir, et de joindre mes hommages et mes vœux à ceux de tout le peuple qui vous entoure. » Je me trouvai un instant presque seul avec le Prince au bout de la jetée; il me fit l'honneur de m'entretenir de quelques passages de mon manuscrit qu'il venait de lire. L'évêque de Rennes et les autres personnes du cortège s'approchèrent; il s'adressa tout à coup à l'évêque de Rennes, et lui dit que quelques-uns de mes confrères n'étaient pas persuadés que j'eusse tiré un assez bon parti du traité que j'avais fait avec Son Altesse par sa médiation pour la seigneurie d'Authis. Le prélat répondit,

en se tournant vers moi : « Dom Courdemanche, quand vous voudrez, je vous donnerai un certificat que vous êtes le plus grand juif que je connaisse. » — Monseigneur, j'aime mieux être traité de juif que d'homme faible. L'agent d'une communauté doit toujours appréhender de compromettre les intérêts qui lui sont confiés. » Aussi, cette expression ne m'offensa point. A l'entrée de la nuit, le Prince retourna dans son carrosse à la ville d'Eu.

Le vendredi 28 septembre, Dom Courdemanche pria le Prince de lui accorder un quart d'heure d'audience. « Après avoir lu tout bas les placets qu'il avait reçus, le Prince, en revenant de la messe, salua la compagnie, et m'emmena dans son appartement. Sur sa recommandation, je fermai la porte ; me voilà donç seul avec lui. Alors, au nom de quelques parents et amis qui avaient réclamé mes bons offices auprès de lui, je présentai leurs placets ; il les lut tous, et dit qu'il les enverrait dans les bureaux respectifs avec recommandation d'y faire droit. Ensuite, il m'entretint de différentes choses, de ce qui m'intéressait personnellement, et de mon manuscrit qu'il prit la peine d'aller chercher. Nous en discutâmes plusieurs articles. Quant à mon intérêt particulier, j'assurai le Prince que je ne dési-

rais que la continuation de son estime et de sa bienveillance, et que si quelque chose de plus était capable de flatter mon cœur et mon ambition, ce serait de posséder un titre par lequel je serais censé attaché à sa personne, et qui me mettrait dans le cas de lui consacrer à l'avenir tous mes loisirs et mes faibles talents. Ce titre, pur et simple, était celui de son historiographe.

Je n'attachais pas à ce titre d'autre avantage que l'honneur d'appartenir à un Prince aussi respectable, mais c'est ce qui me parut le plus conforme à mon état, à ma situation actuelle et à mon goût. J'en avais déjà, en quelque sorte, rempli les fonctions, en rédigeant ma correspondance avec S. A. S., qui n'était autre chose, dans sa plus grande partie, qu'un ouvrage historique. J'observai au Prince que je serais toujours à ses ordres pour faire toutes les recherches qu'il pourrait désirer relativement à ses principautés et domaines, et à tous monuments quelconques de l'antiquité. Je l'assurai que je mettrais le plus grand zèle et tous mes efforts à remplir ses vues en toute occasion. Le Prince me répondit que je pouvais compter sur la durée des sentiments qu'il m'avait témoignés; que, quant à la demande que je lui fesais, il n'était point dans

l'usage de donner des brevets d'historiographe; que ce titre n'avait jamais été donné dans sa maison; qu'il réfléchirait là-dessus; et que si cela pouvait se faire, comme il le désirait lui-même, il se porterait, avec plaisir, à me donner cette satisfaction. Je remerciai beaucoup S. A. de ses gracieuses dispositions à mon égard, et je lui citai l'exemple des Princes de Conti, qui (comme je le croyais alors) avaient honoré plusieurs de mes confrères de semblables brevets.

Enfin, ce précieux tête-à-tête dura environ trois quarts d'heure qui me parurent une minute. Le Prince savait que la table où je devais dîner était servie, et, comme il me retenait toujours par quelque question, ou pour me montrer quelque chose, il me dit plusieurs fois : « Je suis fâché, Dom Courdemanche, je vous retiens trop longtemps. » — « Point du tout, Monseigneur; je ne m'ennuie pas, il s'en faut bien. » En effet, je crois que mille autres auraient voulu être à ma place. Cependant, le Prince me renvoya en me renouvelant son désir extrême de m'obliger. Je sortis de son appartement à la vue d'une foule de monde qui m'avait vu entrer, et qui remplissait les deux pièces suivantes par où je devais passer.

J'eus, en ce moment, une esquisse du tableau de la Cour. Je pus me former une idée du génie des courtisans, et de l'effet des regards du maître, lorsqu'ils s'arrêtent bénignement sur l'un de ceux qui l'approchent. C'est un rayon de soleil qui rend intéressants et remarquables les moindres objets, dès qu'il les éclaire, tandis que de plus importants par eux-mêmes ne sont pas aperçus, et sont conséquemment négligés, parce qu'ils sont dans l'obscurité. Comme on s'empressait autour de moi! Comme on m'ouvrait le passage! Comme on me saluait, même de loin! Comme je le rendais à droite et à gauche, craignant bien de manquer à quelqu'un! Était-ce alors le génie de la Cour qui m'animait aussi? Je ne déciderai point la question. Je suis historien; je me borne à rapporter ce que j'ai vu et ce que j'ai fait. »

CHAPITRE XVII

(1787)

Le *Bon Père*, arlequin. — Contraste entre le duc et la duchesse d'Orléans, différence des opinions. — Pressentiments politiques du duc de Penthièvre ; conversation avec Dom Courdemanche sur Julien l'Apostat. — La duchesse d'Orléans arrive à Eu. — Réception solennelle. Conversation de la Princesse avec son père. — Plaisanteries du duc de Penthièvre sur Dom Courdemanche au repas de matelots du Tréport. — Réflexions sérieuses sur l'ordre du Saint-Esprit, considéré comme un véritable ordre religieux. — Dom Courdemanche amateur d'huîtres. — Chagrins véritables de la comtesse d'Orléans. — Dom Courdemanche en est ému et près de pleurer. — Il se laisse emmener par le Prince à Vernon.

Le 15 février 1786, dans un dîner littéraire où Florian fesait sonner un peu haut la qualité de gentilhomme, La Harpe l'interrompit brusquement : « Monsieur de Florian, est-il vrai que vous vous occupiez toujours de vos arlequins ? » — « Sans doute, Monsieur, je m'occupe de mes arlequins, et j'espère

avoir l'honneur de vous en faire part (1). » Dans ces petites comédies en prose, dont le principal personnage est toujours Arlequin, Florian lui a donné une bonhomie naïve qui n'est altérée par aucune malice; tout l'esprit qui l'assaisonne est composé de bon cœur, de bon sens et de bonne humeur. Bien différent du Figaro de Beaumarchais, qui est brillant dans son immoralité, l'Arlequin de Florian est charmant dans sa bonté (2); surtout l'Arlequin de la comédie intitulée le *Bon Père* (3). « L'estime générale, une grande fortune, des amis, une fille unique dont il devait être fier, tout lui assurait une vieillesse douce et honorable. Comme il a perdu sa femme et ses autres enfants, il est toujours occupé de sa fille, ne parle que de sa fille, et ne peut être heureux que du bonheur de sa fille (4). » Voilà son caractère.

La duchesse de Chartres n'était pas heureuse; le duc de Penthièvre pouvait-il l'être? Il semblait que la situation se fût un peu améliorée. Le duc d'Orléans était mort en novembre 1785, dans les

(1) *Mémoire de la baronne d'Oberkirch*, t. II, p. 206.
(2) La Harpe.
(3) Avant-propos du théâtre de Florian.
(4) *Le Bon Père*, ou la suite du *Bon ménage*, scène 2.

sentiments de la piété. Mme de Montesson était allée se cacher dans le couvent de l'Assomption à Paris, où elle prit le deuil des princesses et se contenta du respect des religieuses. Le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans et maître de sa fortune, annonça la résolution de prendre en mains la direction de ses affaires; il parla désormais sur le ton brusque et décisif d'un homme capable de réformer l'État tout entier. On ne vit plus de scandales à Monceaux; M. le duc d'Orléans n'offensa plus la décence qu'en paroles (1). Il fut très sincèrement aimé d'une dame de la bonne compagnie qui l'empêcha de tomber tout à fait dans la mauvaise (2). D'un autre côté Mme de Genlis montra des talents remarquables pour l'éducation des jeunes Princes que leur père lui avait confiés. Elle les avait préservés de tout contact avec les Encyclopédistes (3). Elle les avait aussi tenus loin de ces âmes sans force aussi bien que sans foi, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète. Enfin, elle leur avait appris à considérer la religion comme

(1) *Mémoires de la baronne d'Oberkirch,* 30 janvier 1786.
(2) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Mark,* publiée par M. de Bacourt. Paris, 1851, t. I, p. 74.
(3) Le Roman d'*Adèle et Théodore.*

l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie (1). Le duc de Penthièvre allait les voir au couvent de Belle-Chasse cinq ou six fois par an, et leur portait de beaux cadeaux avec ses encouragements. Mais leur mère, maintenant duchesse d'Orléans, était toujours séparée de ses enfants, et elle épanchait ses chagrins dans le sein de leur grand-père. Lui seul la comprenait, lui seul la consolait ; il ne pouvait être heureux que du bonheur de sa fille.

L'Assemblée des notables venait d'avoir lieu (1787). Le duc de Penthièvre avait présidé l'un des bureaux, et accompli son mandat avec conscience ; mais il n'approuvait pas les voies pleines de périls où s'engageait la royauté. L'avenir lui paraissait menaçant. « Un jour (2), comme l'on commençait à le coiffer, il demanda ses livres. On lui apporta une brochure sur l'histoire universelle. Il en lut tout haut plusieurs articles. Nous les discutâmes. C'étaient des faits arrivés dans les premiers siècles de l'Église, sous Julien l'Apostat : entr'autres, l'entreprise sacrilège de cet empereur qui, pour mettre en défaut les oracles divins, voulut faire rebâtir le temple de

(1) Cf. le livre : *La religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*.

(2) 1er octobre 1787.

Jérusalem; et le prodige terrible qui arriva, au rapport des auteurs contemporains. Le Prince me dit que ce fait remarquable était rapporté surtout par Ammien Marcellin, auteur payen du IVe siècle, favori de Julien et son grand partisan. — « Vous saviez cela, Dom Courdemanche? » — « Non, Monseigneur; j'avoue que je ne connaissais point Ammien Marcellin. Je savais seulement que le fait en question est rapporté par plusieurs pères de l'Église, contemporains de Julien, comme saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome et saint Ambroise; mais j'ignorais que nous eussions un témoignage aussi sûr et aussi peu suspect que doit être celui d'un payen, ami de Julien. » — « Comment! Vous ne connaissiez pas Ammien Marcellin! Pour un Bénédictin, cela n'est pas excusable. » — « Monseigneur, je suis très flatté de l'opinion que vous avez des Bénédictins; mais ils ne savent pas tout. » — « Il faut donc qu'un ignare comme moi instruise un docte! » — « Monseigneur, je suis persuadé que vous seriez en état de m'apprendre bien d'autres choses..... »

Au surplus, j'étais bien aise de faire connaissance avec Ammien Marcellin, et de voir comment il rapporte le fait dont nous venions de parler. De

retour à l'abbaye, je visitai la bibliothèque et n'y trouvai pas les ouvrages d'Ammien Marcellin; mais j'eus le bonheur de trouver, dans un autre livre, en note, le texte même de cet auteur. Il s'exprime ainsi : « Comme Julien faisait travailler aux fondements du temple qu'il voulait rebâtir, l'on vit sortir de la terre, à diverses reprises, d'épouvantables tourbillons de flamme qui embrasèrent les ouvriers, rendirent le lieu inaccessible, et firent abandonner l'entreprise. » Ce passage fut la partie essentielle d'une note que je présentai au Prince, le 2 octobre. Il en parut satisfait; mais il me chargea d'en chercher l'auteur à Jumiéges ou ailleurs, d'en extraire ce qui avait rapport au fait en question, et de le lui envoyer. Je promis de remplir la commission avec zèle et diligence.

Le mercredi 3 octobre, arrivé au château, je montai d'abord chez M. de Muttrecy, où j'appris que Mme la duchesse d'Orléans était arrivée à minuit, sans être attendue. Elle n'était accompagnée que d'une dame d'honneur, la marquise de la Charce. Vers 11 heures et demie, j'entrai chez le Prince; il n'était pas alors dans son appartement, mais j'y trouvai M. le chevalier de Chambonas, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre-dra-

gons, dans lequel mon parent, M. Marchand, était quartier-maître-trésorier. M. de Chambonas me parla de l'arrivée de la duchesse d'Orléans, et m'avertit que le Prince lui avait déjà parlé de moi, disant : « Dom Courdemanche est ici, vous verrez qu'il vous fera sa cour, quoiqu'il m'ait volé 50.000 francs. » Je fus très flatté que Leurs Altesses eussent déjà daigné s'entretenir de moi.

Le Prince ne tarda point à paraître, et me dit : « Bonjour, Père, eh bien! n'avez-vous pas fait quelque sottise depuis hier? » Le moine, en bon plaideur qu'il était, avait toujours la réplique; mais on ne l'écoutait même pas. Le Prince dicta ses lettres. A midi, Mme d'Orléans parut, saluant tout le monde avec un air de douceur et d'honnêteté singulières. Elle souhaita le bonjour au Prince en l'appelant *son Papa*. Le Prince l'appela d'abord *Madame*, mais une seule fois, et toujours après *ma fille*. Il l'embrassa; Mme d'Orléans saisit une de ses mains et la baisa. Le Prince lui dit : « Voilà Dom Courdemanche dont vous m'avez souvent entendu me plaindre dans le temps qu'il me fesait la guerre, et que j'éprouvais ses persécutions et ses injustices. » J'eus l'honneur de saluer la Princesse; elle rit beaucoup du propos de M. le duc de Penthièvre;

l'assistance en fit autant, et moi aussi, en priant Mme d'Orléans de ne pas me croire capable des dispositions et des actes que S. A. prenait plaisir à me supposer.

M. du Autier nous ayant averti qu'à 4 heures après midi, Madame la duchesse d'Orléans recevrait les compliments de tous les Corps, à 4 heures nous vînmes jouer nos rôles. La Princesse était debout au milieu de la grande galerie, à la droite de M. le duc de Penthièvre, qui était aussi debout. Toute la Cour de ce jour-là était présente. Tous les Corps arrivèrent et se trouvèrent réunis, savoir : les Génovéfains, les Bénédictins, les Capucins, la maison de Ville, le Bailliage, la Maîtrise des eaux et forêts, le Grenier à sel et le Collège. Ce cortège formait une enceinte dans laquelle chaque orateur entrait à son tour pour faire sa harangue. Quand le Prieur du Tréport fut appelé, je me mis à côté de lui, et dès qu'il eut fini son compliment, le duc de Penthièvre dit : « Allons, Dom Courdemanche, à vous. » J'avoue que je n'étais pas trop rassuré ; je m'exprimai ainsi : « Madame, je sens tout mon bonheur de pouvoir, en ce jour, rendre mes très humbles hommages à V. A. S. et lui témoigner combien je partage, avec toute la France, la joie qu'elle

ressent de voir réunies, dans le premier Prince et la première Princesse du sang, les vertus d'humanité et de bienfaisance qui ont mérité à feu S. A. S. Mgr le duc d'Orléans le respect et les regrets universels. Toujours j'ai été comblé, en ce moment plus que jamais, par les bontés de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre. Je n'ai point cessé et je ne cesserai point d'admirer ses vertus dont vous êtes héritière, Madame, à un degré qui vous élève encore au-dessus du rang sublime où la Providence vous a placée... Vous rendre des devoirs, Madame, c'est les rendre à la religion. Puissé-je, par les sentiments qui m'animent et par la faveur dont M. le duc de Penthièvre daigne m'honorer, paraître digne aussi de la bienveillance de Votre Altesse Sérénissime. » Madame la duchesse d'Orléans remercia Dom Courdemanche avec bonté, et M. le duc de Penthièvre dit : « Ma fille est pleine d'estime pour vous, mon Révérend Père, ainsi que moi; je sais combien ce sentiment vous est dû. »

Le jeudi 4, Dom de Courdemanche fut témoin, le matin, du bonjour que se donnèrent mutuellement le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans. « Il faut l'avoir vu, dit-il, pour le sentir, comme il faut avoir entendu leur conversation pour s'en for-

mer une idée. Le vendredi 5, nous vîmes arriver au Tréport le Prince et la Princesse à cheval ainsi que le vicomte du Autier et plusieurs autres; cependant, suivait un carrosse où étaient Mme la vicomtesse du Autier, la marquise de la Charce et le chevalier de Chambonas. On avait dressé une table en plein air devant une bicoque séparée du parc aux huîtres par le chemin seulement; une mauvaise voile de bateau pêcheur, élevée d'un côté à la hauteur d'environ huit pieds, des bottes de paille amoncelées de l'autre, garantissaient la table des coups de vent. Madame la duchesse d'Orléans se trouva assise à merveille. Le Prince resta toujours debout. C'était le lendemain d'une tempête, le vent soufflait encore avec force. La Princesse ayant dit qu'elle avait manqué de perdre son chapeau, le Prince répondit : « Eh bien! ma fille, Dom de Courdemanche vous aurait prêté le sien. » — « Très volontiers, Monseigneur, et à cette condition je regrette fort que celui de Madame ne soit pas réellement perdu. » — « Changez le vôtre, Dom Courdemanche, avec celui de ma fille. » — « Voulez-vous? dit la Princesse. » — « Madame, j'accepte l'échange de tout mon cœur. Il y a cette différence que V. A. pourrait se servir de mon chapeau, et que je n'en pour-

rais pas faire autant du sien. (C'était un chapeau de satin blanc orné de plumes.) Mais je le conserverais bien précieusement. » — « Cependant, reprit le Prince, c'est à condition que vous mettrez celui de ma fille sur votre tête. » — « Monseigneur, qu'à cela ne tienne ! Si de le voir sur ma tête peut amuser V. A., et que Madame le permette, il y va être tout à l'heure. » — « Que dirait Dom Chevreux à cela ? » — « Monseigneur, si le Général savait ce qui se passe ici, je suis persuadé qu'il voudrait être à ma place. La Princesse avait déchiré son jupon de gaze, si bien qu'il en traînait un grand lambeau. Madame la marquise de la Charce et la vicomtesse du Autier prirent chacune une aiguille pour le raccommoder, et me le donnèrent à tenir pendant qu'elles causaient. Monsieur le duc de Penthièvre regardait, en ce moment, d'un autre côté. Madame d'Orléans l'appelle et lui dit : « Papa, Dom Courdemanche qui raccommode mon jupon ! » — Je réponds : « Madame, je me trouve très heureux de pouvoir rendre ce petit service à V. A. » — Et monsieur le duc de Penthièvre : « Ah ! du coup, je ne pourrai pas me dispenser de vous dénoncer à Dom Chevreux, et je vous ferai donner une pénitence. » — Je voudrais toujours bien subir une pénitence à ce

prix-là. » Tout le déjeuner continua à peu près sur le même ton. La gaieté qui animait les visages de Leurs Altesses fit de ce repas de matelots une fête charmante.

Le Prince nous parla beaucoup de l'ordre du Saint-Esprit, des cérémonies employées dans la réception des chevaliers, des obligations qu'ils contractaient et desquelles il résultait que cet ordre était en quelque sorte un ordre religieux, enfin de l'obligation de toujours porter le cordon bleu avec la croix au bout. Le Prince alors tira son cordon de dessous son habit, pour faire voir qu'il était en règle, mais la croix ne s'y trouva point. Il fut fort étonné, et s'écria : « Ah ! ah ! ils ont oublié de la mettre. Me voilà justement dans l'infraction. N'allez pas me dénoncer au Roi, Dom Courdemanche, pour vous venger de ma menace de vous dénoncer à votre Général. » — « Monseigneur, je ne serai jamais le dénonciateur de Votre Altesse, mais bien son admirateur et son panégyriste. »

Il est probable que Dom Courdemanche ignorait un beau trait de vertu et d'amour conjugal de la duchesse d'Orléans, auquel le duc de Penthièvre venait de faire allusion. Tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit fesaient serment, à leur récep-

tion, de dire tous les jours l'office du Saint-Esprit. Le duc d'Orléans ne le disait pas (1). La Princesse sa femme s'en aperçut le jour de son mariage et, pour expier cette faute, fit vœu de dire l'office du Saint-Esprit régulièrement à la place de son mari. Elle accomplit son vœu. Tout le monde l'ignorait; mais le duc de Penthièvre le savait bien.

Dom Courdemanche ne sembla s'apercevoir que d'une chose, c'est que M. le duc de Penthièvre était vraiment amateur d'huîtres, et les trouvait beaucoup meilleures sur le bord du parc que transportées. Il remarqua en outre qu'on en ouvrait trop à la fois. Il dit au Prince : « Monseigneur trouve ces huîtres excellentes ? » — « Oui, elles le sont en effet. » — « Je voudrais les lui faire manger encore meilleures. » — « Comment feriez-vous ? Cela n'est pas possible. » — « Si Monseigneur veut ordonner qu'on en apporte à côté de lui sans être ouvertes, j'aurai l'honneur d'en ouvrir à Son Altesse, et elle en verra la différence. » Sur-le-champ, un panier d'huîtres fut apporté. Je pris sur la table un couteau et une serviette. La première huître fut bientôt ouverte, et

(1) *Mémoires de Mme de Genlis*, éd. F. Didot. Paris, 1862, p. 47, 48.

j'eus l'honneur de la présenter à Mme d'Orléans qui la trouva délicieuse. M. le duc de Penthièvre convint aussi que de cette manière elles étaient encore meilleures que celles qu'il venait de manger. Et de ce moment Leurs Altesses n'en reçurent que de ma main, et Elles eurent la complaisance d'en manger plusieurs parce que je les avais ouvertes.

Le samedi 6, je suis venu au château à l'heure accoutumée. En entrant chez le Prince, j'y trouvai Madame d'Orléans. « Voilà dom Courdemanche », dit-elle à voix basse à son père, que l'on coiffait et qui ne me voyait pas. Je fus encore témoin de propos bien intéressants entre Leurs Altesses. Le Prince eut occasion de dire à Madame d'Orléans quelque chose de relatif à sa succession, comme s'il eût dit : « après moi vous ferez cela », ou bien : « vous ferez ce que vous jugerez à propos. » Quoi qu'il en soit, l'expression présentant à la Princesse l'idée qu'elle pourrait survivre à son auguste papa, elle s'attendrit et ses yeux se mouillèrent. Le Prince s'en aperçut, se mit à rire et dit : « Dom Courdemanche, elle a bon cœur, ma fille ; si je veux la faire pleurer, je n'ai qu'à lui parler de ma mort. » Sur-le-champ, en effet, je vis les larmes couler, et le Prince de rire, mais il ne riait pas de plaisir de

voir Madame d'Orléans affligée : c'était plutôt de joie d'éprouver sa sensibilité et son amour. Je détournai les yeux d'un spectacle si touchant, car j'aurais pleuré aussi...

« Ma fille, disait le duc de Penthièvre à Dom Courdemanche, avait été mise en pension à l'abbaye de Montmartre, et ne se plaisait nullement dans cette maison. Elle n'y était plus depuis longtemps quand elle apprit que l'abbaye avait été incendiée. Alors, malgré tout le déplaisir qu'elle avait éprouvé dans cette demeure, la crainte seule que plusieurs personnes de sa connaissance n'eussent été la proie des flammes, la fit tomber dans des convulsions terribles et qui durèrent longtemps. » Dom Courdemanche parut accepter cette explication : ne fût-ce que par politesse, pouvait-il faire autrement? Mais je le soupçonne fort d'avoir connu la véritable cause des larmes de Mme la duchesse d'Orléans. On savait très bien, dans la maison du duc de Penthièvre, que la Princesse ne se consolait pas de la conduite de son mari, ni de l'empire que Mme de Genlis avait pris sur ses enfants. Elle venait de les voir à Spa; et Mme de Genlis lui avait fait admirer son chef-d'œuvre : la belle éducation des princes d'Orléans. » Quel supplice pour leur mère!

Le dimanche 7 octobre, comme Leurs Altesses allaient à la messe, Dom Courdemanche s'approcha du Prince pour le remercier de toutes ses bontés et prendre congé de lui. Le Prince lui répondit : « Le temps que vous avez passé auprès de moi m'a paru bien court. » Il engagea le Révérend Père à venir le voir plus souvent. Dom Courdemanche, très flatté d'une pareille invitation, dit que les deux semaines passées à Eu lui avaient paru une minute, et promit au Prince d'employer à l'avenir toutes ses vacances à lui faire sa cour, soit à Eu, soit ailleurs. « Eh bien ! reprit le Prince, venez avec nous à Vernon. » — « Très volontiers, Monseigneur ; je ferai ce voyage avec beaucoup de joie et de reconnaissance. » — « Cela me fera plaisir aussi ; je crains seulement que vous ne soyez embarrassé pour votre retour. » — « Monseigneur, dans ce moment-ci, je ne peux sentir que le plaisir d'aller, et le bonheur de passer quelques jours de plus avec V. A. ; je m'occuperai de mon retour quand il en sera temps. » On entra à l'église.

Après la messe, je suivis Leurs Altesses avec toute la Cour dans la grande galerie du château. Là, M. le duc de Penthièvre eut la bonté, en ma présence, de donner des ordres pour mon logement

à Vernon. J'ai su qu'au dîner de ce jour-là, le Prince daigna s'entretenir de moi assez longuement, et dire à mon sujet des choses si flatteuses que je n'ose les rapporter; et que Madame la duchesse d'Orléans ayant témoigné aussi de la bienveillance à mon égard, M. le duc de Penthièvre lui dit : « Vous me faites plaisir de penser ainsi sur son compte, et je vous en sais bon gré. »

J'avais appris, quelques jours auparavant, que le Prince avait eu la bonté d'envoyer dans les bureaux respectifs, avec des apostilles favorables, tous les placets que j'avais eu l'honneur de lui présenter; celui qui me regardait personnellement, touchant le titre d'historiographe, était adressé à M. Perier, avec témoignage de la part de S. A. de toute l'envie qu'elle avait de m'obliger, et recommandation de voir s'il n'y avait pas d'inconvénient dans les fins de ma demande. J'espérais donc, de jour en jour, recevoir ce brevet, l'objet de mes vœux. »

CHAPITRE XVIII

(1787)

A Vernon, le duc de Penthièvre fait comprendre à sa compagnie la nouvelle situation de Dom Courdemanche auprès de lui. — Le Bénédictin étudie le Prince de plus près, trace son portrait et celui de sa société. — Il y trouve tant de plaisir qu'il se laisse emmener à Anet. — Nouveaux détails sur la bonté de S. A. S. — Description du château d'Anet. — Problème de l'épervier et du petit oiseau. — Explication bizarre trouvée par Dom Courdemanche. — Le duc de Penthièvre satisfait charge le Bénédictin d'expliquer les emblèmes du château de Diane de Poitiers, chanté par Florian.

« Je partis du château d'Eu avec M. et Mme de Muttrecy. Les chevaux du Prince nous menèrent jusqu'à Dieppe, où nous prîmes la poste. Après avoir couché à Rouen, nous partîmes au matin pour aller dîner à Andely, dans la maison des religieuses Augustines, à l'hôpital Saint-Jacques. La supérieure, nommée par le duc de Penthièvre, était

tante de M. de Muttrecy : elle nous attendait. Le Prince avait fait rebâtir depuis peu ce magnifique édifice : je vis avec un sentiment mêlé de respect et d'amour un tel monument de sa piété...

Nous arrivâmes à Vernon une demi-heure avant le Prince. Quand il descendit de voiture, je me présentai, et il me témoigna le plaisir qu'il avait de me voir logé chez lui. Je le suivis dans son salon. Là il me dit : « Eh bien ! Avez-vous vu en passant le théâtre de notre guerre ? » (Il voulait parler de notre ferme d'Authis.) — « Non, Monseigneur, parce que nous sommes venus par Andely; mais je reverrai ce pays avec bien de la satisfaction. » — « C'est là que vous m'avez volé. » — « Je demande pardon à Monseigneur, je n'ai point ce reproche à me faire. Mais c'est là qu'une défense légitime et une honnête fermeté de ma part, loin de déplaire à V. A., lui ont fait exercer sa bienfaisance et sa justice envers l'abbaye de Jumiéges. » — « Vous avez donc vu l'hôpital d'Andely ? » — « Oui, Monseigneur, j'ai vu un temple élevé par vos mains à la gloire de Dieu, une maison consacrée à la pratique de la vertu et un asyle pour l'humanité souffrante. » Le Prince dit à la compagnie qu'il m'avait menacé, au Tréport, de me dénoncer à Dom Chevreux

pour avoir aidé à raccommoder le jupon de Mme la duchesse d'Orléans. Comme je n'avais aucun repentir de ma faute, il me dit : « Vous êtes sûrement bien fatigué, Dom Courdemanche ; vous devriez être déjà couché. » Alors le Prince se retira dans son appartement; le moine dans le sien. La compagnie, en entendant cette conversation, avait pu comprendre la nouvelle situation de Dom Courdemanche dans la maison du duc de Penthièvre.

Le lendemain, mardi 9 octobre, le duc de Penthièvre dit à Dom Courdemanche qu'il serait charmé de le voir à Anet. C'était tout ce que le Bénédictin désirait. Aussi, de même qu'à Eu il avait connu d'avance l'appartement qu'il occupait à Vernon, de même à Vernon il sut quatre jours d'avance le numéro de la chambre d'Anet qu'il devait occuper. Sans mentir, il était mieux logé et mieux couché chez le duc de Penthièvre qu'à Jumiéges ; mais, s'il faut l'en croire, il ne songeait qu'à étudier attentivement le Prince, son hôte.

« Par les différentes relations que j'avais eues précédemment avec le duc de Penthièvre, je croyais le bien connaître. Je me trompais : je ne connaissais pas seulement ce Prince à moitié. J'avais, je l'avoue, une juste opinion de sa bonté, de son affa-

bilité, de sa modération, de sa piété, de toutes ses vertus. Quatre semaines passées de suite auprès de S. A. n'ont rien changé à mes idées sur ce point. Mais j'étais loin d'avoir une idée exacte de ses connaissances. Ce Prince est autant éclairé qu'il est vertueux. Sa conversation est extrêmement intéressante, tant par la pureté de son langage que par la justesse de son esprit et la variété des sujets qu'il peut traiter pertinemment. En fait de religion, il pourrait donner des leçons à la plupart des ecclésiastiques sur les dogmes, l'histoire et la morale. Il connaît tous les ordres religieux, tant d'hommes que de filles, l'époque de leur établissement, leurs fondateurs ou fondatrices, et leurs différentes constitutions. Il connaît la liturgie tant ancienne que moderne. J'ai observé qu'il a étudié les principes féodaux et n'entend pas moins les matières bénéficiales. Il sait l'histoire des États, la géographie, la tactique, la marine, etc. Ceux qui le connaissent à fond disent qu'il n'y a peut-être pas en Europe de prince qui soit plus habile politique que lui ; qu'il est au fait de toutes les cours, de la position et du caractère de leurs principaux ministres ; qu'il pénètre leurs secrets, prévoit leur conduite et la marche de leurs affaires ; enfin qu'il peut annoncer la plupart

des événements politiques. Mais je n'en puis juger.

Avec une mémoire prodigieuse, ce Prince a un esprit d'ordre incroyable. Il a toujours près de lui des plans de toute espèce, souvent il en a dans sa poche. Il en est de même des mémoires, consultations et autres pièces qu'il juge à propos de garder. Quoiqu'il ait un conseil nombreux et plusieurs secrétaires de ses commandements, on peut dire qu'il est vraiment à la tête de ses affaires. Il prend connaissance de tout, répond à tout, ou par lui-même ou par son conseil ; il renvoie à son conseil les lettres et mémoires apostillés pour qu'on les examine et lui en rende compte : de la sorte, il sait tout ce qu'on peut faire en son nom. Dans les affaires contentieuses, il pèse les avis de son conseil et les raisons de ses parties ; souvent, pour éviter un procès, il transige de lui-même contre l'avis de son conseil, aimant mieux faire quelque sacrifice que de plaider; mais il le fait sciemment, et il connaît toute la valeur et la portée de sa décision. Un jour il me fit l'honneur de m'entretenir d'une question qui était la matière d'un procès ; et j'eus lieu d'admirer comme il exposa l'affaire, la prenant dès son origine, la suivant dans toute sa marche, faisant valoir le pour et le contre aussi bien que l'aurait pu

faire un rapporteur éclairé qui s'en serait sérieusement occupé.

Aux soins que ce Prince donne à ses propres affaires joignez toute la correspondance que lui imposent ses dignités de grand Amiral et de grand Veneur, et toute celle qui est indépendante de ses intérêts personnels et de ces deux dignités; vous serez effrayé, accablé à la vue de l'énorme besogne journalière que présente ce tableau.

Les lettres et paquets sont apportés dans un panier à M. le duc de Penthièvre, chaque jour de poste. Le même jour, ou au plus tard le jour suivant, le Prince est au courant. Sa facilité à répondre, sa promptitude à expédier sont inconcevables. L'on ne conçoit pas plus comment son secrétaire peut tenir au travail habituel qu'il fait avec lui. J'ai vu vingt fois M. de Muttrecy revenir de chez le Prince, excédé de fatigue; et il n'y paraissait pas à M. le duc de Penthièvre, qui s'était au moins occupé autant que lui, excepté qu'il n'avait pas écrit. »

Dom Courdemanche décrit ensuite heure par heure, depuis 9 h. à 10 h. du matin jusqu'à 2 h. après minuit, la vie ordinaire de M. le duc de Penthièvre, du moins celle dont il avait été témoin. «J'avais l'honneur, dit-il, d'être avec Son Altesse ré-

gulièrement depuis 11 h. du matin jusqu'à 1 h.; de l'accompagner à la promenade de 5 h. à 6 h. ; d'assister à son souper après 10 h.; et je ne le quittais qu'à minuit. Jamais je n'ai approché de M. le duc de Penthièvre sans avoir quelque nouveau sujet de satisfaction. Jamais je ne me suis séparé de lui sans être fâché d'être obligé de le faire. Je passais le reste du temps, soit dans ma chambre, soit dans la société des officiers principaux de S. A., où régnait un très bon ton avec beaucoup d'esprit, d'enjouement et d'honnêteté.

A Vernon, le Prince eut la complaisance de me faire voir son fauteuil volant, dans lequel il se descend lui-même, à l'aide d'un mécanisme singulier, de sa chambre à coucher dans son salon de compagnie, et se remonte également. Il fit cette opération plusieurs fois de suite en ma prèsence. Il ne s'agit que de tourner une manivelle attachée au fauteuil et faite comme la clef d'un tournebroche, dans un certain sens pour monter et dans le sens contraire pour descendre. Tout le reste de la mécanique est caché.

Nous partîmes de Vernon pour Anet, le samedi 13 octobre, et nous y arrivâmes le même jour. Le Prince m'avait défendu de visiter ce superbe châ-

teau : il se réservait de me le montrer lui-même. Cependant, je ne pus m'empêcher de voir la salle des gardes et la salle à manger pour pénétrer à l'appartement de Son Altesse. Le Prince ne me fit voir ce soir-là qu'un salon de compagnie et la chapelle. Dans cette chapelle, qui est fort belle, deux lampes d'argent brûlent nuit et jour. Le saint sacrement y est toujours, comme à Vernon; et tous les jeudis on y célèbre un salut solennel, où S. A. assiste avec toute sa maison. Je pensai bien que M. le duc de Penthièvre me conduisait à sa chapelle, moins pour m'en faire remarquer la beauté que pour y faire sa prière, offrir ses vœux à l'Éternel et lui consacrer les premiers instants de son séjour.

Le lendemain, après la grand'messe de la paroisse où j'avais l'honneur de l'accompagner, le Prince prit la peine de me faire parcourir les appartements du château. Je trouvai partout une élégance et une magnificence singulières. On n'y voit que marbres, glaces, dorures et peintures. Les tapisseries, les meubles et les housses de lit ne sont qu'or et soie. On sait que ce château fut bâti par Henri II pour la fameuse Diane de Poitiers. Tout y annonce le caractère de galanterie qui régnait alors.

Le lundi 15, on fesait la vendange dans tout le pays. M. le duc de Penthièvre s'amuse beaucoup à ce spectacle. Sa promenade fut donc le long des vignes. Nous en trouvâmes tous les sentiers bordés d'enfants qui présentèrent au Prince des grappes de raisin couchées dans leurs mains sur des feuilles de vigne. Le Prince les remercia avec bonté en passant : il leur disait qu'il ne mangeait point de raisin, et les priait de les garder pour eux; mais il fit donner un petit écu à chacun. Que d'or je lui ai vu répandre à droite et à gauche, soit à la promenade, soit en allant à la messe ou en revenant! Que d'argent je l'ai entendu ordonner de distribuer ! Comme il s'arrêtait de lui-même à tous les malheureux qui se trouvaient sur son passage! Comme il les écoutait avec bonté ! Comme il leur arrachait en quelque sorte leurs placets des mains et y fesait droit sur-le-champ! On peut, avec vérité, appliquer à ce Prince, mille fois respectable, ces paroles de saint Pierre à l'égard du Sauveur : « Pertransiit benefaciendo. — Partout où il a passé, il a fait du bien. »

Après être resté quelques jours au château d'Anet, Dom Courdemanche, surpris de ne pas voir le Prieur d'Ivry venir faire sa cour au Prince, demanda une voiture et alla le chercher. Le Prince

fit au Prieur d'Ivry le plus gracieux accueil et lui dit mille choses plaisantes contre le moine de Jumiéges. Il lui recommanda même, comme il l'avait fait au Prieur du Tréport, de me mettre en prison, quand je serais à Ivry, pour me punir de tout le mal que je lui avais fait. Le Prieur d'Ivry répondit que, s'il était jamais obligé de m'infliger un traitement si sévère, il serait lui-même mon geôlier et me ferait fidèle compagnie. J'observai au Prince qu'il fallait qu'il n'eût pas beaucoup de ressentiment du prétendu mal qu'il me reprochait, puisqu'il laissait à mes confrères et à mes amis le soin de me punir, et que lorsque j'étais en sa possession et à sa discrétion, il me mettait si à mon aise et me comblait sans cesse de ses faveurs. Ma réflexion ne parut pas déplaire à S. A. : M. du Autier et les principaux officiers de S. A. témoignèrent au Prieur d'Ivry toutes les bontés du Prince pour moi, et de leur part les sentiments les plus flatteurs.

Le même jour, mardi 16, en revenant de la messe, le Prince me fit entrer dans une chambre que je n'avais pas encore vue, et il me montra sur la cheminée une peinture que personne n'avait encore pu lui expliquer. Cette peinture représente l'élévation du château d'Anet. L'ouvrage paraît ancien.

Dans les airs, un oiseau de proie, semblable à un épervier, s'enfuit à tire-d'aile du côté droit de la cheminée, tandis qu'un petit oiseau, placé un peu plus bas, en fait autant du côté gauche. Il est clair, par la position respective de ces deux oiseaux, et par la différence de leur forme et de leur espèce, qu'ils n'ont point été mis dans ce tableau seulement pour orner le ciel ; d'où l'on peut prononcer hardiment qu'ils sont allégoriques, et qu'ils doivent expliquer cette inscription latine qui est au bas de tout le tableau : *Scelus est nocuisse juvanti.* (C'est un crime de nuire à qui vous aide, ou de faire du mal à qui vous fait du bien.)

Il ne me fut pas possible, dans le moment, de satisfaire le Prince là-dessus; mais je m'en occupai si bien que, le soir, en me couchant, je crus avoir deviné l'énigme.

Je me souvins d'avoir lu quelque part, dans ma jeunesse, que les anciens attribuaient à l'épervier un usage singulier : à l'entrée de la nuit, il saisissait le premier petit oiseau qui se présentait ; c'était le plus souvent un moineau; jusqu'au lever du soleil, il tenait le petit oiseau sous ses pieds afin de les avoir chauds pendant toute la nuit; le matin, il le lâchait sans lui faire aucun mal, observait

même la route qu'il prenait, et s'envolait du côté opposé de peur de le rencontrer pendant le jour et d'être exposé à nuire à son bienfaiteur. Je ne doutais nullement que ce ne fût ce fait qu'on avait voulu représenter par la peinture, et je fus très content de cette idée.

Le lendemain matin, dans l'appartement du Prince, je la communiquai d'abord à M. le chevalier de Florian, qui la goûta beaucoup, en supposant toutefois qu'elle fût fondée sur le rapport de quelque auteur. Nous en fîmes part à M. le curé de Saint-Eustache de Paris, qui était à Anet depuis deux jours, et qui pensa comme M. de Florian. Enfin, nous en rendîmes compte à S. A., qui trouva l'idée fort ingénieuse. Mais aucune personne de la compagnie n'ayant connaissance de cet usage attribué à l'épervier, il me tombait à charge de rapporter le témoignage de quelque naturaliste. Le Prince me fit ouvrir la bibliothèque, qui est considérable et bien composée; je consultai en vain M. de Buffon et plusieurs autres. Le soir, nous discutâmes cette question au souper du Prince. Avant de le quitter, je lui demandai les Fables de La Fontaine qui étaient, m'avait-on dit, dans son appartement. Il eut la bonté de me remettre lui-même la belle édition en 8 vo-

lumes, que j'emportai à ma chambre. Je parcourus les 8 volumes avec empressement avant de me coucher, mais ce fut encore en vain.

M. Le Marquant, officier du Prince à Anet, homme très lettré et qui a une bonne bibliothèque, cherchait aussi, de son côté, d'après l'idée que j'avais donnée. Le lendemain, jeudi 18, il m'apporta un grand in-folio contenant l'histoire naturelle de Jean Johnston; lequel, lib. *De avibus*, tit. *De accipitribus*, ch. 1er, pag. 9, parle ainsi des éperviers en général: « Avem sibi sorte sub noctem oblatam, totam noctem sub pedibus tenere, exoriente sole manumittere, obviam non persequi... addi potest. » A l'entrée de la nuit, ils prennent un oiseau que le sort leur présente, le tiennent toute la nuit sous leurs pieds, le lâchent au soleil levant, pour ne jamais le poursuivre ni le rencontrer. C'était pour moi tout ce que j'avais annoncé. Muni de cette autorité, je fis une dissertation dans laquelle je ne balançai pas d'affirmer que l'inscription était relative aux mœurs de l'épervier qui prend des mesures pour ne pas se rendre coupable du crime d'ingratitude en nuisant à un petit oiseau qui lui a rendu service. J'observai qu'il n'était pas probable que le tableau cité n'eût été exécuté que pour représenter cette partie des mœurs de

l'épervier ; que l'élévation du château d'Anet au-dessous des deux oiseaux répugnait à cette idée ; que ces oiseaux ne pouvaient donc que représenter deux personnages, dont l'un au moins devait avoir des rapports avec le château d'Anet, et était censé de beaucoup inférieur à l'autre, à qui cependant il aurait rendu de grands services ; que l'inscription marquait la reconnaissance ou l'ingratitude du plus puissant envers le plus faible, et que c'était l'histoire des seigneurs d'Anet qui devait éclairer ce point. Si l'on trouvait dans cette histoire que le plus fort, pouvant nuire au plus faible, l'eût épargné à cause des services qu'il en avait tirés, il ressemblerait à l'épervier, et c'était sa reconnaissance qu'on avait voulu peindre. Si, au contraire, on trouvait qu'un plus fort avait nui à un plus faible qui l'avait obligé, le premier alors était plus cruel que l'épervier, et c'était son ingratitude qu'on lui reprochait : « Scelus est nocuisse juvanti. »

M. le duc de Penthièvre parut très satisfait de cette explication, et m'avoua qu'on ne lui avait encore rien dit de mieux à ce sujet. Il en fit d'abord quelque application à Louis XIV et à M. le duc de Vendôme, parce que, après avoir bien servi ce monarque, ce Prince éprouva une espèce de disgrâce,

qui le décida à quitter la Cour et à se retirer en son château d'Anet. Mais M. de Penthièvre ne croyait pas M. de Vendôme capable d'avoir imaginé pareil emblème pour reprocher de l'ingratitude à son Roi ; et cette dernière réflexion détruisit la première.

Avant de partir pour La Trappe, où il devait rester trois jours, le Prince répéta qu'il était très satisfait de mon explication du tableau ci-dessus, et me chargea de chercher, pendant son absence, le sens de plusieurs autres inscriptions et emblèmes qu'on voit dans les divers appartements du château. J'acceptai cette commission avec bien du plaisir, et je promis de ne rien négliger pour satisfaire Son Altesse. Je m'en occupai aussitôt après son départ, et à son retour je lui remis la petite dissertation suivante (1).

«.... Cette maison, vraiment royale, offre partout, tant au dehors qu'au dedans, de quoi flatter le cœur de Diane, s'il était sensible, ou satisfaire son amour-propre, si elle n'avait que de l'ambition.

(1) Cf. *Histoire et description du château d'Anet depuis le* x^e^ *siècle jusqu'à nos jours*, par P.-D. Roussel d'Anet. Paris, 1875, Jouaust, petit in-folio.

On n'y voit que son image, ou son chiffre, ou ses attributs, et l'amoureux Henri est toujours lié à chacun de ces objets. C'est un nombre infini de DD, de croissants, d'arcs, de flèches, de carquois, de lauriers et de triangles. On conçoit aisément que les H, la couronne royale et le laurier représentent Henri, comme Diane est représentée par les D, les arcs, les flèches, les carquois, les croissants. Elle l'est aussi par les figures triangulaires : ce sont l'image de cette triple déesse qui, suivant la mythologie, est Hécate dans les enfers, la Lune dans le ciel et Diane sur la terre.

On remarque surtout trois emblèmes différents avec une devise latine.

C'est d'abord une flèche avec ces mots : « Consequitur quodcunque petit. » Elle est toujours dirigée vers H. Cette lettre se trouve même entre quatre flèches qui représentent le duc de Montmorency, le duc de Guise, le duc de Valentinois et le maréchal de Saint-André (1). Souvent aussi, et surtout dans la chambre du duc de Penthièvre, la flèche est entrelacée de deux branches de laurier, qui repré-

(1) *Mémoires de Vieilleville.* Livre IIe, ch. 10. Ils étaient quatre qui le dévoraient.

sentent le Roi victorieux de ses ennemis. Le sens littéral de la devise latine est que la flèche, semblable à celle d'Hercule, atteint toujours son but ; le sens allégorique est que Diane obtient du Roi tout ce qu'elle veut.

Le second emblème nous montre deux lauriers plantés dans une caisse, qui entrelacent une flèche et s'appuient sur elle, avec cette inscription : « sola vivit in illa, » *il ne vit qu'en elle*. Le sens allégorique est que Henri ne saurait vivre sans Diane, qui dirige et soutient tout dans sa maison, comme dans les affaires de son royaume.

Le troisième emblème est moins clair : un globe, surmonté d'une couronne royale, est placé dans un croissant dont les pointes, de chaque côté, tâchent d'atteindre la couronne avec la devise qu'on voit au-dessous du croissant : « Donec totum impleat orbem », *Jusqu'à ce qu'il emplisse le globe ou le monde entier*. Dans la salle des gardes, les pointes du croissant sont sensiblement éloignées de la couronne. Dans le salon, elles semblent y toucher. Est ce que Henri II, avec les conseils de Diane, espérait déjà faire la conquête de l'Univers ? Les poètes et les peintres expriment souvent de telles prophéties. Mais Dom Courdemanche y voit autre chose. « Cette allégo-

rie paraît marquer le vœu de Henri pour qu'il lui fût permis un jour de faire régner Diane. Le mot *donec* signifie l'attente. Comme le croissant s'agrandit de jour en jour jusqu'à ce qu'il couvre tout l'hémisphère de la lune, *totum orbem,* de même Henri aurait voulu que Diane fût parvenue à dominer toute la France. »

Jusque-là l'hypothèse peut se soutenir ; mais le bon moine ne s'arrête pas là. « Henri l'avait prise pour maitresse jusqu'à ce qu'il pût en faire sa femme, *donec.* Il l'avait placée au pied du trône, jusqu'à ce qu'il pût l'y faire asseoir, *donec.* Enfin, il l'avait approchée de sa couronne jusqu'à ce qu'elle pût y toucher immédiatement, *donec totum impleat orbem.* Il est donc vraisemblable que Henri désirait pouvoir épouser Diane et qu'il lui avait donné l'espoir de cette union légitime, s'il devenait libre; et que cet emblème avait été imaginé pour exprimer ce vœu et cet espoir, et mettre sans cesse sous les yeux de Diane l'expectative de la plus glorieuse destinée. »

Vraiment, le bon moine donne une peu carrière à son imagination. Diane avait quarante-neuf ans et Henri en avait trente. Comment admettre qu'elle ait voulu l'épouser ? Elle eût pu être sa mère. Elle était

veuve, il est vrai ; mais elle avait des enfants qui étaient presque de l'âge du roi. D'ailleurs la reine Catherine de Médicis était encore jeune, et nullement disposée à mourir pour plaire à Diane. Enfin, l'intimité de Diane avec l'épouse du Roi la dispensait de chercher à prendre sa place. N'était-elle pas libre de gouverner le ménage du roi comme le reste ? Elle se mêlait de tout, elle pouvait tout; c'était, pour ainsi dire, l'âme des conseils du roi. Et afin qu'on sût que c'était elle qui régnait, le roi voulut qu'on vît dans les tournois, sur ses ameublements, dans ses devises et même sur les pierres et boiseries de ses bâtiments royaux, comme le Louvre et Fontainebleau, ces emblèmes qui n'étaient à leur place que dans le château d'Anet. Mais quelque docile et apprivoisé que fût Henri II, sa vieille maîtresse ne pouvait être rassurée sur les folies du galant. Elle avait grand soin de l'occuper de rêves, de projets, de pensées sérieuses. La diplomatie faisait plus que les armes, et les publications récentes de documents diplomatiques (1) donnent une haute idée de l'intelligence et de l'habileté des conseillers de Henri II. Néanmoins le péril était toujours grand

(1) Par Ribier, Charrière, etc.

pour Diane. Ses ennemis étaient furieux et capables de tout oser. Le roi lui jurait qu'il ne l'abandonnerait jamais; ou que, si jamais il y était contraint, elle n'aurait jamais rien à craindre de lui. C'est un crime de nuire à qui nous rend service : *Scelus est nocuisse juvanti*. Nous supposons que le tableau d'Anet, avait été peint pour empêcher Henri II d'oublier ses serments, ou, s'il les oubliait, pour les lui rappeler.

Le duc de Penthièvre prenait grand plaisir à ces discussions (1), Florian aussi, du moins il est l'auteur de ces vers :

Vallon délicieux, asile du repos ;
Bocages toujours verts, où l'onde la plus pure
Roule paisiblement ses flots,
Et vient mêler son doux murmure
Aux tendres concerts des oiseaux,
Que mon cœur est ému de vos beautés champêtres !
J'aime à me rappeler, sous ces riants berceaux,
Qu'en tout temps Anet eut pour maîtres
Ou des belles ou des héros.
Henri bâtit ces murs, monuments de tendresse ;
Il y grava partout le nom de sa maîtresse :
Chaque pierre offre encore des croissants, des carquois,
Et nous dit que Diane ici donna des lois.
Vendôme, couronné des mains de la Victoire,
Sous les antiques peupliers,
A longtemps reposé sa gloire......

(1) Cf. Lettre du 26 octobre 1787, ch. XVIII, p. 9.

Du Maine vint après ; du Maine, nom fameux,
Qui rappelle les arts, l'esprit, la politesse :
Sur les gazons d'Anet, théâtre de leurs jeux,
Des immortelles sœurs la troupe enchanteresse
Suivit et chanta sa Princesse (1).
Enfin, de ces beaux lieux Penthièvre est possesseur ;
Avec lui la bonté, la douce bienfaisance
Dans le palais d'Anet habitent en silence :
Les vains plaisirs ont fui, mais non pas le bonheur.
Bourbon n'invite pas les folâtres bergères
A s'assembler sous les ormeaux ;
Il ne se mêle point à leurs danses légères ;
Mais il leur donne des troupeaux.
Que ton orgueil, Anet, sur ces titres se fonde :
D'avoir changé de maître, hé quoi ! te plaindrais-tu ?
Toi seul tu possédas tous les biens de ce monde :
Amour, gloire, esprit, et vertu.

(1) Duchesse du Maine.

CHAPITRE XIX

(1787-1788)

Le rêve de Dom Courdemanche était d'obtenir le brevet d'historiographe du duc de Penthièvre; le Prince l'avait promis, mais il ne se souciait guère de le lui accorder : il conseillait au père Bénédictin de vivre comme un trappiste ou un sept-fontiste. — Le Bénédictin lui envoya : 1° une note sur les Sept Preux, ou les Sept Chefs devant Thèbes; 2° un travail sur Ammien Marcellin et les autres historiens qui avaient parlé du prodige de Jérusalem. — En récompense il voulait demeurer auprès du duc de Penthièvre comme l'abbé Prevost auprès du prince de Conti. — Mais après avoir longtemps cherché, on découvrit qu'il n'y avait jamais eu d'historiographe chez le prince de Conti, et Dom Courdemanche se passa fort bien de ce titre inutile.

Pendant l'absence du duc de Penthièvre, Dom Courdemanche fit deux petites courses aux environs d'Anet : l'une, dans la plaine de Saint-André, pour voir l'endroit où Henri IV se reposa sous un arbre après la bataille d'Ivry; l'autre, dans la forêt de Dreux, pour voir un pavillon très curieux ou rendez-vous de chasse qu'on nommait le Pavillon du Quarré. Dans le premier voyage, il était accompa-

gné de l'aumônier et de l'écuyer du Prince. « Le chemin étant trop scabreux, dit-il, nous montâmes à cheval. On me donna la jument qui avait porté la duchesse d'Orléans dans le voyage de la ville d'Eu au Tréport, dont j'ai parlé. Je jugeai par cette attention qu'on n'avait pas dessein que ma monture me donnât de l'inquiétude. L'arbre sous lequel Henri IV s'était reposé était un poirier nommé Ériste par les habitants du pays. Ils en avaient conservé le plus longtemps possible la tête et les branches, ensuite le tronc, puis la souche et les racines; et quand ils n'en eurent plus aucun vestige, ils y avaient substitué une pierre que le duc de Penthièvre avait remplacée par un obélisque avec une balustrade, un grand médaillon en marbre blanc et le portrait de Henri IV en bas-relief ; deux inscriptions relataient simplement ces différents faits.

Lorsque Dom Courdemanche alla voir, dans la forêt de Dreux, le Pavillon du Quarré, il était en compagnie de M. de Chabrier, contrôleur général de la maison du Prince, que S. A. avait particulièrement chargé de l'y conduire. C'était un homme fort aimable et de beaucoup d'esprit. Les témoignages d'amitié qu'il lui avait donnés à Eu, Vernon et Anet avaient gagné le cœur de Dom Courdemanche : il

lui confia son secret. Ils s'entretinrent, chemin fesant, du brevet d'historiographe plus que de tout le reste, tant ce rêve tenait au cœur du Bénédictin.

La veille de son départ pour la Trappe, le duc de Penthièvre avait eu une vive discussion avec Dom Courdemanche. « J'étais alors, dit le Bénédictin, encore plus souffrant qu'à l'ordinaire, et je suis persuadé que ce fut pour ménager ma santé qu'il ne me proposa pas de l'accompagner; mais il me parla beaucoup de l'observance des abbayes de la Trappe et de Sept-fonts. Il me dit que les habitants de l'une et l'autre maison prétendaient ne suivre que la Règle de saint Benoit à la lettre. Il ajouta que Dom Boudier, ancien général de Saint-Maur, lui avait dit la même chose. Je combattis fortement cette prétention, et je soutins que l'observance de Sept-fonts et de la Trappe enchérissait beaucoup sur la Règle de saint Benoît. Nous comparâmes plusieurs chapitres, entre autres ceux qui traitent des malades et de la nourriture. Sur ce dernier, le Prince m'observa qu'à Sept-fonts et à la Trappe on donnait à chaque religieux, au dîner, deux mets cuits, *duo pulmentaria cocta*, ainsi qu'il est ordonné par la Règle de saint Benoît. J'en convins, mais j'observai à mon tour qu'à Sept-fonts et à la Trappe, ces deux mets

n'étaient jamais composés que de racines ou de légumes, et assaisonnés seulement avec de l'eau et du sel, tandis que saint Benoît ne défendait point l'usage des œufs, du poisson, du laitage, ni l'assaisonnement avec le beurre ou l'huile, etc. Le Prince répliqua que par ce mot *pulmentarium* ou *pulmentum* on ne devait entendre qu'un mets composé de racines ou de légumes, ou même une espèce de bouillie faite avec des légumes ou racines écrasées. » Cette discussion sur la cuisine monastique dura longtemps. M. de Florian, qui avait écouté les argumentateurs, leur donna raison à tous les deux : d'abord, comme c'était naturel, à M. le duc de Penthièvre; ensuite au moine. « M. de Florian, dit Dom Courdemanche, m'entreprit aussi sur le mot *pulmentum* et dit à ce sujet des choses fort agréables; il finit cependant par convenir que mes raisons étaient sans réplique. »

En revenant de la Trappe, le duc de Penthièvre répéta que les Trappistes prétendaient être de purs Bénédictins, mais il avoua qu'ils poussaient l'austérité trop loin, et qu'il était temps, pour sa santé, qu'il trouvât une meilleure nourriture que celle dont il avait usé parmi ces illustres pénitents. Raison de plus pour chercher querelle en plaisantant à Dom

Courdemanche, qui ne se rendait pas. Finalement, le Prince promit de lui envoyer de Paris le précis de l'observance de la Trappe et de Sept-fonts. Le Bénédictin assura S. A. que tout ce qui viendrait de sa part lui serait infiniment précieux; mais un brevet d'historiographe eût bien mieux fait son affaire.

« Le mardi 23 octobre était la veille du départ du Prince pour Paris; je devais en même temps reprendre le chemin de Jumiéges. On concevra aisément que cela ne me donnait pas des idées agréables. Accoutumé depuis un mois à un genre de vie et à des relations journalières qui flattaient autant mon cœur que mon amour-propre, je prévoyais déjà tout ce qu'un changement subit et total dans ma situation allait me faire souffrir. Ce jour-là on apprit par des lettres du comté d'Eu que M. de Vadicourt, le maître des eaux et forêts, avait une attaque de paralysie. Il ne m'est pas possible d'exprimer combien S. A. fut sensible à cette nouvelle. Cette preuve de la bonté rare du cœur de M. de Penthièvre ne me fit sentir que plus vivement toute la perte que je faisais en me séparant de Son Altesse.

Le mercredi (1), j'entrai de très bonne heure

(1) 24 octobre 1787.

chez le Prince. On commençait à le coiffer. N'ayant point de lettres à dicter en ce moment, il s'occupa de quelques lectures. Il trouva dans son petit abrégé chronologique, sous l'époque du 28me siècle, plusieurs personnages et faits remarquables, tels que Debora, Jason, les Argonautes, la conquête de la Toison d'or, les Sept Preux. S. A., ne connaissant point les Sept Preux, me demanda ce qu'ils étaient. J'avouai franchement que je n'en savais rien; je proposai de consulter Moréri. On l'apporta aussitôt; mais nous n'y trouvâmes rien de satisfaisant. M. de Muttrecy dit que ces Sept Preux étaient peut-être les Sept Sages de la Grèce. On se contenta d'observer que les mots *Sages* et *Preux* n'étaient pas synonymes. Je promis à M. le duc de Penthièvre de faire des recherches à ce sujet et de lui en envoyer le résultat.

Après la messe, rentré dans son appartement le Prince me dit : « J'ai bien du regret, Dom Courdemanche, de vous voir retourner à Jumiéges. Portez-vous bien et revenez me voir. » — « Monseigneur, rien dans le monde ne saurait me flatter comme le bonheur de faire ma cour à Votre Altesse. Je profiterai donc de ses bontés autant qu'il me sera possible. Je n'en manquerai aucune occasion qui

dépendra de moi. Je sens vivement toute la reconnaissance que je dois à Votre Altesse; je vous supplie néanmoins d'accroître ma dette en me continuant votre bienveillance. » Le Prince me dit qu'il songerait à Paris à la demande que je lui avais faite (un brevet d'historiographe), et m'assura qu'il aurait beaucoup de plaisir à me satisfaire. Je le suivis jusqu'à son carrosse : en partant, il me dit qu'il m'enverrait le Précis de l'observance de Sept-fonts pour la faire pratiquer à Jumiéges : il me quitta sur cette plaisanterie.

Me voilà donc seul dans le château d'Anet. J'avoue que j'éprouvai un furieux vide, et que je sentis régner un silence bien profond autour de moi. Heureusement, la voiture d'Ivry m'attendait dans la cour, et je ne tardai pas à m'y embarquer. »

Peu après il alla par la même voiture à Evreux et là il découvrit que les Sept Preux n'étaient autres que les Sept Chefs devant Thèbes (1). Il fit une note sur ce sujet et l'envoya au duc de Penthièvre avec la lettre ci-jointe (2).

---

(1) Cf. Tragédie d'Eschyle.
(2) Evreux, 27 octobre 1787.

« Monseigneur,

« Je n'aurais pas tant tardé à donner à V. A. S. des témoignages de mon respect et de ma vive reconnaissance, si je n'avais pas eu le désir de pouvoir y joindre une note sur les Sept Preux. J'ai fait à ce sujet des recherches inutiles à Ivry, mais ici j'ai été plus heureux. Je forme des vœux pour que V. A. S. daigne m'occuper de temps en temps par ce genre de travail. Je ne négligerai rien pour la satisfaire en toute occasion, et je m'y livrerai avec autant de plaisir que de zèle. L'épreuve trop sensible que je viens de faire des bontés de Monseigneur me fait conserver l'espoir d'obtenir le titre de son historiographe, que je désire si ardemment. Ce simple titre, m'attachant en quelque façon à V. A. S., et tendant à me voir employé sous ses ordres, au fond même de ma cellule, est infiniment plus intéressant pour moi que les choses les plus utiles. Vous avez daigné, Monseigneur, en quittant Anet, me marquer des regrets de me voir retourner à Jumiéges. Oh ! comme cet excès de bonté de la part de V. A. S. a doublé et redoublé les miens, qui n'étaient déjà que trop vifs et trop cuisants... Les bienfaits de V. A. S. me suivent partout... »

Le 28, j'allai d'Évreux à l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville. Le lendemain de mon arrivée, j'y reçus un gros paquet de M. le duc de Penthièvre. Je crus d'abord, je l'avoue, que c'était mon brevet d'historiographe, mais je fus vite désabusé par cette lettre du Prince (1) :

« Je vous envoie ci-joint, mon Révérend Père, le Précis de l'observance de Sept-fonts que je vous avais annoncé. Gardez-le, s'il vous plaît, pour vous y conformer exactement. Que ne sommes-nous encore à discuter les inscriptions d'Anet ? Je suis très fâché que nous soyons éloignés l'un de l'autre. Le pauvre Vadicourt est bien, grâces à Dieu. J'ai reçu une longue lettre écrite de sa main... »

Cette missive croisa celle que Dom Courdemanche avait adressée d'Évreux à Son Altesse. « Je trouvai charmant, dit-il, que le Prince, après m'avoir recommandé de me conformer à l'observance de Sept fonts, regrettât que nous ne fussions plus *à discuter ensemble les inscriptions d'Anet*. Il était fâché que nous fussions *éloignés l'un de l'autre ;* c'était là un fameux correctif à son exhortation ; car, quoiqu'on puisse dire que la maison du duc de Penthièvre est une

(1) Triel, 26 octobre 1787.

véritable école de piété, il est bien différent d'y être ou de vivre comme à Sept-fonts. » Dom Courdemanche répondit au Prince (1) :

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre dont V. A. S. m'a honoré, en date du 26 courant, ensemble le Précis de l'observance de Sept-fonts, que j'ai lu avec édification, et que je conserverai bien précieusement, tant à cause du grand exemple de piété et de pénitence qu'il présente, qu'à cause de la main auguste d'où il me vient. Mais je demanderai la permission à V. A. S. de ne pas me conformer exactement aux pratiques de ces hommes extraordinaires. Elles surpassent mes facultés physiques et morales, et ce genre de vie me paraît plus admirable qu'imitable. Ces Religieux prétendent en vain s'être bornés à la lettre de la Règle de saint Benoît ; je trouve qu'ils l'outrepassent dans presque tous les points. Ils ont un petit exorde, un livre des *Us* et des institutions, qui les écartent de l'esprit du code de notre commun patriarche. Quand je serai de retour à Jumiéges, je comparerai, je discuterai l'un et l'autre instituts, et je

(1) Saint-Georges de Bocherville, 31 octobre 1787.

suis persuadé que la différence en sera sensible aux yeux de V. A. S.

« Je comptais rentrer dans ma cellule aujourd'hui ; mais le Prieur de Saint-Georges, m'ayant décidé à passer les fêtes dans sa maison (1), je ne partirai d'ici que samedi prochain. J'ai eu de la peine à céder à ses instances; car, depuis le moment où j'ai été obligé de me séparer de V. A. S., je ne soupire qu'après ma solitude ; je m'ennuie partout, toute autre société m'est à charge, et j'ai besoin d'être seul pour m'occuper à mon aise de souvenirs, qui vont être mon unique ressource dans la privation que je suis forcé de subir. Les regrets que V. A. S. daigne me témoigner font tout à la fois mon bonheur, ma gloire et mon tourment. C'est à moi, Monseigneur, que ces regrets doivent être réservés. Par mon éloignement, V. A. S. ne perd rien ; il n'en est pas de même de mon côté. Quand on a eu l'avantage de passer un mois auprès de V. A. S., il est bien difficile de reprendre l'habitude de vivre ailleurs. Mais mon état est un état de sacrifices, il faut se soumettre... »

Dom Courdemanche rentra le 3 novembre à Ju-

(1) La Toussaint et le jour des Morts.

miéges. Il ne tarda pas à y recevoir cette lettre écrite par M. de Muttrecy et dictée par le duc de Penthièvre (1) :

« Je vous suis très redevable, mon Révérend Père, de l'explication que vous m'avez envoyée relativement aux Sept Preux. Elle est très satisfaisante et ne ressemble point à celle de ce benêt de Muttrecy qui en avait fait les Sept Sages à tout hasard. J'attends avec impatience de savoir si vous avez commencé à suivre l'observance de Sept-fonts. Je me flatte, mon Révérend Père, que vous ne doutez pas du désir que j'ai de pouvoir vous témoigner la véritable estime que j'ai pour vous...

« *P. S.* — Vous me feriez plaisir de m'envoyer une copie du brevet d'historiographe donné à un de vos Pères par le prince de Conti. »

A peine de retour à Jumiéges, Dom Courdemanche s'était occupé de faire, sur le célèbre passage d'Ammien Marcellin, les recherches dont le duc de Penthièvre l'avait chargé. Il y joignit les témoignages de saint Grégoire de Nazianze, Théodoret, Philostorgius, saint Ambroise, Ruffin, Socrate, Sozomènes. Il intitula ce travail : *Preuve éclatante de la*

(1) Versailles, le 2 novembre 1787.

vérité de la religion chrétienne (1), et il ne douta pas qu'elle ne fût, surtout en France, à l'abri de toute attaque. « S'il le fallait, Dieu ferait encore des miracles pour la sauver. » Voici sa réponse au duc de Penthièvre (2) :

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2 du courant. Je me félicite d'avoir pu vous satisfaire, Monseigneur, par mon explication sur les Sept Preux. Je n'ai point oublié que Votre A. S. me chargea, au château d'Eu, de lui trouver le passage entier d'Ammien Marcellin, touchant les prodiges opérés aux ruines du temple de Jérusalem, du temps de Julien l'Apostat. J'ai rempli ma commission : le texte que V. A. S. désire est compris dans la note ci-jointe. Je vais m'occuper du parallèle de l'institut de l'abbaye de Sept-fonts et de la Règle de saint Benoît.

Il ne m'est pas possible, Monseigneur, de fournir à V. A. S. copie des brevets d'historiographe accordés par les princes de Conti à mes confrères. Au

(1) Manuscrits, p. 547-552.
(2) Jumiéges, 9 novembre 1787.

lieu d'un Bénédictin, il y en a deux que je crois avoir été honorés de ce titre. Mais ces deux Religieux se sont fait séculariser : l'un est mort il y a vingt-cinq ans; et si l'autre vit encore, je ne sais ce qu'il est devenu. Le premier était Dom Prevost, bien connu par ses ouvrages (1) sous le nom d'abbé Prevost. Je suis fort trompé s'il n'a pas pris la qualité d'historiographe du feu prince de Conti au frontispice des livres où il a mis son nom, et si je n'ai pas vu aussi cette qualité au bas de son portrait en gravure. Du moins, je suis dans cette persuasion depuis longtemps, et plusieurs de mes confrères, que je viens d'interroger ici, pensent comme moi. J'aurais désiré pouvoir vérifier cette opinion, mais nous n'avons à Jumiéges aucun ouvrage de Dom Prevost. J'ai eu recours au Dictionnaire historique en 8 volumes in-8°, par une société de gens de lettres, et j'y ai lu, à l'article de Dom Prevost, que le prince de Conti l'avait fait son aumônier et son secrétaire, sans mention du titre d'historiographe. L'autre Bénédictin est Dom Lourdet, que j'ai connu il y a près de vingt ans, religieux à l'abbaye de Saint-Denys; j'ai alors souvent entendu parler de lui

(1) Entr'autres Manon Lescaut.

parmi nous comme d'un protégé de M. le comte de la Marche, qui lui avait accordé le titre, les uns disent d'historiographe, les autres de bibliothécaire.

Voilà, Monseigneur, tout ce qu'en rappelant et combinant mes idées, ma mémoire peut me fournir à ce sujet. Mais en supposant même que je ne me sois pas trompé, et que ces Religieux aient vraiment obtenu des brevets d'historiographe des princes de Conti, je ne vois pas par quelle voie je pourrais m'en procurer des copies. Je suis fâché de cette difficulté (pour ne pas dire impossibilité), mille fois plus par le désir extrême de satisfaire en tout V. A. S. que par l'intérêt que je pourrais y avoir dans la circonstance. Je n'aurais pas le même embarras, à l'égard du Bénédictin historiographe de *Monsieur*. Je l'ai vu au Mans, le carême dernier. Il y demeure encore et s'appelle Dom Lasseron. »

Le 27 novembre, Dom Courdemanche reçut un paquet de Monseigneur le duc de Penthièvre. « J'avoue, dit-il, que je crus encore que c'était mon brevet d'historiographe. Je me trompais : c'était le Précis de l'observance de la Trappe, qui accompagnait la lettre suivante (1) :

(1) Châteauneuf-sur-Loire, 20 novembre 1787.

« Je vous envoie ci-joint, mon Révérend Père, un cahier contenant l'observance de la Trappe, qui est plus détaillé que celui que je vous ai montré à Anet. Vous êtes maintenant à portée de vous convaincre par vous-même que les maisons d'étroite observance de l'ordre de Cîteaux pratiquent la lettre de la Règle de saint Benoît, et qu'il en est d'autres qui ne l'observent point.

« Mes recherches sur les brevets d'historiographe ont été inutiles. Je n'ai rien trouvé qui me satisfît. J'en suis véritablement fâché.... »

Le lendemain, Dom Courdemanche répondit à S. A. S. (1) :

« Monseigneur,

« J'ai reçu hier la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser, avec un cahier contenant l'ordre des exercices réguliers de l'abbaye de la Trappe. C'est toujours avec beaucoup de sensibilité et de reconnaissance que j'éprouve que Monseigneur daigne s'occuper de moi. Ce cahier est déjà mis au nombre des effets que je dois conserver précieusement.

(1) Jumiéges, 28 novembre 1787.

Non seulement, Monseigneur, les religieux de la Trappe, comme ceux de Sept-fonts, pratiquent la Règle de saint Benoît à la lettre ; mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'observer à V. A. S., ils portent l'austérité au delà. J'espère le démontrer et en convaincre V. A. S. par le parallèle que j'ai entrepris, et auquel je travaille sans relâche.

Monseigneur, je sens toute l'étendue de vos bontés pour moi, et le désir que V. A. S. a de m'obliger par les demandes qu'elle m'a faites relativement aux brevets d'historiographe, et par les recherches qu'elle a bien voulu faire à ce sujet. J'en suis autant satisfait que si mon projet avait réussi. Le motif qui me l'avait fait concevoir est l'envie extrême d'appartenir à V. A. S. et de lui consacrer tout l'exercice de mes faibles talents. Si Monseigneur daigne continuer à m'occuper de temps en temps par des discussions historiques, des recherches, ou par tout autre travail de cabinet, mon but sera rempli, quoique je n'aie pas le titre que j'ai désiré. Je peux me rendre le témoignage que, depuis que j'ai quitté Anet, je n'ai pensé nuit et jour qu'à Monseigneur, que je ne me suis entretenu que de ses vertus et que je n'ai étudié et écrit que pour S. A. S. Cette pratique me rend ma

solitude charmante, et me fait trouver que des jours entiers passent comme des minutes. »

Dom Courdemanche reçut alors plusieurs lettres qui trompèrent ses espérances. Dans l'une de ces lettres, M. de Muttrecy lui disait : « Les recherches que S. A. S. a ordonnées n'ayant pas prouvé qu'il y eût jamais eu d'historiographe chez les princes de Condé et de Conti, le duc de Penthièvre m'a dit qu'il craignait d'être ridicule aux yeux du public en vous donnant ce brevet. » Dans une autre lettre, M. le vicomte du Autier disait : « Je suis témoin du désir dont Monseigueur le duc de Penthièvre est pénétré de vous être agréable. J'espère, mon Révérend Père, que vos souhaits seront accomplis et que je serai assez heureux pour vous en faire mon compliment. » M. de Chabrier, dans sa lettre du 7 décembre, fut plus explicite encore (1) : « L'homme qui doit donner des éclaircissements sur l'objet qui vous intéresse est absent de Paris. C'est sans doute M. Perier qui est chargé de les recueillir. Ce dernier est et sera lui-même absent jusqu'à Noël. Par conséquent, vous n'aurez de réponse qu'à cette époque. Prenez courage et pa-

(1) 7 décembre 1787.

tience : il est sûr que lorsque le secrétaire des commandements du prince de Conti aura parlé, vous saurez à quoi vous en tenir. C'est lui qu'on invoque dans cette circonstance, et dès lors qu'il aura affirmé le fait, nulle difficulté pour vous. »

« Cette lettre de M. de Chabrier ne faisait que confirmer, dit Dom Courdemanche, tout ce que j'avais compris d'après celle de S. A. S. : savoir, que le succès de ma supplique dépendait de l'exemple que la maison de Conti pouvait fournir. J'étais tout à la fois flatté et fâché que M. le duc de Penthièvre prît tant de soins pour moi. Je m'en voulais de lui avoir fait une demande qui pouvait enfin ne pas paraître assez réfléchie, quoique combinée avec mon ét..t, ma délicatesse et mon désir d'être agréable, utile même à S. A. Cependant, la pureté de mes intentions, à laquelle j'étais persuadé que le Prince rendait justice, me rassurait ; et pleinement satisfait de l'estime et de la bienveillance qu'il me témoignait, j'avais fait le sacrifice du succès de mon projet. Je n'y comptais plus, malgré l'espoir que MM. du Autier et de Chabrier continuaient de me donner. Je commençais à croire que je m'étais trompé, quand j'avais pensé qu'il y avait eu des historiographes dans la maison des princes de Conti ;

et, de ce moment, je regardai cette affaire comme finie. »

En effet, le secrétaire du prince de Conti, après avoir fait longtemps attendre sa réponse, déclara qu'il n'y avait jamais eu d'historiographe dans la maison de Conti. Il était donc ridicule à Dom Courdemanche de demander un titre qui n'existait pas, et il eût été plus ridicule encore au duc de Penthièvre de l'accorder.

Mais l'objet des vœux du Bénédictin était un avantage si simple, si modeste et qui convenait si bien à son caractère, qu'il en jouissait déjà sans aucun titre. Ni pension, ni appointements, ni privilège, mais seulement l'honneur d'être admis dans la société du duc de Penthièvre, cela suffisait. Autant il lui eût été pénible d'être lié par l'intérêt ou la vanité, autant il lui était doux de suivre la cour de Son Altesse par goût et par estime. Cultiver librement la bienveillance du Prince ; s'entretenir avec lui de choses sérieuses, plaisantes, ou indifférentes ; composer pour lui notes et mémoires sur toutes sortes de sujets ; supporter sans humeur ses railleries ou ses bizarreries, et recueillir avec soin, comme des pierres précieuses, et ses paroles courtoises et ses traits de vertu ; je ne dis pas que cela fût

parfaitement conforme à la véritable Règle de saint Benoît, encore moins à la Règle de Sept-fonts ou de la Trappe. Non, assurément; mais il y avait là de quoi satisfaire l'ambition d'un Bénédictin modeste et l'affection désintéressée de Dom Courdemanche. Combien de temps lui sera-t-il donné de jouir de ce bonheur ?

CHAPITRE XX

(1787-1788)

Que de gens alors rêvaient des réformes morales, politiques ou religieuses ! — Dom Courdemanche achève son livre sur la Règle de saint Benoît, comparée à celle de Sept-fonts et de la Trappe. — Le duc de Penthièvre l'accuse de relâcher, puis de renverser la discipline monastique, comme le roi Louis XVI accuse le duc d'Orléans de détruire la Constitution monarchique. — La discussion entre le duc de Penthièvre et le Bénédictin est assez plaisante ; la lutte entre le Roi et les parlementaires l'est bien moins, et annonce des troubles prochains. — Le duc de Penthièvre donne une montre à répétition au Bénédictin, et tout est dit.

A la veille de la Révolution française, chacun, en France, fesait des rêves de bonheur, surtout dans la haute société ; mais ils étaient rares ceux qui, comme le duc de Penthièvre et Dom Courdemanche, trouvaient leur idéal dans la Règle de saint Benoît, telle que Bossuet l'avait définie. « C'est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes

les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Là, la correction a toute sa fermeté; la condescendance, tout son attrait; le commandement, toute sa vigueur, et la sujétion, son repos; le silence, sa gravité, et la parole, sa grâce; la force, son exercice, et la faiblesse, son soutien. » Mais si le Prince et le Bénédictin avaient la même estime de cette Règle, nous avons vu qu'ils n'étaient point d'accord sur la manière de la pratiquer: en voici de nouvelles preuves.

« Je travaille toujours à comparer le restaurateur de Sept-fonts avec saint Benoît, et je les trouve différents l'un de l'autre sur presque tous les points (1). Cette entreprise me met dans le cas non seulement de relire et méditer la Règle de notre saint Patriarche, mais encore de feuilleter les Pères de l'Église des premiers siècles et du moyen âge qui en ont parlé, et ses commentateurs tant anciens que modernes. Par ce moyen, j'acquiers,

(1) Dom Courdemanche au duc de Penthièvre. Jumiéges, 11 décembre 1787.

chaque jour, de nouvelles connaissances relatives à mon état, je mets à profit mes loisirs, et je dois ces avantages à V. A. S. Si cette occupation peut m'être utile, elle ne m'est pas moins agréable par les souvenirs délicieux qu'elle entretient sans cesse dans mon âme, et par l'espoir que j'ai que Monseigneur voudra bien me permettre de lui présenter mon ouvrage, quand il sera fini. Je ne fais point une recherche, une observation, je n'écris pas un mot que je ne m'imagine être sous les yeux de V. A. S., et avoir l'honneur de lui parler. »

Le duc de Penthièvre répondit ainsi à Dom Courdemanche (1) :

« Je serai fort aise, mon Révérend Père, que vous m'envoyez le Code de relâchement de la discipline monastique auquel vous travaillez dans le moment actuel, quand il sera fini. C'est toujours avec un grand plaisir que je vous assure, mon Révérend Père, etc. »

Lorsque Dom Courdemanche reçut cette lettre moqueuse, 29 décembre 1787, il venait d'écrire à M. le duc de Penthièvre pour lui offrir ses vœux de premier jour de l'an ; il ajouta ce post-scriptum à sa lettre (2) :

(1) Villers-Cotterets, 21 décembre 1787.
(2) Jumiéges, 29 décembre 1787.

« Monseigneur,

« Je reçois dans l'instant la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire de Villers-Cotterets, Je vois avec beaucoup de satisfaction et de reconnaissance la permission, que je désirais, de présenter à à Monseigneur l'ouvrage que j'ai entrepris sur l'observance de Sept-fonts et la Règle de saint Benoît. J'espère qu'il ne paraîtra pas aux yeux de V. A. S. un *code de relâchement de la discipline monastique*. Il y a un milieu entre le relâchement et l'excessive austérité de Sept-fonts. La Règle de saint Benoît, quoique infiniment plus douce et plus proportionnée à la faiblesse humaine que la stricte observance de Cîteaux, n'en a pas moins été approuvée, et regardée comme un modèle parfait de législation monastique par les Souverains Pontifes, par les premiers Pères de l'Église et dans divers conciles.

Le duc de Penthièvre répondit de Versailles (1):

« Je vous remercie, mon Révérend Père, de la lettre que vous m'avez écrite, le 29 du mois dernier. Vous ne doutez sûrement pas de tout le bonheur que je vous souhaite. J'attends avec impatience

(1) Versailles, 2 janvier 1788.

l'ouvrage que vous rédigez en faveur de la subversion de la discipline monastique. »

« M. le duc de Penthièvre se plaisait toujours, dit Dom Courdemanche, à faire semblant de croire que le but de mon ouvrage était de favoriser le relâchement de la discipline monastique; mais je n'étais nullement inquiet, ni de ce que S. A. pouvait présumer d'avance du résultat de mon travail, ni du jugement qu'elle en porterait après l'avoir lu. J'aurais désiré pouvoir le lui envoyer sur-le-champ : la copie était alors finie et corrigée; mais je dépendais encore du relieur à qui je l'avais confié pour qu'il l'habillât proprement. »

Le duc de Penthièvre riait des vains efforts de Dom Courdemanche pour renverser la Règle de saint Benoît : elle n'était comprise, selon S. A. S., qu'à Sept-fonts ou à la Trappe ; mais il ne riait pas des efforts que fesaient alors les Princes français pour renverser la Constitution monarchique de la France, sous prétexte de la perfectionner.

A peine pouvait-il admettre des fantaisies de ce genre : « Sous Louis XII, dit Florian (1), des bergers et des bergères, dignes d'habiter des lieux en-

(1) *Estelle*, livre I[er], § 35.

chantés, se rassemblèrent dans la vallée de Beau-Rivage, près d'Anduze (1) ; leurs troupeaux tantôt réunis, tantôt dispersés, allaient chercher le thym et le serpolet sur les collines ; des chiens terribles fesaient la garde du côté des montagnes ; et les pasteurs avec les bergères, assis ensemble près du fleuve, jouissaient des doux plaisirs que donnent un beau ciel, un bon Roi, l'innocence et l'égalité. »
Voilà l'état social et la constitution politique que rêvait Florian chez le duc de Penthièvre ; c'est l'ancien rêve que faisait La Bruyère cent ans auparavant dans la maison de Condé (2). Il n'y a qu'un mot de plus, l'égalité ; mais ce mot allait faire crouler tout l'édifice de l'ancien régime.

Le duc de Penthièvre n'approuvait pas les dépenses excessives de la Cour, que l'on disait nécessaires pour entretenir dans le cœur des sujets le respect de la majesté royale. Le bruit courut que, dans un entretien qu'il eut avec Marie-Antoinette, il peignit le désordre des finances sous des couleurs si sombres que la Reine en fut épouvantée. Les bals finirent en 1787, dit un page de Louis XVI. On fit des

(1) Lieu de naissance de Florian, dans le bas Languedoc.
(2) Ch. X, *du Souverain ou de la République*, n° 29.

économies et des réformes dans la maison civile et militaire du Roi (1). On ordonna même de vendre quelques châteaux comme Choisy, la Muette, etc. Néanmoins, le gouffre du déficit se creusait de plus en plus et menaçait d'engloutir la Cour et la Royauté. Alors, on dit tout bas et à l'oreille une chose horrible : « le duc de Penthièvre, qui ne rêvait que réforme monastique, avait conseillé au Roi et à la Reine de vivre comme à la Trappe; aussi, Leurs Majestés, devant donner l'exemple à leurs courtisans, allaient se vêtir de serge, de bure, etc. » Le valet de chambre du duc de Penthièvre déclare ce bruit absurde, impertinent, abominable. Fortaire n'a qu'un tort, c'est de prendre au sérieux une mauvaise plaisanterie.

Le duc d'Orléans avait des idées bien différentes. Il admirait la Constitution anglaise, d'où l'arbitraire était banni, où la liberté individuelle était, comme la propriété, à l'abri de toute atteinte; où tout était prévu et réglé par la loi; de sorte que chacun pouvait jouir de ses droits en pleine sécurité. Dans la fameuse séance du Parlement de Paris (19 novembre 1787), qui fut subitement transfor-

(1) *Souvenirs d'un page de la Cour de Louis XVI*, par le comte d'Hézèques, p. 224.

mée par le Roi en lit de justice pour faire enregistrer un emprunt de 440 millions, le duc d'Orléans voulut s'opposer à cet acte qu'il trouvait arbitraire. Très intimidé, il parvint en balbutiant à faire entendre que ce n'était pas légal. Le Roi, non moins ému, répondit que c'était légal parce que c'était sa volonté. Le Parlement protesta; le Roi biffa la protestation. Les conseillers Freteau et Sabatier furent jetés en prison, et le duc d'Orléans exilé à Villers-Cotterets.

Tous les princes de la famille royale allèrent voir le duc d'Orléans à Villers-Cotterets. Le duc de Penthièvre y alla aussi; d'ailleurs, ne devait-il pas consoler la Princesse sa fille, qui avait voulu suivre son mari en exil avec ses enfants ? Enfin, Mme de Lamballe se rendit également à Villers-Cotterets et prit à cœur les intérêts de son beau-frère (1). Tous ces princes et princesses semblaient au duc de Penthièvre préoccupés d'abaisser l'autorité royale comme Dom Courdemanche de relâcher la discipline monastique. On comprend la lettre moqueuse que le duc de Penthièvre écrivit alors de Villers-Cotterets au Bénédictin.

(1) Bachaumont, 1er décembre 1787. *Mémoires du baron de Besenval*. — *Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Mark*, t. Ier, p. 171.

Cependant, le duc d'Orléans s'ennuyait à Villers-Cotterets. Il se plaignit de l'insalubrité de cette maison et sollicita le Roi avec instance pour qu'il lui fût permis de passer le temps de son exil au Raincy. Le Roi lui répondit qu'il accordait cette permission, mais il ajouta : « Mon intention est que vous ne voyiez au Raincy que les mêmes personnes que je vous avais permis de recevoir à Villers-Cotterets, et que sous aucun prétexte vous n'approchiez de Paris plus près de deux lieues. J'ai été sensible à la peine que vous me témoignez d'être dans ma disgrâce. J'en éprouve moi-même en vous tenant encore éloigné. Mais vous ne devez pas être étonné de mon mécontentement. De qui dois-je attendre plus de respect et de soumission que d'un prince de mon sang ? » La bonté du Roi ne fut pas comprise (1).

Le 4 janvier 1788, le Parlement de Paris présenta au Roi l'adresse suivante : « Sire, la douleur publique a précédé votre Parlement au pied du trône..... Le premier prince de votre sang est exilé : on cherche vainement quel est le tort de cet auguste prince. En serait-ce un d'avoir dit la vérité dans la séance de Votre Majesté ? De l'avoir dite avec une franchise

(1) Lettre d'un laboureur de Villers-Cotterets à un laboureur du Raincy. 1788, in-8.

respectueuse digne de vous plaire ? Si Mgr le duc d'Orléans est coupable, nous le sommes tous. Il était digne du premier prince de votre sang de représenter à Votre Majesté qu'elle transformait la séance en lit de justice; sa déclaration n'a fait qu'énoncer nos sentiments; sa conscience a deviné la nôtre, et, par l'effet de cet accord, si le duc d'Orléans a montré un courage digne de sa naissance et de son rang, il n'a pas moins montré un zèle nécessaire à votre gloire. Si l'exil est le prix de la fidélité des princes de votre sang, nous pouvons nous demander à nous-mêmes avec effroi, avec douleur, ce que vont devenir les lois, la liberté publique étroitement liée à la nôtre, l'honneur national et les mœurs françaises, ces mœurs si douces, si nécessaires à conserver pour l'intérêt commun du trône et des peuples. De tels moyens, Sire, ne sont pas dans votre cœur; de tels exemples ne sont pas les principes de Votre Majesté : ils viennent d'une autre source. Votre Parlement, Sire, supplie Votre Majesté très humblement, très instamment, de repousser ces conseils déplorables, d'écouter son propre cœur et de rappeler le premier prince de votre sang. » Le Roi ne répondit point ou ajourna sa réponse.

Le 7 janvier 1788, M. de Chabrier écrivit à Dom Courdemanche (1) : « *Les embarras de la nouvelle année* ne m'ont pas permis, mon cher ami, de vous écrire avant aujourd'hui. Je profite du premier moment dont je puis disposer. S. A. S. partit hier pour le Raincy, où nous serons jusques après-demain (2). Je dîne demain chez M. le chevalier de Florian. Je le préviendrai de votre nouvel ouvrage qu'il lira avec plaisir et intérêt. Il viendra, je crois, à Vernon passer quelques jours. J'ai lu celui que vous m'aviez remis, et j'en ai été on ne peut plus content. J'attendrai de vos nouvelles à Vernon. Je vous remercie des choses honnêtes que vous avez la bonté de me dire au sujet de la nouvelle année. Je me flatte que vous rendez justice à mes sentiments pour vous, et que vous êtes persuadé de l'étendue et de la sincérité de mes vœux. Le plus cher serait celui de vous voir rapproché de nous, afin de vous convaincre de l'inviolable et tendre attachement que je vous ai voué pour toujours. Adieu, mon cher ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. »

(1) Paris, le 7 janvier 1788.
(2) *Notice historique sur le Raincy*, par Beauquier. Paris, 1864.

Le 20 janvier, Dom Courdemanche envoya un exprès porter son manuscrit à M. le duc de Penthièvre en son château de Vernon. Ce Prince le reçut le 21 au matin, avec cette lettre qui accompagnait l'envoi :

« Monseigneur (1),

« J'espérais avoir l'honneur de présenter bien plus tôt à V. A. S. mon parallèle de l'observance de Septfonts et de la Règle de saint Benoît. Mais j'ai été trompé, d'abord par le copiste, ensuite par le relieur, l'un et l'autre ne m'ayant pas servi comme ils me l'avaient promis. Si la lecture de ce petit ouvrage, que je n'ai entrepris que pour avoir lieu de m'occuper de S. A. S., peut être agréable à Monseigneur, mon but est rempli, mes vœux sont satisfaits. J'ai l'honneur, etc. »

Dom Courdemanche écrivit en même temps à M. le chevalier de Florian, à Vernon, pour le prier de lire le manuscrit qu'il envoyait à S. A. S. Ce manuscrit était considérable : il contenait plus de cent pages in-4°. Le commissionnaire de Dom Cour-

(1) Jumiéges, 20 janvier 1788.

demanche lui rapporta deux lettres, l'une du Prince et l'autre de M. de Muttrecy.

« J'ai reçu avec grand plaisir (1), mon Révérend Père, le livre que vous m'avez envoyé. Il me tarde beaucoup d'y apprendre que j'ai vécu jusqu'à présent dans l'ignorance du vrai sens de votre règle et que, loin d'être une loi de pénitence, elle recommande à ceux qui l'observent de joindre la bonne chère à une vie commode. Malgré l'éloge que je viens de faire de votre façon de penser, personne n'est plus rempli que moi, mon Révérend Père, de la véritable estime qui vous est due. *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

La lettre de M. de Muttrecy, après avoir donné quelques détails qui ne nous intéressent pas, se termine ainsi :

« J'ai remis votre ouvrage à S. A. S. ; elle en a lu sur-le-champ quelques passages, et elle en a ri. Quant à moi, je n'ai pu lire que les deux premières pages, et j'en suis très satisfait. Ma femme vous fait mille compliments. J'ai l'honneur, etc. »

« Trois semaines se passent, dit Dom Courde-

(1) Vernon, 21 janvier 1788.

manche, sans que j'aie aucune nouvelle relativement à mon ouvrage, ni de la part du Prince, ni de celle de M. de Florian, ni de celle de M. de Chabrier, qui m'avait fait dire par mon commissionnaire qu'il m'écrirait par la première poste. J'eus un peu d'impatience. Alors M. de Florian m'écrivit de Paris (1).

« J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et Monseigneur a bien voulu me prêter l'ouvrage que vous lui avez envoyé. Je ne puis vous dire assez combien j'en ai été content. Le parallèle de l'observance de Sept-fonts et de la Règle de saint Benoît m'a paru fait à merveille. Vous avez mis à ce travail toute la clarté d'un bon esprit, et toute l'énergie du vrai talent. Recevez tous les remerciments que je vous dois pour le plaisir que m'a causé cette lecture, et l'assurance des sentiments de respect et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

« Cette épître, observe Dom Courdemanche, me fit grand plaisir. Je la trouvai seulement trop flatteuse. Mais, en supposant que l'honnêteté de M. de Florian lui eût fait exagérer le mérite de mon

(1) Paris, 7 février 1788.

ouvrage, j'étais toujours fondé à croire qu'il en avait été un peu satisfait, et je ne pouvais que l'être moi-même du suffrage d'un aussi bon appréciateur. Cependant, cela ne suffit pas à ma tranquillité.

C'était pour Mgr le duc de Penthièvre que j'avais écrit. C'était à ses yeux surtout que je désirais que ma production fût agréable. Je n'étais, à le bien prendre, jaloux que de son suffrage, et j'avoue que celui de tous les savants ne m'aurait pas dédommagé de la privation du sien. J'étais donc toujours très impatient de savoir le résultat de la lecture de mon manuscrit de la part de S. A. S. Non seulement j'étais impatient, j'avais de l'inquiétude. M. de Florian me laissait ignorer s'il avait rendu compte de mon ouvrage au Prince et si Son Altesse l'avait déjà lu, ou non. Par l'empressement que S. A. avait témoigné de l'avoir plus d'un mois avant que j'eusse pu l'envoyer et de le lire en le recevant, je devais présumer qu'elle l'avait lu, et son silence, joint à cette idée, était bien fait pour me tourmenter. Qu'on est singulier dans une pareille attente ! Comme on soupire après les jours de poste ! Comme on voudrait pouvoir hâter l'arrivée du courrier, l'apparition du facteur ! Comme on dévore des yeux ce dernier

dès qu'il paraît, et comme il a l'air maussade s'il n'apporte rien! Il semble que ce serait sa faute, et on lui en veut de ne pas remettre des dépêches qu'il n'a pas reçues. Ce n'est pas tout : quoique l'on n'ait plus d'espoir jusqu'au retour du courrier, frappe-t-on à votre porte ? vous sentez de l'émotion. Quelqu'un entre-t-il chez vous ? vous aborde-t-il ? vous lui regardez vite aux mains, comme s'il pouvait vous apporter ce que vous attendez. On espère donc de toutes parts ce qu'on désire bien ardemment. Je fus dans cet état pendant encore près de trois semaines après la lettre de M. de Florian, c'est-à-dire jusqu'au 27 février, que j'en reçus une de M. de Chabrier, qui ne me parvint que dix jours après sa date, parce que l'adresse n'en était pas exacte. Tout semblait donc concourir pour prolonger mon impatience et mon inquiétude. »

Enfin, il s'apaisa un peu à la lecture de cette missive (1) :

« J'ai eu, mon cher ami, un gros rhume, beaucoup d'affaires, et j'ai été très ambulant depuis longtemps ; toutes ces raisons m'ont empèché de m'entretenir avec vous. Mais vous n'en vivez pas moins dans

(1) Anet, 17 février 1788.

mon cœur. S. A. S. a *été occupée d'affaires d'État depuis longtemps.* Elle n'a pas, par conséquent, pu lire yotre ouvrage, mais ce Prince s'en occupera certainement et vous en rendra compte. M. de Florian lui dit en ma présence que c'était parfaitement bien fait. Voilà sans doute la raison du silence de S. A. S. ; mais elle le rompra incessamment. Nous sommes ici pour une quinzaine de jours. Nous voudrions tous vous y voir avec nous. En attendant ce plaisir, recevez, mon cher ami, les nouvelles assurances de mon tendre et inviolable attachement.

« *Signé :* DE CHABRIER. »

Quatre jours après, il fut encore bien mieux embaumé (*sic*) par cette lettre de M. le duc de Penthièvre (1) :

« J'ai enfin lu, mon Révérend Père, l'ouvrage que vous m'avez envoyé. Sa rédaction, jointe au travail dont il est le résultat, m'ont été une nouvelle preuve des talents que je vous connaissais, et je commence à croire que vous n'avez pas tort de penser que les réformateurs des strictes observances

(1) Anet, 27 février 1788.

de Citeaux ont un peu enchéri sur la Règle de saint Benoît. Mais je n'en dénoncerai pas moins l'ouvrage en question pour être mis à l'*Index*, sans cependant dire anathème à l'auteur. Je me bornerai à m'occuper de sa conversion quand j'aurai la satisfaction de pouvoir y travailler par des exhortations verbales. Je vous prie de ne jamais douter de la sincérité des sentiments que j'aurai toujours pour vous.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

« *P.-S.* — Je ne vous ai point fait d'excuses en commençant cette lettre sur le temps que j'ai mis à lire votre ouvrage, parce que Chabrier vous en a mandé les raisons. »

Dom Courdemanche répondit aussitôt (1) :

« Monseigneur,

« Je suis infiniment touché de la complaisance que V. A. S. à eue de s'occuper de mon petit ouvrage sur l'observance de Sept-fonts et la Règle de saint Benoît. J'ai donc le bonheur d'avoir atteint mon but, puisque Monseigneur commence à croire que la première enchérit sur la dernière. Je ne re-

(1) Jumiéges, 3 mars 1788.

douterai jamais pour mon livre la censure de l'*Index* ni celle d'aucun autre tribunal quelconque, tant que V. A. S. ne dira point anathème à l'auteur et qu'elle daignera lui continuer sa bienveillance et sa protection. Que ne suis-je déjà, Monseigneur, à portée de recevoir avec soumission les exhortations verbales que V. A. S. se propose de me faire? Je soupire après ce moment avec ardeur, et je l'attends avec la plus vive impatience. Si je pouvais remarquer que Monseigneur eût entrepris de ne point abandonner l'œuvre de ma conversion une fois commencé, il est bien probable que je le ferais durer toute ma vie. Je montrerais toujours, à cet effet, un peu d'endurcissement, du moins j'en ferais semblant. Car j'avoue qu'il n'est pas possible d'être longtemps impénitent, ni de s'abstenir d'aimer et pratiquer la vertu, en vivant sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime.

« Telle est, sur ce point, ma profession de foi qui s'unit aux sentiments de respect, etc. »

M. le duc de Penthièvre se trouvait pris à son propre piège. Il avait voulu se moquer de Dom Courdemanche en prétendant le convertir. Le bon moine le prenait au mot, le remerciait de cette en-

treprise et se jouait respectueusement de S. A. en l'accablant de compliments mérités. Le Prince lui répondit ainsi (1) :

« Ne soyez pas un gâte-enfant, mon Révérend Père, je crains bien d'être du nombre des tièdes que Dieu vomit de sa bouche, et le passage de l'Apocalypse : *nomen habes quod vivas, et mortuus es*, me fait toujours trembler (2). Si vous vous sentiez touché de sentiments de pénitence, je pourrais peut-être vous procurer la place de chef de la réforme de Sept-fonts. Celui qui l'est actuellement désire un coadjuteur...

Dom Courdemanche répondit (3) :

« Monseigneur,

« A Dieu ne plaise que le témoignage que je crois devoir rendre à la piété de V. A. S. porte le caractère de l'adulation : il est le fruit naturel et sincère de l'impression que j'ai reçue des sentiments et des actes de religion dont j'ai été témoin de la part de

(1) Le Raincy, 11 mars 1788.

(2) Voici la traduction : « de nom vous êtes vivant, de fait vous êtes mort. »

(3) Jumiéges, 18 mars 1788.

Monseigneur. Je n'ai jamais douté que l'humilité chrétienne ne fût la base de toutes les vertus qu'on découvre en S. A. S. Je ne suis donc pas surpris si elle ne travaille à son salut qu'avec crainte; c'est le seul moyen de l'opérer sûrement. Je vous remercie, Monseigneur, des offres gracieuses que V. A. S. daigne me faire touchant la place de chef de la Réforme de Sept-fonts, et je la supplie très humblement de vouloir bien me réserver sa protection pour quelque poste plus proportionné à mes facultés physiques et morales que n'est celui en question, qui les excède infiniment. Si M. l'abbé de Clervaux ou celui de Foucarmont ou quelque autre semblable avaient besoin d'un coadjuteur (1), je me sentirais plus propre à remplir leurs vues que celles de M. l'abbé de Sept-fonts. S'il s'agissait encore de maintenir en qualité de chef inamovible l'observance régulière et une conventualité convenable qui pourrait être dévouée à l'utilité publique par l'établissement d'un petit collège dans une maison de Bénédictins, telle que Ivry, etc., je dirais comme saint Martin : *Domine*,

(1) Cf. *Mémoires* du comte Beugnot. L'abbé de Clervaux était connu du duc de Penthièvre comme un galant épicurien, avec un revenu de plus de 250,000 fr. L'abbé de Foucarmont était moins riche, mais aussi mondain.

non recuso laborem, fiat voluntas tua (Seigneur, je ne refuse pas le travail, votre volonté soit faite). Il ne faut pas moins que des choses impossibles pour que V. A. S. puisse trouver ma soumission en défaut. »

Ainsi la seule réforme monacale dont le duc de Penthièvre se fût occupé finit par des plaisanteries. La réforme politique du royaume semblait devoir finir de même. Le duc d'Orléans fut rappelé de l'exil, et les deux conseillers Freteau et Sabatier sortirent de prison. Le Roi avait laissé voir sa faiblesse.

Mais le péril ne semblait pas imminent. On rêvait la Révolution prochaine comme un progrès des lumières qui devait assurer le bonheur du royaume. « Loin de prévoir des malheurs, des excès, des crimes, le renversement du trône et des principes, nous ne voyions dans l'avenir, dit M. de Ségur, que tous les biens qui pouvaient être assurés à l'humanité par le règne de la raison. On laissait un libre cours à tous les écrits réformateurs, à tous les projets d'innovation, aux pensées les plus libérales, aux systèmes les plus hardis. Chacun croyait marcher à la perfection sans s'embarrasser des obstacles et sans les craindre.

Le duc de Penthièvre n'avait nullement la prétention de réformer le royaume, mais il voulait payer ses dettes. Pour dédommager Dom Courdemanche des frais d'écriture, reliure, etc., que son ouvrage lui avait occasionnés, il lui voulut faire un petit cadeau. « Les bienfaits de S. A. S. ne sont point nécessaires à mon bonheur, mais seulement ses sentiments de bienveillance, répondit Dom Courdemanche. » Que donner à cet homme qui n'a besoin de rien ? On pensa d'abord à lui donner un étui d'or pour le portrait du Prince. « Les bonnes grâces de S. A. S. suffisent, répondit le moine. » Le Prince trouva que ce n'était pas assez et proposa une montre à répétition. Le Bénédictin avait une montre, mais était-elle à répétition ? Non. On hésita, on perdit du temps. Le duc de Penthièvre alla de nouveau à la Trappe ; on lui dit encore que l'observance de la Trappe était conforme à la Règle de saint Benoît et que feu M. de Rancé l'entendait comme lui. Enfin, au moment où il n'y pensait plus, Dom Courdemanche reçut une montre à répétition, et une lettre de M. de Chabrier l'informa que ce bijou lui était adressé par les ordres de S. A. S. comme témoignage de son affection.

« Il n'était pas besoin, dit Dom Courdemanche,

d'un meuble indicatif des heures et des minutes pour lui rappeler ses obligations envers le Prince : il aimait trop à les sentir pour les jamais perdre de vue. Cependant, ce cadeau n'en avait à ses yeux qu'un mérite de plus. » Il remercia vivement S. A. S. qui lui répondit (1) : « J'ai imaginé, mon Révérend Père, qu'un solitaire de Mont-Cassin (2) pourrait ne pas avoir une montre à répétition, quoiqu'il eût interprété sa règle d'une manière assez commode ; et que ce meuble vous serait peut-être de quelque utilité. Je vous prie de la regarder comme un témoignage de mes sentiments pour vous. »

(1) Amboise, 16 juin 1788.
(2) Premier monastère de l'ordre de saint Benoît.

CHAPITRE XXI

(1788)

Portrait du duc de Penthièvre. — Florian est reçu à l'Académie française. — Dom Courdemanche félicite l'heureux académicien.— D'après une bulle du pape, des lettres patentes du Roi et un arrêt du Parlement, tenue des diètes provinciales de la Congrégation de Saint-Maur. — Le mouvement révolutionnaire était partout. — On fixe au 1er mai 1789 la tenue des États généraux.— Chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur. — Félicitation adressées par Florian à Dom Courdemanche. — Le Bénédictin est nommé prieur de Lyre et invité à Eu. — Dîner charmant à Jumiéges. — Portrait de M. d'Albaret et de M. d'Estampes. — Lettre de Dom Courdemanche. — Réponse de M. d'Albaret. — Portrait du Bénédictin.

Depuis 1782 l'Académie française récompense solennellement la vertu. Dans les premières années, comme elle n'avait qu'un prix à donner, elle se trouva souvent fort embarrassée pour choisir la vertu la plus digne de récompense ; mais il arriva toujours que quelque grand personnage, par exemple le vertueux duc de Penthièvre, ou même la reine

Marie-Antoinette, vinrent à son secours, et Florian introduisit des princes vertueux dans le roman pastoral. Il est consolant, dit-il (1), de voir des héros, des princes se rapprocher des simples pasteurs, parce qu'ils ont les mêmes goûts, parce que les cœurs bien nés aiment tous les mêmes choses, la nature et la vertu. » Il osa même faire le portrait d'un prince de ce caractère qu'on put reconnaître.

« O grandeur! que tu es belle quand la vertu te rend utile! que le spectacle de l'homme puissant, occupé de secourir ses frères, est doux pour une âme sensible! Combien de fois j'en ai joui! Combien j'ai vu d'infortunés environner en pleurant celui qui finissait leurs peines; celui qui, né dans la pourpre royale, abandonne son palais pour voler à leur chaumière, pour la rétablir si elle est détruite, pour y ramener l'abondance! Je le vois tous les jours, ce mortel bienfaisant, parcourir ses immenses domaines et choisissant, pour s'y rendre, l'instant où le pauvre a besoin de lui. Là où l'hiver est plus rigoureux, où le feu vient d'exercer son ravage, où des fleuves débordés ont emporté l'espoir du laboureur, c'est là qu'il faut sûrement l'atten-

(1) *Essai sur la poésie pastorale.*

dre. Occupé de suivre le malheur, il arrive presque aussitôt que lui pour en effacer les traces ; et le pauvre est riche, l'opprimé rentre dans ses droits. C'est pour eux qu'il aime son rang, c'est pour eux qu'il a des richesses. Sa récompense est son bienfait même, surtout quand il reste ignoré. Ah ! que sa modestie se rassure ! Mon respect et mon amour m'empêcheront de le nommer (1). »

Ce caractère, digne de La Bruyère, tout le monde le reconnut, c'était le portrait du duc de Penthièvre.

Pour récompenser son aimable gentilhomme, le duc de Penthièvre, aidé (2) de la duchesse d'Orléans et de Mme de Lamballe, trouva moyen de le faire entrer à l'Académie française. L'affaire fut chaude et difficile. Le chevalier de Florian n'avait encore que 33 ans ; son concurrent, Vicq d'Azir, était un médecin éloquent (3) et appuyé sur une nombreuse et puissante clientèle. Les sciences naturelles avaient autant de droit que les bergeries ou les arlequins à occuper la place laissée vacante par le cardi-

(1) *Estelle*, livre VI, § 1er, fut publié par F. Didot en décembre 1787 et janvier 1788.
(2) *Madame de Lamballe*, par G. Bertin, pp. 187-191.
(3) Cf. son éloge de Buffon (1788).

nal de Luynes. Pendant six semaines, les soins, les peines, les visites et les courses réduisirent Florian à un tel excès de fatigue qu'il ne pouvait plus tenir sa plume ni écrire à ses amis (1). Chaque semaine, la victoire changeait de parti. La veille du jour de l'élection, il était battu; et sans le maréchal de Duras, qu'il alla voir le matin et qu'il décida, tout était perdu. M. de la Harpe lui montra une amitié à laquelle il fut très sensible; mais celui à qui il dut sa place, c'est M. de Marmontel, qui le servit avec beaucoup de zèle et de succès. Il ne l'oubliera jamais. Enfin, il ne l'emporta sur son concurrent qu'à la pluralité d'une seule voix, 15 contre 14. Ce fut le combat d'Argant et de Tancrède : le vainqueur était peu différent du vaincu.

Du reste, Florian se sentait, dit-il lui-même (2), écrasé de bonheurs : il avait obtenu, en trois semaines, le brevet de lieutenant-colonel, la croix de Saint-Louis, son fauteuil académique et une abbaye à six lieues de Paris pour une tante, religieuse d'Arles. Tout lui arrivait à la fois, tant la protection du duc de Penthièvre était puissante! Dom Courde-

(1) Lettres de Florian à Boissy d'Anglas : Anet, 7 mars 1788, Sceaux, 6 avril.

(2) Lettre à Boissy d'Anglas, Paris, 31 mars 1788.

manche, informé de ces heureux événements, écrivit à M. de Florian, et, en lui faisant ses compliments, lui adressa un distique latin :

Cum Florianus adest, formâ cernuntur eâdem
Et simul horrendus Mavors dulcesque Camœnæ.

Lorsque Florian se présente, on voit en même temps, sous une seule et belle forme, le terrible Mars et les douces Muses.

Florian lui fit cette réponse (1) : « J'ai reçu, mon Révérend Père, les deux aimables lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie de tout mon cœur de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mes petits succès. Votre amitié a dû m'y porter bonheur. J'en suis plus heureux moi-même depuis que vous m'avez félicité.

Votre distique est beaucoup plus joli que tout ce que l'on pourra me dire à l'Académie. Il fait regretter vivement que vous n'ayez pas cultivé le talent des vers latins. Il est vrai que, quand vous parlez français, on ne songe pas à la langue romaine, et, quelque aimables que soient vos lettres, on aimerait encore mieux jouir de votre conversation.

(1) Paris, 30 mars 1788.

« J'aurai grand soin, mon Révérend Père, de vous faire passer mon discours à l'Académie, puisque vous avez la bonté de le désirer. Il ne vous amusera guère ; mais, du moins, il vous sera une preuve du respectueux et tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être... »

En ce temps-là toute la Congrégation de Saint-Maur était dans l'attente du prompt remède qu'on lui avait promis, aux divisions dont elle souffrait. Il fallait une solution, car les difficultés augmentaient tous les jours. Un Bénédictin de talent réclama la protection du duc de Penthièvre. Le Prince demanda (1) l'avis de Dom Courdemanche, qui répondit (2) : « Monseigneur, j'ai reçu le paquet que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser. C'est une nouvelle marque d'estime dont je suis bien flatté et reconnaissant. J'ai beaucoup entendu parler dans le temps des affaires de N*** avec N***, mais je ne les ai pas assez approfondies pour juger s'il a mérité ou non les disgrâces qu'il a éprouvées, etc..... J'ignorais ses demêlés actuels avec N***. Je craindrais donc, Monseigneur, de ne

(1) Sceaux, 16 avril 1788.
(2) Jumiéges, 20 avril 1788.

rendre qu'un témoignage hasardé si je ne prenais de nouvelles et plus amples informations. J'espère pouvoir, dans huit jours, donner à V. A. S. les lumières qu'elle désire.

« Je présume que Monseigneur a vu le bref du Pape (1) et les lettres patentes enregistrées depuis un mois (2), qui prescrivent la forme de notre chapitre général prochain et des diètes provinciales préliminaires; nous attendons de jour en jour l'arrêt du Conseil qui doit en fixer l'époque (3). En tout cas, j'écris à Paris pour recommander qu'on fasse passer ces pièces à Votre Altesse Sérénissime. »

Huit jours après (4), Dom Courdemanche écrivait au Prince, et lui donnait les renseignements demandés sur l'homme de mauvais caractère et de mœurs semblables, qui avait osé réclamer sa protection. « Je vous rends mille grâces, répondait S. A. S., des lumières que vous avez bien voulu me procurer sur la personne dont vous me renvoyez la

(1) *Ad restituendam pacem*, etc. Rainaldi, t. VIII, p. 56.

(2) 21 février 1788. Lettres du Roi qui ordonnent et prescrivent la forme et la tenue des diètes dans les provinces de la Congrégation de Saint-Maur.

(3) Arrêt du Conseil sur la tenue des diètes provinciales.

(4) Jumiéges, 24 avril 1788.

lettre (1). Je me sais bien bon gré de ne lui avoir pas répondu sans m'être éclairé sur son compte. Je garderai le silence à son égard. J'ai reçu les lettres patentes relatives à votre chapitre, que vous m'aviez annoncées. Je vous prie de remercier pour moi celui à qui j'en ai l'obligation. C'est toujours avec grand plaisir que j'assure Dom de Courdemanche de la véritable et sincère estime que j'ai pour lui. »

Cependant, Dom Courdemanche ne pouvait présenter ses remerciements de vive voix à M. le duc de Penthièvre. Depuis le mois de janvier, M. de Chabrier ne cessait de lui répéter que toute la maison de S. A. S. le reverrait avec grand plaisir ; mais cet heureux moment n'arrivait jamais : toujours en voyage, toujours en affaires, le Prince ne s'arrêtait nulle part. Le Bénédictin aurait désiré retourner à Eu, dont il gardait le plus agréable souvenir ; mais quoique le Prince fût venu plusieurs fois en Normandie, le voyage d'Eu était celui qui se trouvait toujours ajourné. Enfin M. de Chabrier écrivit de Châteauvillain (2).

« Je n'ai pas pu vous écrire plus tôt, mon cher

(1) La Ferté-Vidame, 5 mai 1788.
(2) Châteauvillain, 19 juillet 1788.

ami, parce que j'ai toujours été en voyages et en affaires; mais à présent que me voilà ici, Champenois un peu plus tranquille, je vous annonce que notre séjour ici est fixé jusqu'au 22 du mois prochain; et que, immédiatement après la Saint-Louis, nous gagnerons les côtes de la Normandie, pour y aller embrasser l'aimable Dom Courdemanche, et lui donner des huîtres à manger, etc. Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur. »

« Tour ce qui m'annonçait, dit Dom Courdemanche, le voyage prochain de M. le duc de Penthièvre à la ville d'Eu, et tout ce qui pouvait m'inviter à m'y rendre dans le même temps, était fait pour me combler de satisfaction. »

Pendant ce temps-là, les esprits en France étaient fort agités; le mécontentement augmentait toujours, et le mouvement révolutionnaire avait repris avec une nouvelle violence. M. de Brienne avait élaboré un plan nouveau pour créer de grands bailliages et ôter au Parlement de Paris ses attributions politiques en établissant une Cour plénière. Le Parlement de Paris protesta contre cette violation des principes et des lois de la monarchie française. Par suite, les conseillers Duval d'Espremenil, Goislard de Monsabert furent arrêtés la nuit dans la grand'Chambre

assemblée. Le 8 mai, le Roi se rendit au Parlement et ordonna l'enregistrement de plusieurs édits qui réformaient les tribunaux du Royaume et instituaient la Cour plénière. Le 16, le Châtelet prit un arrêté contre ces édits. Le 20, le Parlement de Rennes déclara infâmes ceux qui entreraient dans la Cour plénière ; des combats eurent lieu dans la ville entre les troupes et la bourgeoisie. Le 7 juin, des émeutes éclatèrent à Grenoble pour défendre les membres du Parlement. Le 20, le Roi cassa les arrêts des Parlements contre les édits du 8 mai. Huit Parlements furent exilés. La résistance se fit sentir de tous les côtés, même dans le clergé. Enfin, le 8 août, un arrêt du grand Conseil fixa au 1er mai 1789 la tenue des États généraux du Royaume, et suspendit jusqu'à cette époque l'établissement de la Cour plénière, prétexte de tout ce bruit. La Révolution venait de faire un nouveau pas, un pas décisif au préjudice de l'autorité royale. Le duc de Penthièvre demeurait en dehors de ces agitations, mais tout le monde dans sa maison y faisait attention; on lisait les journaux même dans l'abbaye de Jumiéges.

« J'avais lu, dans un article du *Mercure de France* (1), écrit Dom de Courdemanche, que

(1) Jumièges juillet 1788.

M. le chevalier de Florian avait prononcé son discours de réception à l'Académie française. Le même article donnait de ce discours un extrait très intéressant, et m'apprit que LL. AA. SS. M. le duc de Penthièvre, la princesse de Lamballe, Mme la duchesse d'Orléans et les trois princes ses enfants, les ducs de Chartres, de Montpensier et de Beaujolais, avaient honoré de leur présence la séance académique. J'écrivis à M. de Florian pour le féliciter sur le bonheur dont il dut jouir en cette occasion, et lui rappeler la promesse (1), qu'il m'avait faite précédemment, de m'envoyer une exemplaire de son discours. Connaissant tout l'intérêt qu'il prenait à moi, je crus devoir l'informer que les membres de notre chapitre général, qui était à la veille de s'assembler, paraissaient disposés à m'offrir quelques places. J'ajoutais que je serais toujours flatté des marques de considération que je pourrais recevoir de la part de mon Corps; mais que je croyais qu'avec son suffrage et son amitié et la bienveillance de M. le duc de Penthièvre, jointes à mon défaut d'ambition et à mes principes philosophiques, je n'avais pas besoin de distinction parmi mes confrères. M. de Florian me fit cette réponse (1) :

(1) Paris, 31 juillet 1788.

« J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le plaisir que me feront toujours les marques de votre souvenir. Tout ce que vous avez la bonté de me dire d'obligeant ne peut ajouter aux sentiments que je vous ai voués depuis longtemps ; mais il ajoute au bonheur de ma vie ; il est si doux d'être loué par des personnes louables !

J'envoie à l'adresse que vous me donnez un exemplaire de mon discours à l'Académie. Je souhaite que la lecture que vous en ferez n'altère pas la bonne opinion que vous daignez en avoir. La journée où je l'ai prononcé a été la plus belle de ma vie. Jamais le public n'a été si juste pour la vertu, et les transports qu'a excités la présence de LL. AA. SS. m'ont fait cent fois plus de plaisir que l'indulgence qu'on me témoignait à moi-même. Il n'y manquait que vous, mon Révérend Père. Votre attachement pour Mgr le duc de Penthièvre et votre bonté pour moi vous auraient rendu bien heureux ce jour-là !

Celui qui en a rendu compte dans le *Mercure* est M. Gaillard, mon confrère à l'Académie. Vous avez très bien deviné, par ce qu'il a dit du Prince, qu'il savait chérir la vertu.

Ce que vous me mandez des projets de votre Ordre sur vous, mon Révérend Père, ne m'étonne pas et vous fait honneur. Il n'est que trop souvent arrivé au mérite de se voir persécuté ; mais le temps amène presque toujours la justice, et il est si aisé et si doux de vous la rendre, que je suis surpris qu'on ait besoin du temps. Au surplus, il ne vous arrivera jamais autant de bonheur que vous en méritez et que je vous en souhaite.

Monseigneur est à Châteauvillain dans ce moment ; il ne reviendra à Paris qu'à la Saint-Louis ; immédiatement après, il ira à la ville d'Eu pour un mois à peu près.

Adieu, mon Révérend Père, conservez-moi, je vous prie, un peu de cette amitié qui m'est si chère et que je mérite par l'attachement tendre et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc... »

« FLORIAN. »

Dom Courdemanche continue ainsi (1) : « J'écrivis à M. de Chabrier pour lui dire combien je désirais qu'il n'y eût aucun changement dans le

(1) Jumiéges, 24 août 1788.

projet de voyage de la ville d'Eu, et pour m'en assurer. Alors notre chapitre général tirait à sa fin et il était à la veille de statuer sur mon sort, s'il ne l'avait déjà fait. J'étais fort peu occupé de son résultat relativement à moi ; je l'attendais avec patience, je pourrais dire avec indifférence. Le voyage de la ville d'Eu m'intéressait bien plus. Aussi je marquais à M. de Chabrier, en me félicitant de toucher au moment de pouvoir faire ma cour à S. A. S., qu'il était clair que mon bonheur était à la suite de Mgr le duc de Penthièvre plutôt que dans les places qui étaient à la disposition des chefs de la Congrégation de Saint-Maur. M. de Chabrier me fit cette réponse (1) :

« J'ai fait part, mon cher ami, à S. A. S., du désir que vous aviez de venir lui faire votre cour à la ville d'Eu. Le prince m'a dit qu'il serait très aise de vous y revoir; mais, comme les Princesses y seront, je ne crois pas qu'il soit possible de vous loger au château, attendu que les logements y sont très circonscrits; je verrai cependant ce qui sera possible à ce sujet; sinon, vous serez casé dans notre voisinage. Je pars dans l'instant pour Vernon, le 1er

(1) 30 août 1788.

septembre nous serons à Gisors ; le 3, à Aumale ; et le 6, à Eu. J'aurai bien du plaisir à vous revoir, à vous embrasser et à vous renouveler, mon cher ami, les assurances de mon tendre et inviolable attachement....

« *P. S.* — Vous êtes donc Prieur, si ce qu'on m'a dit est vrai. »

En effet, je venais d'être nommé Prieur de l'abbaye de Lyre (1). M. de Chabrier était donc bien informé, mais l'assurance qu'il me donnait que ma présence au château d'Eu serait agréable à M. le duc de Penthièvre me flattait plus que ma promotion à la Priorature. J'avoue cependant que je fus sensible à cette marque de considération de la part de mon Corps ; d'autant plus que si on m'avait donné le choix d'une maison pour être prieur, j'aurais désiré celle qui m'était échue. Ces avantages n'empêchèrent pas que je n'eusse beaucoup de peine à me décider à quitter Jumiéges. Une habitude de treize années passées de suite dans cette maison, les douceurs de la vie privée que j'y goûtais et que j'appréciais plus de jour en jour, mon

(1) Lire, sur la Rille, Eure.

attachement pour le Prieur qui y était continué m'invitaient fortement à refuser le nouvel emploi dont on m'avait honoré ; d'autres considérations pouvaient me porter à l'accepter. J'étais donc flottant et incertain du parti que je devais prendre. Je remis à me décider pendant mon séjour au château d'Eu.

Quelques jours avant de partir pour m'y rendre, la Providence me fit éprouver, à Jumiéges, une satisfaction aussi grande qu'inattendue. Le 29 août, M. le marquis d'Étampes, seigneur de Maulny, dans le voisinage de cette abbaye, y vint dîner avec une partie de sa famille (la vicomtesse de Blangy et Mademoiselle Henriette, ses filles, la comtesse d'Étampes, sa bru, et Monsieur Armand, son jeune fils) et deux de ses amis : l'un était M. le comte d'Albaret (1) qui, dès qu'il entendit prononcer mon nom, s'écria qu'il me connaissait beaucoup sans m'avoir jamais vu, pour avoir entendu parler de moi à M. le duc de Penthièvre et à Mme la duchesse d'Orléans. Il voulut bien me dire, à ce sujet, les choses les plus honnêtes. J'avoue que je fus infini-

(1) *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. II, p. 56, 57, 58, 59, 60, 61.

ment flatté d'apprendre que LL. AA. SS. avaient daigné quelquefois s'entretenir de moi en mon absence ; mais je le fus encore bien davantage de rencontrer dans ma solitude, lorsque j'étais à mille lieues de pressentir ce bonheur, une personne singulièrement attachée à ces augustes prince et princesse.

Il n'est pas possible de peindre l'intérêt avec lequel M. le comte d'Albaret prononçait les noms respectables de LL. AA. SS. (1). Tout parlait en lui ; ses yeux, sa bouche, son geste étaient de concert pour rendre le sentiment qui l'animait ; et ce sentiment était un mélange de respect, d'amour et d'admiration. Que je fus donc satisfait de trouver une âme qui pensait, qui sentait comme moi ! Avec quel plaisir j'entendais dire à M. le comte d'Albaret qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour Mme la duchesse d'Orléans et M. le duc de Penthièvre !

Ces épanchements, qui portaient tous les caractères de la sincérité, me firent aussitôt juger que

(1) Il faut voir dans les *Mémoires de Mme d'Oberkirk*, t. II, p. 57-61, les talents de M. le comte d'Albaret pour peindre les caractères, et surtout celui de Voltaire.

M. le comte d'Albaret était un homme vertueux. Il me parut, en effet, dans le cours de la conversation, un philosophe chrétien, qui joignait aux connaissances les plus étendues les meilleurs principes de société et de religion. Il acheva de se faire connaître par le portrait qu'il nous fit des mœurs de son ami, M. le marquis d'Étampes, que tout le monde sait être bon mari, bon père, bon citoyen. « C'est, disait-il, un patriarche au milieu de sa famille. Dans sa maison, les devoirs ne coûtent pas à remplir : ils se changent en plaisirs ; et l'union parfaite qui règne parmi toutes les personnes qui l'habitent démontre qu'il n'y a qu'un intérêt, comme s'il n'y avait qu'une âme et qu'une volonté. »

Ce témoignage, rendu par l'amitié à l'estimable famille de M. le marquis d'Étampes, fut bientôt justifié par le plaisir qu'elle parut prendre au tableau que nous faisions à l'envi, M. le comte d'Albaret et moi, des vertus de LL. AA. SS., et au récit des actes de bienfaisance de leur part, dont nous avons pu être témoins. Ce fut le sujet unique de la conversation pendant tout le dîner, et dans l'intervalle qui suivit, jusqu'au départ de la compagnie. Dans un moment d'enthousiasme qu'il sut communiquer à

tous les convives, M. le comte d'Albaret nous porta les santés de M. le duc de Penthièvre et de Madame la duchesse d'Orléans. Son invitation fut accueillie avec les transports les plus marqués. Il m'assura que, le lendemain au soir, il serait de retour à Paris, et qu'à son arrivée, il irait faire sa cour à Madame la duchesse d'Orléans, et lui rendrait compte de ce qui s'était passé la veille à Jumiéges.

Le 30, du fond de ma cellule, je le suivis dans toute sa marche sans le perdre de vue un instant. Le soir, je le voyais arriver à Paris, à l'heure qu'il m'avait annoncée, puis se présenter devant Mme la duchesse d'Orléans; j'entendais sa narration et j'étais heureux. M. le comte d'Albaret ayant désiré l'extrait de cette correspondance où il est parlé de Mme la duchesse d'Orléans, j'y joignis la lettre suivante (1) :

« Vous avez désiré, Monsieur le Comte, l'extrait de ma correspondance avec Monseigneur le duc de Penthièvre où il peut être question de S. A. S. Mme la duchesse d'Orléans. Je me suis empressé de le faire copier, et j'ai l'honneur de vous

(1) Jumiéges, 3 septembre 1788.

l'adresser ci-joint. Vous y trouverez le récit de la rencontre mille fois heureuse pour moi de vendredi dernier. Puissiez-vous, Monsieur le Comte, y voir parfaitement l'idée que j'ai conçue de votre belle âme, et vous en former une exacte du bonheur qui résulte pour moi de votre connaissance !

Je dois aller demain ou après-demain dîner à Maulny, chez M. le marquis d'Étampes; je goûte d'avance le plaisir de m'entretenir de vous avec vos amis. S'ils m'en croient, la conversation ne changera point de sujet pendant le temps que je serai avec eux.

Je reçus hier une lettre du contrôleur général de la maison de Mgr le duc de Penthièvre, qui m'annonce que S. A. S. arrivera le 6 à la ville d'Eu, et que le Prince a fait connaître qu'il serait très content de me revoir. Malgré la vive impatience que j'ai de faire ma cour à ce Prince..., je ne prévois pas pouvoir arriver à Eu avant la fin de la semaine prochaine. J'ai appris indirectement qu'il a été incommodé depuis peu; vous m'en avez vous-même touché quelque chose ici : faites-moi la grâce, Monsieur le Comte, de me marquer ce qui en a été et ce qui en est encore, afin

que je sache à peu près d'avance en quel état je pourrai trouver un prince à la santé duquel je m'intéresse plus qu'à la mienne. Je vous avoue qu'on m'en a parlé de manière à ne me pas laisser sans inquiétude.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Réponse du comte d'Albaret à Dom de Courdemanche (1) :

« Mon Révérend Père,

« J'ai reçu votre lettre avec un grand plaisir et j'y réponds avec beaucoup d'exactitude, pénétré de reconnaissance de votre attention scrupuleuse à m'envoyer les détails que je vous avais demandés, et bien peu digne de toutes les choses flatteuses et obligeantes que vous avez la bonté de me dire. Il serait difficile de peindre la douce émotion que j'éprouvai à l'aspect de votre agréable retraite, où des religieux, estimables par leur union et leurs vertus, présentent le tableau d'une société vraiment désirable, dans un séjour qui ne doit qu'à la nature la beauté du site, de la position et de la variété. Je

(1) Paris, 12 septembre 1788.

suis ravi que vous ayez aperçu avec plaisir combien nous étions dignes de sentir le charme de la paix et du bonheur qui vous entourent, véritable jouissance de l'âme qu'on ne sait pas apprécier dans les grandes villes que nous habitons.

« Vous aurez sans doute été bien satisfait d'avoir vu de plus près l'intérieur de la famille de mon ami, où j'aurais été charmé de me trouver avec vous, si des affaires majeures ne m'eussent rappelé à la capitale ; mais vous avez bien voulu diminuer mes regrets, en me disant que vous me rappelleriez à leur souvenir.

« Monseigneur le duc de Penthièvre est dans un meilleur état de santé. J'en ai eu des nouvelles par Madame la duchesse d'Orléans, avec laquelle j'eus l'honneur de souper le samedi, comme je vous l'avais annoncé. Elle parla des agréments de votre société ; elle espère vous revoir bientôt à la ville d'Eu, et nous sommes convenus l'un et l'autre qu'un religieux modeste et désintéressé, observateur zélé de ses devoirs et parfaitement instruit des grands événements de l'histoire, donne aux gens du monde comme aux solitaires l'exemple des plus belles vertus.

« Voilà, mon Révérend Pére, le modèle que vous

m'avez offert. Jouissez longtemps de ce rare avantage et recevez l'assurance de l'estime la plus profonde et du plus sincère attachement.

Signé : le Comte d'Albaret. »

CHAPITRE XXII

(1788-1789)

Dom Courdemanche au château d'Eu. — Accueil que lui font le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans. — Il accepte le prieuré de Lyre et promet à la princesse de lui envoyer la copie de son manuscrit. — Sa tristesse en quittant Jumiéges, son embarras en arrivant à Lyre. — Il est inquiet de la santé du duc de Penthièvre qu'on disait fort malade il reçoit de meilleures nouvelles de Son Altesse, mais il tombe malade lui même. — Curieuse correspondance avec la duchesse d'Orléans. — Le duc de Penthièvre va de mieux en mieux; Dom Courdemanche de mal en pis. — Sa joie en entendant parler des vertus naissantes des fils de la duchesse d'Orléans. — Dernières volontés du moine confiées à son neveu. — Sa mort chrétienne.

La duchesse d'Orléans vint au château d'Eu le 15 septembre (1). Dom Courdemanche y était déjà depuis quatre jours. Il eut le bonheur d'y rencontrer Son Altesse comme elle venait d'arriver : il présenta aussitôt ses respectueux hommages, et ses très humbles remerciements de ce qu'Elle avait bien

(1) 15 septembre 1788.

voulu dire de lui avec M. le comte d'Albaret, au souper du Palais-Royal. La Princesse remercia le Révérend Père de cet extrait de sa correspondance qu'il lui avait fait passer par M. le comte d'Albaret. Elle avait pris grand plaisir à lire cet extrait : « Tout m'en a plu, dit-elle, excepté l'article qui me concerne. » Elle le trouve sans doute trop flatteur, pensa Dom Courdemanche, et il ne se trompait pas.

Peu de temps après, la Princesse voulut lire la correspondance tout entière de Dom Courdemanche avec le duc de Penthièvre. Quand elle eut fini cette lecture, elle dit à l'auteur : « Votre ouvrage m'a attendrie jusqu'aux larmes ; mon papa y est bien peint ; je puis vous assurer que vous le connaissez bien. » Jamais Dom Courdemanche n'avait entendu pareil compliment, jamais il n'avait goûté une joie d'auteur aussi douce et aussi pure ; son cœur était pénétré de reconnaissance pour la Princesse qui lui donnait ce bonheur.

Mais quelle ne fut pas sa surprise quand, après une audience où il avait entendu des choses si flatteuses de la bouche même de Son Altesse, il fu abordé par un valet de chambre qui lui dit : « Madame la Duchesse craint de ne vous avoir pas bien

reçu : elle était occupée de la santé de Monseigneur le duc de Penthièvre; elle n'en avait pas eu ce matin des nouvelles aussi favorables qu'elle le désirait ; mais le médecin vient de lui rendre quelque tranquillité. Quant à la copie de votre manuscrit, Son Altesse craint de vous causer bien de la peine, mais elle a grande envie de la posséder. Madame la Duchesse va vous revoir chez Monsieur le duc de Penthièvre. » Dom Courdemanche ne répondit qu'en balbutiant, tant ce message lui causa une émotion agréable. Mais quand il rencontra S. A. chez le duc de Penthièvre, il ne put s'empêcher de lui dire que, quoiqu'il connût bien la bonté de son caractère, il ne s'était pas attendu à une réception si gracieuse. Il lui promit la copie du manuscrit que S. A. désirait posséder. Il promit aussi au duc de Penthièvre d'accepter le prieuré de Lyre, parce que Lyre était voisin d'Anet.

La duchesse d'Orléans quitta la ville d'Eu, le 26 septembre (1) ; le duc de Penthièvre, le 30 ; il invita Dom Courdemanche à venir avec lui à Anet, comme l'année précédente, mais le nouveau Prieur

(1) *Journal de la vie de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans douairière*, par E. Delille, son secrétaire intime. Paris, J.-J. Blaise 1822.

de Lyre fut obligé d'aller prendre possession de son abbaye.

Il alla d'abord faire son paquet à Jumiéges; aussitôt il prit la liberté d'écrire au duc de Penthièvre la lettre suivante (1) :

« Monseigneur,

« A peine de retour à Jumiéges, je m'empresse de remplir un devoir qui me paraît bien doux, en rendant à V. A. mes très humbles actions de grâces pour toutes les bontés dont elle vient encore de me combler. M'avoir permis de passer quelques jours à sa suite, c'est un bienfait dont je sens tout le prix; et ce prix est en proportion du bonheur qui résulte toujours pour moi de voir V. A. S., de respirer sous ses yeux, et d'être admis à lui présenter mes hommages. J'ai remarqué, avec bien de la satisfaction, que la santé de Monseigneur allait mieux de jour en jour, et je forme les vœux les plus ardents pour son parfait rétablissement. J'ai écrit, conformément aux ordres de S. A. S., pour qu'on lui prépare un exemplaire de notre nouveau bréviaire : j'espère qu'il sera remis à l'hôtel de Toulouse avant la Toussaint.

(1) 5 octobre 1788.

Je me dispose à rejoindre le lieu de ma nouvelle résidence, où je serai rendu vers le 15 du courant... »

Après avoir fait ses adieux à ses confrères de Jumiéges, Dom Courdemanche partit pour l'abbaye de Lyre. Les Religieux de cette maison remarquèrent à son arrivée quelque embarras sur sa figure: il ne savait s'il devait rire ou pleurer. Était-ce un sombre pressentiment de ce qui allait lui arriver? L'accueil amical que lui firent ses nouveaux confrères et l'empressement d'une foule d'habitants à venir le saluer dissipèrent bientôt ce nuage.

Comme il ne recevait pas de réponse à la lettre qu'il avait écrite au duc de Penthièvre, il ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude. Il reçut alors de Paris une feuille manuscrite qui acheva de le troubler. Il écrivit aussitôt à M. de Chabrier (1) : « Je suis ici depuis quelques jours, très cher bon ami, et j'y ai reçu un coup de foudre en lisant dans une feuille manuscrite, datée de Paris du 17, ces mots : « On apprend avec peine que Mgr le duc de Penthièvre soit attaqué des maladies aïguës qui règnent. » Je vous dépêche, sans perdre de temps, mon domestique pour avoir des nouvelles

(1) Lyre, 20 octobre 1788.

d'une santé qui m'est plus chère que la mienne. N'étant occupé que de cet objet, il ne m'est pas possible de vous parler d'autre chose actuellement. Au retour de mon courrier, que je vais attendre avec la plus vive impatience, je pourrai m'entretenir plus longuement avec vous. Dieu veuille que ce ne soit pas pour gémir et confondre ma douleur avec la vôtre. Adieu, très cher bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : Fr. DE COURDEMANCHE. »

La réponse du duc de Penthièvre à la lettre que Dom Courdemanche lui avait écrite de Jumiéges avait voyagé de divers côtés par la faute des directeurs de la poste; elle arriva enfin au destinataire. « J'ai éprouvé une vraie satisfaction, mon Révérend Père (1), en me trouvant à la portée d'avoir le plaisir de vous voir pendant quelque temps. J'espère que la proximité de Lyre et d'Anet vous engagera à faire des voyages dans ce dernier endroit. Les clous que vous m'avez vus commencent à se guérir; mais je suis toujours incapable de soutenir le monde. Il est impossible de rien ajouter, mon Révérend Père, à la véritable et sincère estime que j'ai pour vous. »

(1) Anet, 9 octobre 1788.

Dom Courdemanche reçut ensuite la réponse de M. de Chabrier (1) : « S. A. S. a été, mon cher ami, très sensible à la tendre sollicitude que vous lui avez témoignée, et elle charge M. de Muttrecy de vous remercier. Monseigneur a été, pendant son séjour à Anet, un peu plus agité ; mais depuis son retour ici, le Prince va un peu mieux. Dans tous les temps il n'y a eu aucun danger, et j'espère qu'une tête aussi chère nous sera longtemps conservée. Notre séjour ici est encore illimité ; mais lorsque S. A. S. en partira, ce sera pour aller sur les bords de la Loire. Votre émissaire nous a rendu la satisfaction que vous aviez eue en arrivant dans votre nouveau domaine, et le plaisir que votre aimable présence avait occasionné aux habitants. J'aurais voulu vous voir dans toute votre gloire et partager votre allégresse. Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse tendrement. »

Alors Dom Courdemanche écrivit au duc de Penthièvre (2) :

« Monseigneur,

« Je ressens trop de joie de n'avoir eu en arrivant ici qu'une fausse alarme sur l'état de la santé de

(1) Vernon, 21 octobre 1788.
(2) Lyre, 26 octobre 1788.

V. A. S. pour pouvoir m'abstenir de la lui témoigner. Dieu veuille conserver longtemps et sans souffrances des jours aussi précieux à l'humanité et à la religion. Ce qui concourut beaucoup, avec la nouvelle de Paris, à causer mon inquiétude, en mettant le pied dans la maison de Lyre, fut de n'y pas trouver la lettre que V. A. S. a daigné m'écrire d'Anet et sur laquelle je comptais. Je ne l'ai reçue qu'aujourd'hui; quoiqu'elle soit très bien adressée, elle a été à Gaillon et de là renvoyée ici. J'y vois avec grande satisfaction que les clous qui incommodaient si fort V. A. S. commencent à se guérir. Je sens vivement tout le prix de la permission que Monseigneur m'accorde d'aller lui présenter l'hommage de mon respect au château d'Anet ; et je n'aurai rien de plus à cœur que d'en profiter dans le temps et dès que je le pourrai.

« Je m'étais adressé au Prieur de l'abbaye de Saint-Denys pour faire disposer un exemplaire de notre nouveau bréviaire pour V. A. S. Je le priais de le remettre à l'hôtel de Toulouse quand il serait prêt, et de me marquer les frais qu'il aurait faits, afin que je pusse le rembourser et en instruire V. A. S. suivant ses ordres. Il a parlé de cette commission à Dom Chevreux, notre Supérieur Général, et m'a répondu

que ce dernier se proposait *de présenter en son nom le bréviaire à Monseigneur, et de lui demander le sien en échange, et qu'il serait charmé d'avoir cette occasion d'offrir ses hommages à S. A. S.* J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc. »

Réponse de S. A. S. (1) :

« J'espère que Muttrecy vous aura témoigné, mon Révérend Père, toute ma sensibilité à la marque d'intérêt que j'ai reçue de votre part. Je ne sais pas pourquoi les nouvelles de Paris ont jugé à propos de me dire attaqué d'une maladie aiguë. Je n'ai jamais eu que les incommodités que vous m'avez vues ; lesquelles même éprouvent du mieux, quoique j'aie toujours des clous et des étourdissements.

« Dom Chevreux est trop magnifique; je suis fâché d'avoir commis une indiscrétion ; je donnerai avec plaisir au Père Général le petit bréviaire à l'usage des laïques qui a été fait pour moi. Je mérite les sentiments que Dom Courdemanche me témoigne, par ceux que j'ai pour lui.

Signé : L.-J.-M. DE BOURBON. »

Quelque temps après, dans les premiers jours de novembre, Dom Courdemanche tomba malade. Il

(1) Vernon, 30 octobre 1788.

demanda aussitôt à Mme la duchesse d'Orléans, par ordre de son médecin, de vouloir bien lui envoyer une petite fiole de baume de la Mecque (1). La Princesse lui envoya ce qu'il demandait. « Tout ce qu'on peut vous désirer de mieux, lui écrivit-elle, c'est que cela vous fasse autant de bien que je vous en souhaite. » La santé du Prieur de Lyre se rétablit un peu, et il remercia ainsi Son Altesse (2) :

« Madame,

« J'ai reçu la réponse dont Votre Altesse Sérénissime a daigné m'honorer, ensemble la petite fiole de baume de la Mecque qui l'accompagnait. Je supplie Madame de me permettre de lui en faire mes très humbles remerciements. Ma santé va déjà un peu mieux depuis quelques jours; j'espère que le remède souverain que je tiens des bontés de V. A. S. me fera bientôt toucher à la convalescence. Je ne peux en user qu'avec beaucoup de confiance : il en mérite par lui-même, et par la main auguste et bienfaisante qui n'a pas dédaigné de me le procurer.

(1) Le baume de la Mecque ou Térébenthine de Judée est un suc résineux auquel les Orientaux attribuaient de grandes vertus médicales.
(2) Abbaye de Lyre, 1er décembre 1788.

« Lorsque les jeunes Princes de la maison d'Orléans passèrent à Conches, l'été dernier, en revenant de la Trappe (1), le curé Duval de Conches, sur la paroisse duquel LL. AA. s'étaient logées, eut l'honneur de leur être présenté, le soir, et de prendre leurs ordres pour leur dire la messe le lendemain, qui était un dimanche. Précisément ce même jour, le curé, tout nouvellement nommé, devait prendre possession de sa cure après sa messe. Il supplia les augustes enfants de Votre Altesse de vouloir bien honorer la cérémonie de leur présence, et signer dans l'acte de sa prise de possession ; ce qui lui fut accordé avec toute la grâce possible : ce pasteur désire qu'il lui soit permis de présenter à V. A. S. une expédition de l'acte de la prise de possession, comme un hommage de sa reconnaissance, et comme un monument des vertus bienfaisantes qui brillent déjà dans l'âme des jeunes Princes qui vous doivent le jour, Madame. Il s'est adressé à moi pour savoir comment il pourrait avoir un moment d'audience de V. A. S. Je lui ai proposé d'être le porteur de cette lettre d'actions de grâce ; ce qu'il a accepté avec empressement. Si Madame veut bien

(1) *Mémoires de Madame de Genlis*, 201-212. Éd. Didot.

la recevoir de sa main, ce sera un nouveau bienfait de sa part... »

Vers le même temps, Dom Courdemanche écrivit à M. de Chabrier, qui lui répondit aussitôt (1):

« Je viens de recevoir, mon très cher ami, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. J'ai la plus vive douleur d'apprendre que vous êtes malade et souffrant. Faites-moi le plaisir de me faire donner de vos nouvelles et de me rassurer sur votre état qui m'inquiète beaucoup. Je pense qu'il aura été possible à S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans de vous procurer du baume de la Mecque. Je vais en demander de mon côté, et s'il m'est possible de vous en procurer, vous ne devez point douter de mon empressement à vous le faire passer.

« La santé de Monseigneur va de mieux en mieux, et nous sommes actuellement parfaitement tranquilles sur son compte. J'aurai l'honneur de lui parler de vous ce matin ; à coup sûr il prendra beaucoup de part à votre indisposition.

« Je suis chargé de la part de tous nos Messieurs de vous faire mille amitiés.

« Adieu, mon cher ami ; j'attends avec impatience

(1) Vernon, 3 décembre 1788.

de vos nouvelles. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur. »

Le duc de Penthièvre, instruit par M. de Chabrier de la maladie de Dom Courdemanche, lui écrivit de sa main cette lettre à laquelle il fut bien sensible (1) :

« Je n'ai su qu'aujourd'hui, mon Révérend Père, que votre santé éprouvait du dérangement. J'en suis plus peiné que je ne le peux dire ; donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles. Je suis beaucoup mieux, grâce à Dieu ! mais j'ai encore du chiffonnage ; l'hiver n'est pas une bonne saison pour se rétablir. On ne peut rien ajouter, etc... »

Un cadeau que M. Duval, curé de Conches, apporta de la part de Madame la duchesse d'Orléans à Dom Courdemanche, exigea une lettre de remerciements : le malade eut beaucoup de peine à l'écrire (2) : « Ma convalescence est bien longue, y disait-il, à cause de l'extrême rigueur de la saison ; cependant, je vais toujours de mieux en mieux : la fièvre m'a quitté ; je commence à manger, même à dormir ; il me reste une toux assez violente avec ce

(1) Vernon, 10 décembre 1788.
(2) Lyre, 13 décembre 1788.

catarrhe sur la poitrine qui ne tarit point. J'espère que je pourrai me débarrasser de tout cela, quand le temps, devenu plus doux, pourra concourir à ma guérison avec le baume de la Mecque qui me rappelle tous les matins la bienfaisance de S. A. S. »

Cette Princesse incomparable ne connaît point de plus grand plaisir que celui de faire du bien et de rendre heureux tout ce qui l'approche. M. le curé Duval a senti la vérité de cette assertion, et je partage bien sincèrement sa satisfaction et sa reconnaissance pour l'accueil que V. A. S. a daigné lui faire. Il n'est pas moins enchanté de celui qu'il a reçu des Princes vos enfants. J'en ai entendu le récit avec cette douce émotion que cause le tableau des vertus naissantes dont on connaît la source féconde, et qu'on est en droit de s'attendre à voir croître et se multiplier de jour en jour. C'est un bienfait du ciel de montrer aux hommes de pareils exemples dans un rang aussi élevé, où ils sont bien rares pour l'ordinaire. Cette postérité, même sans vos vertus, Madame, vous rendrait longtemps chère au monde entier, à la France surtout, à l'humanité et à la Religion. »

Au moment où Dom Courdemanche écrivait d'une main affaiblie cet appel à l'avenir, la France

était tout émue de l'approche de cette grande convulsion sociale qui devait changer la face du monde. Loménie de Brienne était en disgrâce; son effigie avait été brûlée à Paris, aux pieds de la statue de Henri IV. Necker, redevenu ministre des finances, exaltait les esprits par les projets qu'il annonçait pour le bonheur du genre humain. Les émeutes de la populace étaient réprimées; mais l'agitation des esprits était entretenue par des assemblées comme celle de Romans et de Vizille. La seconde assemblée des Notables avait déterminé comment devait se faire la convocation des États généraux, et ne voulait plus admettre aucun délai. Le Parlement de Paris avait supplié le Roi de déclarer périodique le retour des États généraux, de consacrer leur droit au vote de l'impôt, de supprimer les privilèges nobiliaires, de proclamer l'égalité des charges, la responsabilité des ministres et la liberté de la presse. Les ducs et pairs de France assemblés au Louvre présentèrent au Roi un arrêté, signé par trente d'entre eux, pour supplier S. M. de leur faire supporter tous les impôts et charges publiques dans la juste proportion de leur fortune, sans exemption pécuniaire quelconque. Le mouvement révolutionnaire avait mis toute la nation en effervescence, et il était

accéléré tous les jours par les événements qui se succédaient. Le Parlement était dépassé par les Notables, les Notables par les Grands, les Grands par le duc d'Orléans, et tous par le Roi, qui ne cessait de faire des concessions à ses ennemis. L'ancien régime s'écroulait.

L'extrême rigueur de la saison, qui fit tant souffrir le peuple de France pendant l'hiver de 1788-1789, et qui ne fut pas la moindre cause des violences populaires, empêchait le duc de Penthièvre et Dom Courdemanche de se guérir : le Prince était toujours malingre, le Bénédictin toujours malade. Ils se consolaient entre eux par une correspondance touchante, et ils attendaient avec patience que le temps devînt plus doux. Vers la fin de décembre, il y eut un dégel; mais cela fit grand mal à Dom Courdemanche. « Depuis que le dégel a paru commencer, je suis pris, dit-il, d'une douleur très vive dans le côté gauche (1). C'est une torture, surtout quand je tousse, et je tousse souvent. C'est un mal bien importun. J'espère qu'il ne sera pas de durée. Mme la duchesse d'Orléans aura contribué à sa guérison. S. A. S. a eu la bonté de me procurer une petite

(1) 25 décembre 1788.

fiole du vrai baume de la Mecque que notre médecin m'avait assuré être le plus souverain vulnéraire pour une poitrine attaquée ou menacée. Je suis bien fâché d'apprendre, Monseigneur, que vous vous ressentiez encore de votre ancienne indisposition. Puisse une santé aussi précieuse, aussi chère à tout le monde que celle de V. A. S., se rétablir parfaitement et pour longtemps! C'est l'objet des vœux que j'adresse au ciel à l'occasion de la nouvelle année... »

Le Prince répondit (1) :

« Étant persuadé, mon Révérend Père, que vous ne me voulez point de mal, je suis convaincu de la sincérité de vos souhaits de bonne année; ne doutez pas non plus de tout le bonheur que je vous désire, ni du vif intérêt que je prends à votre santé. J'espère que vous m'en donnerez quelquefois des nouvelles : celle de son rétablissement sera pour moi une véritable joie. Ma fille aura été sûrement fort aise de pouvoir vous être de quelque utilité. »

La maladie de Dom Courdemanche devenait de jour en jour plus grave; il s'affaiblissait de plus en plus; l'usage des cordiaux lui étant nécessaire, son

(1) Vernon, 30 décembre 1788.

médecin lui conseilla de prier le duc de Penthièvre de lui procurer de vieux vins. La demande ayant été faite, le Prince répondit ainsi (1) :

« Je désire plus que je ne le peux dire, mon Révérend Père, que le vin de liqueur que nous vous avons envoyé puisse vous être utile. Ne doutez pas, s'il vous plaît, de la vivacité des vœux que je fais pour votre rétablissement. Ma santé continue à mieux aller, quoique je sois toujours malingre. On ne peut rien ajouter, mon Révérend Père, au sincère intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde.

« *Signé :* L.-J.-M. DE BOURBON. »

Dom Courdemanche approchait de sa fin ; mais il se souvenait encore du désir exprimé par la duchesse d'Orléans de posséder une copie de son manuscrit. Il pouvait attribuer les autres faveurs, dont Son Altesse avait daigné l'honorer, à un sentiment d'humanité qui lui était habituelle ; mais celle-là annonçait de la part de Son Altesse une estime particulière pour ses faibles talents ; du moins il s'en était fait cette idée délicieuse qui contribuait à le consoler au milieu de ses cruelles souffrances. Il

(1) Vernon, 20 janvier 1789.

éprouvait aussi de vifs regrets, qu'il exprimait de temps en temps, de ne pouvoir offrir lui-même à Son Altesse le fruit de son travail ; il chercha un adoucissement à cette peine en chargeant son neveu, Dom Gobard, de cette honorable commission (1). Ce fut la dernière attention qu'il accorda au monde.

« Les soins assidus que l'on n'épargna pas à Dom Courdemanche, dit Dom Gobard, ne contribuèrent qu'à lui prolonger la vie de quelques jours. Il mit à profit le peu de temps que la Providence lui accordait, en se livrant à de fréquents actes de religion et à une prière continuelle, qui n'était interrompue que par l'office canonial que je récitais auprès de lui, ou par des lectures préparatoires à la mort. Muni de tous les sacrements de l'Église, qu'il demanda lui-même, il mourut le 18 février 1789. Il fut généralement regretté. Il y eut autant de larmes versées à ses obsèques de la part des laïques que de ses propres confrères. »

Le 19 février, Dom Gobard annonçait à M. de Chabrier cette triste nouvelle. M. de Chabrier lui répondit (2) :

(1) Préface du manuscrit offert par Dom Gobard à Madame la duchesse d'Orléans.

(2) Chanteloup, 28 février 1789.

« J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois. La triste nouvelle que vous m'annoncez a été un coup de foudre pour moi : je pleurerai longtemps l'ami que je viens de perdre. Son Altesse Sérénissime a marqué la plus grande sensibilité et m'a ordonné de vous témoigner à tous et à vous en particulier tous ses regrets. Quoique la dernière lettre que je reçus de votre oncle fût alarmante, je ne le croyais pas aussi près de sa fin. Votre Ordre perd un de ses sujets les plus utiles et les plus distingués; et nous perdons tous les deux un ami bien précieux. Je recueillerai avec beaucoup d'empressement les dernières intentions du pauvre Dom Courdemanche que vous avez la bonté de vouloir me transmettre. Permettez-moi de mêler mes larmes à celles que vous répandez si justement, et de vous donner les assurances de ma plus haute considération. »

« J'eus l'honneur, dit Dom Gobard, de répondre à cette lettre de M. de Chabrier, ce qui me procura le bonheur d'en recevoir une de Son Altesse (1). »

« Monsieur de Chabrier doit vous avoir marqué,

---

(1) Châteauneuf-sur-Loire, le 13 avril 1789.

mon Révérend Père, combien j'étais touché du funeste événement de la mort de Dom Courdemanche. La lettre que je lui avais écrite vous aura été une nouvelle preuve de mes sentiments pour lui. Le christianisme qu'il a témoigné m'édifie beaucoup sans me surprendre. Je vous prie de ne jamais douter, mon Révérend Père, de la véritable estime que j'aurai toujours pour vous. »

L.-J.-M. DE BOURBON.

CHAPITRE XXIII

(1789)

Quels sentiments unissaient Dom Courdemanche au duc de Penthièvre. — Les Cahiers de 1789 réclament l'abolition de la féodalité. — Dom Courdemanche était mort à temps. — Le duc de Penthièvre n'eut pas le même bonheur. — Ses malheurs, ses chagrins, ses infirmités, sa mort. — La Terreur et ses effroyables cruautés. — Captivité de Florian, sa mort. — La fureur de destruction s'exerce sur les objets inanimés. — Comment ce manuscrit offert à la duchesse d'Orléans a-t-il pu échapper? — Estampille de la bibliothèque du Palais royal. — Incendie de cette bibliothèque en 1848. — Le manuscrit perdu est retrouvé en 1874. — Enfin il est publié.

La correspondance de Dom Courdemanche avec le duc de Penthièvre montre clairement quelle était la nature de leurs sentiments réciproques. C'était la sympathie de deux âmes qui se comprennent et se rendent mutuellement justice; c'était la convenance de deux caractères qui, d'abord opposés, finissent par s'estimer, et s'attachent l'un à l'au-

tre. Ni le rang, ni la fortune, ni les règles de l'étiquette, ni rien de ce qui sépare les hommes ne saurait empêcher de telles liaisons. En effet, si, malgré ses préjugés, un Prince qui aimait la justice et les honnêtes gens accorde son amitié à un pauvre moine qui avait des qualités semblables et la même vertu ; pourquoi ce moine, malgré sa naïveté parfois ridicule et son esprit de chicane souvent importun, n'aurait-il pas en retour consacré au Prince une affection libre, pure, tendre et généreuse ? La mort seule a pu rompre leur union.

Au moment même où expirait Dom Courdemanche, on commençait, dans toute la France, à rédiger les fameux Cahiers de 1789. Le Roi est bon, disait-on, il aime le peuple ; mais pourquoi ses commis sont-ils si méchants ? Les ministres promettent de rendre tout le monde heureux ; mais pourquoi est-on si malheureux? Tel grand seigneur, comme le duc de Penthièvre, est charitable et philanthrope ; mais pourquoi les riches laissent-ils les pauvres payer les impôts à leur place ? Telle abbaye est aumônière, par exemple Jumiéges ; mais pourquoi telle autre abbaye est-elle en si mauvais renom, par exemple Saint-Vandrille ? Une fois engagés sur

cette pente, les esprits excités allèrent vite et loin. Pendant que les lettrés, les savants, les avocats s'occupaient de rédiger les griefs et doléances des bailliages, le peuple ne voyait qu'une chose, c'est qu'il ne voulait plus payer ni droits féodaux, ni redevances seigneuriales, ni dîmes ecclésiastiques, ni gabelle, ni impôt d'aucun genre. Le seul mot de féodalité soulevait la colère du peuple. Il fallait en finir au plus vite avec cet odieux régime. Tel est le vœu exprimé par les Cahiers des Etats. Que la féodalité soit abolie : voilà le cri général.

Cependant c'est, avait dit Montesquieu (1), « un beau spectacle que celui des lois féodales : un chêne antique s'élève, l'œil en voit de loin les feuillages; il approche, il en voit la tige, mais il n'en aperçoit pas les racines : il faut percer la terre pour les trouver. » Ceux qui, de nos jours, ont creusé la profondeur des législations comparées ont trouvé des lois féodales à l'origine de presque toutes les nations : les racines sont donc dans la nature de l'homme. Mais autre temps, autres mœurs, et les lois changent ainsi que toutes les institutions humaines. Quand le vieux chêne vermoulu, dont la sève est

(1) *Esprits des lois,* livre XXX, ch. 1.

épuisée, a perdu son feuillage et sa verte ramure, l'observateur, qui voit le tronc pourri s'affaisser peu à peu, ne sera point surpris de sa chute prochaine. C'est un fait naturel et ordinaire, mais ce n'est pas un beau spectale, surtout pour ceux qui avaient mis à conserver ce grand arbre leur étude et leurs soins. Il tombe et il va être coupé, divisé, brûlé, détruit. Dom Courdemanche était mort à temps.

Le duc de Penthièvre ne fut pas si heureux : il assista à la chute de la vieille monarchie. Il prêta serment de bonne foi à la royauté moderne et ne fut guère ému de la prise de la Bastille ; mais les journées des 5 et 6 octobre furent pour lui le signal des extrêmes périls : il ne pouvait admettre que le Roi, la Reine et toute la famille royale eussent été arrachés de Versailles et amenés à Paris par la populace victorieuse. Cependant, même alors, le 27 février 1790, il prêta le serment civique devant la municipalité d'Amboise. Après s'être fatigué à réparer les désastres des inondations de la Loire, à soulager les malheureux et à faire le bien de tous côtés, il éprouva de mortelles angoisses en voyant se dérouler les terribles événemeuts de 1791 et 1792. Ce qu'il appelait sa malingrerie s'aggrava. Épuisé au moral et au physique, il endura encore les outra-

ges de ceux qu'il avait comblés de bienfaits. Cependant, on rendait toujours hommage à sa vertu.

La journée du 10 août 1792 détruisit ses dernières espérances ; il vit bien que tout était perdu. Il ne faisait entendre ni reproches, ni plaintes, mais il répétait souvent : « Mon Dieu, que vos jugements sont terribles ! Usez, je vous en supplie, de miséricorde envers ma malheureuse patrie. Sauvez le Roi ! Ayez pitié de ma famille (1) ! » Les catastrophes se succédèrent et le plongèrent de plus en plus profondément dans un affreux désespoir. Qui oserait exprimer l'effet que produisit sur son cœur déchiré la mort épouvantable de Mme de Lamballe (2) ? Qui pourrait dire la honte dont il fut accablé et l'indignation qu'il éprouva, comme sa fille la duchesse d'Orléans (3) et son petit-fils le duc de Chartres, quand le duc d'Orléans, toujours dupe des flatteurs en attendant qu'il devînt (4) leur victime, s'abaissa jusqu'à voter la mort du Roi ? Peu de temps après, le citoyen Penthièvre,

(1) *Duc de Penthièvre*, par Honoré Bonhomme.
(2) *Madame de Lamballe*, par G. Bertin, ch. XXIII.
(3) *Mémorial du gouverneur Morris*, homme d'état américain.
(4) *Mémoires du duc de Rovigo*, t. IV, p. 356. Jugement célèbre de Napoléon à Rambouillet.

comme on l'appelait, dégoûté de vivre, insensible à tout, s'éteignit à Vernon, le 4 mars 1793, en prononçant ces paroles : « Sortez de ce monde, mon âme, partez. » Il enviait le sort de Dom Courdemanche, qui avait échappé à de si cruelles épreuves.

Et cependant, lui aussi devait remercier le ciel de l'avoir dérobé à des épreuves plus cruelles encore (1) ; mais je ne peux dire tous les crimes de la Révolution : un seul suffit. Philosophe soumis à la volonté du peuple, orateur applaudi des sans-culottes, Florian écrivait des fables qui ne pouvaient le compromettre (2). Voici une des dernières qu'il composa :

> Persécuté, proscrit, chassé de son asile,
> Pour avoir appelé les choses par leur nom,
> Un pauvre philosophe errait de ville en ville,
> Emportant avec lui tous ses biens, sa raison.
> Un jour qu'il méditait sur le fruit de ses veilles,
> C'était dans un grand bois, il voit un chat-huant
> Entouré de geais, de corneilles,
> Qui le harcelaient en criant :
> « C'est un coquin, un impie,
> Un ennemi de la patrie !

(1) Il mourut 39 jours avant la promulgation du décret qui ordonnait l'arrestation de tous les Bourbons et la saisie de leurs biens.

(1) Livre IV, fable 15.

« Il faut le plumer vif; oui, oui, plumons, plumons.
« Ensuite, nous le jugerons. »
Et tous fondaient sur lui : la malheureuse bête,
Tournant et retournant sa bonne et grosse tête,
Leur disait, mais en vain, d'excellentes raisons.
Touché de son malheur, car la philosophie
Nous rend plus doux et plus humains,
Notre sage fait fuir la cohorte ennemie,
Puis dit au chat-huant : « Pourquoi ces assassins
En voulaient-ils à votre vie ?
Que leur avez-vous fait ? » — L'oiseau lui répondit :
« Rien du tout ; mon seul crime est d'y voir clair la
[nuit. »]

Florian ne semblait pas craindre pour lui-même le sort du chat-huant; cependant il avait, dix ans auparavant, dédié à la reine Marie-Antoinette son roman de *Numa Pompilius*. Pour ce fait, au moment où il venait de se retirer à Sceaux, il fut dénoncé, accusé, condamné et jeté en prison. Alors, enfermé à Paris, dans les cachots de la Bourbe, il vit clair la nuit, il vit le sort qui l'attendait; « il vit l'échafaud dressé sous ses yeux et sans doute aussi pour lui-même (1) ; il vit plusieurs de ses amis y monter comme pour lui en montrer le chemin; il vit journellement des compagnons de sa captivité s'arracher de ses bras pour aller recevoir la mort; enfin, il vit la France couverte de deuil et de larmes,

(1) Notice par Boissy d'Anglas.

envahie et dévastée par des forcenés qui s'en disputaient les lambeaux et s'efforçaient d'en détruire jusqu'aux derniers débris. Sans consolation comme sans espoir, il ne pouvait plus se rattacher à rien. Le IX Thermidor lui rendit tout à coup sa liberté ; mais il avait conçu dans sa prison le germe d'une maladie mortelle : peu après il expira.

Dans ce ravage universel où l'on n'épargnait ni homme ni choses, au milieu des horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère, sous la Terreur et même après la Terreur, quand les traditions les plus respectables et les institutions les plus bienfaisantes étaient foulées aux pieds, quand les personnes les plus dignes de vénération étaient livrées au bourreau par milliers ou périssaient en foule dans les prisons et par les supplices les plus odieux, combien de choses précieuses furent perdues sans qu'on y fît même attention ! Les palais, les châteaux, les églises, les monastères s'écroulaient de tous côtés ; on brisait les marbres et les statues ; on brûlait les tableaux et les tapisseries ; on détruisait de mille manières les livres et les manuscrits, pour qu'il ne restât aucun souvenir des siècles passés ; mais la copie du manuscrit de Dom de Courdemanche, offerte par Dom Gobard à la

duchesse d'Orléans, fut conservée avec beaucoup d'autres livres et manuscrits. On l'a, bien longtemps après, retrouvée dans la bibliothèque du Roi au Palais-Royal.

Ce roi n'était autre que l'aîné des petits-fils du duc de Penthièvre dont nous avons vu Dom Courdemanche mourant saluer les nobles destinées. Il semblait donc que notre manuscrit fût à l'abri de tout danger. Mais en février 1848, quand le roi Louis-Philippe quitta le trône et la France pour aller mourir en exil, la bibliothèque du Palais-Royal fut incendiée, et notre manuscrit disparut : on devait le croire à tout jamais perdu, brûlé, anéanti.

En 1874, M. Auguste Trognon, ancien secrétaire du prince de Joinville, me pria de mettre un peu d'ordre dans sa bibliothèque, qui avait subi de nombreux déménagements. Comme je plaçais les livres à la portée du vieillard paralytique, il me tomba entre les mains un manuscrit parfaitement relié, en deux beaux volumes in-4°, et dédié à Son Altesse Sérénissisme Madame la duchesse d'Orléans, princesse du sang. Je demandai ce qu'il fallait faire de ce manuscrit. « Je l'ai depuis de longues années, répondit M. Trognon. La reine Marie-Amélie me l'avait donné pour que j'écrivisse un opuscule

sur le grand-père du Roi : je n'en ai pas eu le temps. J'espère que vous serez plus heureux que moi. Mettez ce manuscrit avec les autres livres à ma commodité. » Je fis ce qui m'était demandé, sans trop comprendre ce que cela voulait dire.

Peu de temps après, M. Trognon mourut. Il m'avait nommé son exécuteur testamentaire et légué sa bibliothèque. J'y trouvai ce manuscrit; comme l'ignorant de La Fontaine (1), je ne savais qu'en faire. Dailleurs, j'étais occupé à d'autres travaux qui me paraissaient plus importants (2). Aujourd'hui, parfaitement libre et indépendant, j'essaie de répondre aux intentions du donateur, sans autre préoccupation que celle de voir et dire la vérité.

---

(1) Livre Ier, fable 20.

(2) La Bruyère dans la maison de Condé, 2 vol. in-8° chez Firmin Didot, Paris, 1886.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

(1716-1776)

Le duc de Saint-Simon obtint pour un jeune parent l'abbaye de Jumiéges. — Rapacité de l'abbé de Saint-Simon; administration paisible de son successeur. — L'abbaye, attaquée par des ennemis de tout genre, eut beaucoup de peine à défendre sa seigneurie d'Authis dont le maréchal de Belle-Isle s'était emparé. — Le procès durait depuis plus de 36 ans, quand survint tout à coup le duc de Penthièvre, qui entreprit de le terminer.................................... 1

CHAPITRE II

(1776)

Caractère du duc de Penthièvre. — Sa famille, sa richesse, son esprit et sa modération. — Caractère de son conseil et sa manière de traiter les affaires. — Caractère de Dom

de Courdemanche, procureur de l'abbaye de Jumiéges : il prend fort à cœur l'affaire de la seigneurie d'Authis, et il écoute avec bonheur les offres qu'on lui fait de la terminer par un arrangement à l'amiable. — Sa première entrevue avec le duc de Penthièvre. — Propositions de paix acceptées avec empressement 12

CHAPITRE III

(1776)

Aspect imposant du conseil de S. A. S. le duc de Penthièvre. — Dom Courdemanche est introduit. — Terrible incident. — M. d'Outremont réclame quinze sacs de procédures que l'abbé de Jumiéges n'avait pas. — On décida néanmoins de soumettre le procès au jugement d'arbitres. — Quatre sont nommés avec le pouvoir d'en nommer un cinquième. — Il était toujours bien entendu qu'on s'arrangerait à l'amiable. — Dom Courdemanche redige un compromis à cet effet ; les arbitres du Prince le repoussent et lui en font signer un autre. — Il ne veut pas y voir un piège. — Le conseil du Prince l'accable de politesses. 24

CHAPITRE IV

(1776)

Le nouveau compromis ne devait point, dans la pensée de Dom Courdemanche, empêcher un arrangement à l'amiable, quoique, d'après la formule adoptée, il entraînât un jugement de rigueur. — Le canon de Bisy est dirigé sur Authis; pourquoi ? Néanmoins la bonté du duc de Penthièvre à l'hôpital de Saint-Just inspire confiance à Dom Courdemanche. — Enthousiasme poétique du Bénédictin. — Défiez-vous de moi, dit le Prince. — Les arbitres ne veulent plus entendre parler de transaction à l'amiable. — Surprise du moine. 34

CHAPITRE V

(1776-1777)

Tous les doutes de Dom Courdemanche furent bientôt dissipés. — Le but des arbitres était de s'emparer du domaine d'Authis sans indemnité et sans échange. — Tout dépendait du cinquième arbitre. — Plus d'autre ressource pour Jumiéges que dans la bonté de sa cause et l'équité du Prince. — Arguments pour et contre. — Tactique de Dom Courdemanche et de ses adversaires. — Mémoire de Henrion de Pansey, la cause de Jumiéges est en péril.......... 48

CHAPITRE VI

(1777)

Principes de M. Henrion de Pansey. — Méthode du procureur de Jumiéges pour les combattre. — Mémoires de MM. Ferey, Bouquet, Target, Élie de Beaumont sur le sujet. — Découvertes archéologiques de Dom de Courdemanche sur la charte de 1027. — Longue et très curieuse conversation de Dom de Courdemanche avec le duc de Penthièvre. — Opinions du Prince. — Réflexions du Bénédictin. — Quelle sera l'issue du procès ?.................... 63

CHAPITRE VII

(1777)

Sentence arbitrale qui déclare Authis un domaine roturier. — Comment fut-elle rendue ? — Avec quelle douleur Dom Courdemanche signe la transaction contraire à son opinion. — Scènes touchantes. — Billet du duc de Penthièvre. —

Lettres de Dom Courdemanche qui proteste contre la sentence. — L'abbé Le Noir, président du conseil du Prince, refuse de l'écouter et fait homologuer la sentence arbitrale. — L'affaire est finie. — Jumiéges a perdu son procès. 78

CHAPITRE VIII

(1777-1778)

Comment Dom Courdemanche peut-il reprendre une affaire jugée ? — C'est ce qu'il explique clairement. — Et malgré les rigueurs du conseil de Son Altesse, malgré les menaces de ses courtisans, malgré les tentatives de conciliation, pour détourner Dom Courdemanche de son but, l'affaire fut portée au Parlement de Paris, devant la 3me Chambre des Enquêtes, qui avait déjà condamné le Maréchal de Belle-Isle.................................... 97

CHAPITRE IX

(1778-1779)

On commence à s'apercevoir dans la maison du duc de Penthièvre que Dom Courdemanche est un adversaire redoutable. — Sûr de la bonté de sa cause, il se dégage de toutes les tentatives que l'on fait, soit pour l'intimider, soit pour l'arrêter dans la poursuite de son droit. — Le duc de Penthièvre est condamné à payer tous les dépens; il demande un accommodement. — Joie du Bénédictin qui avait vaincu le conseil de S. A. S.......................... 115

CHAPITRE X

(1779)

Le duc de Penthièvre s'engage à payer 50.000 fr. la seigneurie d'Authis. — Dom Courdemanche accepte; la communauté de Jumiéges refuse. — Plus d'accommodement possible. — Embarras de Dom Courdemanche. Colère de M. Perier chargé de traiter pour S. A. S. — Dom Courdemanche s'efforce de gagner du temps pour convertir les Religieux de Jumiéges à la raison. — Ils refusent une seconde fois. — Dom Courdemanche allait rompre avec eux, lorsqu'ils se soumettent. — A quelque chose malheur est bon. — Le traité définitif est conclu. — M. Perier reconcilie Dom Courdemanche avec le duc de Penthièvre.... 129

CHAPITRE XI

(1779)

Analyse du traité du 3 juillet 1779. — Le démembrement du fief d'Authis. — Le fief de Saint-Pierre d'Authis est attribué au Prince, le fief de Jumiéges aux Religieux, sous la mouvance de la vicomté de Vernon, mais sans devoirs féodaux ni servitudes quelconques. — On rend justice à Dom Courdemanche, non seulement dans la Congrégation de Saint-Maur, mais encore auprès du duc de Penthièvre. — Bon accueil que lui fait le Prince à l'hôtel de Toulouse. — Florian lui cherche noise. — Le Prince prend sa défense. — On finit par se raccommoder. — Autorité du Prince sur Florian. — Dom Courdemanche envie le bonheur de vivre avec S. A. S.................................. 146

CHAPITRE XII

(1779-1780)

Les habitants d'Authis vont à Bisy saluer leur nouveau seigneur. — Dom Courdemanche se joint à ses anciens vassaux pour complimenter le Prince. — La cérémonie est longue, mais curieuse. — Le Prince fait mille agaceries au moine et l'accuse de l'avoir attrapé. — La comtesse de la Mark prend la défense du Bénédictin, qui est traité comme un gentilhomme par la société. — Enfin, toutes les formalités judiciaires étant remplies, le duc de Penthièvre fait désarmer la batterie de canon de Bisy........................ 164

CHAPITRE XIII

(1780, 1781, 1782, 1783, 1784)

Les affaires féodales de l'abbaye de Jumiéges n'étaient pas encore terminées; Dom Courdemanche en vint à bout avec bien de la peine.— Il fut malheureux dans plusieurs procès, surtout dans l'affaire de Beu.— Le duc de Penthièvre était mécontent, le Roi aussi, des désordres de la Congrégation de Saint-Maur.—Dom Courdemanche quitte ses fonctions de procureur et devient simple Religieux à Jumiéges.— Il s'ennuie dans sa solitude, il rêve au passé et à ses succès devant les tribunaux. — Il ne peut oublier le duc de Penthièvre : il lui demande son portrait. — Refus du Prince. Embarras du moine............................ 179

CHAPITRE XIV

(1784, 1785, 1786)

Les idées de progrès et les idées conservatrices étaient alors en pleine effervescence. — Les premières étaient surtout représentées par le duc de Chartres, et les secondes par son beau-père le duc de Penthièvre. — L'envie s'en mêla et suscita au duc de Penthièvre des démêlés fort pénibles avec le duc de Chartres et avec le Roi lui-même. — Vente de Rambouillet et achat de Châteauneuf-sur-Loire. — Dom Courdemanche finit par comprendre la lettre que le Prince avait écrite; il reçoit le portrait qu'il avait demandé. — Sa joie et sa reconnaissance. Il se décide enfin à composer un livre intitulé : Correspondance entre Dom Courdemanche et le duc de Penthièvre.................. 197

CHAPITRE XV

(1787)

Raisons qu'avait Dom Courdemanche d'écrire son livre. — Il envoie son manuscrit à M. Lallemant, intendant des affaires de l'Abbé de Lorraine, puis à Dom Gontard, assistant du Général de la Congrégation de Saint-Maur, enfin à M. de Florian, gentilhomme de M. le duc de Penthièvre : dans une longue lettre il lui raconte comment il a composé son livre. — Les louanges qu'il reçoit lui donnent confiance. — Florian lui annonce qu'il est rentré en grâce auprès du Prince et que Son Altesse fera bon accueil à son livre. Aussitôt le Bénédictin commande une copie beaucoup plus nette et mieux écrite que la minute envoyée à Paris, et il fait remettre cette copie au Prince. M. de Florian lui promet une lettre de S. A. S. Agitation du Bénédictin : il va pouvoir bientôt revoir le Prince qu'il n'a pas vu depuis quatre ans.................................. 214

CHAPITRE XVX

(1787)

Lettre gracieuse du duc de Penthièvre ; il désire voir Dom Courdemanche. — Aussitôt celui-ci part et arrive à Eu le 23 septembre 1787. — Entretien secret du moine et du Prince. — Importante discussion sur les troubles de la Congrégation de Saint-Maur. — Toute l'assistance fut étonnée de cette longue conversation. — Plaisantes critique du Prince ; comment le Bénédictin y répond. — Visite au Tréport. — Dom Courdemanche est traité de juif par l'évêque de Rennes. — Il demande au duc de Penthièvre la place d'historiographe dans sa maison. — Tableau de la Cour. 233

CHAPITRE XVII

(1787)

Le *Bon Père*, arlequin. — Contraste entre le duc et la duchesse d'Orleans, différence des opinions. — Pressentiments politiques du duc de Penthièvre ; conversation avec Dom Courdemanche sur Julien l'Apostat. — La duchesse d'Orléans arrive à Eu. — Réception solennelle. Conversation de la Princesse avec son père. — Plaisanteries du duc de Penthièvre sur Dom Courdemanche au repas de matelots du Tréport. — Réflexions sérieuses sur l'ordre du Saint-Esprit, considéré comme un véritable ordre religieux. — Dom Courdemanche amateur d'huîtres. — Chagrins véritables de la duchesse d'Orléans. — Dom Courdemanche en est ému et près de pleurer. — Il se laisse emmener par le Prince à Vernon.................................. 252

CHAPITRE XVIII

(1787)

A Vernon, le duc de Penthièvre fait comprendre à sa compagnie la nouvelle situation de Dom Courdemanche auprès de lui. — Le Bénédictin étudie le Prince de plus près, trace son portrait et celui de sa société. — Il y trouve tant de plaisir qu'il se laisse emmener à Anet. — Nouveaux détails sur la bonté de S. A. S. — Description du château d'Anet. — Problème de l'épervier et du petit oiseau. — Explication bizarre trouvée par Dom Courdemanche. — Le duc de Penthièvre satisfait charge le Bénédictin d'expliquer les emblèmes du château de Diane de Poitiers, chanté par Florian.. 269

CHAPITRE XIX

(1787-1788)

Le rêve de Dom Courdemanche était d'obtenir le brevet d'historiographe du duc de Penthièvre ; le Prince l'avait promis, mais il trouvait plus facile de conseiller au Bénédictin de sur la Règle de saint Benoîtet plus agréable de conseiller de vivre comme un trappiste ou un sept-fontiste. — Le Bénédictin lui envoya : 1° une note sur les Sept Preux, ou les Sept Chefs devant Thèbes, 2° un travail sur Ammien Marcellin et les autres historiens qui avaient parlé du prodige de Jérusalem. — Il voulait demeurer auprès du duc de Penthièvre comme l'abbé Prevost auprès du prince de Conti. — Mais après avoir longtemps cherché, on découvrit qu'il n'y avait jamais eu d'historiographe chez le prince de Conti, et Dom Courdemanche se passa fort bien de ce titre inutile.................................. 290

CHAPITRE XX

(1787-1788)

Que de gens alors rêvaient des réformes morales, politiques ou religieuses! — Dom Courdemanche achève son livre sur la Règle de saint Benoît, comparée à celle de Sept-fonts et de la Trappe. — Le duc de Penthièvre l'accuse de relâcher, puis de renverser la discipline monastique, comme le roi Louis XVI accuse le duc d'Orléans de détruire la Constitution monarchique. — La discussion entre le duc de Penthièvre et le Bénédictin est assez plaisante ; la lutte entre le Roi et les parlementaires l'est bien moins, et annonce des troubles prochains. — Le duc de Penthièvre donne une montre à répétition au Bénédictin, et tout est dit.......... 311

CHAPITRE XXI

(1788)

Portrait du duc de Penthièvre. — Florian est reçu à l'Académie française. — Dom Courdemanche félicite l'heureux académicien. — D'après une bulle du pape, des lettres patentes du Roi et un arrêt du Parlement, tenue des diètes provinciales de la Congrégation de Saint-Maur. — Le mouvement révolutionnaire était partout. On fixe au 1er mai 1789 la tenue des États généraux. — Chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur. — Félicitations adressées par Florian à Dom Courdemanche. — Le Bénédictin est nommé prieur de Lyre et invité à Eu. — Dîner charmant à Jumiéges. — Portrait de M. d'Albaret et de M. d'Estampes. — Lettre de Dom Courdemanche. — Réponse de M. d'Albaret. — Portrait du Bénédictin............................ 335

CHAPITRE XXII

(1788-1789)

Dom Courdemanche au château d'Eu. — Accueil que lui font le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans. — Il accepte le prieuré de Lyre et promet à la princesse de lui envoyer la copie de son manuscrit. — Sa tristesse en quittant Jumiéges, son embarras en arrivant à Lyre. — Il est inquiet de la santé du duc de Penthièvre qu'on disait fort malade; il reçoit de meilleures nouvelles de Son Altesse, mais il tombe malade lui-même. — Curieuse correspondance avec la duchesse d'Orléans. — Le duc de Penthièvre va de mieux en mieux; Dom Courdemanche de mal en pis. — Sa joie en entendant parler des vertus naissantes des fils de la duchesse d'Orléans. — Dernières volontés du moine confiées à son neveu. — Sa mort chrétienne.............. 358

CHAPITRE XXIII

(1789)

Quels sentiments unissaient Dom Courdemanche au duc de Penthièvre. — Les Cahiers de 1789 réclament l'abolition de la féodalité. — Dom Courdemanche était mort à temps. — Le duc de Penthièvre n'eut pas le même bonheur. — Ses malheurs, ses chagrins, ses infirmités, sa mort. — La Terreur et ses effroyables cruautés. — Captivité de Florian, sa mort. — La fureur de destruction s'exerce sur les objets inanimés. — Comment ce manuscrit offert à la duchesse d'Orléans a-t-il pu échapper? — Estampille de la bibliothèque du Palais-Royal. — Incendie de cette bibliothèque en 1848. — Le manuscrit perdu est retrouvé en 1874. — Enfin il est publié............................ 379


a39003 001236495b

